

LE SACREMENT DE L'AUTEL

SOURCES CHRÉTIENNES

Directeurs-Fondateurs : H. de Lubac, s. j., et J. Daniélou, s. j.

Directeur : C. Mondésert, s. j.

N° 94

Série des Textes Monastiques d'Occident, N° XIII

BAUDOIN DE FORD

**LE SACREMENT
DE L'AUTEL**

INTRODUCTION

PAR

J. LECLERCQ, o. s. b.

TEXTE LATIN ÉTABLI

PAR

J. MORSON, o. c. s. o.

TRADUCTION FRANÇAISE

PAR

E. de SOLMS, o. s. b.

TOME II

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, BD DE LATOUR-MAUBOURG, PARIS

1963

BADDEINI DE RORD
BR
60
S6
LE SACRAMENT
DE LA UTRIE

TEXTE ET TRADUCTION

Nunc, post quattuor evangelistarum testimonia ad astruendam fidem hujus ineffabilis sacramenti ea qua potuimus diligentia discussa, intentionem ad verba apostoli Pauli ad hoc sacramentum pertinentia convertamus ; ut confessio fidei nostrae, evangelicae simul et apostolicae doctrinae testimoniis subnixa, sicut moles immobilis sua stabilitate fundata consistat, et nulla vi ventorum, nulla curiosarum violentia quaestionum, a sua firmitate labefactari queat.

DE VERBIS APOSTOLI.

Non lotis manibus manducare non coinquinat hominem ¹. Hoc de cibo sentire licet qui non potest hominem mundare, et de manibus quae, sine reatu conscientiae ut cotidie laventur, coditiae inveniuntur illotae. Verum ad mensam Domini et ad carnes Agni immaculati illotis manibus accedere indecens et illicitum est, et omnino tutum non est. *Lavabo, inquit justus* ², *inter innocentes manus meas ; et circumdabo altare tuum, Domine* ³. Detestatio criminum et justitia bonorum operum, haec est vera munditia manuum.

At qui mundas habet manus cavere debet ne attrectet immundum. Nam *qui tetigerit immundum immundus erit* ³. *Qui tangit picem inquinabitur ab ea* ⁴. Qui non constringi-

a. justus om. Mg

1. Matth. 15, 20.

2. Ps. 25, 6.

CHAPITRE QUATRIÈME

L'EUCCHARISTIE DANS SAINT PAUL

Après avoir étudié de notre mieux les témoignages des quatre Évangiles, pour fortifier la foi en cet ineffable sacrement, examinons maintenant ce qui le concerne dans les paroles de l'Apôtre Paul. Ainsi notre confession de foi, appuyée d'une part sur la doctrine de l'Apôtre, et d'autre part sur celle de l'Évangile, sera comme un édifice bien assis, solide et inébranlable. Et nulle tempête, nul assaut de questions curieuses, ne pourra le faire vaciller sur sa base.

1. I Corinthiens, 5, 1-8.

Pureté requise pour s'approcher du sacrement de l'autel.

« Manger sans se laver les mains ne souille pas l'homme ¹. » Ceci est vrai quand il s'agit de la nourriture qui ne peut purifier l'homme, et de ces mains qui, sans faute morale, sont chaque jour à laver à nouveau, même si on les lave tous les jours. Mais s'approcher de la table du Seigneur et de la chair de l'Agneau immaculé sans s'être lavé les mains n'est ni convenable ni permis, et est extrêmement périlleux : « Je laverai mes mains au milieu des innocents, dit le juste, et je viendrai auprès de ton autel, Seigneur ². » Détester ses fautes, accomplir des œuvres bonnes, voilà la vraie pureté des mains.

Mais celui qui a les mains propres doit prendre garde de ne pas toucher quelque chose d'impur, car « celui qui touchera un objet impur sera impur ³ », et « qui touche de la poix se salit ⁴ ». Celui qui ne sent pas peser sur lui la cul-

3. Lévit. 22, 4-5.

4. Sag. Sir. 13, 1.

tur reatu proprii criminis, videat ne polluat consensu alienae iniquitatis. Hinc Apostolus, Timotheum instituens : *Neque communicaveris, inquit, peccatis alienis. Teipsum castum custodi*¹. Et Corinthiis scribens, arguit in eis quod fornicatorem publicum de medio sui non tollerent, quasi tanti delicti cum tolerando participes fierent. Ait enim : *Auditur inter vos fornicatio, et talis fornicatio qualis nec inter gentes, ita ut uxorem patris sui aliquis habeat. Et vos inflati estis, et non magis luctum habuistis, ut tollatur de medio vestrum qui hoc opus*² *fecit*³. Et post pauca : *Non*⁴ *bona gloriatio vestra. Nescitis quia modicum fermentum totam massam corrumpit? Expurgate vetus fermentum*⁵. Ecce etsi alias boni viderentur, non bonam dicit gloriationem eorum, de vita videlicet vel fama vel conscientia sua, quia consensus alieni criminis per malam patientiam cetera bona corrumpit, et unius exemplum multis perniciosum existit.

Volens ergo eos retrahere a tali delicto, cum pluribus modis eos terrere posset, praelegit exemplo de lege Moysi proposito ad condignam reverentiam paschalis hostiae eos cohortari, ut dignitate tanti sacramenti considerata, exhorrescerent indigni accedere et inter se aliquem indignum sustinere. Quid enim terribilius est homini peccatori ad mensam Domini accedenti, et veram hujus sacramenti fidem habenti, quam cogitare secum quam immundus quam ira dignus sit qui accedit, et quam sanctus et impollutus⁴ et quam justus ad quem⁵ accedit? Propterea, memoriam mortis Christi et immolationem Agni proponens, monet expurgare vetus fermentum, et epulari *in azymis sinceritatis et veritatis*, reserans quod

a. opus om. T || b. non : non est Vlg C² || c. quem : Patrem O

1. I Tim. 5, 22.

2. I Cor. 5, 1-2.

3. Ibid. 6-7.

pabilité d'une faute personnelle doit voir s'il ne s'est pas souillé en consentant au péché d'autrui. Aussi, l'Apôtre, instruisant Timothée, lui dit : « Ne prends point part aux péchés d'autrui ; garde-toi pur toi-même¹. » Et lorsqu'il écrit aux Corinthiens, il leur reproche de ne pas chasser d'au milieu d'eux le fornicateur public, comme si, en le tolérant, ils devenaient complices du forfait : « On entend parler de fornication chez vous, et d'une telle fornication qu'on ne la trouverait pas même chez les gentils ; c'est à ce point que l'un de vous possède la femme de son père ! Et vous, vous demeurez dans votre enflure, et vous n'êtes pas consternés, et vous ne chassez pas du milieu de vous celui qui a fait cela² ! » Et un peu plus loin : « Vous n'avez pas sujet de vous glorifier ! Ne savez-vous pas qu'un peu de levain fait fermenter toute la pâte ? Purifiez-vous du vieux levain³ ! » Même si, par ailleurs, ces hommes semblent bons, saint Paul dit donc qu'ils n'ont pas sujet de se glorifier — de leur vie, de leur réputation, ou de leur conscience — parce que cette fausse patience qui consent au crime d'autrui corrompt tout le reste, et que l'exemple d'un seul peut être une ruine pour beaucoup.

Voulant donc les retirer de cette faute, entre plusieurs manières de leur inspirer de la crainte, il choisit un exemple tiré de la loi de Moïse, pour les exciter à la révérence qui convient envers la victime pascale. De la sorte, s'ils considèrent la dignité d'un si grand sacrement, ils frémiront à l'idée de s'en approcher indignement, et de supporter parmi eux un indigne. Quoi de plus terrible, en effet, pour un pécheur allant à la table du Seigneur, et ayant vraiment la foi en ce sacrement, que de réaliser combien impur, combien digne de colère, est celui qui s'approche, et combien saint, immaculé⁴ et juste celui dont il s'approche ? C'est pourquoi, leur remettant sous les yeux la mort du Christ et l'immolation de l'Agneau, il les exhorte à jeter le vieux levain et à célébrer la fête « avec des azymes de pureté et de vérité » ; il découvre

4. Cf. Hébr. 7, 26.

in lege clausum erat, et illuminans quod in typo fuerat adumbratum.

EXPURGATE VETUS FERMENTUM, UT SITIS NOVA CONSPERSIO, SICUT ESTIS AZYMI. ETENIM PASCHA NOSTRUM IMMOLATUS EST CHRISTUS. ITAQUE EPULEMUR, NON IN FERMENTO VETERI, NEQUE IN FERMENTO MALITIAE ET NEQUITIAE, SED IN AZYMIS SINCERITATIS ET VERITATIS ¹.

In Exodo filiis Israel praeceptum est agnum immolare, et carnes assas igne edere et *azymos panes cum lactucis agrestibus* ². Et de azymis sic scriptum est : *Primo mense, quartadecima die mensis ad vesperam, comedetis azyma usque ad diem vicesimam primam ejusdem mensis ad vesperam. Septem diebus fermentatum* ³ *non invenietur in domibus vestris. Qui comederit fermentatum, peribit anima ejus de coetu Israel* ³. Et infra : *Tulit* ⁴ *populus conspersam farinam antequam fermentaretur, et ligans in palliis posuit super humeros suos* ⁴. Et infra : *Fecerunt sibi* ⁵ *subcinericios panes azymos. Neque enim poterant fermentari, cogentibus exire Aegyptiis et nullam facere sinentibus moram* ⁵.

Filii Israel tum auctoritate divini praecepti, tum angustia temporis, panem fermentare prohibiti sunt. Sed necessitas temporis, divinae dispensationi serviens, quod Deus fieri noluit, fieri non permisit. Incipientibus exire de Aegypto abstinentia fermenti indicitur ; et praecipiente Domino, et urgente Aegypto, non possunt non abstinere, etiam si nolint abstinere ⁴. Egressis autem de Aegypto eadem abstinentia in esu agni indicitur ; et ad oboediendum cessat temporis necessitas, et accedit libera voluntas.

a. fermentatum : fermentum *Vlg* || b. Tulit : Tulit igitur *Vlg* || c. sibi om. *Vlg* || d. nolint abstinere *C²S²* ; nolint non abstinere *C* (a. corr.) *S* (a. corr.) *DO* velint non abstinere *T Mg*

1. *I Cor.* 5, 7-8.

2. *Ex.* 12, 8.

3. *Ibid.* 18-19.

4. *Ibid.* 34.

ainsi ce qui était caché dans la loi et éclaire ce qui y était esquissé en figures.

PURIFIEZ-VOUS DU VIEUX LEVAIN POUR ÊTRE UNE PÂTE NOUVELLE, PUISQUE VOUS ÊTES DES AZYMES, CAR NOTRE PÂQUE, LE CHRIST, A ÉTÉ IMMOLÉ. MANGEONS DONC CE REPAS NON AVEC DU VIEUX LEVAIN, NI AVEC UN LEVAIN DE MALICE ET DE PERVERSITÉ, MAIS AVEC DES AZYMES DE PURETÉ ET DE VÉRITÉ ¹.

Dans l'Exode, il est prescrit aux fils d'Israël d'immoler un agneau et d'en manger la chair rôtie au feu, « avec des pains azymes et des laitues sauvages ² ». Et voici ce qui est écrit au sujet des azymes : « Au cours du premier mois, le soir du quatorzième jour, vous mangerez des azymes jusqu'au soir du vingt et unième jour de ce même mois. Pendant sept jours, il ne se trouvera pas de pain levé dans vos maisons. Quiconque mangera du pain levé périra du milieu de l'assemblée d'Israël ³. » Et plus bas : « Le peuple prit donc la farine pétrie, avant qu'elle ne levât ; il l'enveloppa dans des manteaux et la mit sur ses épaules ⁴. » Plus loin encore : « Ils firent des pains sans levain, cuits sous la cendre. Ils ne pouvaient les faire lever parce que les Égyptiens les forçaient de partir et ne leur laissaient aucun délai ⁵. »

Les fils d'Israël furent empêchés de faire lever leur pain, à la fois par l'autorité du commandement divin et parce que le temps pressait. Mais les circonstances de temps étaient au service des décisions divines : ce que Dieu ne voulait pas, il ne le laissa pas faire. Au moment où les Hébreux se préparent à quitter l'Égypte, ils reçoivent l'ordre de s'abstenir de ferment : le Seigneur l'ordonne, et l'Égyptien les presse, si bien qu'ils ne peuvent désobéir, le voudraient-ils. Mais une fois sortis d'Égypte, la même abstinence leur reste prescrite pour la manducation de l'agneau : ils n'obéissent plus alors sous la pression des circonstances, mais par libre volonté.

5. *Ibid.* 39.

Sic cum exitur de regno peccati et de vana saeculi conversatione, saepe abstinentia peccati, quae a Deo imponitur, necessitate temporis nihilominus observatur; sed processu temporis totum fit voluntarium, quod ab initio^a potuit esse extortum. Peccatum *vetus fermentum* est, quo^b abstinendum est toto hoc numero septem dierum. Hoc fermento tota massa corrupta est in praevaricatore Adam et posteris ejus. Unde et *vetus* dicitur et ad veterem hominem pertinet, cui longe dissimile est fermentum justitiae, de quo scriptum est: *Simile est regnum coelorum fermento, quod acceptum mulier abscondit in farinae satis tribus*¹. Illud *vetus fermentum* corrumpit et inflat, et novae conspersioni contrarium est.

Est autem conspersio farina per liquorem conglutinata sine fermento, idem et^c *azyma*. *Nova autem conspersio*, vel *azymus panis*, Christus est, ab omni corruptione peccati immunis. Et nos, si per timorem et humilitatem comminuti sumus, si aquis baptismi vel poenitentiae conspersi, et liquore supercoelestis gratiae perfusi, et per caritatem conglutinati, ne per varia erroris desideria dividamur, tunc *nova conspersio* vel *azymi* sumus; et expurgato veteri fermento, et corruptione vitae derelicta, monemur^d et nos cum Corinthiis ut simus *nova conspersio*, id est ut permaneamus sine fermento, sicut per gratiam facti sumus *azymi*, id est liberi a peccato; vel ut simus *nova conspersio* per opera justitiae, ambulantes *in novitate vitae*², sicut liberati sumus a corruptione veteris vitae. Si enim secundum legem a fermento abstinendum fuit in esu paschalis agni, qui in figura praecessit, multo magis nunc a fermento spiritualiter abstinendum est.

Etenim pascha nostrum immolatus est Christus. Pascha sollemnitatis nomen est et sollemnis hostiae. In utraque

a. initio : initio forte T Mg || b. quo : quod C || c. idem et : item et O id est LS || d. monemur : movemur O

1. *Matth.* 13, 33.

Ainsi, lorsqu'on quitte le règne du péché et la vie frivole du monde, il arrive souvent que l'abstinence du péché, imposée par Dieu, soit observée tout autant sous la pression des circonstances. Mais ce qui au début a pu être forcé, devient à la longue entièrement volontaire. Le péché est le « vieux levain » dont il faut s'abstenir tout au long des sept jours. Par ce levain toute la masse a été corrompue, en Adam, l'auteur de la transgression, et ses descendants. D'où l'épithète de « vieux »; il relève du vieil homme. Très différent est le levain de justice dont il est écrit : « Le Royaume des Cieux est semblable à du levain qu'une femme prend et cache dans trois mesures de farine¹. » Le vieux levain, lui, corrompt et enfle, il s'oppose à la pâte nouvelle.

Cette pâte se compose de farine agglutinée par l'eau, sans ferment. C'est la même chose que l'azyme. La « pâte nouvelle », ou le pain azyme, c'est le Christ, étranger à toute corruption du péché. Et nous, si nous sommes broyés par la crainte et l'humilité, mouillés par les eaux du baptême ou de la pénitence, imprégnés de la grâce céleste, agglutinés par la charité, afin que la multitude instable des convoitises décevantes ne nous divise pas, alors nous sommes « pâte nouvelle » et azymes. Purifiés du vieux levain, ayant abandonné la vie corrompue, nous recevons avec les Corinthiens l'avertissement d'être une « pâte nouvelle », c'est-à-dire de rester sans levain, puisque la grâce a fait de nous des azymes, c'est-à-dire nous a délivrés du péché; ou bien, d'être une « pâte nouvelle » en pratiquant la justice, en marchant dans une « vie nouvelle² », nous qui avons été délivrés de la vieille vie corrompue. Si, en effet, la loi commandait de s'abstenir de levain pour manger l'agneau pascal qui n'était qu'une figure, combien plus faut-il s'abstenir spirituellement de levain.

« Maintenant, en effet, le Christ, notre Pâque, a été immolé. » Le mot « pâque » désigne à la fois la fête et la victime immolée pour la fête : l'une et l'autre signifiaient

2. *Rom.* 6, 4.

Christus significatus est. Ipse est enim sollemnitatis nostra, et gaudium nostrum, et dies laetitiae et exultationis¹ nostrae, et hostia nostra pro nobis oblata et in esum a Deo praeparata.

Itaque^a *epulemur*. Si nova conspersio sumus, et panes azymi, quomodo nobis vel a nobis dicitur, *epulemur*, nisi quia ipsi convivium et convivae sumus, reficiendi de Christo, qui nobis panis est, qui et de nobis reficitur, de quo scriptum est : *quia*^b *pascitur inter lilia*². Et in Apocalypsi ipse de se dicit : *Ecce sto ad ostium et pulso. Si quis audierit vocem meam, et aperuerit*^c *januam, intrabo ad illum, et coenabo cum illo*^d *et ille*^e *mecum*³. *Epulemur ergo in conspectu Dei et delectemur in laetitia*⁴.

Non in fermento veteri, neque in fermento malitiae et nequitiae. Agnus enim innocens est, qui tollit peccata mundi⁵. Nequitia autem et malitia sic distingui possunt, ut altera intelligatur in his quae fiunt contra Deum, altera in his quae fiunt contra proximum.

Quocumque autem modo discernantur, sic omnis iniquitas fugienda est ut malitia et nequitia ; et vitae incorruptio sic sectanda est, ut epulari possimus *in azymis sinceritatis*, ab omni iniquitate immaculatos nos servantes, et^f bona quaecumque sine dolo et fictione facientes.

INFRA EX EADEM EPISTOLA : PATRES NOSTRI OMNES SUB NUBE FUERUNT, ET OMNES MARE TRANSIERUNT, ET OMNES IN MOYSE BAPTIZATI SUNT IN NUBE ET IN MARI, ET OMNES EANDEM ESCAM SPIRITUALEM MANDUCAVERUNT, ET OMNES EUNDEM POTUM SPIRITUALEM BIBERUNT. BIBE-

a. *Itaque* : Mg subjungit clausulae praecedenti, sed codd. habent post praeparata punctum quod sequitur littera initialis majuscula || b. *quia* : qui Vlg ; sed codd. habent post punctum initialem majusculam, quasi quia pertineret ad textum citatum || c. *aperuerit* : aperuerit mihi Vlg || d. *illo* : eo O || e. *ille* : ipse L Vlg || f. *et* : et veritatis Mg

1. Ps. 44, 16 ; 117, 24.

le Christ. Car il est à la fois notre fête, notre joie, notre jour d'allégresse et d'exultation¹, et notre victime offerte pour nous, préparée par Dieu pour que nous la mangions.

« Mangeons donc ce repas ! » Si nous sommes pâte nouvelle et pains azymes, comment peut-on nous dire ou comment pouvons-nous dire : « mangeons ce repas », si ce n'est que nous sommes à la fois festin et convives ? Nous devons nous nourrir du Christ, qui est pour nous le pain, et lui aussi se nourrit de nous : il est écrit de lui « qu'il paît parmi les lis² ». Et lui-même dit dans l'Apocalypse : « Je me tiens à la porte et je frappe. Si quelqu'un entend ma voix et ouvre, j'entrerai chez lui ; je souperai avec lui, et lui avec moi³. » Festoyons donc en présence de Dieu, jouissons de notre joie⁴ !

« Non avec le vieux ferment, non avec un ferment de malice et de perversité », car il est innocent, l'Agneau qui efface les péchés du monde⁵. La malice et la perversité peuvent se distinguer l'une de l'autre, si l'on entend, par exemple, la première du péché contre Dieu, la seconde du péché contre le prochain. Mais de quelque manière qu'on les distingue, nous devons fuir tout péché qui est malice ou perversité, et embrasser une vie pure, afin de pouvoir festoyer avec des « azymes de pureté » — en nous gardant purs de tout péché — et « de vérité » — en faisant le bien sans ruse ni feinte.

2. I Corinthiens, 10, 1-4.

NOS PÈRES ONT TOUS ÉTÉ SOUS LA NUÉE, TOUS ONT PASSÉ LA MER, TOUS ONT ÉTÉ BAPTISÉS EN MOÏSE, DANS LA NUÉE ET DANS LA MER. TOUS ONT MANGÉ LA MÊME NOURRITURE SPIRITUELLE, TOUS ONT BU LE MÊME BREUVAGE SPIRITUEL. ILS BUVAIENT, EN EFFET, A UN ROCHER

2. Cant. 2, 16.

3. Apoc. 3, 20.

4. Cf. Ps. 67, 4.

5. Cf. Jn 1, 29.

Baudouin de Ford. II.

BANT AUTEM DE SPIRITUALI CONSEQUENTE EOS PETRA ;
PETRA AUTEM ERAT CHRISTUS ¹.

Abrahae dictae sunt promissiones ². Dictae quidem, et non statim exhibitae, sed in longa tempora dilatae. Fides autem promissionum, in expectatione earum, crebris signis et virtutibus ^a a Deo factis confirmata est ; quibus notam fecit Deus potentiam suam ³, ne non crederetur potens facere quae promisisset. In signis autem antiquis patribus visibiliter exhibitis annuntiavit Deus virtutem operum suorum ⁴, eorum quae facturus erat *in generatione altera* ⁵. Qualia enim facturus erat, promissiones adimplens, talia fecit antequam adimpleret. Talia, inquam, sed non eadem, sed similia, quae suae figurae similitudine ^b praesignare possent et praemonstrare promissionum fructum et finem.

Promissiones multae erant et una ; quia multae in una, et in multis ^c una. Unus enim Christus finis est promissionum ; qui ^d, ab omnibus justis desideratus et expectatus, sperabatur populum suum de omni malo quasi de hostili manu liberaturus, et benedictionem et salutem daturus ^e. Hoc est quod Zacharias dicit : *Locutus ^f est per os sanctorum, qui a saeculo sunt, prophetarum ejus Salutem ex inimicis nostris et de manu omnium qui oderunt nos ; Ad faciendam misericordiam cum patribus nostris, et memorari testamenti sui sancti ; Jusjurandum quod juravit ad Abraham patrem nostrum, daturum se nobis, Ut sine timore, de manu inimicorum nostrorum liberati, serviamus illi In sanctitate et justitia coram ipso omnibus diebus nostris ^g h*.

Fructus promissionum gratia est quae datur in baptismo, item gratia quae datur in dominici corporis et

a. virtutibus : virtutibus signis T Mg || b. similitudine : similitudinem C || c. multis : multis et C || d. qui : quia T Mg || e. et benedictionem... daturus om. O || f-f'. Locutus... nostris : in codd. puncta et initiales majusc. scribuntur non juxta sensum, sed ad distinguendos versiculos cantus liturgici

SPIRITUEL QUI LES ACCOMPAGNAIT, ET LE ROCHER ÉTAIT LE CHRIST ¹.

**Les figures
et leur réalisation
dans le Christ.**

« Les promesses ont été dites à Abraham ² », dites, et non immédiatement montrées, car la réalisation en a été différée longtemps. Mais la foi à ces promesses fut fortifiée pendant l'attente par de nombreux signes et prodiges, que Dieu fit pour montrer sa puissance ³ et pour qu'on le crût capable de faire ce qu'il avait promis. Or, dans les signes manifestés aux anciens Pères, Dieu annonça l'effet de ses œuvres ⁴, de celles qu'il devait faire « en une autre génération ⁵ ». Il fit, avant l'accomplissement des promesses, des choses semblables à celles qu'il ferait lors de leur accomplissement ; semblables, dis-je, non identiques, mais analogues : propres à signifier et montrer d'avance, par une ressemblance figurative, le fruit et la fin des promesses.

Il y avait plusieurs promesses, et il n'y en avait qu'une : plusieurs en une seule, et une seule en plusieurs. Car le Christ est à lui seul la fin des promesses, le désir et l'attente de tous les justes, lui dont on espérait qu'il délivrerait son peuple de tout mal, comme de la main de l'ennemi, et lui donnerait la bénédiction et le salut. C'est ce qu'exprime Zacharie : « Il l'a dit par la bouche des saints prophètes d'autrefois : il nous sauvera de nos ennemis et de la main de tous ceux qui nous haïssent. Il fera miséricorde à nos pères. Il se souviendra de sa sainte alliance, du serment qu'il a juré à Abraham notre père, pour que sans crainte, délivrés de la main de nos ennemis, nous le servions dans la sainteté et la justice tous les jours de notre vie ⁶. »

Le fruit des promesses, c'est la grâce donnée au baptême, c'est encore la grâce donnée dans le sacrement du

1. I Cor. 10, 1-4.

2. Gal. 3, 16.

3. Cf. Ps. 105, 8.

4. Cf. Ps. 110, 6.

5. Ps. 77, 4.

6. Lc 1, 70-75.

sanguinis sacramento. Ibi peccatorum remissio : hic ad capessendam vitam aeternam salutaris praeparatio. Ibi Christus induitur : hic manducatur. Hi sunt primitivi fructus interim percipiendi ; donec evacuetur *quod ex parte est*, et veniat *quod perfectum est*¹, ut videamus Deum deorum in Sion².

Christus autem, ipse promissus et promissor, tandem veniens, sicut ante una cum Patre ipse promiserat, duo sacramenta, in aqua scilicet baptismi et mysterio corporis sui, instituit ; quibus nos sanctificaret ut^a sanctificatos beatificaret.

Horum sacramentorum signa praecesserunt in mari et manna. Ibi figura : hic veritas. Quod intuens Apostolus dicit : *Patres nostri omnes sub nube fuerunt*^b.

PATRES NOSTRI OMNES SUB NUBE FUERUNT.

In Exodo legitur : *Profecti filii Israel de Socoth, castrametati sunt in Etham, in extremis finibus^c solitudinis. Dominus autem praecedebat eos, ad ostendendam viam, per diem in columna nubis et per noctem in columna ignis, ut dux esset itineris utroque tempore. Numquam defuit columna nubis per diem, nec columna ignis per noctem coram populo³. Et infra : Tollens se angelus Dei^d, qui praecedebat castra Israel, abiit post eos ; et cum eo pariter columna nubis, priora dimittens, post tergum stetit^e inter castra Aegyptiorum et castra Israel. Et erat nubes tenebrosa et illuminans noctem ; ita ut ad se invicem accedere non valerent⁴.*

a. ut : et Mg || b. Patres... fuerunt : scribitur semel tantum, tanquam conclusio paragraphi L Mg ; tanquam rubrica S || c. finibus : finis C || d. Dei om. L || e. tergum stetit : tergum. Stetit Vlg

1. I Cor. 13, 10.
2. Cf. Ps. 83, 8.
3. Ex. 13, 20-22.

corps et du sang du Seigneur. Dans le baptême se trouve la rémission des péchés, dans le sacrement de l'autel une préparation salutaire pour arriver à la vie éternelle. Là on revêt le Christ, ici on le mange. Ce sont les premiers fruits que nous devons cueillir pour un temps, jusqu'à ce que « ce qui est imparfait » devienne inutile et que vienne « ce qui est parfait¹ », le jour où nous verrons le Dieu des dieux dans Sion².

Mais le Christ est à la fois l'objet de la promesse et l'auteur de la promesse. Lorsqu'il est enfin venu, comme il l'avait jadis promis avec le Père, il a institué deux sacrements : l'eau du baptême et le mystère de son corps, pour nous sanctifier par eux et, une fois sanctifiés, nous béatifier.

Des signes de ces sacrements furent donnés jadis dans la mer et dans la manne. Jadis la figure, aujourd'hui la vérité. C'est ce que considère l'Apôtre lorsqu'il dit : « Nos pères ont tous été sous la nuée. »

Nos pères ont tous été sous la nuée.

La nuée représente
l'économie
figurative de
l'Ancien Testament.

On lit dans l'Exode : « Étant partis de Socoth, les fils d'Israël campèrent à Éthan, à l'extrémité du désert. Et le Seigneur marchait devant eux pour leur montrer le chemin, le jour sous la forme d'une colonne de nuée, la nuit sous la forme d'une colonne de feu, pour être leur guide en tout temps. Jamais la colonne de nuée ne fit défaut pendant le jour, ni la colonne de feu pendant la nuit, devant le peuple³. » Et plus loin : « Alors l'Ange de Dieu qui marchait devant les Israélites se porta derrière eux ; et en même temps la colonne de nuée quittant la tête du peuple se mit aussi derrière ; elle se tenait entre les Égyptiens et les Israélites. Et la nuée était d'une part ténébreuse, et d'autre part illuminait la nuit, de sorte que les deux armées ne pouvaient s'approcher⁴. »

4. Ex. 14, 19-20.

Historice quidem omnes qui egressi sunt de Aegypto sub nube fuerunt, quia numquam defuit columna nubis per diem. Spiritualiter autem omnes antiqui justii sub nube fuerunt. Nubes obscuritas figurarum : nubes Christus, vel Spiritus sanctus, protegens et obumbrans. Item nubes Christus, quasi adhuc absconditus et nondum manifeste revelatus. Nubes quoque fides typicis mysteriis involuta, et futurorum expectatione suspensa.

Si autem illi sub nube fuerunt, qui mirabiliter promissa et mirabiliter gesta fideliter et spiritualiter intellexerunt, de quibus scriptum est : *Pavit eos in innocentia cordis sui et in intellectibus manuum suarum*, operum videlicet suorum, *deduxit eos*¹ ; quanto magis sub nube fuerunt, sed caecitatis et ignorantiae, de quibus scriptum est : *Patres nostri in Aegypto non intellexerunt mirabilia tua*² ; et iterum : *Obliti sunt Deum qui salvavit eos, qui fecit magnalia in Aegypto, mirabilia in terra Cham, terribilia in mari rubro* ; et item : *Non crediderunt verbo ejus*³.

Opera ergo et verba Dei alii intellexerunt, alii non intellexerunt ; alii crediderunt, alii non crediderunt. Signa autem operum Dei quasi quaedam verba fuerunt, juxta quod scriptum est : *Posuit in eis verba signorum suorum*⁴. Qui significationes verborum et signorum spiritualiter intellexerunt, et qui spiritualiter non intellexerunt, sub nube fuerunt. Una siquidem nubes, quae *stetit inter castra aegyptiorum et castra Israel, tenebrosa erat et illuminans noctem*⁵. Christus enim alios justo judicio excaecat ; alios misericorditer illuminat. Aliis est *lapis offensionis et petra scandali* ; aliis est *lapis in caput anguli*⁶. Aliis Deus est

1. Ps. 77, 72.

2. Ps. 105, 7.

3. Ibid. 21, 24.

4. Ps. 104, 27.

5. Ex. 14, 20.

Historiquement, certes, tous ceux qui sortirent d'Égypte furent sous la nuée, car jamais la colonne de nuées ne manqua pendant le jour. Mais, au sens spirituel, tous les justes d'autrefois furent sous la nuée. La nuée, c'est l'obscurité des figures, la nuée c'est le Christ ou l'Esprit-Saint, qui protègent et couvrent de leur ombre. La nuée est aussi le Christ comme encore caché, et pas encore révélé ouvertement. Elle est aussi la foi, enveloppée dans les mystères figuratifs, suspendue dans l'attente de l'avenir.

Mais s'ils furent sous la nuée ceux qui comprirent spirituellement et avec foi les merveilles promises et les merveilles données en signe — eux dont l'Écriture dit : « Il les a nourris dans l'innocence de leur cœur, il leur a donné de comprendre les œuvres de ses mains¹ » — combien plus encore furent sous la nuée — cette fois la nuée de l'aveuglement et de l'ignorance — ceux dont il est écrit : « Nos pères en Égypte n'ont pas compris tes merveilles² », et : « Ils ont oublié Dieu leur Sauveur, qui fit des prodiges en Égypte, des merveilles dans la terre de Chanaan, des œuvres redoutables dans la mer Rouge. » Et encore : « Ils n'ont pas cru en sa parole³. »

Donc, les uns comprirent et les autres ne comprirent pas les œuvres et les paroles de Dieu, les uns y crurent et les autres n'y crurent pas. Mais les signes accomplis par Dieu étaient comme des paroles, ainsi qu'il est écrit : « Il envoya au milieu d'eux les paroles de ses signes⁴. » Ceux qui comprirent spirituellement et ceux qui ne comprirent pas spirituellement la signification des paroles et des signes, furent les uns et les autres sous la nuée. Car l'unique nuée qui « se tenait entre l'armée des Égyptiens et l'armée d'Israël », était « d'une part ténébreuse, et d'autre part illuminait la nuit⁵ ». Le Christ, en effet, aveugle les uns par un juste jugement, et illumine les autres par miséricorde. Aux uns il est « pierre d'achoppement et pierre de scandale », aux autres il est « pierre angulaire⁶ ». Pour les uns il est Dieu, Fils de Dieu, pour

6. I Pierre 2, 8.7. Ps. 117, 22.

et Dei Filius; aliis homo peccator est¹, aestimatus cum descendit in lacum².

ET OMNES MARE TRANSIERUNT.

Historice filii Israel ambulaverunt per siccum in medio³ mari, et operuit aqua tribulantes eos, unus ex eis non remansit⁴. Forma baptismi hoc est, ubi spiritualis Pharaon et omnis equitatus ejus submergitur⁵. Quae spiritualis intelligentia antiquis patribus ex multis scripturarum locis manifesta fuisse dignoscitur. Nam in Canticis Cantorum Sponsus ad sponsam loquitur dicens: *Equitatu meo in curribus Pharaonis assimilavi te, amica mea*⁶. Et apud Ezechielem Dominus: *Effundam super vos aquam mundam, et mundabimini ab omnibus inquinamentis vestris*⁷. Et in eodem propheta scriptum est: *Aquae descendebant in latus templi dextrum ad meridiem altaris*⁸. Et infra: *Omnis anima vivens quae serpit, quocumque venerit torrens vivet*⁹. Et in Michaea: *Deponet iniquitates nostras, et projiciet in profundum maris omnia peccata nostra*¹⁰. Et in Zacharia: *In die illa erit fons patens domui David et habitantibus Jerusalem, in ablutionem peccatoris et menstruatæ*¹¹. Et infra: *In die illa exhibunt aquae vivae de Jerusalem; medium earum ad mare orientale, et medium earum ad mare novissimum*¹².

Si moralis intelligentia in superioribus Apostoli verbis requiritur; vide et considera quomodo omnes justi, qui fuerunt a diebus antiquis, sub nube divinae miserationis

a. serpit, quocumque venerit torrens vivet: serpit quocumque venerit torrens, vivet huic posteriori divitioni favent DO

1. Jn 9, 24.

2. Ps. 87, 5.

3. Ex. 15, 19.

4. Ps. 105, 11.

5. Cf. S. BERNARD, *Super Cantica*, 39, 1-2; PL 183, 977-978; SBO (= S. Bernardi opera, ed. J. Leclercq, H. M. Rochais, C. H. Talbot, Rome, 1957 s.), I, p. 18-19.

les autres il est « un homme pécheur¹ », « compté parmi ceux qui descendent au tombeau² ».

Tous, ils ont passé la mer.

Le passage de la mer figure le baptême et la vie des justes. Historiquement, « les fils d'Israël marchèrent à pied sec au milieu de la mer³ », et « l'eau recouvrit leurs adversaires; aucun d'eux n'échappa⁴ ». C'est une figure du baptême, où le Pharaon spirituel est englouti avec toute sa cavalerie⁵. De nombreux passages de l'Écriture montrent que ce sens spirituel fut connu des pères de jadis. Car dans le Cantique des Cantiques, l'époux parlant à l'épouse lui dit: « Je te compare, ô mon amie, à mes coursiers attelés aux chars du Pharaon⁶. » Et le Seigneur dit dans Ézéchiel: « Je répandrai sur vous une eau pure, et vous serez purifiés de toutes vos souillures⁷. » Il est écrit dans le même prophète: « Les eaux descendaient du côté droit du temple, au midi de l'autel⁸. » Et plus loin: « Tout être vivant qui se meut, partout où entrera le torrent, vivra⁹. » Et dans Michée: « Il effacera nos injustices, et jettera tous nos péchés au fond de la mer¹⁰. » Dans Zacharie: « En ce jour-là, une source sera ouverte à la maison de David et aux habitants de Jérusalem, pour purifier le pécheur et la femme souillée¹¹. » Et plus loin: « En ce jour-là, des eaux vives sortiront de Jérusalem, moitié vers la mer d'Orient et moitié vers la mer d'Occident¹². »

Si l'on cherche un sens moral dans les paroles de l'Apôtre citées plus haut, vois et considère combien tous les justes, depuis les jours antiques, furent protégés sous la nuée de la divine miséricorde, et comment ils passèrent

6. Cant. 1, 8.

7. Éz. 36, 25.

8. Éz. 47, 1.

9. Ibid. 9.

10. Mich. 7, 19.

11. Zach. 13, 1.

12. Zach. 14, 8.

protecti sunt ; et quomodo mare transierunt, hoc videlicet saeculum tam turbulentum tam fluidum, ubi omnes, qui aegyptio more vivunt in profundo vitiorum et inter desideria errorum, lubricae vitae fluctibus involvuntur, justi vero inter divisiones tentationum, quae a dextris sunt et quae a sinistris, sicco vestigio et impolluto calle transeunt.

ET OMNES IN MOYSE BAPTIZATI SUNT IN NUBE ET IN MARI.

Inde baptizati unde purificati. Deus enim, *fide purificans corda eorum*¹, in rebus mirabiliter gestis per Moysen et circa Moysen, et in ostensione signorum quae fecit in nube et in mari, hoc agebat ut purificarentur ab errore aegyptiae superstitionis, et verus Deus crederetur a quo missus esset Moyses, *Deus Abraham et Deus Isaac et Deus Jacob*². Hoc etiam agebat in omnibus mirabilibus suis ut, in fide unius veri Dei confirmati, indubitanter crederent et expectarent quandoque venturum, qui benedictionem et salutem daret secundum fidem promissionum, quae dictae sunt Abrahae et semini ejus³.

In omnibus itaque beneficiis antiquis patribus exhibitis *memor fuit Deus testamenti sui, quod habuit ad Abraham puerum suum*⁴, ut et ipsi ejusdem testamenti⁵ memores confiterentur *memoriae sanctitatis ejus*⁵, et de impensis beneficiis sic praesentem acciperent consolationem, ut inesse cernerent repromissae benedictionis significationem. Longa enim dilatio, et nulla interim consolatio, quid esse poterat nisi promissionis desperatio? Frequens autem signorum ostensio, et beneficiorum crebra consolatio, dic-

a. testamenti : sacramenti Mg

1. Act. 15, 9.
2. Ex. 3, 6.

la mer, c'est-à-dire ce monde si troublé, si mouvant, qui engloutit avec leurs convoitises décevantes dans les flots d'une vie facile, dans l'abîme des vices, tous ceux qui vivent à la manière des Égyptiens. Les justes, au contraire, passent à pied sec, sur un chemin sans souillure, entre les diverses tentations qui sont à leur droite et à leur gauche.

Tous ont été baptisés en Moïse, dans la nuée et dans la mer.

Les justes de l'A. T. ont été purifiés par la foi dans le Dieu unique et dans le Sauveur à venir.

Ils furent baptisés parce qu'ils furent purifiés. Dieu, en effet, « purifiait leurs cœurs par la foi¹ ». Dans les merveilles qu'il fit par Moïse et autour de lui, dans les prodiges de la nuée et de la mer, ce qu'il voulait, c'était les purifier des erreurs et superstitions égyptiennes, et les faire croire au vrai Dieu qui avait envoyé Moïse, et qui est le « Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob² ». Ce qu'il voulait par toutes ces merveilles, c'est qu'ils fussent fortifiés dans la foi en un seul vrai Dieu, pour croire et attendre sans le moindre doute celui qui viendrait un jour, et donnerait bénédiction et salut selon la foi aux promesses faites à Abraham et à sa race³.

Dans tous ces bienfaits accordés aux pères de jadis, Dieu « se souvint donc de l'alliance qu'il avait faite avec Abraham son serviteur⁴ », de sorte qu'eux-mêmes devaient, se souvenant de cette même alliance, proclamer « le souvenir de sa sainteté⁵ » ; en recevant des bienfaits accordés une consolation immédiate, ils devaient aussi y voir le signe de la bénédiction promise. Un long délai, sans consolation entre temps, eût fait désespérer de la promesse ; tandis que faire voir fréquemment des pro-

3. Cf. *Lc* 1, 55.
4. *Ps.* 104, 8.42.
5. *Ps.* 29, 5.

tae fuit repromissionis rememoratio rerumque futurarum praecostensio.

Moyses itaque, populi liberator et ductor et legislator, Christum praemonstrabat, qui ^a est *judex noster, legifer noster et rex noster* ¹ b. Nubes quoque et ipsa Christum praemonstrabat ^{a'}, in fide obnubilatum, in lege et prophetis et psalmis absconditum, in carne velandum. Denique scriptum est : *Invocabant Dominum et ipse exaudivat eos; in columna nubis loquebatur ad eos* ². Hoc autem in figura contingebat illis ³. Cujus rei veritatem Apostolus declarans dicit : *Multifarie multisque modis olim Deus loquens patribus in prophetis, novissime diebus istis locutus est nobis in Filio* ⁴.

Mare, ut praedictum est, baptisma praefigurabat, illud sane baptisma quod singulariter et principaliter dicitur baptisma, de quo Apostolus dicit : *Unum baptisma* ⁵. Erant siquidem apud Judaeos secundum varia ablutionum genera varia baptismata, sicut idem Apostolus insinuat dicens : *In cibis et potibus et variis baptismatibus* ⁶.

Illi in Moysse baptizati sunt, nos autem in Christo ⁷ ; sed non sic illi in Moysse sicut nos in Christo. *Moyses* quippe, *famulus Dei* ⁸ a Deo missus, ut ipse dicebat, verba Dei populo nuntiavit, et suis pariter et Dei verbis fidem fecit *sequentibus signis* ⁹. Signa autem, in manu Moysi ¹⁰ ostensa, non Moysi sed Dei virtute facta sunt ; quibus fides aut coepit aut crevit in illis, qui crediderunt, et fide purificati Deo placuerunt. Adjuti sunt ergo per ministerium et exemplum Moysi ut crederent ; at ipsius fidei, quam admi-

a-a'. qui... praemonstrabat om. D || b. legifer noster et rex noster : rex noster et legifer noster T

1. Is. 33, 22.

2. Ps. 98, 6-7.

3. Cf. I Cor. 10, 11.

4. Hébr. 1, 1.

5. Éphés. 4, 5.

diges, consoler par de nombreux bienfaits, c'était rappeler la promesse, montrer d'avance l'avenir.

Ainsi Moïse, sauveur, guide et législateur de son peuple, montrait d'avance ce que serait le Christ : « notre juge, notre législateur, notre roi ¹. » La nuée elle-même figurait le Christ, voilé dans la foi, caché dans la loi, les prophètes et les psaumes, et qui prendrait le voile de la chair. Enfin, il est écrit : « Ils appelaient le Seigneur, et lui les entendait. Dans la colonne de nuée, il leur parlait ². » Or, ceci leur arrivait en figure ³. L'Apôtre jette la lumière sur la vérité signifiée par ces réalités, lorsqu'il dit : « Bien des fois, de bien des manières, Dieu parla jadis à nos pères par les prophètes. Mais enfin, en ces derniers jours, il nous a parlé par son Fils ⁴. »

La mer, nous l'avons dit, figurait le baptême : ce baptême auquel appartient d'une façon unique et à titre principal le nom de baptême, et dont l'Apôtre dit : « Un seul baptême ⁵. » Car il y avait chez les Juifs divers baptêmes, selon les divers genres de purifications, ainsi que l'Apôtre le suggère en disant : « ... dans le manger et le boire, et les divers baptêmes ⁶. »

Les Israélites furent donc « baptisés en Moïse », et nous « dans le Christ ⁷ ». Mais ils ne furent pas baptisés en Moïse de la même manière que nous dans le Christ. « Moïse, serviteur de Dieu ⁸ », envoyé de Dieu ainsi que lui-même le disait, annonça au peuple les paroles de Dieu. De ses paroles, qui étaient aussi celles de Dieu, « les prodiges qui les accompagnaient ⁹ » firent foi. Mais ces signes manifestés par « la main de Moïse ¹⁰ » furent produits par la puissance de Dieu, non par celle de Moïse. Par leur moyen, la foi naquit ou grandit en ceux qui crurent, et qui, purifiés par la foi, plurent à Dieu. Ces hommes furent donc aidés à croire par le ministère et l'exemple de Moïse, mais l'auteur de cette foi, qu'ils conçurent sous le

6. Hébr. 9, 10.

7. Rom. 6, 3.

8. II Chr. 1, 3.

9. Mc 16, 20.

10. Ps. 76, 21.

ratione signorum permoti habuerunt, auctor fuit non Moyses sed Deus, cui crediderunt et credendo placuerunt. Habentes ^a itaque fidem unius veri Dei, qui dictus est *Deus Abraham et Deus Isaac et Deus Jacob* ¹, a quo et Moyses ad eos ^b missus est; habentes quoque fidem venturi Salvatoris, secundum repromissionem dictam Abrahæ Isaac et Jacob, et secundum exemplum fidei eorum; baptizati sunt, non a Moyse sed in Moyse; baptizati autem ab illo a quo purificati ^c, ab eo autem purificati a quo, ut crederent, divinitus sunt inspirati. Spiritualiter ergo baptizati sunt, non exterius abluti sed interius sanctificati. Sic illi spiritualiter baptizati, sicut nos spiritualiter circumcisi. Virtute itaque et gratia Christi baptizati sunt illi, sicut et nos; quia per fidem Christi, cujus ipse auctor et consummator est ², sanctificati sunt illi sicut et nos. Illos enim justificabat ^d Christus tunc per fidem, sicut et nunc nos. Neque enim tunc ^e ille non erat, qui de se dicit: *Antequam Abraham fieret ego sum* ³. Nam et Apostolus, de Moyse loquens, dicit quia *maiores divitias aestimabat thesauro Aegyptiorum improprium Christi* ⁴.

Cum autem *magnalia, mirabilia et terribilia* ⁵, in manu Moysi facta sint, quibus poterat fides initiari aut confirmari, ut credentes sanctificarentur; quid sibi vult quod Apostolus ea signa quae facta sunt in nube et in mari insinuat, cetera subticens, quae in decem plagis contra Pharaonem et Aegyptum ostensa sunt? Forte per hoc quod dicit, *in Moyse*, cetera omnia intelligi voluit, quae non expressit. Nubem autem et mare propter quamcumque rationem expressit. Et forte nubem nominavit quia clementiae signum est. Nam aqua in sanguinem versa, et rana, et musca, ceteraque plagarum genera,

a. Habentes: Habemus *Mg* || b. ad eos: a Deo *O* || c. a quo purificati *om. Mg* || d. justificabat: sanctificabat *Mg* || e. nunc... tunc *om. Mg*

1. *Ex.* 3, 6.

choe et l'émotion des prodiges, ne fut pas Moïse, mais Dieu, en qui ils crurent, et à qui ils plurent en croyant. Ayant donc la foi en un seul vrai Dieu, qui s'appelait « le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob ¹ », et qui leur avait envoyé Moïse; ayant foi dans le Sauveur qui devait venir, selon la promesse faite à Abraham, à Isaac et à Jacob, et suivant l'exemple de la foi de ces Pères, ils furent baptisés non par Moïse, mais en Moïse. Ils furent baptisés, en effet, par celui qui les purifia, et purifiés par celui qui leur inspira divinement de croire; baptisés donc spirituellement, non lavés extérieurement, mais sanctifiés à l'intérieur. Ils eurent ainsi le baptême spirituel, comme nous avons la circoncision spirituelle. C'est donc par la vertu et la grâce du Christ qu'ils furent baptisés, tout comme nous, puisque c'est par la foi au Christ, foi dont il est lui-même l'auteur et qu'il mène à la perfection ², qu'ils furent sanctifiés, tout comme nous. Le Christ les justifiait alors par la foi, comme il le fait pour nous aujourd'hui. N'allez pas croire qu'il n'existait pas alors, celui qui a dit: « Avant qu'Abraham fût, je suis ³. » Et l'Apôtre lui-même, parlant de Moïse, dit: « Il estima que l'humiliation du Christ était trésor plus grand que les richesses d'Égypte ⁴. »

Alors que « des prodiges, des merveilles, des œuvres redoutables ⁵ » se firent par la main de Moïse, capables de faire naître la foi ou de la fortifier, pour la sanctification des fidèles, comment se fait-il que l'Apôtre parle seulement des miracles qui furent faits dans la nuée et dans la mer, taisant ceux des dix plaies envoyées à Pharaon et à l'Égypte? Peut-être dans ces mots: « en Moïse », a-t-il voulu comprendre tant d'autres choses qu'il n'a pas dites. Mais il a bien dû avoir une raison pour nommer la nuée et la mer. Peut-être a-t-il mentionné la nuée parce qu'elle est un signe de bienveillance. Car l'eau changée en sang, les grenouilles, les mouches, et toutes les autres

2. Cf. *Héb.* 12, 2.

3. *Jn* 8, 58.

4. *Héb.* 11, 26.

5. *Ps.* 105, 22.

magis iram indicant. Nubes autem, protegens et obumbrans, nunc praecedens, nunc subsequens, filios Israel divina clementia protectos et circumdatos indicabat, et Christum protectorem figurabat. Mare autem nominat Apostolus, quia, sicut ante praelibavimus, signum baptismi est.

ET OMNES EANDEM ESCAM SPIRITUALEM MANDUCAVERUNT.

Spiritualis esca quodammodo ^a dici potest illud visibile manna, quia non arte vel labore hominum, sed a Deo angelorum forte ministerio ^b praeparata est ^{a'}. Unde et panis angelorum dicitur et panis coeli, sicut scriptum est : *Panem angelorum manducavit homo* ; et iterum : *Panem coeli dedit eis* ¹. Haec autem esca, quae de coelo data corpora nutriebat et confortabat, vere corporalis esca est ; sed spiritualis secundum dictam rationem dici potest, vel quia spiritualement escam significat, id est Christum, qui vere cibus est spirituum et resurrectio corporum.

Cibus autem spirituum est sicut vita eorum. Iusti autem, qui spiritualiter vivunt, inde spiritualiter cibantur et sustentantur, unde accipiunt ut spiritualiter vivant. At *justus ex fide vivit* ², in quantum juste vivit. Fide ergo participatur, quod justis praestat ut spiritualiter et juste vivant. Christum enim manducare, hoc est spiritualis vitae sustentationem de ipso accipere ; et hoc est in ipsum credere ; et hoc est de ipso, sicut illi et in illo vivitur, vivere.

Haec autem spiritualis esca duobus modis manducatur, gustu fidei et perceptione sacramenti. Unus modus

^{a-a'}. quodammodo... est. : quomodo... est ? Mg || ^b. ministerio : in mysterio D

1. Ps. 77, 25.24.

plaies, indiquent plutôt la colère. Tandis que la nuée, qui protège et dissimule, tantôt précédant tantôt suivant les fils d'Israël, montrait qu'ils étaient protégés et entourés par la bienveillance divine, et figurait le Christ qui est notre protecteur. Quant à la mer, l'Apôtre la mentionne, parce qu'elle est, nous l'avons dit, la figure du baptême.

Tous ont mangé la même nourriture spirituelle.

Les justes de l'A. T. ont mangé spirituellement le Christ par la foi. La manne visible peut, jusqu'à un certain point, être appelée nourriture spirituelle, parce qu'elle a été préparée non par l'industrie et le travail des hommes, mais par Dieu, se servant peut-être des anges. C'est pourquoi on l'appelle aussi pain des anges et pain du ciel, ainsi qu'il est écrit : « L'homme a mangé le pain des anges », et encore : « Il leur donna le pain du ciel ¹. » Cependant cette nourriture, qui, tout en venant du ciel, nourrissait et fortifiait les corps, est en réalité une nourriture corporelle. On peut l'appeler spirituelle pour la raison que nous venons d'invoquer, ou encore parce qu'elle signifie la nourriture spirituelle, c'est-à-dire le Christ, qui est vraiment l'aliment des esprits et la résurrection des corps.

Il est l'aliment des esprits, car il est leur vie. Les justes, qui vivent spirituellement, sont nourris et soutenus spirituellement par ce qui leur donne de vivre spirituellement. Or « le juste vit de la foi ² » pour autant qu'il vit dans la justice. C'est donc la foi qui communique ce par quoi les justes vivent spirituellement et selon la justice. Manger le Christ, en effet, c'est recevoir de lui le soutien de la vie spirituelle, et c'est croire en lui, et c'est vivre de lui, de même qu'on vit pour lui et en lui.

Mais cette nourriture spirituelle se mange de deux manières : en la prenant par la foi, ou en recevant le sacrement. L'un de ces deux modes commence à l'insti-

2. Rom. 1, 17.

Baudouin de Ford, II.

coepit ab institutione novi sacrificii ; alter mox ab ipso initio hujus nostrae fidei. Quicumque enim justi fuerunt, hanc spiritualem escam manducaverunt ; quia in Christum crediderunt, et spiritualiter vixerunt, et ejus participatione ut spiritualiter viverent acceperunt. Visibile autem manna multi manducaverunt *et mortui sunt*¹, morte scilicet spirituali, quia spiritualiter non vixerunt ; et multi visibile manna non manducaverunt, et spiritualiter vixerunt, et ideo spiritualem escam manducaverunt.

Manna autem visibile signum erat hujus nostri sacramenti^a, et spiritualis escae quae in hoc sacramento continetur. Hoc autem nostrum sacramentum sub specie visibili spiritualem escam, id est Christum, in se continet, et spiritualem gratiam, qua spiritualiter vivitur, percipientibus conferre praevalet. Manna autem visibile nec spiritualem gratiam plene in se continebat, nec gratiam vitae spiritualis conferebat ; sed spiritualem escam, quae spiritualem vitam dare posset, significabat.

Qui ergo visibile manna perceperunt nec crediderunt nec spiritualiter intellexerunt, et ideo spiritualiter non vixerunt, hi corporalem escam ad corporalem refectio-nem, non spiritualem, manducaverunt. Qui vero fidem quam nos eandem habuerunt, et spirituale manna, panem scilicet coeli et panem angelorum, id est Christum, de coelo venturum crediderunt, et hac fide justificati spiritualiter vixerunt ; hi spiritualem escam quam nos eandem manducaverunt. Sed nos eandem escam spiritualem ore pariter sumimus et corde ; illi vero visibile manna ore gustaverunt, invisible autem et spirituale manna, id est Christum, corde crediderunt. Ore ergo aliud nos, aliud illi ; corde vero idem nos et illi. Haec autem spiritualis esca, id est Christus, panis coeli est et panis angelorum.

a. sacramenti : sacrificii L.

tution du nouveau sacrifice, l'autre dès le début de notre foi. Tous les justes qui ont existé, en effet, ont mangé cette nourriture spirituelle, parce qu'ils ont cru dans le Christ, ont vécu spirituellement, et ont reçu de lui de vivre spirituellement. Beaucoup ont mangé la manne visible « et sont morts¹ » de la mort spirituelle, parce qu'ils n'ont pas vécu spirituellement ; et beaucoup n'ont pas mangé la manne visible, et ont cependant vécu spirituellement ; d'où l'on peut conclure qu'ils ont mangé la nourriture spirituelle.

Or la manne n'était que le signe visible du sacrement de l'autel, de la nourriture spirituelle qui est contenue en lui. Notre sacrement contient sous une apparence visible la nourriture spirituelle qui est le Christ ; et il a le pouvoir de donner à ceux qui le reçoivent la grâce spirituelle qui fait vivre spirituellement. Tandis que la manne visible ne contenait pas pleinement en elle la grâce spirituelle, et ne pouvait donner la grâce de la vie spirituelle ; elle signifiait seulement la nourriture spirituelle, qui, elle, pourrait donner la vie spirituelle.

Ceux donc qui reçurent la manne visible et ne crurent pas, ne comprirent pas spirituellement et, en conséquence ne vécurent pas non plus spirituellement. Ils mangèrent une nourriture corporelle, et y trouvèrent la vie corporelle, non la vie spirituelle. Mais ceux qui eurent la même foi que nous, et crurent en la manne spirituelle, c'est-à-dire en le pain du ciel et le pain des anges, le Christ qui devait venir, furent justifiés par cette foi et vécurent spirituellement. Ils mangèrent la même nourriture spirituelle que nous. Cependant nous recevons également de cœur et de bouche la nourriture spirituelle, tandis qu'eux reçurent de bouche la manne visible, et crurent de cœur en la manne invisible et spirituelle qui est le Christ. De bouche, nous avons donc reçu une chose, et eux une autre, mais de cœur la même chose, les uns et les autres. Cette nourriture spirituelle, le Christ, est le pain du ciel et le pain des anges. L'ange, en effet, mange ce pain dans le

1. *Jn* 6, 49.

Hunc enim panem manducat angelus in coelo, modo adhuc nobis incognito, adhuc inexperto ¹. Hunc eundem manducat peregrinus homo pro modulo suo, sicut scriptum est : *Panem angelorum manducavit homo* ².

ET OMNES EUNDEM POTUM SPIRITUALEM BIBERUNT.

Sicut manna de coelo datum significat spiritualem escam, qua cibantur omnes sancti, ut spiritualiter vivant, *sicut decet sanctos* ³; sic aqua, quae de petra fluxit, significat spiritualem potum, quo potantur quicumque spiritualis ^a gratiae participes efficiuntur. *Petra autem erat Christus*. Ecce cognovimus, Apostolo interpretante, quid significet petra quae aquam produxit. Inquiramus ex verbis Domini, et item ex verbis Apostoli, quae sit spiritualis ^b aqua, de Christo manans sicut de fonte vitae; et quis spiritualis ^b potus, quo potamur omnes qui in Christum credimus.

Qui credit, inquit Christus, in me, sicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus fluent aquae vitae. Hoc autem dixit de Spiritu, quem accepturi erant credentes in eum ⁴. Et Apostolus : *Omnes* ^c *uno Spiritu potati sumus* ⁵. Ecce aqua quae de petra profluxit; ecce potus spiritualis quem omnes justii biberunt. Hoc potu ardor sitis extinguitur; hujus Spiritus munere desiderium sanctorum feliciter adimpletur. Consolator enim Spiritus est, et moerentium corda laetificat. Omnes justii in hoc Spiritu laetificati sunt; omnes hunc Spiritum acceperunt; et propter hoc *omnes eundem potum spiritualem biberunt*.

a. spiritualis : spiritualiter *Mg* || b. spiritualis (bis) : spiritualiter *Mg* ||
c. Omnes : omnes in *Vlg*

ciel, selon un mode encore inconnu de nous, dont nous n'avons pas encore l'expérience ¹; l'homme, pèlerin sur terre, mange le même pain selon sa petite mesure, ainsi qu'il est écrit : « L'homme a mangé le pain des anges ². »

Et tous ont bu le même breuvage spirituel.

L'Esprit-Saint, De même que la manne envoyée du
breuvage spirituel. ciel signifie l'aliment spirituel dont se nourrissent tous les saints pour vivre spirituellement, « comme il convient aux saints ³ », ainsi l'eau qui coula du rocher signifie le breuvage spirituel dont boivent tous ceux qui ont part à la grâce spirituelle. « Et le rocher était le Christ. » Nous savons donc par l'interprétation de l'Apôtre ce que signifie cette pierre qui donna de l'eau. Cherchons, d'après les paroles du Seigneur lui-même, et aussi d'après celles de l'Apôtre, quelle est cette eau spirituelle qui coula du Christ comme d'une source de vie, et quel est ce breuvage spirituel dont nous buvons tous, nous qui croyons au Christ.

Le Christ dit : « Celui qui croit en moi, affirme l'Écriture, des fleuves d'eau vive couleront de son sein. Il dit cela de l'Esprit que devaient recevoir ceux qui croiraient en lui ⁴. » Et l'Apôtre : « Tous, nous avons bu d'un même Esprit ⁵. » Voilà l'eau qui a coulé de la pierre, voilà le breuvage spirituel qu'ont bu tous les justes. C'est lui qui étanche la soif ardente, c'est le don de cet Esprit qui comble avec bonheur le désir des saints. Car l'Esprit est consolateur, et il rend la joie aux cœurs affligés. Tous les saints se sont réjouis dans cet esprit, tous ont reçu cet Esprit. Ils ont donc « tous bu le même breuvage spirituel ».

1. Cf. S. BERNARD, *Super Cantica* 53, 5-6; *PL* 183, 1035-1036; *SBO* 2, p. 98-99; *Id.*, *In Adv.* 1, 11; *PL* 183, 40 C; S. AUGUSTIN, *Enarr. in Ps.* 134, 5; *PL* 37, 1742; *CCL* 40, p. 1941.

2. *Ps.* 77, 25.

3. *Éphés.* 5, 3.

4. *Jn* 7, 38.

5. *I Cor.* 12, 13.

BIBEBANT AUTEM DE SPIRITUALI.

Praemittens Apostolus de potu spirituali, et subnectens de consequente eos petra, et interponens in medio : *bibebant autem de spirituali*, dubium relinquit ^a, quomodo intelligendum sit quod dicit, *bibebant autem de spirituali*, videlicet an de spirituali potu an de spirituali petra.

Sed si ad potum quis hoc referre velit, vix apparet quomodo distingui possint *bibebant de spirituali potu* et *biberunt spiritualem potum*. Si autem plus est bibere spiritualem potum quam bibere de spirituali potu ; quid necesse fuit, post id quod majus est, adjungere quod minus est ? Quod si ^b idem est, quid necesse fuit idem repetere ?

Sed solet repetitio nonnumquam fieri ut aliquid addatur. Si ergo additionis causa repetitio facta est, verbis ex parte mutatis, sic accipi potest quasi fieret verbis non mutatis, ut nullam vim habeat ipsa verborum mutatio, tamquam diceretur : *Biberunt potum spiritualem ; bibebant autem de spirituali, hoc est potum spiritualem, consequente eos petra*. Hoc enim additur, ut ostendatur unde manaverit spiritualis potus quem bibebant.

Porro si cui ^c placet hoc ad petram referri, ut de spirituali petra bibisse dicantur eos consequente ; modus locutionis est, sicut de cisterna vel vinea dicitur quis bibere, cum vel aquam de cisterna bibit, vel de vinea vinum. Spiritualis autem petra Christus est. Spiritualis potus Spiritus sanctus est, qui de Christo procedit et a Christo datur, secundum diversorum divisiones charismatum ¹, credentibus in eum.

Potest etiam spiritualis potus pro calice Christi ^d accipi. Calix autem Christi tribus modis dicitur : vel sanguis ipse Christi, qui pro nobis fusus est, quem et nos bibimus in altari ; vel passio Christi, quae nos ad compatiendum

a. relinquit : relinquit *D Mg* || b. Quod si : Si autem *Mg* || c. si cui : sicut *Mg* || d. Christi *om. Mg*

Ils buvaient, en effet, de spirituali.

L'Apôtre a commencé par parler du « breuvage spirituel ». Plus bas, il parlera « du rocher qui les suivait », et entre les deux il met : « Ils buvaient *de spirituali* ». On peut donc se demander si *de spirituali* s'applique au breuvage spirituel ou au rocher spirituel.

Mais si on le rapporte au breuvage, on voit mal la différence entre « ils buvaient du breuvage spirituel » et « ils ont bu le breuvage spirituel ». Si boire le breuvage spirituel dit plus que boire du breuvage spirituel, quel besoin d'ajouter le moins après le plus ? Et si c'est la même chose, quel besoin de se répéter ?

La répétition a parfois pour but d'ajouter quelque chose. Si telle est la raison ici, le léger changement dans les mots est sans portée ; l'on peut n'en pas tenir compte et comprendre : « Ils ont bu le breuvage spirituel ; ils buvaient, en effet, du breuvage spirituel, car le rocher les accompagnait. » L'addition aurait pour but de montrer d'où coulait le breuvage spirituel qu'ils buvaient.

Mais si l'on préfère rapporter ces mots au rocher, la phrase signifie qu'ils buvaient du rocher spirituel qui les accompagnait, — comme on dit que quelqu'un boit d'une citerne ou d'une vigne, lorsqu'il boit l'eau de cette citerne ou le vin de cette vigne. Le rocher spirituel, c'est le Christ. Le breuvage spirituel, c'est l'Esprit-Saint, qui procède du Christ et est donné par le Christ à ceux qui croient en lui, selon la distribution des diverses grâces ¹.

Le « calice » du Christ. On peut aussi voir dans le breuvage spirituel le calice du Christ. Ce calice du Christ peut s'entendre de trois façons : le sang même du Christ, répandu pour nous, et que nous buvons à l'autel ; la passion du Christ, qui nous oblige à souffrir avec lui ; et l'imitation de cette passion, par laquelle nous rendons à celui qui a souffert pour nous

1. Cf. *I Cor.* 12, 4.

obligavit; vel imitatio passionis Christi, qua vicissitudinem, pro modulo nostro, et gratiarum actionem pro nobis passo compatiendi referimus. Spiritualem itaque potum biberunt, non solum qui haustu dominici sanguinis in ipsius sacramenti perceptione potati sunt; sed et omnes justis qui a diebus antiquis fidem passionis Christi habuerunt, et in ea fide^a spiritualiter vixerunt, *carne suam cum vitiis et concupiscentiis*¹ mortificantes, et similitudinem passionis Christi in patientia tribulationum suarum praeferentes. Non est enim justus qui non patitur.

CONSEQUENTE EOS PETRA.

Juxta historicum intellectum petra consequebatur eos, id est satisfacibat et obsequebatur voluntati eorum; quia, ut quidam putant, quoquo irent, aquae inundantes secutae sunt; sicut scriptum est: *Eduxit aquam de petra et deduxit tamquam flumina aquas*²; et iterum: *Dirupit petram et fluxerunt aquae; abierunt in sicco flumina*³.

Potest hoc et aliter intelligi. Mortua Maria, et deficiente aqua in deserto Sin in loco qui dictus est Cades, *murmuravit populus contra Moysen*⁴. Quae murmuratio tantum invaluit, ut et ipse Moyses aliquatenus cessasse videretur. Unde post^b silicem bis percussum, cum egrederentur aquae largissimae, audivit a Domino: *Quia non credidistis mihi, ut sanctificaretis me coram filiis Israel, non introducetis hos populos in terram quam dabo eis*⁵. Populi ergo, in seditionem versi, paulominus defecerant a cultu Dei; et prope erat ut fugerent a Domino et Deo suo, nisi signo dato^c retinerentur, et quasi fugitivi comprehende-

a. fide om. C || b. post: per T cum per Mg || c. nisi signo dato: ubi signo D

1. Gal. 5, 24.

un retour à notre mesure et une action de grâces, en souffrant avec lui. Ont donc bu le breuvage spirituel non seulement ceux qui, en recevant le sacrement, ont bu le sang du Christ, mais tous les justes qui, depuis les jours antiques, ont eu foi en la passion du Christ, ont vécu spirituellement dans cette foi, « mortifiant leur chair avec ses vices et ses convoitises¹ », et portant une ressemblance de la passion du Christ dans la patience avec laquelle ils souffraient leurs tribulations. Car il n'est pas juste, celui qui ne souffre pas.

Le rocher les accompagnait.

Au sens historique, le rocher les accompagnait, c'est-à-dire satisfaisait leurs désirs et obéissait à leur volonté. Certains pensent, en effet, que partout où ils allaient, des eaux abondantes les suivaient, ainsi qu'il est écrit: « Il tira l'eau du rocher, et conduisit les eaux comme des fleuves². » Et encore: « Il fendit le rocher, et les eaux jaillirent, et les fleuves prirent la route du désert³. »

On peut encore comprendre d'une autre manière: après la mort de Marie, lorsque l'eau manqua dans le désert de Sin, au lieu dit Cadès, « le peuple murmura contre Moïse⁴ ». Ce murmure alla si loin que Moïse lui-même semble avoir perdu pied quelque peu. Aussi, lorsqu'il eut frappé deux fois le rocher, et qu'un torrent d'eau s'en échappa, il entendit ces paroles du Seigneur: « Puisque vous n'avez pas cru en moi, pour manifester ma sainteté devant les fils d'Israël, vous n'introduirez pas ce peuple dans la terre que je lui donnerai⁵. » Le peuple en rébellion s'était donc presque détaché du culte de Dieu, et il s'en fallait de peu qu'il ne fuie loin du Seigneur son Dieu. Le prodige était destiné à retenir ces hommes, à les saisir comme on saisit des fugitifs. « Le rocher les accom-

2. Ps. 77, 16.

3. Ps. 104, 41.

4. Ex. 15, 24.

5. Nomb. 20, 11-12.

rentur, *consequente eos petra* ne abirent, et quodammodo revocante ut redirent.

Secundum mysticum intellectum Christus in deserto hujus mundi suos comitatur, et non deserit sperantes in se ¹.

PETRA AUTEM ERAT CHRISTUS.

Solet res quae significat nomine rei quam significat nominari. Erat non per substantiam, sed per significationem.

In signis, coram antiquis justis a Deo mirabiliter factis, mystica significatio securitatis veritatis inerat majoribus et perfectioribus manifesta, simplicioribus forte occulta. Omnes autem pietatem fidei habentes signa divinitus facta quasi sancta venerati sunt, et rerum mirabilium novitate et stupore permoti, in Dei timore vel amore et fidei devotione confirmati sunt. Nec praejudicabat pietati fidei, si qui forte simpliciter ignorabant, quid significaret ^a manna, quid nubes, quid mare, quid petra; dummodo pie crederent, secundum ^b quod ratio illius temporis exigebat, quae ad fidem unius Dei et venturi Salvatoris pertinerent. Non enim scientia mysticae significationis ab omnibus requirebatur, sed pietas fidei ad justitiam reputabatur ², et ignorantia unius Dei et Salvatoris mundi singulis non credentibus imputabatur. Hinc de quibusdam infidelibus scriptum est: *Ignis accensus est in Jacob, et ira ascendit in Israel; quia non crediderunt in Deo, nec speraverunt in salutari ejus* ³. In Deo autem credere, et in Christo salutari ejus fiduciam salutis habere, sicut nobis nunc, ita et illis tunc necessaria erat ad salu-

a. significaret : significare O significabat T Mg || b. secundum : scilicet T om. Mg

1. Cf. *Judith* 13, 17.

2. Cf. *Rom.* 4, 5.

pagnait », pour les empêcher de s'en aller; en quelque manière il les rappelait, pour qu'ils revinssent.

Au sens mystique, le Christ nous accompagne dans le désert de ce monde, et il n'abandonne pas ceux qui espèrent en lui ¹.

Et le rocher était le Christ.

**Deux degrés
dans la
connaissance
des mystères.**

Le signe est souvent appelé du nom de la chose signifiée. Le rocher était le Christ; il ne l'était pas en substance, mais il signifiait le Christ.

Dans les merveilles faites par Dieu devant les justes d'autrefois, il y avait un signe de la vérité qui devait venir. Ce signe était révélé aux grands et aux parfaits, et sans doute caché aux simples. Mais tous ceux qui avaient la piété de la foi vénérèrent les signes divins comme quelque chose de saint; émus et stupéfiés par la nouveauté de ces merveilles, ils furent affermis dans la crainte et l'amour de Dieu, et dans la ferveur de leur foi. Plusieurs pouvaient ignorer avec simplicité ce que signifiaient la manne, la nuée, la mer, le rocher, et cela ne portait pas préjudice à la piété de la foi, du moment qu'ils croyaient pieusement, selon que l'exigeait la mesure de grâce de ce temps, ce qui avait trait à la foi en un seul Dieu, et en un Sauveur à venir. La science du symbole mystique n'était pas requise de tous, mais la piété de la foi leur était comptée comme justice ², et l'ignorance d'un Dieu unique et du Sauveur du monde était imputée à ceux qui ne croyaient pas. A ce sujet, il est écrit de certains incrédules: « Le feu s'alluma contre Jacob, la colère monta contre Israël, parce qu'ils ne croyaient pas en Dieu et qu'ils n'espéraient pas son salut ³. » Or, croire en Dieu et espérer être sauvé par le Christ, son salut, était nécessaire au salut pour les hommes de ce temps, comme aujourd'hui pour nous. Mais les parfaits recevaient con-

3. *Ps.* 77, 21.

tem. Sed signorum significatio occulta inspiratione perfectioribus intimabatur; signorum veneratio simplicioribus proponebatur, ut virtutem Dei in mirabilibus ejus agnoscerent, ad facienda quae vellet et sicut vellet.

Et nunc quoque quam multi sunt in Ecclesia Dei qui significationem, vel quae tunc fuerunt signorum, vel quae nunc sunt sacramentorum, non norunt; qui fidei Ecclesiae simpliciter adhaerentes, et nihil impium de Deo sentientes, Deum venerantur in sacramentis ab eo institutis, aestimantes divinam virtutem et sanctificationis gratiam illis inesse, ut in Deum credentibus ad salutem possint prodesse.

Non igitur oportet omnes, qui fidem habent, mystici eloquii prudentes esse, vel signorum aut sacramentorum profunda penetrare. Sed mysteriorum intelligentia illis magis est necessaria, quibus docendi et regendi dispensatio est credita. Hinc Dominus ad discipulos loquens ait: *Vobis datum est nosse mysterium regni Dei; ceteris autem in parabolis*¹.

Petra autem erat Christus. Haec est petra de qua ipse Christus dicit: *Super^a hanc petram aedificabo Ecclesiam meam, et portae inferi non praevalent adversus eam*². Haec est petra de qua dictum est: *Statuit supra petram pedes meos*³; et iterum: *Petra refugium herinacis*⁴. Christus ergo petra est, quia sanctorum firmitas est, confirmans eos in virtute sua⁵ per invincibilem^b fidei constantiam, per irrevocabilem^c securitatis fiduciam,

a. super: supra T Mg || b. invincibilem: immobilem T Mg || c. irrevocabilem: immobilem Mg

1. Lc 8, 10.

2. Matth. 16, 18. Baudouin s'inspire ici de l'une des interprétations de ce texte proposées par S. AUGUSTIN, *Retractationes* 1, 21; PL 32, 618: « J'ai dit dans un certain passage, au sujet de l'apôtre Pierre, que l'Église avait été bâtie sur lui comme sur la pierre; mais je sais que, dans la suite, j'ai souvent exposé cette parole: Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai, etc., en ce sens que l'Église est dite bâtie sur Celui que Pierre a confessé... La pierre était le Christ (I Cor. 10, 4) que Simon a confessé, comme le confesse

naissance de la signification des prodiges par une inspiration intérieure; les simples avaient à vénérer ces prodiges, à y reconnaître la puissance de Dieu qui accomplit ce qu'il veut, comme il veut.

Maintenant encore, combien y en a-t-il dans l'Église de Dieu qui ne connaissent la signification ni des prodiges d'alors, ni des sacrements d'aujourd'hui? Ils adhèrent avec simplicité à la foi de l'Église, n'ont aucune pensée impie à l'égard de Dieu, mais le révèrent dans les sacrements par lui institués, sachant simplement que ceux-ci contiennent une force divine et une grâce de sanctification, pour servir au salut de ceux qui croient en Dieu.

Il n'est donc pas nécessaire que tous les fidèles aient la science du langage mystique, ni pénètrent les mystères des signes et des sacrements. Mais l'intelligence des mystères est plus nécessaire à ceux qui ont reçu charge d'enseigner et de gouverner. Aussi, le Seigneur parlant à ses disciples leur dit: « A vous il a été donné de connaître le mystère du royaume de Dieu; aux autres, on parle en paraboles¹. »

« Le Rocher »,
titre du Christ.

« Et le rocher était le Christ. » Ce rocher est celui dont le Christ dit lui-même: « Sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle². » C'est de cette pierre qu'il est écrit: « Il a affermi mes pieds sur le roc³. » Et encore: « La pierre est le refuge des hérissons⁴. » Le Christ est donc le rocher, parce qu'il est la force des saints. Il les affermit dans sa propre force⁵, par le courage invincible de la foi, par une confiance tranquille et inébranlable, par la persévérance

toute l'Église, et c'est pourquoi il a été appelé Pierre. Que le lecteur choisisse de ces deux opinions celle qui lui paraîtra la plus probable. * Matth. 16, 18 se trouve également rapproché de I Cor. 10, 4 dans PSEUDO-AMBROISE (= MAXIME DE TURIN?), *Sermo* 44, 5; PL 17, 691 B, qui semble s'inspirer d'ORIGÈNE, *In Matthaeum*, 12, 10; GCS 41, p. 85-89 (Klostermann).

3. Ps. 39, 3.

4. Ps. 103, 18.

5. Cf. Ps. 73, 13.

per interminabilem dilectionis perseverantiam. Christus petra est, utpote firmus in promissione sua, firmus in dilectione sua, interdum inexorabilis in ira sua, saepe immobilis in sententia sua, saepe quasi durus in tribulatione nostra.

Domine Deus, ut salva pace tua loquar, quotiens in orationibus meis pro tribulationibus et tentationibus meis, etsi non te durum nomino, durum tamen cogito. Quotiens in corde meo revolve : *Petra autem erat Christus*. Quotiens dico : *Ut quid Domine repellis orationem meam, avertis faciem tuam a me*¹? *Quousque irasceris super orationem servi tui*²? Verumtamen quia dixisti, *oportet semper orare et non deficere*³; quia improbitatem et importunitatem quaerendi, petendi et pulsandi⁴, non fastidis; *non dimittam te nisi benedixeris mihi*⁵. Experiar, te auxiliante, si possim sugere *mel de petra, oleumque de saxo durissimo*⁶. Et si dederis mihi virgam disciplinae, quo^a rectitudine actionis et directione cordis silicem irae tuae bis valeam percutere et duritiam frangere, scio quia egredientur aquae largissimae, ut populus bibere possit et jumenta⁷, et ego inter jumenta. Sed exemplo Moysi timeo haesitationem cordis, quam tu detestaris. Postulare enim in fide debeo et non haesitare⁸. Tu, Domine, qui probas fidem, *adjuva incredulitatem meam*⁹. Serva quod placet; tolle quod displicet.

EX EADEM EPISTOLA, INFRA. CARISSIMI MEI^b, FUGITE AB IDOLORUM CULTURA. UT PRUDENTIBUS LOQUOR : VOS IPSI JUDICATE QUOD DICO. CALIX BENEDICTIONIS, CUI BENEDICIMUS, NONNE COMMUNICATIO SANGUINIS CHRISTI

a. quo : qua *T Mg* || b. mei *om. T mihi Vlg*

1. *Ps.* 87, 15.

2. *Ps.* 79, 5.

3. *Lc.* 18, 1.

4. *Cf. Matth.* 7, 7-8.

inlassable de l'amour. Le Christ est la pierre, parce qu'il est ferme dans ses promesses, ferme dans son amour, parfois inexorable dans sa colère, souvent immuable dans ses décrets, souvent presque dur dans nos tribulations.

Seigneur mon Dieu, soit dit sans t'offenser, que de fois, dans les prières que je t'adresse pour mes peines et mes tentations, si je ne dis pas que tu es dur, je le pense ! Que de fois je roule dans mon cœur cette pensée : « La pierre était le Christ ! » Que de fois je m'écrie : « Pourquoi, Seigneur, repousses-tu ma prière, détournes-tu de moi ton visage¹ ? Jusqu'à quand t'irriteras-tu devant la prière de ton serviteur² ? » Mais parce que tu as dit : « Il faut toujours prier, et ne pas se décourager³ » ; parce que tu ne te lasses pas de l'indiscrétion et de l'importunité de celui qui demande, cherche et frappe⁴, « je ne te lâcherai pas avant que tu ne me bénisses⁵ ». J'essaierai, avec ton aide, de voir si je peux sucer « le miel de la pierre, et l'huile du roc le plus dur⁶ ». Et si tu me frappes « du bâton de l'épreuve », je me servirai de celui-ci pour heurter deux fois le rocher de ta colère, par la rectitude de mes actions et la droiture de mon cœur ; et je sais que des torrents d'eau jailliront et que le peuple pourra boire, les bêtes aussi⁷, et moi parmi les bêtes. Mais l'exemple de Moïse me fait craindre l'hésitation du cœur ; tu la détestes. Je dois, en effet, demander avec foi, et ne pas hésiter⁸. Toi, Seigneur, qui éprouves la foi, « aide mon incrédulité⁹ » ! Conserve ce qui te plaît, arrache ce qui te déplaît.

3. I Corinthiens, 10, 14-21.

MES BIEN-AIMÉS, FUYEZ LE CULTE DES IDOLES. JE VOUS PARLE COMME À DES GENS SENSÉS : JUGEZ VOUS-MÊMES DE CE QUE JE DIS. LE CALICE DE BÉNÉDICTION QUE NOUS

5. *Gen.* 32, 26.

6. *Deut.* 32, 13.

7. *Cf. Nomb.* 20, 11.

8. *Cf. Jac.* 1, 6.

9. *Mc* 9, 23.

EST ? ET PANIS, QUEM FRANGIMUS, NONNE PARTICIPATIO CORPORIS DOMINI EST ? QUONIAM UNUS PANIS, UNUM CORPUS, MULTI SUMUS, OMNES QUI DE UNO PANE ET DE UNO CALICE ^a PARTICIPAMUR ^b. VIDETE ISRAEL SECUNDUM CARNEM. NONNE QUI EDUNT HOSTIAS PARTICIPES SUNT ALTARIS ? QUID ERGO ^c DICO ? QUOD IDOLIS ^d IMMOLATUM SIT ALIQUID ? AUT QUOD IDOLUM SIT ALIQUID ^e ? SED QUAE IMMOLANT GENTES, DAEMONIBUS ^e IMMOLANT, ET NON DEO. NOLO AUTEM VOS SOCIOS FIERI DAEMONIORUM ^f. NON POTESTIS CALICEM DOMINI BIBERE ET CALICEM DAEMONIORUM. NON POTESTIS MENSÆ DOMINI PARTICIPES ESSE ^g ET MENSÆ DAEMONIORUM ^f.

Vitae humanae societas et mutui amoris jucunditas, cum multis indiciis vicissim possint significari et ex signis vicissim intelligi, uno familiaris modo et expressius intimantur, in convescendi consuetudine et unius mensae participatione. Cum enim cibus quasi vita sit vitae, qui unum cibum communiter participant, ipsam vitam mutua benevolentia communicare se indicant, dum ipsius subsidium vitae communiter assumunt ad usum vitae, quibus communis est usus vitae. Familiaritas hominum in convictu nutriri solet ex communi victu ; et vel amicus est qui convescitur, aut amicum se simulat ut credatur. Quae simulatio peccatum Judae cumulavit, qui convescendo se non prodidit, ut magistrum proderet. Cui dictum est : *Tu vero homo unanimes, dux meus et notus meus, qui simul mecum dulces capiebas cibos. In domo Dei ambulavimus cum consensu* ². Post vitam quae communiter participatur, et post amorem quo socialiter tam sibi quam alteri

a. et de uno calice om. VIg || b. participamur : participamus VIg || c-e'. Quid ergo... aliquid ? : nullum punctum, vel saltem nullum interrogationis, interponunt mss. || d. idolis T² cell. codd. : idolorum T (a. corr.) || e. daemonibus : daemoneis VIg || f. daemoniorum fieri transp. D || g. esse : fieri T

1. I Cor. 10, 14-21.

BÉNISSEZ, N'EST-IL PAS LA COMMUNION AU SANG DU CHRIST ? LE PAIN QUE NOUS ROMPONS, N'EST-IL PAS LA PARTICIPATION AU CORPS DU CHRIST ? CAR NOUS SOMMES UN SEUL PAIN ET UN SEUL CORPS, NOUS TOUS QUI PARTICIPONS AU PAIN UNIQUE ET À L'UNIQUE CALICE. REGARDEZ L'ISRAËL SELON LA CHAIR : N'EST-IL PAS VRAI QUE CEUX QUI MANGENT LES VICTIMES SONT EN COMMUNION AVEC L'AUTEL ? QU'EST-CE À DIRE ? QUE L'IDOLOTHYTE SOIT QUELQUE CHOSE ? OU QUE L'IDOLE SOIT QUELQUE CHOSE ? NON, MAIS CE QU'IMMOLENT LES GENTILS, ILS L'IMMOLENT AUX DÉMONS ET NON À DIEU. OR JE NE VEUX PAS QUE VOUS ENTRIEZ DANS LA COMMUNION DES DÉMONS ! VOUS NE POUVEZ BOIRE LE CALICE DU SEIGNEUR ET LE CALICE DES DÉMONS. VOUS NE POUVEZ PARTICIPER À LA TABLE DU SEIGNEUR ET À LA TABLE DES DÉMONS ¹.

Le repas,
symbole d'amitié.

Le lien social de la vie humaine et la joie de l'amour mutuel peuvent s'exprimer et se faire comprendre par bien des témoignages réciproques. Mais c'est dans la coutume de manger ensemble, dans la participation à la même table, qu'ils trouvent leur manifestation la plus familière et la plus expressive. La nourriture étant comme la vie de la vie, ceux qui prennent ensemble une même nourriture montrent qu'ils mettent en commun leur vie même, par un mutuel bon vouloir : c'est parce que l'usage de la vie leur est commun qu'ils prennent en commun, pour l'usage de la vie, le soutien de la vie. L'intimité entre les hommes a coutume de se nourrir d'un aliment commun, dans un repas. Qui mange avec vous est votre ami, ou fait semblant de l'être et veut en imposer. Cette hypocrisie augmenta le péché de Judas. Pour livrer son maître, il soupa avec lui sans se livrer. A lui s'adressent ces paroles : « Mais toi, mon autre moi-même, mon confident et mon ami ! Nous prenions plaisir à souper ensemble, nous marchions en parfait accord dans la maison de Dieu ². » Après la vie mise en commun, et après l'amour, par le-

2. Ps. 54, 14-15.

Baudouin de Ford, II.

vita amatur, nihil magis communioni congruit quam alimentum vitae, cujus communione significatur communio amicitiae. Neque enim fas est communis mensae fieri participem, qui dilectionis ad convescentem^a se sentit expertem.

Communio autem mensae dominicae a corporali mensa, quae indigentibus communis esse debet, hoc amplius habet : quod communionem verae amicitiae non solum indicat, sed perficit et consummat. Hujus communionis quanta sit virtus, et quanta sit gratia, Apostolus ostendit, volens nos a mensa et societate et amicitia daemoniorum retrahere, et ad mensam Christi ejusque societatem et amicitiam invitare.

Omnis amicitia, sive hominum inter se, sive Dei et hominum, sive hominum et daemoniorum, suo modo colitur propria muneris vel obsequii oblatione aut affectati muneris delatione^b. Ille quidem superbus et refuga angelus, cum affectasset similis esse Altissimo¹, et similitudinem altitudinis non posset assequi in veritate, voluit eam adipisci in stulta hominum opinione, ut vel putaretur deus et pro deo coleretur. Quos ergo seduxit, ad hoc induxit ut in idolis manufactis ipsum adorarent, ipsi pro salute supplicarent, ipsi vota offerrent, ipsi immolarent, et in ipsius veneratione immolata gustarent, et mensae ejus participes essent, et haec omnia ut placatum haberent, et amicitiae ejus participes fierent. Ille ergo, quia videri voluit quod esse non potuit, qui est superbiae typus, idolatriam instituit, quam vera Christi religio postea destruxit in veris cultoribus Christi, qui in ejus societatem vocati sunt et ad mensam ejus invitati, cujus participatione efficiantur *participes amicitiae Dei*².

Hujus mensae laudem commemoraturus Apostolus, praemonet fugere ab idolorum cultura. *Quae enim conven-*

a. convescentem : convescendum Mg || b. delatione : delectatione Mg

1. Cf. Is. 14, 14.

quel on aime cette vie socialement, tant pour soi que pour l'autre, rien n'est mieux fait pour être communiqué que l'aliment de la vie. En le communiquant, on signifie la communion de l'amitié. Il n'est pas permis de s'asseoir à une table commune, quand on se sent vide de tout amour à l'égard de l'hôte.

Mais la communion à la table du Seigneur a quelque chose de plus que celle d'un repas matériel qui doit être commun à tous ceux qui en ont besoin : non seulement elle indique la mise en commun d'une vraie amitié, mais elle la parfait et la consomme. Voulant nous éloigner de la table, de la société et de l'amitié des démons, et nous inviter à la table du Christ, à sa société et à son amitié, l'Apôtre montre combien grandes sont l'efficacité et la grâce de cette communion.

Toute amitié, soit des hommes entre eux, soit de Dieu et des hommes, soit des hommes et des démons, se cultive à sa manière, soit par l'offrande vraie d'un don ou d'un hommage légitime, soit par l'attribution abusive d'un don ou d'un hommage convoité. L'ange superbe et apostat, ayant convoité d'être semblable au Très-Haut¹, et n'ayant pu atteindre en vérité cette égalité avec Dieu, voulut l'acquérir au moins dans la sottise opinion des hommes : qu'au moins on le crût Dieu, qu'on l'adorât comme Dieu. Ceux qu'il a pu séduire, il les a donc amenés à l'adorer dans des idoles faites de main d'homme, à implorer de lui leur salut, à lui faire des offrandes votives, à lui immoler des victimes, enfin à manger en son honneur les viandes immolées, et à prendre part à sa table : tout cela pour l'apaiser, pour entrer dans son amitié. C'est donc lui le type de l'orgueil, qui, voulant paraître ce qu'il n'avait pu être, a inventé l'idolâtrie. La vraie religion du Christ a plus tard détruit celle-ci, dans les vrais adorateurs du Christ, appelés à la société, invités à sa table, dont la communion « leur donne part à l'amitié de Dieu »².

Avant d'exalter cette table, l'Apôtre exhorte à fuir le culte des idoles. « Quel accord en effet entre le Christ et

2. Sag. 7, 14.

tio Christi ad Belial ¹ ? Fugienda est idolatria, ut ad mensam Christi accedatur. Fugienda est et similitudo idolatriae, qua est spiritualis fornicatio, omnis scilicet quae a Deo separat peccati delectatio. Omne enim quod vero Deo praeponitur, quod in amore primum et mente praecipuum ^a est, hoc pro Deo colitur, hoc in idolum reputatur.

UT PRUDENTIBUS LOQUOR : VOS IPSI JUDICATE QUOD DICO. CALIX BENEDICTIONIS, CUI BENEDICIMUS, NONNE COMMUNICATIO SANGUINIS CHRISTI EST ?

Quasi altum quid dicturus Apostolus iudicium discretionis ab his quibus loquitur ut a prudentibus exquirat, ut diligenter dijudicent quod dicturus est, et attendant quid sit et quid prosit ^b calix Domini, et participatio corporis Christi. Et primo ostendit quid sit, incipiens a calice, deinde subjungens de pane.

Quod mirum quare fecerit, cur ^c ordinem contra ordinem evangelistarum mutaverit ; cum et ipse alio loco de pane praemittat et de calice subjungat. Hujus autem mutationis causa forte haec est. Ante pauca praemissa locutus fuerat de esca spirituali et potu spirituali, et novissime de potu ; et sic, paucis interpositis, de calice adjungit dicens : *Calix benedictionis cui benedicimus*, etc. Per calicem hic potum intellige.

Hic autem calix a Deo benedicitur, et ob hanc causam calix benedictionis dicitur. Et nos participantes per eum benedicimur, id est in donis spiritualibus multiplicamur ; et ob hanc quoque causam calix benedictionis dicitur. Cui benedicimus nos, quicumque fideles, gratias agendo, laudando, et super omnes calices exaltando et dicendo :

a. praecipuum : primum *Mg* || b. prosit : possit *DLST* || c. cur : ut *D* aut *Mg*

Belial ¹ ? » Il faut fuir l'idolâtrie, pour approcher de la table du Christ. Il faut même fuir toute ressemblance de l'idolâtrie, qui est une fornication spirituelle, c'est-à-dire toute complaisance envers le péché, qui sépare de Dieu. Car tout ce qui est préféré au vrai Dieu, tout ce qui est premier et principal dans l'amour et l'esprit de l'homme, est en quelque manière adoré à la place de Dieu, et joue le rôle d'idole.

Je vous parle comme à des gens sensés. Jugez vous-mêmes de ce que je dis. Le calice de bénédiction que nous bénissons, n'est-il pas la communion au sang du Christ ?

La bénédiction du calice. En homme qui va dire quelque chose de profond, l'Apôtre fait appel au jugement et à l'intelligence de ses interlocuteurs, qui sont des gens sensés, dit-il. Qu'ils prennent la peine de juger ce qu'il va dire, qu'ils considèrent ce que sont et ce que peuvent le calice du Seigneur et la communion au corps du Christ. Pour commencer, il montre ce qu'est le calice ; puis il en vient au pain.

On peut s'en étonner. Pourquoi change-t-il l'ordre des Évangélistes, alors que lui-même, en un autre passage, parle d'abord du pain, puis du calice ? La raison de ce changement est peut-être celle-ci : peu auparavant, il avait parlé de nourriture spirituelle et de breuvage spirituel, le breuvage venant en dernier lieu. A peu d'intervalle, il revient au calice et dit : « Le calice de bénédiction que nous bénissons », etc. Le calice répond au breuvage.

Ce calice est béni par Dieu : on l'appelle pour cela calice de bénédiction ; et nous qui y communions, nous sommes bénis à cause de lui, c'est-à-dire que nous sommes comblés de dons spirituels : on l'appelle pour cela aussi calice de bénédiction. Nous tous, fidèles, nous le bénissons, rendant grâces, louant et exaltant ce calice au-dessus de tous les calices, et disant : « Qu'il est beau ce

1. *II Cor.* 6, 15.

Calix hic^a inebrians quam praeclarus est¹. Prae ceteris nempe omnibus hic clarus est. Talis enim potus non est, tam dulcis, tam salubris, tam inebrians, tam laetificans, tam bene mentem immutans. Vel nos sacerdotes benedicimus, prece mystica consecramus, Christum benedicentem repraesentamus. Ipse est enim qui benedicit. Nobis ministrantibus, ille invisibiliter operatur. Ille potenter mutat, creaturae efficaciter imperat; et ubi praecipit virtus, incunctanter sequitur effectus.

De hoc calice quid digne sentire possumus? Quid enim est? Nonne communicatio sanguinis Christi est? Quae est fidelis responsio, nisi quia communicatio sanguinis Christi est? Hic enim calix, qui a nobis benedicitur, et in quo benedicimur nos, sanguis Christi est nobis communicatus, id est nobis et pro nobis communiter datus; nobis in poculum salutis, pro nobis in *pretium redemptionis*². Nec aliud est calix benedictionis, vel in coena Domini, vel in mensa Domini, hoc est in altari, quam sanguis Christi, qui pro communi salute fusus est.

Hac auctoritate Apostoli potus iste communionis nomen habere potest, ut sacra communio dicatur. Communicatio enim intelligi potest, quia in commune datur vel accipitur, communio vero quia in commune habetur. Alia etiam ratione potest dici communio. Hic enim sanguis caritatem operatur in nobis, per quam omnia communia fiunt, et quae propria sunt singulorum communia sunt omnium.

a. hic : meus *Vlg*; sed p. 394, a, *codd. habent meus.*

1. *Ps.* 22, 5.

calice enivrant¹! » Oui, plus que tous les autres! Nul breuvage n'est aussi doux que celui-ci, aussi salubre, aussi enivrant; nul ne donne tant de joie, ne transforme à ce point l'âme pour son bien. Il y a encore une autre bénédiction: nous, prêtres, nous bénissons ce calice, nous le consacrons par une prière mystique, nous représentons le Christ bénissant. Car c'est bien lui qui bénit; par notre ministère il agit invisiblement, c'est lui qui fait le changement par sa puissance, qui commande efficacement à sa créature; à peine sa puissance commande-t-elle, que l'effet suit immédiatement.

Que pouvons-nous penser qui soit digne de ce calice? Qu'est-il en effet? N'est-il pas la communion au sang du Christ? Quelle sera la réponse de la foi, sinon qu'il est bien la communion au sang du Christ? Ce calice, béni par nous et dans lequel nous sommes nous-mêmes bénis, est le sang du Christ qui nous est communiqué, c'est-à-dire qui nous est donné et qui est donné pour nous, en commun. Il nous est donné en breuvage qui nous sauve, il est donné pour nous en « prix qui nous rachète² ». Et ce calice de bénédiction n'est autre, soit à la cène du Seigneur, soit à la table du Seigneur, c'est-à-dire à l'autel, que le sang du Christ répandu pour notre commun salut.

**La communion
au calice
réalise
la communion
dans la charité.**

Après l'Apôtre, nous pouvons donner à ce breuvage le nom de communion, et l'appeler ainsi sainte communion. C'est une communication, parce qu'il est donné et reçu en commun; une communion, parce qu'il est possédé en commun. Il peut encore s'appeler communion pour une autre raison: ce sang réalise en nous la charité par laquelle tout devient commun, et ce qui appartient en propre à chacun devient commun à tous.

2. *Ps.* 48, 9.

ET PANIS, QUEM FRANGIMUS, NONNE PARTICIPATIO CORPORIS DOMINI EST ?

Ostenso quid sit hic calix, mox ostendit quid sit panis quem frangimus in sacramento. De fractione quae dicenda videbantur superius diximus. Hic autem panis quid sit, nullatenus nobis pro certitudine fidei dubitandum est. Unde Apostolus dicit : *Nonne participatio corporis Domini est ?* Ac si diceret : Manifestum est quia participatio corporis Domini est. Quis enim fidelium inde dubitet ? Participatio corporis intelligenda est corpus ad participandum nobis datum.

Quamvis Apostolus dicat, *communicatio sanguinis*, et *participatio corporis*, quasi distinctionem aliquam significans ; pie tamen dici potest, *participatio sanguinis*, et *communicatio corporis* ^a. Utroque enim communicando participamus et participando communicamus.

Verumtamen si aliqua distinctio hic requiritur, pie dici potest quod participatio fractioni congruit, sicut partitio ^b pani qui frangitur. Dividitur enim, ut unusquisque partem suam accipiat. Hic autem panis in substantia sua semper integer manet, et tamen in sacramento frangitur, ad significandum quod in diversis diversa operatur. *Divisiones enim gratiarum sunt* ¹. Sacramentum dominici corporis et sanguinis gratia est. Unde et Eucharistia dicitur, id est bona gratia. Hoc sacramentum totum et integrum a singulis percipientibus aequaliter sumitur ; sed non in singulis aequaliter operatur. Operatrix itaque gratia communis est digne sumentibus ; sed, per effectum quem habet in singulis, gratias dividit his et illis.

Ergo *communicatio* ^c sanguinis referri potest ad operatricis gratiae communionem ; *participatio* vero corporis

^a. *participatio sanguinis*, et *communicatio corporis transp. Mg* || ^b. *partitio T² cell. codd.* : *participatio T (a. corr.) Mg* || ^c. *communicatio* : *communio Mg*

Et le pain que nous rompons, n'est-il pas la participation au corps du Seigneur ?

**Le pain rompu,
signe du partage
des grâces.**

L'Apôtre a montré ce qu'est le calice. Il montre maintenant ce qu'est le pain que nous rompons dans le sacrement. Nous avons dit plus haut ce que nous croyions devoir dire de la fraction. Quant à ce qu'est le pain, notre foi est certaine, et nous ne pouvons nullement hésiter. L'Apôtre dit : « N'est-il pas la participation au corps du Seigneur ? » C'est comme s'il disait : Manifestement, il est la participation au corps du Seigneur. Quel fidèle en doute ? Participation au corps du Seigneur, cela veut dire : ce corps nous est donné pour que nous y prenions part.

Bien que l'Apôtre dise « communion au sang » et « participation au corps », comme marquant une distinction, on peut cependant dire avec piété « communion au corps », et « participation au sang », car nous communions et participons aux deux.

Si cependant on cherche une distinction, on peut dire avec piété que le mot « participation » convient mieux à la fraction et donc au pain qui est rompu. Il est divisé en morceaux pour que chacun reçoive sa part. Ce pain, dans sa substance, reste toujours entier ; et cependant il est rompu dans le sacrement, pour signifier qu'il agit diversement dans les uns et les autres. Car « il y a diversité de grâces ¹ ». Le sacrement du corps et du sang du Seigneur est une grâce. C'est pourquoi on l'appelle « eucharistie », qui veut dire « bonne grâce ». Ce sacrement est reçu également dans son intégrité et sa totalité par tous ceux qui le reçoivent ; mais il n'agit pas de même en tous. La grâce qui agit est donc commune à ceux qui reçoivent dignement le sacrement ; mais au point de vue de son efficacité en chacun, elle diversifie les grâces dans les uns et les autres.

On peut donc rapporter la communion du sang à la

1. *I Cor. 12, 4.*

ad diversarum gratiarum partitionem ^a. Haec autem partitio gratiarum, cum a Christo dispensetur virtute carnis et sanguinis sui (una est enim virtus utriusque), congruentius tamen repraesentari potest in altari per fractionem panis, quam per aspersionem sanguinis. Aspersione enim sanguinis sine periculo et irreverentia sacramenti ibi fieri non potest : fractio autem sacramentaliter ^b fieri potest.

QUONIAM UNUS PANIS, UNUM CORPUS, MULTI SUMUS ;
OMNES QUI DE UNO PANE ET DE UNO CALICE PARTICIPAMUR.

Postquam ostendit quid sit calix benedictionis, et panis quem frangimus, consequenter adjungit quid in nobis possint, hoc est quid in nobis efficiant, et quae sit virtus et effectus eorum. Nam quoniam unam communem operatricem gratiam et dispensatricem in se continent, et partitiones multarum gratiarum per effectum suum multis distribuunt, unitatem spiritualem in nobis efficiunt, ut omnes in Christo unum simus ¹. Per divisionem quidem gratiarum multi sumus ; alii majorem, alii minorem ; alii hanc, alii illam gratiam habentes ; alii incipientes, alii proficientes ; alii simplices, alii prudentes ; alii quasi parvuli, alii quasi adulti ^c, alii quasi senes perfectione maturi ; ut ex multarum personis facierum per multos gratiae agantur ². Unitas Ecclesiae ex personis innumerabilibus, diversi sexus, diversae conditionis, diversi ordinis, diversaeque professionis ^d, multis modis solet significari. Hoc autem loco ab Apostolo significatur per unitatem panis et unitatem corporis.

Unus panis ex multis granis conficitur ; unum corpus

a. partitionem : participationem Mg || b. autem sacramentaliter : sacramentalis Mg || c. alii quasi adulti om. D || d. professionis : perfectionis Mg

1. Cf. Gal. 3, 28.

possession commune de la grâce qui agit, la participation du corps au partage des diverses grâces. Et ce partage des grâces — qui est fait par le Christ au moyen de son corps et de son sang, car l'un et l'autre n'ont qu'une seule et même efficacité — peut se représenter sur l'autel plus convenablement par la fraction du pain que par l'aspersion du sang. L'aspersion du sang, en effet, ne peut se faire sans danger d'irrévérence envers le sacrement ; la fraction, au contraire, peut s'accomplir sacramentellement.

Car nous sommes un seul pain et un seul corps, nous tous qui participons au pain unique et à l'unique calice.

L'Eucharistie, signe efficace de l'unité du Corps mystique. Après avoir montré ce que sont le calice de bénédiction et le pain que nous rompons, il indique ce qu'ils peuvent en nous, c'est-à-dire ce qu'ils réalisent en nous, quel est leur résultat et leur effet. Parce qu'ils contiennent l'unique grâce commune, qui agit et répartit, et parce que leur effet est de distribuer à chacun sa part des diverses grâces, ils réalisent en nous l'unité spirituelle, et font que tous nous sommes un dans le Christ ¹. Au point de vue de la répartition des grâces, nous sommes nombreux et divers : les uns ont une grâce plus grande, les autres une plus petite, les uns celle-ci, les autres celle-là. Les uns commencent, d'autres progressent ; les uns sont des simples, les autres des savants. Les uns sont comme des enfants, d'autres en quelque manière adultes, d'autres des vieillards mûris par la perfection. Ainsi, l'action de grâces s'élève vers Dieu, des personnes les plus différentes ². L'unité de l'Église, faite d'innombrables personnes, de sexes différents, de conditions différentes, d'ordres divers et de diverses professions, peut s'exprimer de bien des manières. Ici l'Apôtre la représente par l'unité du pain et l'unité du corps.

Un seul pain est fait de bien des grains, un seul corps est

2. Cf. II Cor. 1, 11.

ex multis membris componitur¹. Per caritatem proximi unus panis ; per caritatem Dei unum corpus multi sumus. Unus panis Deo, qui dilectione fraterna qua invicem nos diligimus delectatur, et quasi de nobis reficitur. Unus panis etiam nobis ipsi ad alterutrum sumus. Mutua enim nostra dilectio mutua nobis est consolatio, mutuaque refectio. Unde et *singuli alter alterius membra sumus*², quia invicem condolemus et invicem congaudemus, mala nostra vel^a bona, quae videntur singulorum propria, per affectum fraternae caritatis reputantes communia.

Unum corpus sumus per caritatem, qua Christus diligitur sicut Sponsus, qui et Ecclesiam diligit sicut corpus suum. Hinc Apostolus ad Ephesios : *Christus caput est Ecclesiae, ipse salvator corporis ejus*³ ; et infra : *Viri debent diligere uxores suas ut corpora sua. Qui uxorem suam^b diligit, seipsum diligit. Nemo enim unquam carnem suam odio habuit, sed nutrit et fovet eam ; sicut et Christus Ecclesiam ; quia^c membra sumus corporis ejus de carne ejus et de ossibus ejus*⁴. Ecclesia igitur, sicut sponsa Christi, ita et corpus Christi est, et de Spiritu ejus vivit ; sicut corpus hominis de spiritu hominis vivificatur. Recte ergo per unitatem corporis significata est unitas Christi et Ecclesiae, quam operatur caritas Christi qua ab Ecclesia diligitur, diligens ipse prior⁵ ut a dilecta diligitur.

Dilectio autem Dei magis nos Deo unit et vicinior conjungit quam dilectio proximi, sicut corpus nostrum conjunctius est nobis quam panis, non solum antequam sumatur, sed cum in corpus trajicitur et intra corpus recipitur. Et sicut panis corpori necessarius est et corpus nutrit, sic dilectio proximi necessaria est ad nutriendam

a. vel : ut et Mg || b. uxorem suam *transp.* Vlg || c. quia : qui T

1. Cf. S. AUGUSTIN, *In Johannis evang.* 26, 17 ; PL 35, 1614 ; CCL 36, p. 268.

2. *Rom.* 12, 5.

3. *Ephés.* 5, 23.

composé de plusieurs membres¹. Tout nombreux que nous sommes, par l'amour du prochain nous sommes un seul pain, et par l'amour de Dieu un seul corps. Un seul pain pour Dieu, qui se plaît à l'amour fraternel dont nous nous aimons les uns les autres, et se nourrit pour ainsi dire de nous. Nous sommes encore un seul pain les uns pour les autres, car notre amour mutuel nous est consolation mutuelle et réfection mutuelle. Aussi sommes-nous « membres les uns des autres² », parce que nous compatissons les uns aux autres et nous nous réjouissons les uns pour les autres, mettant en commun, par le mouvement de la charité fraternelle, les maux ou les biens qui semblent propres à chacun.

Nous sommes un seul corps par l'amour dont nous aimons le Christ comme l'Époux, lui qui aime aussi l'Église comme son corps. L'Apôtre dit aux Éphésiens : « Le Christ est chef de l'Église, lui le Sauveur de ce corps qui est sien³. » Et plus bas : « Les maris doivent aimer leur femme comme leur propre corps. Qui aime sa femme s'aime lui-même. Car nul ne hait sa propre chair ; mais il la nourrit et l'entretient, comme le Christ fait pour l'Église, parce que nous sommes membres de son corps, formés de sa chair et de ses os⁴. » L'Église, de même qu'elle est l'épouse du Christ, est donc aussi son corps et vit de son Esprit, comme le corps de l'homme est vivifié par l'esprit de l'homme. C'est donc à juste titre que l'unité du corps est prise comme figure de l'unité du Christ et de l'Église, réalisée par l'amour dont l'Église aime le Christ, qui l'a aimée le premier⁵, pour être aimé de sa bien-aimée.

Mais l'amour de Dieu nous unit davantage à Dieu, nous lie à lui de plus près que l'amour du prochain, de même que notre corps nous est plus intime que le pain, non seulement avant que nous ne prenions celui-ci, mais même lorsqu'il passe dans le corps et y est reçu. Et de même que le pain est nécessaire au corps et le nourrit, ainsi l'amour du prochain est nécessaire pour nourrir et faire grandir

4. *Ibid.* 28, 30.

5. Cf. *I Jn* 4, 10.

et augendam dilectionem Dei. Verumtamen dilectio Dei et causa et dignitate prior est, et semper praeponenda. Unde nonnumquam fit ut justissime offendatur proximus, ne offendatur Deus.

*Unus itaque panis, unum corpus, multi sumus. Qui multi? Omnes qui de uno pane et de uno calice participamus. Ecce hic ostenditur participatio ad calicem, sicut ad panem, pertinere. Nec immerito. Una est enim virtus utriusque. Et sicut hostia, quae et panis dicitur et corpus, in nobis efficit ut unus panis, unum corpus, simus; sic et calix. Sed cum ratio similitudinis, qua unus panis unum corpus dicimur et sumus, solum panem vel corpus respiciat; gratiam tamen, qua unus panis unum corpus sumus, participatio tam calicis quam panis conferre credenda est. Participatio igitur utrique convenit; sed significatio magis alteri congruit. In his verbis ostendit Apostolus participationem de uno pane et de uno calice operari in nobis unitatem^a fraternae societatis^b, qua propter Christum socialiter vivimus, et alter alterius membra sumus¹; et item unitatem Christi et Ecclesiae, qua etiam Christi membra sumus, qui est caput nostrum², in quo omnes unum sumus, sicut Apostolus ad Galatas scribens dicit: *Non est Judaeus neque Graecus, non est servus neque liber, non est masculus neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu*³.*

Ad hanc unitatem pertinent, qui de pane et de calice participant non solo ore sed pio corde, hoc est qui in Christo vivunt, et Christum habent inhabitantem per fidem in cordibus suis⁴. Nam qui ex fide vivit⁵, non sibi sed Christo et in Christo vivit⁶, et credendo manducat

a. unitatem: virtutem D || b. societatis: dilectionis L

1. Rom. 12, 5.

2. Cf. I Cor. 12, 26-27 et Ephés. 1, 22.

3. Gal. 3, 28.

4. Cf. Ephés. 3, 17.

l'amour de Dieu. Cependant, l'amour de Dieu est le premier pour l'origine et la dignité, et doit toujours passer en premier. D'où il arrive quelquefois que, par une justice parfaite, on offense le prochain pour ne pas offenser Dieu.

Nous sommes donc « un seul pain et un seul corps, tout nombreux que nous sommes ». Qui « nous » ? « Nous tous qui participons au pain unique et à l'unique calice. » On voit ici que la participation s'entend du calice comme du pain. Et à juste titre : car l'un et l'autre ont un seul et même effet ; et de même que l'hostie, qui reçoit les noms de pain et de corps, réalise en nous que nous soyons un seul pain et un seul corps, ainsi en est-il du calice. L'analogie qui fait dire que nous sommes un seul pain et un seul corps ne se réfère qu'au pain et au corps. Mais c'est la participation tant au calice qu'au pain qui nous donne, croyons-le bien, la grâce par laquelle nous sommes un seul pain et un seul corps. La participation s'applique donc aux deux, mais l'image à l'un plus qu'à l'autre. Dans ces paroles, l'Apôtre montre que la participation à l'unique pain et à l'unique calice réalise en nous l'unité de la société fraternelle, en laquelle nous vivons socialement à cause du Christ et « sommes membres les uns des autres¹ » ; elle réalise de même l'unité du Christ et de l'Église, en vertu de laquelle nous sommes même membres du Christ, qui est notre Chef², et en qui nous sommes tous un, comme l'écrit l'Apôtre aux Galates : « Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus ni homme ni femme : tous vous êtes un dans le Christ Jésus³. »

A cette unité appartiennent ceux qui participent au pain et au calice, non seulement de bouche mais avec un cœur pieux, c'est-à-dire qui vivent dans le Christ et possèdent le Christ habitant par la foi dans leurs cœurs⁴. Qui vit, en effet, de la foi⁵, vit non pour lui-même, mais pour le Christ et dans le Christ⁶. En croyant, il mange, il

5. Cf. Rom. 1, 17.

6. Cf. Rom. 14, 7-8.

et participat, et participando in Christo manet una cum multis, qui ^a unus panis, unum corpus sumus. De hac enim participatione intelligendum est quod Apostolus dicit. Nam qui corpus Christi et calicem solo ore percipiunt, et Christum in corde non suscipiunt, ut de ipso et in ipso vivat, sicut a fide qua justus vivit ¹ extranei sunt, ita a societate justorum alieni sunt, non habentes cum illis cor unum et animam unam ². Et propterea membra Christi non sunt, nec de corpore ejus sunt; quamvis in Ecclesia, quae est corpus ejus, esse videantur.

Hinc Apostolus post interrogationem, *panis quem frangimus nonne participatio corporis Domini est?* ³ subjungit: *Quoniam unus panis, unum corpus, multi sumus; omnes qui, etc.* Ac si aperte dicat: Panis quem frangimus vere est participatio corporis Domini, quoniam effectus hoc indicat. Efficit enim quod nullus alius cibus efficere potest, nisi solum corpus Domini. Quid est hoc? Videlicet quod *unus panis, unum corpus, multi sumus*. Fides quippe carnis assumptae de nobis, et sanguinis effusi pro nobis, et utriusque ad usum concessi nobis, amorem Christi et propter Christum amorem proximi nobis infudit ^b. Qui infusus nos Christo et in Christo unit, ut compleatur quod ipse postulat pro nobis, dicens: *Non pro his rogo tantum, sed pro eis qui credituri sunt per verbum eorum in me; ut omnes unum sint; sicut tu Pater in me, et ego in te; ut et ipsi in nobis unum sint* ³.

VIDETE ISRAEL SECUNDUM CARNEM. NONNE QUI EDUNT HOSTIAS PARTICIPES SUNT ALTARIS? QUID ERGO DICO? QUOD IDOLIS IMMOLATUM SIT ALIQUID? AUT QUOD IDOLUM SIT ALIQUID? SED QUAE IMMOLANT GENTES, DAEMONIBUS IMMOLANT ET NON DEO ⁴.

a. qui : quia Mg || b. nobis infudit OST : in nobis infudit D nobis infundit C

1. Cf. Hab. 2, 4 et Rom. 1, 17.

participe; en participant, il demeure dans le Christ, avec nous tous qui sommes un seul pain et un seul corps. Ce que dit l'Apôtre se rapporte à cette participation. En effet, ceux qui reçoivent de bouche seulement le corps et le calice du Christ, et ne reçoivent pas le Christ dans leur cœur de manière à vivre de lui et en lui, sont étrangers à la foi dont vit le juste ¹, et par là même étrangers à la société des justes. Ils n'ont pas avec ceux-ci un seul cœur et une seule âme ²; ils ne sont donc pas membres du Christ, n'appartiennent pas à son corps, quoiqu'ils semblent être dans l'Église qui est son corps.

C'est pourquoi, après son interrogation: « Le pain que nous rompons, n'est-il pas la participation au corps du Seigneur? » l'Apôtre ajoute: « Car nous sommes un seul pain et un seul corps, nous tous qui... » Ce qui revient à dire: le pain que nous rompons est vraiment la participation au corps du Seigneur, car son effet l'indique. Il réalise ce que ne peut réaliser aucune nourriture autre que le corps du Seigneur. Quoi donc? Que « nous soyons tous un seul pain et un seul corps ». Notre foi en cette chair prise de nous et en ce sang répandu pour nous, en cette chair et ce sang qui nous sont donnés comme nourriture, répand en nous l'amour du Christ, et l'amour du prochain à cause du Christ. Cet amour répandu en nous nous unit au Christ et nous unit dans le Christ, afin que s'accomplisse ce qu'il a demandé lui-même pour nous, quand il a dit: « Je ne prie pas seulement pour ceux-ci, mais pour ceux qui croiront en moi à cause de leur parole, afin que tous soient un comme toi-même, ô Père, tu es en moi et moi en toi; qu'eux aussi soient un en nous ³. »

Regardez l'Israël selon la chair. N'est-il pas vrai que ceux qui mangent les victimes sont en communion avec l'autel? Qu'est-ce à dire? Que l'idolothyste soit quelque chose? Ou que l'idole soit quelque chose? Non; mais ce qu'immolent les Gentils, ils l'immolent aux démons, et non à Dieu ⁴.

2. Cf. Act. 4, 32.

3. Jn 17, 20-21.

4. I Cor. 10, 18-20.

Baudouin de Ford. II.

Similitudo adducitur de legalibus sacrificiis, ad intelligendum quod de idolothyto vult intelligi. Qui edebant hostias, religioni sacrificandi consentiebant; et hunc^a voluntatis suae consensum ipso esu immolatorum ostendebant. Si enim non consentirent, non ederent. Propterea qui edebant participes erant altaris. Nam de immolatis partem capiebant; et se illi religioni, partem capiendo et edendo, sociatos esse manifestabant. Hoc est quod Apostolus dicit: *Videte Israel secundum carnem*; ac si diceret: Vos qui estis Israel secundum spiritum, Deum videntes et spiritualia intelligentes, videte Israel carnalia legis praecepta servantem^b. *Nonne qui edunt hostias participes sunt altaris?* Quasi diceret: Haud dubium quin participes sint altaris, non solum partem inde capiendo, sed sacris illius consentiendo. Ex his quae dicta sunt de participatione novi verique sacrificii, et de esu^c legalium hostiarum, e contrario colligi potest quod cultus idoli et esus idolothyti, per consensum superstitiosi erroris et impietatis, colentes et comedentes diabolo sociat, et in ipsius membra transformat.

De qua societate dicturus Apostolus, praemittit quod idolis immolatum vel idolum non sit aliquid. Et hoc non sine causa. Prohibuit quippe paulo ante culturam idoli, sicut rem malam et noxiam. Hinc male intelligenti videri poterat Apostolum insinuasse idolum aliquid esse, vel aliquid posse, et potestatem habere nocere et malum facere. Quod removet, dicens idolum nihil esse. Potest quidem propria cujusque impietas ipsi nocere; potest et daemon qui idolio^d praesidet malum facere; at ipsum idolum non potest.

Sed sub tegmine idoli occultum est *mysterium iniqui-*

a. hunc : hunc T || b. servantem : sectantem Mg || c. esu : usu Mg || d. idolio C (a corr.) DOST Mg : idolo C^s (alter i est cancellatus) L

Il propose une comparaison avec les sacrifices de la Loi, pour faire comprendre ce qu'il va dire de l'idolothyte. Ceux qui mangeaient les victimes donnaient leur adhésion à la religion du sacrifice, et montraient l'adhésion de leur volonté par cet acte même de manger les viandes immolées. Car s'ils n'avaient pas donné leur adhésion, ils n'auraient pas mangé. Donc ceux qui mangeaient étaient en communion avec l'autel. Car ils prenaient leur part des viandes immolées; et en prenant cette part et en la mangeant, ils manifestaient qu'ils faisaient partie de cette société religieuse. C'est ce que dit l'Apôtre: « Regardez l'Israël selon la chair. » Comme pour dire: Vous qui êtes l'Israël selon l'esprit, qui voyez Dieu et comprenez les choses spirituelles, regardez cet autre Israël qui observe les préceptes charnels de la Loi: « N'est-il pas vrai que ceux qui mangent les victimes sont en communion avec l'autel? » C'est-à-dire: sans nul doute ils sont en communion avec l'autel: non seulement ils en prennent leur part, mais ils donnent leur adhésion à ces actes religieux. De ce qui a été dit sur la communion au nouveau et véritable sacrifice, et sur la manducation des victimes légales, on peut conclure que, inversement, le culte de l'idole et la manducation de l'idolothyte associent au diable, par adhésion à l'erreur superstitieuse et à l'impiété, ceux qui rendent ce culte ou en mangent les sacrifices, et les transforment en membres du diable.

Le néant des idoles.

Avant de parler de cette société, l'Apôtre commence par dire que l'idolothyte et l'idole ne sont rien, et non sans raison. Car il vient de prohiber le culte de l'idole comme une chose mauvaise et nuisible. On pouvait mal comprendre, et croire que l'idole était quelque chose ou pouvait quelque chose, qu'elle avait le pouvoir de nuire ou de faire du mal. L'Apôtre écarte cette supposition en disant: L'idole n'est rien. A vrai dire, chacun peut se nuire par sa propre impiété, le démon même, qui préside au culte de l'idole, peut faire du mal; mais l'idole même ne le peut. Cependant, sous l'image de l'idole est

tatis¹ ; et quod idolis immolatur, daemonibus immolatur et non Deo. Propterea cultura idolorum, sicut revera cultura daemoniorum, fugienda est. Volens itaque Apostolus culturam idolorum profundius aestimari, sicut revera culturam daemoniorum, cum superius dixisset : *Fugite ab idolorum cultura* ; adjecit : *Ut prudentibus loquor : vos ipsi judicate quod dico* ; quasi diceret : Cogitate subtilius, pensate acutius^a, aestimate profundius, quid sit cultura idolorum. Cultura enim daemoniorum est. *Judicate*, inquit, *quod dico*. In eo quod dico hoc intelligatur quod dico, non minus quam dico. *Quid ergo dico ? Quod idolis immolatum sit aliquid ? Aut quod idolum sit aliquid ?* Quasi diceret : Non hoc dico ; nec hoc intelligendum est in eo quod dico. Sed aliquid profundius dico. Propterea dixi : *Vos ipsi judicate quod dico*. Hoc est autem quod dico, et quod intelligi volo in eo quod dico. *Quae immolant gentes, daemonibus immolant et non Deo*. Tota autem haec ratiocinatio Apostoli ad hoc spectat, ut intelligatur quod in cultura idolorum non solis idolis manufactis et visibilibus veneratio exhibetur, sed in idolo diabolus colitur, qui peior est idolo ; et qui colit ad societatem ejus perducitur qui in idolo adoratur.

Movere nos potest quod Apostolus hoc loco insinuat idolum nihil esse, qui et in hac eadem epistola superius dixit : *De escis autem quae idolis immolantur, scimus quia nihil est idolum in mundo*² ; cum psalmista dicat : *Simulacra gentium argentum et aurum*³. Argentum autem et aurum non nihil est, in eorum maxime^b aestimatione qui avaritiae student, quae est idolorum servitus⁴. Quomodo autem intelligendum sit quod Apostolus dicit, ex verbis Isaiae prophetae perpendi potest, unde et Aposto-

a. pensate acutius om. Mg || b. maxime : nempe Mg

1. II Thess. 2, 7.
2. I Cor. 8, 4.

caché « le mystère de péché¹ ». Et ce qui est immolé aux idoles est immolé aux démons, non à Dieu. Aussi faut-il fuir le culte des idoles, comme un culte des démons qu'il est en effet. L'Apôtre voulant donc que l'on approfondisse la question et que l'on tienne le culte des idoles pour un culte des démons qu'il est en réalité dit d'abord : « Fuyez le culte des idoles. » Puis : « Je vous parle comme à des gens sensés : jugez vous-mêmes de ce que je dis. » C'est comme s'il disait : Pensez-y davantage, creusez, pénétrez profondément ce qu'est le culte des idoles : c'est le culte des démons. « Jugez, dit-il, de ce que je dis. » Dans ce que je dis, comprenez tout ce que je dis, et non pas moins que je n'en dis. « Qu'est-ce donc à dire ? Que l'idolothyte soit quelque chose, ou que l'idole soit quelque chose ? » C'est comme s'il disait : Je ne dis pas cela, et il ne faut pas comprendre mes paroles en ce sens. Je dis quelque chose de plus profond ; c'est pourquoi j'insiste : « Jugez vous-mêmes de ce que je dis ! » Voici ce que je dis, et ce que je veux faire entendre dans mes paroles : « Ce qu'immolent les Gentils, ils l'immolent aux démons, et non à Dieu. » Toute cette argumentation de l'Apôtre tend à faire comprendre que dans le culte des idoles, non seulement on vénère les idoles visibles, faites de main d'homme, mais on rend un culte au diable, qui est pire que l'idole. Et celui qui rend ce culte entre dans la société de celui qu'on adore dans l'idole.

Nous pouvons être gênés de voir l'Apôtre dire en ce passage que l'idole n'est rien. Il avait dit aussi plus haut dans la même épître : « Pour ce qui est des victimes immolées aux idoles, nous savons qu'une idole n'est rien dans le monde². » Le Psalmiste dit au contraire : « Les idoles des païens sont de l'argent et de l'or³. » L'argent et l'or, ce n'est pas rien, surtout dans l'estimation de ceux qui s'adonnent à l'avarice, laquelle « est une idolâtrie⁴ ». On peut juger à la lumière du prophète Isaïe comment il faut comprendre les paroles de l'Apôtre ; c'est peut-être

3. Ps. 113, 4.
4. Ephés. 5, 5.

lus assumpsisse videtur quod de idolo dicit. Dicit itaque Isaias, idolis exprobrans : *Annuntiate quae ventura sunt in futurum; et sciemus quia dii estis vos. Bene quoque aut male si potestis facite; et^a loquamur et videamus simul. Ecce vos estis ex nihilo, et opus vestrum ex eo quod non est. Abominatio est qui elegit vos¹. Ex his verbis Isaias ostenditur quod idolum non hoc est quod putatur, et frustra pro deo colitur, cum non habeat praescientiam futurorum, nec facultatem bene vel male faciendi, loquendi vel videndi^b. Mendacium enim est; et licet sit *opus artificis²*, quod manus finxit, non est tamen quod error finxit.*

Non esse, vel nihil esse, in sacro eloquio ex variis causis variis modis accipitur. Uno quidem modo, cum aliter est in opinione aliter in veritate; juxta quem modum Apostolus dicit : *Si quis se existimat aliquid esse, cum nihil sit, ipse se seducit³*. Secundum hunc modum potest intelligi quod idolum nihil est, quia mendacium est et insipientis figmentum; sicut scriptum est : *Cor insipiens adoravit illud⁴*.

Alio modo dicitur non esse, vel nihil esse, quod Deo auctore non est. Sicut enim bonitas Dei causa est omnium eorum quae bona sunt, ut bona sint; et sicut sapientia Dei lux est quae illuminat omnes qui recte sapiunt, ut recte sapiant; sic essentia Dei causa est omnium eorum quae sunt, hoc praestans eis ut sint. Omnia enim *ex ipso, et per ipsum, et in ipso⁵*. Hinc Dionysius Areopagita : *Esse omnium est super esse^c divinitas⁶*. Est^d enim super omne esse, quod dat omnibus esse^{d'}. Quod ergo *ex ipso, et per ipsum, et in ipso* non est, ipsum nihil est. Juxta

a. et om. T || b. videndi : vivendi C || c. super esse emendavimus pro superesse codd. Mg || d-d'. Est... esse perperam includit in citatione dionysiaca Mg

1. Is. 41, 23-24.

2. Jér. 10, 9.

3. Gal. 6, 3.]

4. Is. 44, 20.

même de lui que l'Apôtre a pris ce qu'il dit de l'idole. Isaïe dit, en invective aux idoles : « Annoncez ce qui arrivera dans l'avenir, et nous saurons que vous êtes des dieux, vous ! Et faites du bien ou du mal, si vous le pouvez ! Parlons, et voyons ensemble : voilà, vous n'êtes rien, votre œuvre est néant. Celui qui vous choisit est abominable¹. » Ces paroles d'Isaïe montrent que l'idole n'est pas ce qu'on la croit être. C'est inutilement qu'on l'honore comme dieu, puisqu'elle ne sait pas l'avenir, n'a pas le pouvoir de faire bien ni mal, de parler ni de voir. Elle est mensonge. Elle est « l'œuvre d'un ouvrier² », et une main l'a faite, mais elle n'est pas ce que l'erreur la fait.

Dans la sainte Écriture, « ne pas être » ou « n'être rien » se prend en divers sens pour diverses raisons. Dans un premier sens, n'est rien ce qui est autre dans l'opinion qu'il n'est dans la réalité. Dans ce sens l'Apôtre dit : « Si quelqu'un estime être quelque chose alors qu'il n'est rien, il se trompe lui-même³. » On peut alors comprendre que l'idole n'est rien parce qu'elle est mensonge, fiction d'un insensé, ainsi qu'il est écrit : « Le cœur d'un insensé l'adore⁴. »

Dans un autre sens, n'est pas, ou n'est rien, ce qui n'a pas Dieu pour auteur. De même, en effet, que la bonté de Dieu est cause de toutes les choses bonnes, et fait qu'elles soient bonnes, et de même que la sagesse de Dieu est la lumière qui éclaire tous ceux qui pensent droitement et fait qu'ils pensent droitement, ainsi l'essence de Dieu est la cause de tout ce qui est, et lui donne d'être. Car tout « vient de lui, existe par lui et en lui⁵ ». Denys l'Aréopagite dit à ce sujet : « L'être de tous est le Surêtre, la divinité⁶. » Ce qui donne à tous d'être, est en effet au-dessus de tout être. Ce qui n'est donc pas « de lui, par lui et en lui », est le néant même. Dans ce sens on peut dire :

5. Rom. 11, 36.

6. PSEUDO-DENYS, *La Hiérarchie Céleste* 4, 1 ; PG 3, 177 D ; SC 58, p. 94 : τὸ γὰρ εἶναι πάντων ἐστὶν ἢ ὑπὲρ τὸ εἶναι θεότης. Baudouin cite le texte d'après la version de SCOT ÉRIGÈNE, PL 122, 1046 C.

hunc modum potest dici : idolum nihil est : immolatum idolis nihil est : peccatum nihil est ; quia Deo auctore non est, quod ^a praeter voluntatem ejus factum est. Secundum hunc modum intelligi potest ^{a'} quod Isaias dicit : *Plastae idoli omnes nihil sunt* ¹ ; et illud de gentibus quae non credunt : *Omnes gentes quasi non sint, sic sunt coram eo, et quasi nihilum et inane reputatae sunt ei* ² ; et illud : *Qui dat secretorum scrutatores quasi non sint, judices terrae velut inane fecit* ³ ; et Esther : *Ne tradas, Domine, sceptrum tuum* ^b *his qui non sunt, ne rideant ad ruinam nostram, sed converte consilium eorum super eos* ⁴.

Alio etiam modo omnes gentes, et secretorum scrutatores, et judices terrae, etsi magnum quid esse videantur secundum potentiam et sapientiam mundi hujus, in comparatione ejus qui dicit, *Ego sum qui sum* ⁵, nihil sunt.

Alio quoque modo dicitur quid nihil esse despective, pro sui inutilitate, juxta quem etiam modum idolum nihil est. Secundum hunc modum dicit Apostolus : *Si habuero prophetiam* ^c, *et noverim mysteria omnia* ^d *et omnem scientiam, et* ^e *habuero omnem fidem ita ut montes transferam, caritatem autem non habuero, nihil sum* ⁶.

Alio modo dicuntur ad nihilum redigi, quorum molimina et consilia et conatus frustrantur, et ipsi et opera eorum. Sic enim de justo scriptum est : *Ad nihilum deductus est in conspectu ejus malignus* ⁷. Cui simile est illud : *Ad nihilum deduces omnes gentes* ⁸.

Omne autem quod Deo contrarium est, in quantum a vero esse deficit, in tantum non est. Et ipsi peccatores et peccata eorum, secundum quod a Deo vel in Deo non sunt, nihil sunt. Unde secundum mutationem bonae vitae in malam, recte non esse dicitur, qui sic mutatur.

^{a-a'}. quod... potest om. Mg || ^b. tuum om. L || ^c. prophetiam : omnem prophetiam L || ^d. mysteria omnia transp. L || ^e. et : et si VIg

1. Is. 44, 9.

2. Is. 40, 17.

3. Ibid. 23.

l'idole n'est rien, l'idolothyte n'est rien, le péché n'est rien ; car ce qui s'est fait en dehors de la volonté de Dieu n'a pas Dieu pour auteur. On peut prendre ces paroles d'Isaïe dans le même sens : « Tous les sculpteurs d'idoles ne sont rien ¹. » Et celles-ci, sur les nations qui ne croient pas : « Tous les peuples sont devant lui comme s'ils n'étaient pas ; il les compte comme rien et comme néant ². » Et encore : « Il fait que les chercheurs de secrets soient comme n'étant pas, et les juges de la terre comme néant ³. » Et Esther : « Ne livre pas ton sceptre, Seigneur, à ceux qui ne sont pas ! Qu'ils ne rient pas de notre ruine ! Mais fais retomber sur eux leurs mauvais desseins ⁴. »

Autre sens encore : tous les peuples, les chercheurs de secrets et les juges de la terre, bien qu'ils semblent être quelque chose de grand selon la puissance et la sagesse de ce monde, ne sont rien en comparaison de celui qui dit : « Je suis celui qui suis ⁵. »

Autre sens encore : on dit que quelque chose n'est rien par mépris, à cause de son inutilité. Dans ce sens aussi l'idole n'est rien. C'est ainsi que l'Apôtre dit : « Quand même j'aurais la prophétie et connaîtrais tous les mystères et toute la science, et quand même j'aurais une foi à transporter des montagnes, si je n'ai pas la charité je ne suis rien ⁶. »

Autre sens : on dit que ceux dont les entreprises, les desseins et les efforts se trouvent frustrés, sont réduits à rien, eux et leurs œuvres. C'est ainsi qu'il est écrit du juste : « Sous ses yeux, le méchant est réduit à rien ⁷. » Et : « Tu réduiras à rien toutes les nations ⁸. »

Tout ce qui est contraire à Dieu, par le fait même qu'il s'éloigne de l'être véritable, n'est pas. Les pécheurs mêmes et leurs péchés, en tant qu'ils ne sont pas de Dieu ni en Dieu, ne sont rien. Ainsi, quand un homme passe d'une vie bonne à une mauvaise, on dit avec raison que celui qui change ainsi n'est plus.

4. Esther 14, 11.

5. Ex. 3, 14.

6. I Cor. 13, 2.

7. Ps. 14, 4.

8. Ps. 58, 9.

Multo autem mirabilius non esse accipitur secundum mutationem malae vitae in bonam, vel miserae in beatam, sicut est illud : *Verte impios et non erunt* ¹ ; et item illud : *Noluit consolari quia non sunt* ². Mirabiliter enim dicitur *non sunt*, quando feliciter sunt. Et mirabiliter dicitur de impiis convertendis *non erunt*, cum esse incipiunt ab initio conversionis. Unde quidam : *Et dixi, nunc coepi, haec mutatio dexteræ Excelsi* ³.

NOLO AUTEM VOS SOCIOS FIERI DAEMONIORUM. NON POTESTIS CALICEM DOMINI BIBERE ET CALICEM DAEMONIORUM. NON POTESTIS MENSÆ DOMINI PARTICIPES ESSE ET MENSÆ DAEMONIORUM.

Invitans nos ad societatem Christi, quae participatione veri sacrificii foederatur et confirmatur, retrahit nos a societate daemoniorum, quae cultu idolorum initur et retinetur, insuper autem consensu et usu criminum et consuetudine vitiorum. Vitia quippe amica sunt daemonibus et voluntati Dei contraria. Quae dum amantur coluntur, et eorum consensu et usu Deus contemnitur, et daemones honorantur et eorum familiaritas adsciscitur. Propterea, ut eorum societas fugiatur, abstinere debemus quaecumque illis placere dignoscuntur. Non sunt enim daemones nostrae communionis ; nec mensae eorum communicare possumus vel calicem eorum bibere, si desiderio nobis est ad societatem Christi pervenire, et mensam vel calicem ejus participare. Hoc est quod Apostolus dicit : *Non potestis calicem Domini bibere et calicem daemoniorum. Non potestis mensae Domini participes esse et mensae daemoniorum.*

1. *Prov.* 12, 7.

2. *Matth.* 2, 18. Cf. *Jér.* 31, 15.

3. *Ps.* 76, 11.

Chose plus admirable : on peut « ne pas être » en passant d'une vie mauvaise à une bonne ou d'une vie misérable à la vie bienheureuse. C'est dans ce sens qu'il est dit : « Retourne les impies, et ils ne seront plus ¹. » Et encore : « Elle ne veut pas être consolée parce qu'ils ne sont plus ². » C'est merveille de dire « ils ne sont plus » alors qu'ils sont heureux, et de dire des impies qui vont se convertir « ils ne seront plus », alors que c'est à partir de leur conversion qu'ils commencent d'être. D'où ce mot : « Et j'ai dit : Maintenant je commence ! C'est un changement de la droite du Très-Haut ³. »

Or je ne veux pas que vous entriez en communion avec les démons ! Vous ne pouvez boire le calice du Seigneur et le calice des démons. Vous ne pouvez participer à la table du Seigneur et à la table des démons.

La société du Christ et la société des démons. Nous invitant à la société du Christ, qui se fonde et se fortifie par la communion au véritable sacrifice, il nous détourne de la société des démons, à laquelle on adhère non seulement en rendant un culte aux idoles, mais encore en consentant au péché, en le commettant, en prenant l'habitude du vice. Les vices sont amis des démons, et ennemis de la volonté de Dieu. Quand on les aime ou les cultive, en y consentant, en s'y adonnant, on méprise Dieu, on honore les démons et on entre dans leur familiarité. Pour fuir leur société, nous devons donc nous abstenir de tout ce que nous savons leur plaire. Car les démons ne sont pas de notre communion, et nous ne pouvons communier à leur table ni boire leur calice si nous avons le désir d'entrer dans la société du Christ et d'avoir part à sa table et à son calice. C'est ce que dit l'Apôtre : « Vous ne pouvez boire le calice du Seigneur et le calice des démons, vous ne pouvez participer à la table du Seigneur et à la table des démons. »

Calix Domini, ut jam praediximus, tribus modis dicitur ; aut sanguis Christi, secundum illud : *Hic calix novum testamentum est in meo sanguine*¹ ; aut passio Christi, secundum illud : *Calicem, quem dedit mihi Pater, non bibam illum*² ? aut imitatio passionis Christi, juxta illud : *Calicem quidem meum bibetis*³. Calix daemoniorum e diverso accipi potest qui daemonibus offertur ; vel qui per amaritudinem poenae ab eis bibitur ; vel qui ad seductionem erroris, in injuriam passionis Christi, per amorem voluptatis et iniquitatis propinatur.

Mensa Domini altare est, ubi Christus in sacramento manducatur, de qua mensa scriptum est : *Parasti in conspectu meo mensam adversus eos qui tribulant me*⁴. Item mensa Domini sacra Scriptura, in qua panis vitae et intellectus⁵ proponitur. *Non enim in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei*⁶. De hac mensa intelligi potest et hoc quod praediximus : *Parasti in conspectu meo mensam, etc.* ; et illud : *Nam et catelli edunt de micis, quae cadunt de mensa dominorum suorum*⁷. Et hae quidem mensae^b interim, donec ad illam mensam veniamus, de qua scriptum est : *Et ego dispono vobis, sicut disposuit mihi Pater meus, regnum ; ut edatis et bibatis super mensam meam in regno meo*⁸. Mensa daemoniorum est vel altare idolorum ; vel perversa doctrina haereticorum, ubi panis in occulto ministratur de quo scriptum est : *Aquae furtivae dulciores sunt ; et panis absconditus suavior*⁹.

a. non : non vis ut O || b. hae quidem mensae : haec quidem mensa Mg

1. I Cor. 11, 25.

2. Jn 18, 11.

3. Matth. 26, 23.

4. Ps. 22, 5.

5. Sag. Sir. 15, 3.

6. Matth. 4, 4. Deut. 8, 3.

7. Matth. 15, 27.

**Le calice
du Seigneur
et le calice
des démons.**

L'expression « calice du Seigneur », nous l'avons dit, désigne trois choses : le sang du Christ comme dans cette phrase : « Ce calice est le Nouveau Testament en mon sang¹ » ; la passion du Christ comme dans cette autre : « Le calice que m'a donné le Père, ne le boirai-je pas² ? » ou l'imitation de la passion du Christ, lorsque le Seigneur dit : « Oui, vous boirez mon calice³. » Inversement, le calice des démons peut être soit celui qui est offert aux démons, soit celui qu'ils boivent — à savoir l'amertume de leur châtement —, soit celui que présente l'amour de la volupté et du péché, pour entraîner dans l'erreur et faire injure à la passion du Christ.

**La table
du Seigneur
et la table
des démons.**

La table du Seigneur est l'autel, où le Christ est mangé dans le sacrement. Il est écrit de cette table : « Tu as préparé devant moi une table, en face de ceux qui me persécutent⁴. » La table du Seigneur est encore la sainte Écriture, où nous est servi le pain de vie et d'intelligence⁵. Car l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu⁶. On peut appliquer à cette table les mots que nous avons déjà cités : « Tu as préparé devant moi une table », et encore ceux-ci : « Les petits chiens mangent des miettes qui tombent de la table de leurs maîtres⁷. » Ces deux premières tables sont provisoires, elles dureront jusqu'à ce que nous parvenions à cette autre table dont il est écrit : « Et moi, je vous prépare un royaume, comme mon Père me l'a préparé : vous mangerez et boirez à ma table dans mon royaume⁸. » La table des démons est soit l'autel des idoles, soit la doctrine perverse des hérétiques ; l'on y sert en secret le pain dont il est écrit : « Les eaux dérobées sont plus douces, le pain caché plus savoureux⁹. »

8. Lc 22, 29-30.

9. Prov. 9, 17.

Quaestionem videtur facere quod Apostolus dicit : *Non potestis calicem Domini bibere et calicem daemoniorum* ; si hoc loco calix Domini pro sanguine Christi accipitur. Multi enim criminosi, flagitiosi, calicem Domini ad iudicium sibi bibunt ¹, a Christi societate alieni et daemonibus sociandi. Sed quod dictum est, *non potestis*, sic intelligendum est, salubriter *non potestis*, vel licite *non potestis* ; ut ostendatur, non quid non fiat, sed quid fieri non expediat, vel non liceat. Secundum hunc loquendi modum in sacris libris ^a multa inveniuntur ; quale est illud : *Nemo sibi sumit honorem, sed qui vocatur a Deo tamquam Aaron* ².

ITEM DE CALICE.

Calix Domini pro calice Christi secundum aliquem trium praedictorum modorum quandoque accipitur ; quandoque autem pro mensura divinae justitiae, secundum illud : *Calix in manu Domini vini meri plenus mixto* ³. Dei quippe sapientia, suo arbitrio cuncta disponens et moderans secundum mensuram justitiae suae, bonis et malis in misericordia et iudicio bona et mala distribuit ; sicut congruere novit decori universitatis, et saluti eorum qui praedeterminati sunt ad vitam ⁴.

Hic autem calix dicitur *vini meri et plenus mixto*. Quod contrarium videtur. Quomodo enim *calix vini meri* est, si *plenus mixto* est ? Aut quomodo *plenus mixto* est, si *calix vini meri* est ? Sed si subtiliter pensemus qualis sit justitia Dei in se, manifeste apparebit cuncta bona quae habemus, et item ^b cuncta bona quae facimus, illi magis sicut largitori omnium et auctori tribuenda quam

a. libris : Scripturis Mg || b. cuncta (prius)... item om. Mg

1. Cf. I Cor. 11, 29.

2. Hébr. 5, 4.

Ces paroles de l'Apôtre : « Vous ne pouvez boire le calice du Seigneur et le calice des démons », peuvent amener une question, si l'on entend par « calice du Seigneur » le sang du Christ. Beaucoup de pécheurs et de criminels, en effet, boivent pour leur propre condamnation le calice du Seigneur ¹, bien qu'ils soient étrangers à la société du Christ et associés des démons. Mais ces mots « vous ne pouvez » veulent dire : « Vous ne le pouvez pas d'une manière salutaire, ni licitement. » Ils montrent non pas que la chose est impossible, mais qu'elle n'est ni salutaire ni permise. Mainte tournure analogue se trouve dans les livres saints, par exemple celle-ci : « Nul ne s'attribue lui-même cet honneur, mais il faut y être appelé de Dieu comme Aaron ². »

Le calice du jugement et de la miséricorde.

Encore sur le calice. — Le « calice du Seigneur » désigne donc parfois, le calice du Christ, dans l'un des trois sens ci-dessus ; parfois aussi il représente la mesure de la justice divine, comme dans ce verset : « Un calice de vin pur est dans la main du Seigneur, plein de mélange ³. » La sagesse de Dieu, qui dispose et gouverne toutes choses à son gré, distribue les biens et les maux aux bons et aux mauvais, dans la miséricorde et le jugement, suivant la mesure de sa justice. Elle sait ce qui convient à la beauté de l'ensemble et au salut de ceux qui sont prédestinés à la vie ⁴.

Mais ces mots « un calice de vin pur, plein de mélange » semblent renfermer une contradiction. Comment est-il « calice de vin pur », s'il est « plein de mélange » ? Ou comment « plein de mélange », si c'est un « calice de vin pur » ? Mais si nous réfléchissons à ce qu'est la justice de Dieu, il nous apparaîtra clairement que tout le bien que nous avons et tout le bien que nous faisons doit être attribué à Dieu plutôt qu'à nous, car c'est lui qui crée et distribue

3. Ps. 74, 9.

4. Cf. Act. 13, 48.

nobis. Nihilominus apparebit mala quae patimur, et item ^a mala quae agimus, magis nobis imputanda quam illi, immo omnino nobis et non illi. Totum autem bonum nostrum de mera ejus liberalitate et benignitate ^b procedit. Quod autem justitia Dei amara est homini vel molesta, facit hoc hominis injustitia; ut merito dicere possit: viae meae et iniquitates meae fecerunt hoc mihi ¹. Homo quidem a Deo *simplex et rectus* creatus est; ipse autem miscuit se infinitis quaestionibus ². Cum ergo reddit Deus homini vias ejus super caput ejus ³, potum bibit homo quem ipse sibi miscuit ⁴. Si autem peccatum non esset, justitia Dei nulli dulcis non esset.

Nunc autem et dulcis est et gravis, sed suo ipsius condimento dulcis, iudicio vero propter peccatum gravis. Calix itaque Domini temperatus est ex dulci et amaro, id est ex misericordia et iudicio ⁵. *Plenus mixto est*, nec tamen *vini meri* non est, quia in sui bonitate non nisi dulcis est. Hinc scriptum est: *Justitiae Domini rectae laetificantes corda* ⁶.

Praeterea ^c meraca sunt iudicia Dei, et mera est misericordia ejus. Proinde vinum misericordiae et vinum irae utrumque merum est. Etsi misceatur merum cum mero, ipsum mixtum non erit nisi merum. Calix ergo ^d iste *vini meri* est, quia *suavis Dominus universis et miserationes ejus* ^{d'} *super omnia opera ejus* ⁷; et *plenus mixto est*, quia *dulcis et rectus Dominus* ⁸, misericordiam tribuens et poenam iniquitatis retribuens. Ad civitatem Jerusalem, quae dudum fuerat *urbs fidelis et plena iudicii* ⁹, propheta dicit: *Vinum tuum mixtum est aqua* ¹⁰; significans meram

a. item om. C || b. benignitate: bonitate L || c. Praeterea COS; Propterea DT Mg || d-d'. ergo... ejus om. Mg

1. Cf. Jér. 4, 18.
2. Cf. Job 1, 8. Eccl. 7, 30.
3. Cf. I Rois 8, 32.
4. Cf. Apoc. 18, 6.

tout bien. Nous verrons non moins clairement que le mal dont nous souffrons, ou que nous faisons, nous est imputable à nous-mêmes plutôt qu'à lui — que dis-je, à nous seuls et nullement à lui —, tandis que tout notre bien vient de sa seule bonté et libéralité. C'est l'injustice de l'homme qui lui rend la justice de Dieu amère ou pénible, et il peut bien dire: Ce sont mes voies et mes péchés qui m'ont attiré cela ¹! L'homme a été créé par Dieu « simple et droit », mais il s'est mêlé d'une infinité de questions ². Lors donc que Dieu fait retomber la perfidie de l'homme sur sa tête ³, l'homme boit un breuvage qu'il a mélangé lui-même ⁴. Mais s'il n'y avait pas de péché, la justice de Dieu serait douce pour tout le monde.

Les choses étant ce qu'elles sont, elle est douce et elle est pénible. Douce par son caractère propre; pénible par suite du jugement qui condamne le péché. Le calice du Seigneur est donc mêlé de doux et d'amer, c'est-à-dire de miséricorde et de jugement ⁵; il est « plein de mélange » et ne laisse pas cependant d'être « de vin pur ». Car, en sa bonté propre, il est seulement doux. L'Écriture dit à ce sujet: « La justice du Seigneur est droite, elle réjouit les cœurs ⁶. »

Les jugements du Seigneur sont donc purs, et sa miséricorde est pure: le vin de la miséricorde et le vin de la colère sont purs l'un et l'autre. Mélangez un vin pur avec un autre vin pur, le mélange lui-même sera toujours du vin pur. Ce calice est donc « de vin pur », car « le Seigneur est doux pour tous, et sa miséricorde s'étend à toutes ses œuvres ⁷ »; il est « plein de mélange », parce que « le Seigneur est doux et droit ⁸ »: il fait miséricorde, et il rend le châtement du péché. Le Prophète dit à Jérusalem, qui avait été jadis une « ville fidèle » et « pleine de justice ⁹ »: « Ton vin est mêlé d'eau ¹⁰. » Il signifie par là que sa pure

5. Cf. Ps. 100, 1.
6. Ps. 18, 9.
7. Ps. 144, 9.
8. Ps. 24, 8.
9. Is. 1, 26.21.
10. Ibid. 22.

Baudouin de Ford. II.

justitiam, quam prius habuit ^a, admixtione iniquitatis fuisse corruptam. Unde et dicit : *Justitia habitavit in ea; nunc autem homicidae* ¹.

De hoc calice propinat Dominus bonis amara et dulcia, per amaritudinem disciplinae et per consolationem misericordiae ^b. Nam de amaritudine disciplinae scriptum est : *Ostendisti populo tuo dura; potasti nos vino compunctionis* ². At de consolatione misericordiae scriptum est : *Date vinum moerentibus, et siceram* ^c *his qui amaro sunt animo* ³. De hoc quoque calice propinat Dominus malis et bona et mala. Justitia nempe Dei circa ^d malos non omnino sine misericordia est. Nam pax vel prosperitas, sive spatium poenitentiae, ad hoc eis indulgetur, ut vel beneficiis provocati custodiant justificationes Dei, et legem ejus requirant ⁴. Ipsi vero, abjicientes gratiam Dei ⁵, misericordiam sibi in judicium convertunt; et inde discunt facere injustitiam, unde erudiri debuerant ad justitiam, sicut scriptum est : *Misereamur impio; et non discet facere* ^e *justitiam* ⁶. Propterea ira Dei manet super eos ⁷; et misericordia, quae ad horam eis impenditur, mox ingratum juste subtrahitur. Hinc Dominus, misereri volens et quasi modum quo misereri posset requirens, per prophetam dicit : *Quid faciam tibi, Ephraim? Quid faciam tibi, Juda? Misericordia vestra quasi nubes matutina, et quasi ros mane pertransiens* ⁸. Nubes matutina et ros tunc ab aestu temperare cessant, cum aestus acrius perurget. Sic est et misericordia quae malis ad tempus datur et in tempore subtrahitur. Hinc beatus Jacobus ait : *Exortus est sol cum ardore, et*

a. habuit *T² cett. codd.* : habuerit *T* (a. corr.) habuerat *Mg* || b. per amaritudinem disciplinae et per consolationem misericordiae *transp. T Mg* || c. *Date vinum moerentibus, et siceram* : *Date siceram moerentibus, et vinum Vlg* || d. *Dei circa* : *contra Mg* || e. *facere om. Vlg*

1. *Is.* 1, 21.

2. *Ps.* 59, 5.

3. *Prov.* 31, 6.

4. *Ps.* 104, 45.

justice primitive a été corrompue par un mélange d'injustice. Aussi lui dit-il encore : « La justice habitait en toi, mais aujourd'hui c'est l'homicide ¹. »

De ce calice, le Seigneur verse aux justes du doux et de l'amer : c'est-à-dire les consolations de sa miséricorde et l'amertume du châtement. Il est écrit de cette amertume de l'épreuve : « Tu as fait voir à ton peuple des choses dures, tu nous as abreuvés du vin de la douleur ². » Et sur les consolations de la miséricorde : « Donnez du vin aux affligés, des liqueurs à ceux qui ont l'âme remplie d'amertume ³. » C'est encore de ce calice que le Seigneur verse aux méchants les biens et les maux. Car la justice de Dieu, même s'exerçant contre les méchants, n'est pas sans miséricorde. La paix et la prospérité, ou le temps de faire pénitence leur sont accordés pour que, réveillés du moins par ces bienfaits, « ils observent la justice de Dieu et cherchent sa loi ⁴ ». Mais eux rejettent la grâce de Dieu ⁵, et font tourner cette miséricorde à leur condamnation. Ce qui devait leur enseigner la justice leur apprend à commettre l'injustice, ainsi qu'il est écrit : « Ayons pitié de l'impie, et il n'apprendra pas à faire ce qui est juste ⁶. » Aussi la colère de Dieu reste-t-elle sur eux ⁷, et la miséricorde qu'on leur montrait pour un temps est bientôt retirée à ces ingratis, par un juste jugement. Le Seigneur, voulant faire miséricorde et cherchant, pour ainsi dire, comment s'y prendre, dit par la bouche du Prophète : « Que te ferai-je, Éphraïm, que te ferai-je, Juda ? Votre miséricorde est comme la nuée matinale, et comme la rosée qui passe le matin ⁸. » La nuée matinale et la rosée cessent précisément d'exercer leur action rafraîchissante au moment où la chaleur accable davantage. Ainsi en est-il de la miséricorde donnée aux méchants pour un temps et retirée en son temps. Saint Jacques dit dans le même sens : « Le soleil s'est levé brûlant, et il a desséché

5. *Cf. Gal.* 2, 21.

6. *Is.* 26, 10.

7. *Cf. Jn.* 3, 36.

8. *Os.* 6, 4.

arefecit foenum; et flos ejus decidit, et decor vultus^a ejus deperit. Ita et dives in itineribus suis marcescet¹.

Hunc autem calicem Dominus in manu sua tenens, quoniam judex est², ex eodem calice, sive ex mixto vel vino mero, quod per interpretationem idem est, distribuit misericordiam suam vel iram, miserens cui vult et quem vult indurans³, infundens quando vult et quantum vult in *vasa misericordiae* et *vasa irae*⁴. Cum ergo vas misericordiae vel irae de vase calicis, Domino infundente, suscipit quod infunditur, tunc Judex inclinatur ex hoc quod tenet in hoc^b quod implet, quasi vinum de vase in vas transfundens. Juxta quem modum loquendi potest et illud intelligi: *Promptuaria eorum plena, eructantia ex hoc in illud*⁵; ex vase scilicet in vas, vel forte ex uno genere in aliud poculi genus.

Potest et aliter intelligi quod psalmista dicit. Deus siquidem saepe oblatam gratiam aut collatam alii aufert et alii confert; debitam quoque iram a converso avertit et in aversum convertit. *Superbis enim resistit: humilibus autem dat gratiam*⁶. Unde et publicanus, consideratione peccatorum^c humiliatus, in templo justificatus est: pharisaeus autem, quasi magnitudine meritorum, in superbiam elatus est⁷. Est enim *justus* qui *perit in justitia sua*⁸; et quis magis quam ille qui, nimis justus, in se confidit et alios aspernatur⁹? Hinc Judaeorum populus in superbia sua excaecatus est, et in perfidia obduratus; populus vero gentium per gratiam illuminatus est. Gratia repromissionis, quae huic est oblata^d, illi est data. Ira Dei, a gentibus aversa, in perversitatem Judaeorum est conversa; et hoc quoniam *Deus judex est, qui hunc humi-*

a. vultus om. L || b. quod tenet in hoc om. Mg || c. peccatorum: peccatorum suorum quasi T Mg || d. oblata: ablata LT Mg

1. Jac. 1, 11.
2. Cf. Ps. 74, 8.

l'herbe. Sa fleur est tombée, la grâce de son aspect a disparu. Ainsi le riche se flétrira dans ses voies¹. »

Le Seigneur tient ce calice dans sa main, car il est le juge². De ce calice plein de mélange ou de vin pur — ce qui revient au même dans l'interprétation — il répand sa miséricorde ou sa colère. Il a pitié de qui il veut, enduret qui il veut³, verse dans les « vases de miséricorde » ou dans les « vases de colère⁴ », autant qu'il veut, quand il le veut. Lors donc que le vase de miséricorde ou de colère reçoit ce que le Seigneur verse de son calice, le juge penche la coupe qu'il tient vers celle qu'il remplit, comme lorsqu'on transvase du vin. On peut entendre dans ce sens le verset: « Leur distribution est abondante, et jaillit de l'un en l'autre⁵ », d'un vase dans l'autre, ou peut-être d'un genre de breuvage en un autre.

Mais cette parole du Psalmiste peut encore s'entendre d'une autre manière: souvent Dieu enlève à l'un et donne à l'autre la grâce qu'il a offerte ou accordée. Il détourne aussi du converti la colère qui lui était due, et la retourne contre l'apostat. Car « il résiste aux orgueilleux, mais donne sa grâce aux humbles⁶ ». Le publicain qui s'était humilié en considérant ses péchés, fut justifié dans le temple; et le pharisien fut, si j'ose dire, porté à l'orgueil par ses grands mérites⁷. Car il y a « un juste qui se perd dans sa justice⁸ ». N'est-ce pas surtout le cas de celui qui, trop juste, se confie en lui-même et méprise les autres⁹? Ainsi le peuple juif s'aveugla dans son orgueil et s'endurcit dans sa perfidie, tandis que le peuple des Gentils fut illuminé par la grâce. La grâce de la promesse fut offerte à l'un et donnée à l'autre. La colère de Dieu se détourna des Gentils, et se retourna contre la perversité juive; et cela parce que « Dieu est juge: il humilie l'un

3. Cf. Rom. 9, 18.

4. Ibid. 23, 22.

5. Ps. 143, 13.

6. Jac. 4, 6. I Pierre 5, 5. Cf. Prov. 3, 34.

7. Cf. Lc 18, 9-14.

8. Eccl. 7, 16.

9. Cf. Lc 18, 9.

liat et hunc exaltat. Vinum quippe misericordiae et irae transfundens, inclinat *ex hoc in hoc*¹, ex vase scilicet irae in vas misericordiae, et versa vice ex vase misericordiae in vas irae. Unde est illud : *Auferetur a vobis regnum*^a, *et dabitur genti facienti fructum*^b *ejus*² ; et illud : *Omni habenti dabitur*^c ; *ei*^d *autem qui non habet et quod habet auferetur ab eo*³.

Deus autem, in omnibus juste agens, alios dirigit, alios corrigit, alios incorrectos et incorrigibles, postmodum durius puniendos, sibi dimittit et in errore relinquit, sustinens *in multa patientia vasa irae apta in interitum*⁴.

Permissio vero Dei vel patientia, quamvis malis indubitata, quantum ad ipsum quidem semper justa est, utpote quae benignitati ejus conveniat et sanctitatem deceat, et ideo ad faecem calicis non pertinet. At vita eorum vel conscientia, qui patientia Dei abutuntur in superbiam, faecis nomine digna est, inquinata et sordida et impura. Haec est faex de qua propheta dicit : *Eduxit me de lacu miseriae et de luto faecis*⁵ ; et Isaias : *Parum est ut sis mihi servus, ad suscitandas tribus Jacob et faeces Israel convertendas. Ecce dedi te in lucem gentium*^e, *ut sis salus mea usque ad extremum terrae*⁶ ; et Jeremias : *Fertilis fuit Moab ab adolescentia sua. Requievit*^f *in faecibus suis ; nec est transfusus*^g *de vase in vas, et in transmigrationem non abiit. Idcirco permansit gustus ejus in eo et odor illius*^h *non est immutatus*⁷. Haec autem faex exinaniri debet, et timore Dei consumi, et omnino annihilari ; quoniam *Deus judex est*⁸. Verumtamen dum poenitentia contem-

a. regnum : regnum Dei L Vlg || b. fructum : fructus Vlg || c. dabitur : dabitur et abundabit Vlg || d. ei : ab eo Vlg || e. gentium : gentibus L Mg || f. Requievit : Et requievit Vlg || g. est transfusus *transp.* Vlg || h. illius : ejus Vlg

1. Ps. 74, 8-9.

2. Matth. 21, 43.

et élève l'autre ». Transvasant le vin de la miséricorde et celui de la colère, il les fit couler « de l'un en l'autre¹ », c'est-à-dire du vase de colère dans le vase de miséricorde, et inversement du vase de miséricorde dans le vase de colère. D'où cette parole : « Le royaume de Dieu vous sera ôté, et sera donné à un peuple qui en fasse les fruits². » Et celle-ci : « On donnera à celui qui a ; à celui qui n'a pas, on enlèvera même ce qu'il a³. »

Dieu, agissant toujours avec justice, dirige les uns, corrige les autres ; ceux qui ne sont ni corrigés ni corrigibles, il les abandonne à eux-mêmes, les laisse dans leur erreur, et supporte avec une longue patience « ces vases de colère mûrs pour la perdition⁴ », avant de les punir plus durement.

Cette permission de Dieu, ou cette patience, bien qu'elle ne soit pas due aux méchants, est toujours juste en ce qui concerne Dieu lui-même, parce qu'elle convient à sa bonté et à sa sainteté. Elle n'appartient donc pas à la lie du calice. Mais la vie ou la conscience de ceux qui abusent de la patience de Dieu et en tirent orgueil mérite le nom de lie : elle est souillée, sordide et impure. C'est la lie dont parle le Prophète : « Il m'a tiré du piège misérable et de la lie bourbeuse⁵. » Et Isaïe « C'est peu que tu sois mon serviteur pour relever les tribus de Jacob et convertir la lie d'Israël : voici que je t'ai établi pour être la lumière des nations et mon salut jusqu'aux extrémités de la terre⁶. » Et Jérémie : « Moab a été fertile dès sa jeunesse. Il a reposé sur sa lie. On ne l'a pas versé d'un vase dans un autre, il n'est pas allé en exil. Aussi son goût lui est resté, son odeur n'a pas changé⁷. » Mais cette lie doit être vidée, consumée par la crainte de Dieu, et tout à fait anéantie, « parce que Dieu est juge⁸ ». Or, tant que la pénitence est méprisée, la crainte de Dieu est réduite à rien, « la

3. Lc 19, 26.

4. Rom. 9, 22.

5. Ps. 39, 3.

6. Is. 49, 6.

7. Jér. 48, 11.

8. Ps. 74, 8.

nitur, timor Dei exinanitur, *faex non est exinanita*¹; quia erroris faeculentia et malae conscientiae immunditia super eos qui non corriguntur manet in aeterno reatu aeternoque cruciatu.

Peccati vero faeculentia sive corruptio, de qua bibunt *omnes peccatores terrae*², vinum erroris dici potest. Et^a tamen si comparetur justitiae Dei, quae merum vinum est, recte faex dicitur et est^{a'}; non solum autem faex sed et faex vini meri. Corruptio enim justitiae est, in cujus comparatione tanto magis vilescit quanto a sinceritate ejus magis recedit. Sic dici potest faex sociorum, qui inter bonos solus malus est. Sic infidelis Synagoga dicitur faex Israel³. Vinum autem erroris, per humanam sapientiam et eloquentiam et variam rerum pulchritudinem, ad omnia vitiorum blandimenta et oblectamenta a principe Babylonis propinatur. De quo scriptum est : *Calix aureus Babylon in manu Domini, inebrians omnem terram*⁴.

Aureus iste calix tantum fulget, quantum placet; ideoque aureus quia pretiosus quibus placet. Calix iste tota vanitas est hujus mundi, ubi nihil nisi *concupiscentia carnis et concupiscentia oculorum et superbia vitae*⁵. Haec vanitas confusio est, ideoque Babylon dicitur; civitas scilicet in qua habitant filii saeculi hujus, qui in vanitate ambulant et in vanitate conversantur, de quibus scriptum est : *Accipiant^b in vanitate civitates suas*⁶. Hic calix in manu Domini est; non quod Deus vinum erroris propinet, qui *neminem tentat*⁷ ut decipiat; sed dignos decipi dimittit in *desideria cordis eorum, ut eant in adinventio-nibus suis*⁸. Hic ergo calix daemoniorum est. Qui de eo bibunt calicem Domini bibere non possunt.

a-a'. Et... est om. Mg || b. Accipiant : Accipient Vlg

1. Ps. 74, 9.

2. *Ibid.*

3. Cf. Is. 49, 6.

4. Jér. 51, 7.

lie n'est pas vidée¹», parce que le dépôt de l'erreur et l'impureté de la mauvaise conscience restent comme une accusation éternelle et un tourment éternel sur ceux qui ne se corrigent pas.

Le dépôt du péché, ou sa corruption, dont boivent « tous les pécheurs de la terre² », peut s'appeler vin de l'erreur. Mais par rapport à la justice de Dieu qui est le vin pur, on l'appelle à bon droit de la lie : elle l'est en effet, et non seulement lie, mais lie de vin pur. Car elle est corruption de la justice, et en regard de celle-ci elle paraît d'autant plus vile, par contraste avec sa pureté. Dans ce sens on peut appeler « lie de ses compagnons » celui qui, parmi les bons, est seul mauvais. C'est ainsi que la synagogue infidèle est appelée « lie d'Israël³ ». Quant au vin de l'erreur, il est versé par le Prince de Babylone qui se sert pour cela de l'éloquence et de la sagesse humaines, et de la beauté sous toutes ses formes, et appelle ainsi à toutes les délices et voluptés du péché. Il est écrit à son sujet : « Babylone est un calice d'or dans la main du Seigneur ; il enivre toute la terre⁴. »

Ce calice d'or brille autant qu'il plaît ; il est d'or parce qu'il est précieux pour ceux à qui il plaît. Ce calice est toute la vanité de ce monde, où il n'y a rien que « convoitise de la chair, convoitise des yeux et orgueil de la vie⁵ ». Cette vanité est confusion, c'est pourquoi elle reçoit le nom de Babylone, de la cité où habitent les fils de ce monde qui marchent dans la vanité et vivent dans la vanité. Il est écrit à leur sujet : « Ils reçoivent leurs villes dans la vanité⁶. » Ce calice est dans la main du Seigneur. Non que Dieu verse le vin de l'erreur, lui qui ne tente⁷ ni ne trompe personne : mais il abandonne aux « désirs de leur cœur » ceux qui méritent d'être trompés, pour qu'ils marchent « au gré de leurs fantaisies⁸ ». Ce calice est donc celui des démons. Ceux qui en boivent ne peuvent boire le calice du Seigneur.

5. I Jn 2, 17.

6. Ps. 138, 20.

7. Jac. 1, 13.

8. Ps. 80, 13.

Calix autem Domini, qui est plenus mixto, vinum erroris intra se non capit, sed vinum misericordiae aut vinum irae. Nam de misericordia scriptum est : *Calix meus^a inebrians quam praeclarus est. Et misericordia tua subsequetur me¹*. De ira vero apud Isaiam scriptum est : *Consurge, Jerusalem, quae bibisti de manu Domini calicem irae ejus. Usque ad fundum calicis soporis bibisti, et potasti usque ad faeces²* ; et infra : *Ecce tuli de manu tua calicem soporis, fundum calicis indignationis meae. Non adjiciam^b ut bibas illum ultra³*. De hoc vino indignationis et irae Domini potest etiam et illud intelligi quod praemisimus : *Calix aureus Babylon, etc.*, ut secundum hoc ad calicem daemoniorum non pertineat. Rex quippe Babylonis, id est princeps hujus mundi⁴, minister est irae Dei, et peccatores a se deceptos flagellat ; ut a vino furoris Domini inebrietur omnis terra, id est omnes qui sapiunt non quae sursum sunt sed quae super terram⁵. Hic autem calix aureus est tam pretiosus Deo quam carus, cui nimirum sua justitia placet et in suppliciis peccatorum. De hoc calice bibit civitas illa inclyta Babylon, quae in ira indignationis Domini destructa est in figura hujus mundi qui destructur. Hinc in Apocalypsi scriptum est : *Cecidit, cecidit Babylon^c magna* ; et post pauca : *De ira^d fornicationis ejus biberunt omnes gentes⁶* ; et infra : *Duplicate duplicia secundum opera ejus. In poculo quo miscuit miscete illi duplum. Quantum se glorificavit^e et in deliciis fuit, tantum date illi tormenta^f et luctum⁷*.

Peccatores autem quandoque flagellantur de peccatis suis ; et ipsa eorum injustitia justitiae Dei militat, cum ipsa iniquitas culpae ministra est vindictae. Hinc psal-

a. meus : cf. p. 358, a, ubi legitur hic || b. adjiciam : adjicies Vlg || c. Babylon : Babylon civitas Mg Babylon illa Vlg || d. ira : vino irae Vlg vino Mg || e. se glorificavit transp. Vlg || f. tormenta : tormentum Vlg

1. Ps. 22, 5-6.

2. Is. 51, 17.

Quant au calice du Seigneur qui est plein de mélange, il ne reçoit pas le vin de l'erreur, mais le vin de la miséricorde ou le vin de la colère. Car de la miséricorde il est écrit : « Qu'il est beau mon calice enivrant ! Et ta miséricorde m'accompagnera¹. » Et de la colère, dans Isaïe : « Lève-toi, Jérusalem, toi qui as bu de la main du Seigneur le calice de sa colère ! Tu as bu jusqu'au fond le calice de torpeur ; tu l'as bu jusqu'à la lie². » Et plus loin : « Voici que j'ai pris de ta main le calice de torpeur, le fond du calice de mon indignation. Tu n'en boiras plus à l'avenir³. » On peut encore voir ce vin de l'indignation et de la colère du Seigneur dans le verset que nous citons plus haut : « Babylone est un calice d'or... » Dans ce sens il ne serait pas le calice des démons. Car le roi de Babylone, c'est-à-dire « le prince de ce monde⁴ », est serviteur de la colère de Dieu. Les pécheurs qu'il a trompés, il les flagelle ; et du vin de la colère du Seigneur s'enivre toute la terre, c'est-à-dire tous ceux qui goûtent non les choses d'en haut, mais les choses de la terre⁵. Ce calice est d'or, et pour Dieu aussi précieux que cher, car Dieu se plaît dans sa justice, même quand elle envoie les pécheurs au supplice. De ce calice boit cette illustre ville de Babylone, détruite par la colère de Dieu pour être la figure de ce monde qui sera détruit. Il est écrit dans l'Apocalypse : « Elle est tombée, elle est tombée, cette grande Babylone ! » Et un peu plus loin : « Du vin de colère de sa fornication, tous les peuples ont bu⁶. » Et plus bas : « Rendez-lui au double selon ses œuvres ! Dans la coupe qu'elle a mélangée, mélangez pour elle deux fois plus. Autant elle s'est glorifiée et livrée aux délices, autant donnez-lui de tourments et de deuil⁷. »

Parfois le châtement des pécheurs sort de leurs propres péchés, et leur injustice même seconde la justice de Dieu, lorsque le péché est lui-même ministre de la vengeance.

3. Ibid. 22.

4. Jn 12, 31 ; 14, 30.

5. Cl. Col. 3, 2.

6. Apoc. 18, 2-3.

7. Ibid. 6-7.

mista dicit : *Ignis* ^a *sulphur et spiritus procellarum pars calicis eorum* ¹ : *ignis* concupiscentiae quo nunc ardent, et *sulphur* impurae conscientiae quo nunc Deo et sibi foetent, et *spiritus procellarum* quo per mentis inquietudinem nunc agitantur. Tria haec pars sunt eorum et calix. Vel *pars calicis* dictum est, quasi non totus calix, quia haec est pars poenae et non tota poena eorum.

Cum ergo peccant mali, vinum erroris bibunt de calice daemoniorum. Cum juste puniuntur, aut de peccatis aut pro peccatis suis, de calice furoris Domini inebriantur.

ITEM DE CALICE NOVI TESTAMENTI.

Calix autem novi testamenti *calix vini meri* ² est, et quodammodo intra se continet *miserencordiam et iudicium* ³ : *miserencordiam* quidem his qui calicem daemoniorum non bibunt, *qui secundum carnem non* ^b *ambulant* ⁴, *qui complantati* facti sunt *similitudini mortis Christi* ⁵ ; ut *miserencordiam* consequantur : *iudicium* vero his qui seipsos non dijudicant, *qui secundum desideria erroris* ⁶ ambulant, *ebrii a vino erroris* de calice daemoniorum. Tota autem dispensatio gratiae Dei et *miserencordiae*, *zelus quoque indignationis ejus et irae*, de hoc calice quodammodo derivari vel propinari videtur. Hic ^c est enim vita mundi in his qui salvi fiunt : hic est *iudicium mundi* in his qui pereunt. Hic ^{c'} effudit Deus profundissimae caritatis suae plenitudinem : hinc ^d effundet totam incomprehensibilis irae suae indignationem. Arguetur enim mundus de peccato ⁷ in his qui pereunt. Nec apparet unde magis pereant, qui perituri sunt, quam quod tantae gratiae ingrati existunt.

a. *Ignis* : *Ignis et Vlg* || b. *secundum carnem non* : non secundum carnem *Vlg* || c-c'. *Hic... hic... Hic* : *ter hinc LS hinc sola tertia vice Mg* || d. *hinc* : *congruunt omnes*.

1. *Ps.* 10, 7.
2. *Ps.* 74, 9.

Le Psalmiste dit à ce propos : « Feu, soufre, souffle des tempêtes, voilà leur part de calice ¹. » « Feu » de la convoitise, dont ils brûlent actuellement, « soufre » de la conscience impure, qui répand une odeur infecte pour Dieu et pour eux-mêmes, « souffle des tempêtes » qui les agite et rend leur âme inquiète. Ces trois choses sont leur part et leur calice. Ou bien, « part de calice » est mis pour signifier que ce n'est pas là tout leur calice, que c'est une part de leur châtement, non ce châtement dans son entier.

Lors donc que les méchants pèchent, ils boivent le vin de l'erreur au calice des démons. Lorsque avec grande justice ils sont punis, soit pour leurs péchés soit par leurs péchés mêmes, ils s'enivrent du calice de la fureur du Seigneur.

Encore sur le calice du Nouveau Testament. — Le calice du Nouveau Testament est un « calice de vin pur ² », et d'une certaine manière il contient en lui « la miséricorde et le jugement ³ » : miséricorde pour ceux qui ne boivent pas le calice des démons, « qui ne marchent pas selon la chair ⁴ », qui sont devenus « une même plante » avec le Christ « par la ressemblance de sa mort ⁵ », afin d'obtenir miséricorde ; jugement pour ceux qui ne se jugent pas eux-mêmes, qui marchent suivant « les désirs de l'erreur ⁶ », ivres du vin de l'erreur que verse le calice des démons. Or toute l'effusion de la grâce et de la miséricorde de Dieu, aussi bien que le zèle de son indignation et de sa colère viennent et sortent en quelque manière de ce calice. Il est vie du monde pour ceux qui sont sauvés, et jugement du monde pour ceux qui périssent. C'est de lui que Dieu verse la plénitude de son amour insondable, de lui qu'il répand toute l'indignation de sa colère sans limites. Car le monde sera convaincu de péché ⁷ en ceux qui périssent ; et on ne voit pas ce qui les perdrait davantage que de se montrer ingrats en retour d'une si grande grâce.

3. *Ps.* 100, 1.
4. *Rom.* 8, 1.
5. *Rom.* 6, 5.
6. *Ephés.* 4, 22.
7. *Cf. Jn* 16, 8.

Vae homini illi, cui salus mundi iudicium est, cui vita mors est, cui absolutio damnatio est, cui gratia ira est, cui calix propitiationis calix indignationis est, cui vinum merum faex est. Christus pro nobis mortuus est. Numquid gratis? Quid referemus in hoc saeculo? Quid respondebimus in futuro? Dicat protomartyr Stephanus: Pro te lapidata est caro mea, Deus meus¹. Dicat et Laurentius: Pro te concremata² est caro mea, Deus meus³. Dicat quicumque plagam mortis in corpore suo pro Christo accepit. *Haec facta est mihi, quia justificationes tuas exquisivi*³. Dicat quicumque *carnem suam cum vitiis et concupiscentiis*⁴ crucifixit: Pro te mortificata est caro mea, Deus meus. Impius autem et peccator quid dicent, qui mortem Christi non reputant, qui *sanguinem uvae meracissimae*⁵ odibili irreverentia tamquam faecem aestimant, et Filium Dei conculcant⁶?

Quae est autem^b *faex*, quae non est *exinanita*⁷, magis quam indigna aestimatio et impudens irreverentia^c tanti sacramenti tantique^d beneficii, numquam delenda numquam dimittenda? Sane hic calix nil inquinatum habet, nil impurum, nil faeculentum. Sed sicut testamentum Dei contaminare⁸ dicuntur, et sanctum Dei nomen polluere⁹ et justitias Dei profanare¹⁰, qui suo vitio in his corrumpuntur, contaminantur et profanantur; sic qui tantam gratiam non digne aestimant, et vinum merum viliori^e contemptu tamquam faecem reputant, de bono deteriores efficiuntur, et pro vino mero faece inebriantur.

a. concremata : cremata O || b. autem : enim Mg || c. irreverentia : reverentia C || d. tantique : tamquam D || e. viliori : villorum T Mg

1. Cf. *Breviarium Cisterciense*, In festo S. Stephani Protomartyris, Antiph. ad Tertiam.

2. Cf. *Breviarium Cisterciense*, In festo S. Laurentii, Antiph. ad Tertiam.

3. Ps. 118, 56.

Malheur à l'homme pour qui le salut du monde tourne en jugement! pour qui la vie devient une mort et le pardon une damnation; pour qui la grâce se change en colère, pour qui le calice de réconciliation est un calice d'indignation, pour qui le vin pur est de la lie! Le Christ est mort pour nous. Est-ce gratuitement? Que rendrons-nous en ce monde? Que répondrons-nous dans l'autre? Le protomartyr Étienne peut dire: Pour toi, ma chair a été lapidée, mon Dieu¹! Et Laurent: Pour toi ma chair a été brûlée, mon Dieu²! Quiconque a reçu dans son corps, pour le Christ, un coup mortel, peut dire: «Ceci m'est arrivé, parce que j'ai cherché ta justice³.» Quiconque a «crucifié sa chair avec ses vices et ses convoitises⁴» peut dire: Pour toi ma chair a été mortifiée, mon Dieu! Mais que diront l'impie et le pécheur, qui ne font pas cas de la mort du Christ, qui, par un mépris odieux, regardent comme de la lie «le sang de la grappe très pure⁵», et foulent aux pieds le Fils de Dieu⁶?

Cette «lie non épuisée⁷», n'est-ce pas avant tout l'indifférence, le mépris pour un si grand sacrement et un si grand bienfait? Indifférence et mépris qui ne seront jamais effacés, jamais pardonnés. Certes, ce calice n'a rien de corrompu, rien d'impur, aucune lie. Mais on dit bien que les impies flétrissent l'alliance de Dieu⁸, souillent son saint nom⁹, déshonorent sa justice¹⁰, lorsque eux-mêmes par leur propre vice se flétrissent, se souillent et se déshonorent en des choses qui regardent l'alliance de Dieu, son nom et sa justice. De même, ceux qui ne respectent pas une telle grâce, et tiennent ce vin pur pour de la lie, comme on méprise les choses viles; ils deviennent pires, à l'occasion de ce bien, et s'enivrent de lie au lieu de vin pur.

4. Gal. 5, 24.

5. Deut. 32, 14.

6. Cf. Hébr. 10, 29.

7. Ps. 74, 9.

8. Cf. Ps. 54, 21.

9. Cf. Lévit. 20, 3.

10. Cf. Ps. 88, 32.

Audite fornicatores, audite adulteri, audite quicumque in deliciis agentes et vanitatem hujus saeculi ^a amantes. *Non potestis calicem Domini bibere et calicem daemoniorum.* Qui vino soporis ebrii estis, evigilate aliquando, digerentes vinum quo nunc madetis. De somno consurgite, antequam excitetur contra vos *tamquam dormiens Dominus, tamquam potens crapulatus a vino* ¹. Qui enim nunc dissimulat, qui adhuc expectat *tamquam dormiens Dominus*, excitabitur tandem *tamquam potens crapulatus a vino furoris*, ut dormientes excitet, qui nunc crapulati sunt a vino erroris. Et ^b potens poterit et praevalens praevalerit ²; sicut scriptum est : *Tu terribilis es et quis resistet tibi? Ex tunc ira tua* ³.

EX EADEM EPISTOLA INFRA.

CONVENIENTIBUS VOBIS IN UNUM, JAM NON EST DOMINICAM COENAM MANDUCARE. UNUSQUISQUE ENIM SUAM COENAM PRAESUMIT AD MANDUCANDUM; ET ALIUS QUIDEM ESURIT, ALIUS AUTEM ^c EBRIUS EST. NUMQUID DOMOS NON HABETIS AD MANDUCANDUM ET BIBENDUM? AUT ECCLESIAM DEI CONTEMNITIS, ET ^d CONFUNDITIS EOS QUI NON HABENT? QUID DICAM VOBIS? LAUDO VOS; IN HOC NON LAUDO ^e. EGO ENIM ACCEPI A DOMINO, QUOD ET TRADIDI VOBIS: QUONIAM DOMINUS JESUS, IN QUA NOCTE TRADEBATUR, ACCEPIT PANEM, ET GRATIAS AGENS FREGIT ET DIXIT: ACCIPITE ET MANDUCATE. HOC EST CORPUS MEUM, QUOD PRO VOBIS TRADETUR. HOC FACITE IN MEAM COMMEMORATIONEM. SIMILITER ET CALICEM, POSTQUAM

a. hujus saeculi : *deinceps, a medio folio, cessat L (cf. Introd. p. 54) || b. Et : Ex tunc Mg || c. autem om. T || d. et : aut O || e. Laudo vos ; in hoc non laudo : Laudo vos ? In hoc non laudo Vlg hodierna ; pro lectione illa continua, omisso interrogationis signo, cf. S. Bern., In obitu Domini Humberti, n. 4 ; P. L. 183, 515 D*

1. Ps. 77, 65.

Écoutez fornicateurs, écoutez adultères ! Écoutez, vous tous qui vivez dans les délices et aimez la vanité de ce monde : « Vous ne pouvez boire le calice du Seigneur et le calice des démons. » Vous vous êtes enivrés d'un vin de torpeur : réveillez-vous enfin ! Digérez ce vin dont vous êtes ivres. Levez-vous de votre sommeil, avant que le Seigneur se réveille et se dresse contre vous, comme un homme qui vient de dormir, « comme un guerrier gorgé de vin ¹ ». Car le Seigneur, qui actuellement se tait et attend « comme un homme endormi », se réveillera enfin « comme un guerrier gorgé du vin » de la fureur ; il réveillera ceux qui dorment, ceux qui sont maintenant gorgés du vin de l'erreur. Car il est puissant et fera sentir sa puissance, il est vainqueur et fera sentir sa victoire ², ainsi que le dit l'Écriture : « Tu es terrible ! Qui te résisterait à l'heure de ta colère ³ ? »

4. I Corinthiens, 11, 20-27.

On lit dans la même épître, plus loin :

QUAND VOUS VOUS RÉUNISSEZ AU MÊME LIEU, CE N'EST PAS LÀ MANGER LE REPAS DU SEIGNEUR. EN EFFET, CHACUN SE DÉPÊCHE DE MANGER SON PROPRE REPAS. ET TEL A FAIM, TEL AUTRE EST IVRE. N'AVEZ-VOUS DONC POINT VOS MAISONS POUR MANGER ET BOIRE ? OU MÉPRISEZ-VOUS L'ÉGLISE DE DIEU, ET VOULEZ-VOUS FAIRE HONTE A CEUX QUI N'ONT RIEN ? QUE POURRAIS-JE VOUS DIRE ? VOUS LOUER ? SUR CE POINT JE NE VOUS LOUE PAS. CAR J'AI APPRIS DU SEIGNEUR CE QUE JE VOUS AI TRANSMIS : QUE LE SEIGNEUR JÉSUS, DANS LA NUIT OÙ IL FUT LIVRÉ, PRIT DU PAIN, ET RENDANT GRÂCES IL LE ROMPI ET DIT : « PRENEZ ET MANGEZ : CECI EST MON CORPS QUI SERA LIVRÉ POUR VOUS. FAITES CECI EN MÉMOIRE DE MOI. » IL PRIT DE MÊME LE CALICE APRÈS LE REPAS EN DISANT :

2. Cf. I Sam. 26, 25.

3. Ps. 75, 8.

Baudouin de Ford. II.

COENAVIT, DICENS : HIC CALIX NOVUM TESTAMENTUM EST IN MEO SANGUINE. HOC FACITE, QUOTIESCUMQUE BIBETIS, IN MEAM COMMEMORATIONEM ^a. QUOTIESCUMQUE ENIM MANDUCABITIS PANEM HUNC, ET CALICEM BIBETIS, MORTEM DOMINI ANNUNTIABITIS, DONEC VENIAT. ITAQUE QUICUMQUE MANDUCAVERIT PANEM ^b, VEL CALICEM DOMINI BIBERIT ^c INDIGNE, REUS ERIT CORPORIS ET SANGUINIS DOMINI ^d.

Apostolus, ecclesiam Dei quae erat Corinthi multis modis ad veram religionem instituens, inter cetera salutarum eruditionis documenta de dominica coena, id est sacramento dominici corporis et sanguinis, quod ad omnem ecclesiarum aedificationem prodesse possit, quod a Domino accepit, hoc et tradidit, ostendens quomodo et quo ordine haec coena instituta sit, et quid sit, quid possit, quid prosit, vel quibus obsit. Erant autem in Corinthiis quaedam reprehensione digna ^a circa hujus sacramenti perceptionem, cui minus dignam reverentiam exhibebant, tamquam dignitatem tantae gratiae aut ignorarent aut minus digne aestimarent. Hac occasione quam magnifice aestimanda sit hujus sacramenti dignitas praescribit, et reprehensione dignos ab irreverenti praesumptione modesta redargutione compescit.

Arguens ergo dissensionis malum dicit : *Convenientibus vobis in ecclesia ^e, audio scissuras esse ^f, et ex parte credo ^g*. Quaedam autem causa dissensionis hoc putatur, quod in ecclesia, ubi causa unitatis convenitur, suas oblationes sibi vendicabant, et ceteri, non sumentes partem, confundebantur. Haec autem sola causa, et si aliae desint, sufficere poterat ut dominicam coenam manducare non debe-

a. quotiescumque bibetis, in meam commemorationem : quotiescumque in meam commemorationem bibetis T || b. panem : panem hunc VIg || c. calicem Domini biberit : biberit calicem Domini VIg || d. quaedam reprehensione digna : quidam reprehensione digni T Mg || e. ecclesia : ecclesiam DS VIg || f. esse : esse inter vos VIg

« CE CALICE EST LE NOUVEAU TESTAMENT EN MON SANG ; FAITES CE CI TOUTES LES FOIS QUE VOUS LE BOIREZ, EN MÉMOIRE DE MOI. CHAQUE FOIS, EN EFFET, QUE VOUS MANGEREZ CE PAIN ET BOIREZ CE CALICE, VOUS ANNONCEREZ LA MORT DU SEIGNEUR JUSQU'À CE QU'IL VIENNE. EN SORTE QUE QUICONQUE MANGE LE PAIN ET BOIT LE CALICE DU SEIGNEUR INDIGNEMENT, AURA À RÉPONDRE DU CORPS ET DU SANG DU SEIGNEUR ¹. »

L'Apôtre donne à l'Église de Dieu qui était à Corinthe toutes sortes d'instructions sur la vraie religion. Entre autres enseignements salutaires, il lui livre ce qu'il a appris du Seigneur et qui pourra être utile à l'édification de toutes les Églises, touchant la cène du Seigneur, c'est-à-dire le sacrement de son corps et de son sang. Il montre comment ce repas a été institué, avec quels détails et suivant quel cérémonial ; ce qu'il est, quelle en est la vertu, en quoi il est utile, ou à qui il est funeste. Or il y avait à Corinthe des chrétiens qui méritaient des reproches dans la manière dont ils recevaient ce sacrement. Ils lui témoignaient trop peu de respect, comme s'ils avaient ignoré ou sous-estimé la dignité d'une si grande grâce. A cette occasion, il écrit pour dire quelle souveraine dignité il convient de reconnaître à ce sacrement, et par le blâme qui convient il freine l'audace irrespectueuse de ceux qui ont mal agi.

Il blâme le mal de la discorde, et dit : « Quand vous vous réunissez en assemblée, j'entends dire que des scissions se font parmi vous ; et j'en crois bien quelque chose ². » Il note une cause de discorde : dans l'église, où l'on s'assemble pour une cause d'unité, les uns réclamaient l'offrande qu'ils avaient apportée, et les autres, n'en recevant aucune part, étaient couverts de confusion. Cette seule raison, en admettant qu'il n'y en eût pas d'autre, pouvait suffire à les empêcher de manger la cène du Seigneur. Aussi dit-il : « Quand vous vous réunissez au même

1. I Cor. 11, 20-27.

2. Ibid. 18.

rent. Propterea dicit : *Convenientibus ergo vobis in unum, jam non est dominicam coenam manducare* ; ac si diceret : *Ex hoc solo non licet manducare, quod scissurae sunt inter vos ; vel aliter : Jam nunc in praesenti hoc vobis damnum est, quod non licet dominicam coenam manducare : in futuro si non praecavetis^a erit vobis pejus.*

Aliam causam annectit, quod unusquisque coenam suam, corporalem scilicet refectionem, ante dominicam coenam praesumit ad manducandum, non ad erogandum pauperibus. Dominicam coenam dicit acceptionem Eucharistiae, quam non debent pransi, sed in honorem tanti sacramenti jejuni sumere ; licet Christus post coenam discipulis dedit, quo vehementius commendaret, volens hoc ultimum infigere cordibus et memoriae eorum. Quo autem ordine post sumeretur, apostolis servavit docendum.

Causam autem quam diximus de oblationibus vendicandis Apostolus manifeste non ponit ; sed praesumptionem coenae patenter exprimit. Propter quam causam forte dixit : *Audio scissuras esse* ; et interponens quod oportet et haereses esse, addit : *Convenientibus vobis in unum, jam non est dominicam coenam manducare.* Et causam reddens, subjungit : *Unusquisque enim suam coenam praesumit ad manducandum.* Deinde arguit quod esurientibus nihil darent ; et quod ebrüi erant cum sobrii esse deberent ; et quod, domos habentes, in domibus agenda in ecclesia faciebant, id est manducabant et bibebant ; et ecclesiam Dei, quae est domus orationis, contemnebant ; et non habentes confundebant, coram eis manducantes et bibentes et nihil eis dantes.

Propter quod dicit : *Quid dicam vobis ?* ut parcius dicam : *Laudo vos ; in hoc non laudo.* Ideo non laudo, quia

a. praecavetis : praecaveritis Mg

lieu, ce n'est pas là manger la cène du Seigneur. » Comme s'il disait : Du seul fait qu'il y a des scissions entre vous, il ne vous est pas permis de la manger. Ou bien : Vous subissez dès maintenant un premier dommage : c'est qu'il ne vous est pas permis de manger la cène du Seigneur. Dans l'avenir, si vous n'y prenez garde, il vous arrivera pire.

Il ajoute une autre raison : Chacun se dépêche, avant la cène du Seigneur, de prendre son propre repas — c'est-à-dire sa réfection corporelle —, pour le manger, et non pour le donner aux pauvres. Ce qu'il appelle « cène du Seigneur », c'est la réception de l'Eucharistie, qu'on ne doit pas prendre après avoir déjeuné, mais à jeun, en l'honneur d'un si grand sacrement. Sans doute le Christ l'a-t-il donnée à ses disciples après le repas, pour la mettre plus en évidence, parce qu'il voulait qu'elle fût le dernier souvenir de lui dans leur cœur et leur mémoire ; mais il a réservé à ses apôtres d'enseigner comment il faudrait la recevoir dans la suite.

L'Apôtre dit ouvertement qu'on se dépêche de prendre son propre repas ; il n'affirme pas sans ambages que chacun réclame son offrande, comme nous le disions tout à l'heure, mais c'est peut-être à cela qu'il fait allusion quand il dit : « J'apprends que des scissions se font parmi vous. » Après une parenthèse sur les sectes qui sont inévitables, il ajoute : « Quand vous vous réunissez au même lieu, ce n'est pas là manger la cène du Seigneur. » Et il en donne la raison : « En effet, chacun se dépêche de prendre son propre repas pour le manger. » Puis il leur reproche de ne rien donner à ceux qui ont faim, et d'être ivres alors qu'ils devraient être à jeun. Ils ont leurs maisons, et pourtant ils font dans l'église ce qu'on doit faire chez soi, c'est-à-dire boire et manger. Ils méprisent l'église de Dieu qui est une maison de prière, font honte à ceux qui n'ont rien, en mangeant et buvant devant eux sans leur donner.

C'est pourquoi il conclut : « Que pourrais-je vous dire ? » Pour parler avec ménagement, « vous louer ? Sur ce point je ne vous loue pas. » Je ne vous loue pas, car c'est

corpus Domini est, quod irreverenter accipitis, et in ejus commemoratione sumere debetis; quod ab eo didici.

*Ego enim accepi a Domino, quod et tradidi vobis. Quod ecclesiis traderet de hoc sacramento, a Domino accepit, sicut et evangelium quod ab eo evangelizatum est. Unde ad Galatas scribit: Notum vobis facio, fratres, evangelium, quod evangelizatum est a me; quia non est secundum hominem. Neque enim a ab homine accepi illud neque didici, sed per revelationem Jesu Christi*¹.

In qua nocte tradebatur, imminente passione, accepit panem, et gratias agens fregit et dixit: Accipite et comedite^b. *Hoc est corpus meum, quod pro vobis tradetur. Hoc facite in meam commemorationem. Quod dicit, in qua nocte tradebatur, accepit panem, ad vesperam referendum est, quia quartadecima luna ad vesperam immolabatur agnus.*

Quotiescumque enim manducabitis panem hunc, et calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis, donec veniat. Quia Dominus dixerat, hoc facite in meam commemorationem, exponit Apostolus quae sit commemoratio. Haec est scilicet annuntiatio mortis Christi, jugiter in praesenti Ecclesia frequentanda, et usque in adventum Christi non cessatura. Haec autem commemoratio vel annuntiatio mortis Christi fit credendo, confitendo, repraesentando id est sacrificando, et manducando et bibendo, et imitando^c.

Itaque quicumque manducaverit panem, vel calicem Domini biberit indigne, reus erit corporis et sanguinis Domini. Reus utriusque indigne accepti: id est reus ex hoc quod indigne accepit; reus quoque corporis pro se crucifixi et sanguinis pro se fusi, hoc est reus mortis Christi. Quamvis enim non egerit ut Christus mortuus sit; id tamen agit, quantum in ipso est, ut gratis mortuus sit. Nam salutem suam impedit et sanguinem testamenti pollutum ducit:

a. enim: enim ego VIg || b. comedite: codd., quamvis in citatione longa superiori manducate || c. et manducando... imitando om. D

le corps du Seigneur que vous recevez sans respect alors que vous devriez le recevoir en mémoire de lui. C'est là ce que j'ai appris de lui.

« Car j'ai reçu du Seigneur ce que je vous ai transmis. » Il a reçu du Seigneur ce qu'il devait transmettre aux Églises sur ce sacrement, comme aussi l'Évangile qu'il a annoncé. Aussi écrit-il aux Galates: « Je vous le déclare, frères: l'Évangile annoncé par moi n'est point selon l'homme. Car ce n'est pas d'un homme que je l'ai reçu ou appris, mais par une révélation de Jésus-Christ¹. »

« Dans la nuit où il fut livré », alors que sa passion était imminente, « il prit du pain, et rendant grâces il le rompit et dit: Prenez et mangez, ceci est mon corps qui sera livré pour vous. Faites ceci en mémoire de moi. » Ces mots « la nuit où il fut livré, il prit du pain... » doivent s'entendre du soir; car c'est vers le soir, le quatorzième jour de la lune, qu'on immolait l'agneau.

« Chaque fois en effet que vous mangerez ce pain et boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne. » Le Seigneur avait dit: « Faites ceci en mémoire de moi. » L'Apôtre explique quelle est cette mémoire: c'est l'annonce de la mort du Seigneur, qu'il faudra toujours répéter dans l'Église d'ici-bas, et qui ne doit pas cesser jusqu'au retour du Christ. Or, on fait cette mémoire ou cette annonce de la mort du Christ en croyant, en confessant, en représentant; cette représentation consiste à offrir le sacrifice, à manger et boire le corps et le sang du Christ, à imiter sa passion.

« En sorte que quiconque mange le pain ou boit le calice du Seigneur indignement, aura à répondre du corps et du sang du Seigneur. » Il est responsable du corps et du sang reçus indignement; cela veut dire: responsable de les avoir reçus indignement, responsable aussi du corps crucifié pour lui, du sang répandu pour lui, donc responsable de la mort du Christ. Car s'il n'a pas fait que le Christ meure, il fait, pour sa part, qu'il soit mort pour rien. Il met en effet obstacle à son salut, souille le sang du

1. Gal. 1, 11-12.

Filium Dei conculcat ¹ et virtutem mortis ejus in se male vivendo evacuat. Propterea qui ejusmodi sunt rei mortis Christi sunt ; de sua vita pariter et de morte Christi rationem redditori.

PROBET AUTEM SEIPSUM HOMO, ET SIC DE PANE ILLO EDAT ET DE CALICE BIBAT. QUI ENIM MANDUCAT ET BIBIT INDIGNE, JUDICIUM SIBI MANDUCAT ET BIBIT, NON DIJUDICANS CORPUS DOMINI. IDEO INTER VOS MULTI INFIRMI, ET IMBECILLES, ET DORMIUNT MULTI. QUOD SI NOSMET-IPROS DIJUDICAREMUS, NON UTIQUE JUDICAREMUR. DUM JUDICAMUR AUTEM ^a, A DOMINO CORRIPIMUR, UT NON CUM HOC MUNDO DAMNEMUR ².

Quia tam magnum periculum illi imminet, qui indigne manducat et bibit, probet seipsum homo, discutiat conscientiam suam, interroget totam vitam suam, scrutetur memoriam suam, subtiliter cor suum judicet et arguat ; legi poenitentiae vel disciplinae ³ se subiciat, et ut probatus inveniatur, per moram temporis in ea se exerceat, et sic de pane illo edat et de calice bibat.

Ut periculum indigne sumentis arctius memoriae infingat et altius imprimat, et sic a tanta praesumptione deterreat, addit : *Qui enim manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit.* Non dicit *non digne*, sed *indigne*. Quis enim usquequaque digne ? Ut quis digne accipiat, quantumcumque sit justus, quantumcumque sit perfectus, magis est dignatio Domini quam dignitas servi. At cum injustus accipit, periculum augent indignitas pecca-

a. autem om. T

1. Cf. *Héb.* 10, 29.

2. *I Cor.* 11, 28-32.

3. Dans la langue de Baudouin, la « pénitence » correspond au regret des péchés commis ; la « discipline » consiste dans les épreuves que Dieu permet afin de fortifier les justes contre les tentations et de les faire croître en vertu, en un mot les « éduquer ». Cf. *supra*, p. 387 et *infra*, p. 411-413.

testament, foule aux pieds le Fils de Dieu ¹, et rend inefficace pour lui le mérite de sa mort en vivant mal. De telles gens sont donc responsables de la mort du Christ ; ils rendront compte également de leur propre vie et de la mort du Christ.

5. I Corinthiens, 11, 28-32.

MAIS QUE L'HOMME S'ÉPROUVE LUI-MÊME, ET QU'ALORS IL MANGE DU PAIN ET BOIVE AU CALICE ; CAR CELUI QUI MANGE ET QUI BOIT INDIGNEMENT, MANGE ET BOIT UN JUGEMENT CONTRE LUI-MÊME, PARCE QU'IL NE DISCERNE PAS LE CORPS DU SEIGNEUR. C'EST POURQUOI, PARMIS VOUS, BEAUCOUP SONT MALADES ET DÉBILES, ET BEAUCOUP SE SONT ENDORMIS. SI NOUS NOUS JUGIONS NOUS-MÊMES, NOUS NE SERIONS PAS JUGÉS. MAIS QUAND NOUS SOMMES JUGÉS, NOUS SOMMES CORRIGÉS PAR LE SEIGNEUR POUR N'ÊTRE PAS DAMNÉS AVEC LE MONDE ².

Si celui qui mange et boit indignement court un si grand péril, que l'homme s'éprouve ! Qu'il examine sa conscience, interroge toute sa vie, scrute sa mémoire, juge et reprenne attentivement son propre cœur ; qu'il se soumette à la loi de la pénitence et de la discipline ³ ; qu'il s'y exerce pendant un certain temps, pour être vraiment éprouvé, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive au calice.

Pour faire pénétrer plus intimement dans la mémoire, y fixer plus attentivement et plus profondément le danger qu'il y a à recevoir le sacrement d'une manière indigne, et détourner d'une telle impiété, l'Apôtre ajoute : « Car celui qui mange et qui boit indignement, mange et boit un jugement contre lui-même. Il ne dit pas « qui ne mange pas dignement », mais : « qui mange indignement ». Car qui donc recevra jamais le corps du Seigneur dignement ? Si juste, si parfait soit-on, qu'on le reçoive dignement vient de ce que le Seigneur le daigne, non de ce que le serviteur soit digne. Mais lorsqu'un impie le reçoit, l'indi-

toris et indignatio Judicis. *Judicium enim sibi manducat. Quare judicium sibi manducat ? Quia judicium mortis est illi qui sic manducat, pro eo quod manducat. Quare judicium manducat ? Quia magis Judicem quam Salvatorem manducat, non dijudicans corpus Domini. Judicandus est ergo, quia non dijudicat, quia securitate percipiendi a ceteris cibis corpus Domini non discernit, nec attendit quam sanctum et venerabile, quanto timore et tremore accipiendum sit quod sumit.*

Periculum autem indigne sumentium exaggerans, addit : *Ideo inter vos multi infirmi, et imbecilles, et dormiunt multi. Judicium siquidem tantae praesumptionis non totum semper in futurum differtur ; sed jam in praesenti multi, quia indigne sumunt, infirmantur mente, et imbecilles fiunt corpore, et morte praeventi incurrunt dispendium vitae. Primum horum trium malorum omnibus indigne sumentibus videtur esse commune ; cetera duo, etsi non omnibus, multis tamen accidunt ad correctionem aliorum, ut ex aliorum incommodo discant magis timere et tantae gratiae reverentiam majorem exhibere. Hinc insinuari videtur, quamvis Apostolus manifeste non dicat, quod qui digne sumunt confortantur mente, et quod multi, quantum expedit illis, robustiores fiunt corporali virtute, et forte donantur vel non minuuntur^a munere longioris vitae. Verumtamen quod Apostolus non dicit temere affirmare non audemus ; sicut quod dicit impie negare non debemus.*

Inter tanta^b mala, quae imminet indigne sumentibus, unum sane est consilium homini fideli seipsum digna distractione dijudicare. Propter quod dicit : *Si nosmet ipsos dijudicaremus, secundum legem scilicet poeniten-*

a. non minuuntur : muniuntur D || b. tanta : tria Mg

gnité du pécheur et l'indignation du Juge doublent le péril. En effet « il mange un jugement contre lui ». Pourquoi, « un jugement contre lui » ? Parce que celui qui mange ainsi encourt une sentence de mort, à cause de ce qu'il mange. Pourquoi mange-t-il un jugement ? Parce qu'il mange son Juge plutôt que son Sauveur, parce qu'il ne discerne pas le corps du Seigneur ». Il sera donc jugé parce qu'il ne juge pas ; parce qu'il prend avec insouciance, et ne discerne pas des autres aliments le corps du Seigneur. Il ne voit pas combien ce qu'il prend est saint et vénérable, avec quelle crainte et quel tremblement il le faudrait recevoir.

L'Apôtre fait ressortir tous les dangers qui menacent ceux qui le reçoivent indignement : « C'est pourquoi parmi vous beaucoup sont malades et débiles, et beaucoup se sont endormis. » La condamnation d'une si grande impiété n'est pas tout entière remise à plus tard : beaucoup, pour avoir reçu le corps du Seigneur indignement, sont dès maintenant malades dans leur âme, débiles dans leur corps ; ils meurent prématurément : il leur en a coûté la vie. Le premier de ces trois maux est commun, sans doute, à tous ceux qui reçoivent le corps du Christ indignement. Les deux autres n'arrivent pas à tous, mais à beaucoup pour la correction des autres, pour que le malheur d'autrui leur apprenne à craindre davantage, et à montrer plus de respect envers une si grande grâce. Sans le dire explicitement, l'Apôtre paraît insinuer ainsi que ceux qui reçoivent dignement le corps du Seigneur sont réconfortés dans leur âme, que beaucoup deviennent plus robustes dans leur corps, autant qu'il leur est expédient, et que peut-être ils jouissent d'une longue vie, ou du moins assez longue. Cependant nous n'osons pas affirmer témérairement ce que l'Apôtre ne dit pas, de même que nous ne devons pas prendre sur nous de nier ce qu'il dit.

Au milieu de maux si grands, suspendus sur ceux qui reçoivent indignement le corps du Seigneur, il n'y a qu'une ressource pour le fidèle : se juger lui-même, avec la rigueur qui convient. C'est pourquoi l'Apôtre dit : « Si nous nous jugions nous-mêmes », selon la loi de la péni-

tiae vel disciplinae ^a, non utique judicaremur, a Domino videlicet secundum zelum furoris ejus aut irae.

Dum judicamur autem, a Domino corripimur. Judicium quo se boni in praesenti judicant quodammodo Domini correptione est, nec ab ejus sententia alienum est. Ipse enim sic praecipit, ipse sic consulit, volens parcere non parcenti sibi. Et qui disciplinam pro Christo sibi imponit, et qui a Domino impositam libenter vel patienter excipit, uterque ^b a seipso judicatur, uterque ^b a Domino corripitur, ut non cum hoc mundo damnetur, ut non sit pars ejus cum infidelibus qui jam judicati sunt ¹. Quasi enim infidelis est qui inconsiderate accedit.

Potest et aliter intelligi quod dictum est : *Dum judicamur autem, a Domino corripimur.* Praemisit : *Ideo multi infirmi, et imbecilles, et dormiunt multi* ; significans aliorum praesumptionem ad aliorum correctionem a Domino nonnumquam puniri. Deinde se aliis connumerans adjunxit : *Si nosmetipsos dijudicaremur, non utique judicaremur.* Post haec addit : *Dum judicamur autem, a Domino corripimur* ; ac si diceret : Nos fideles, ad tantam gratiam invitati, quandoque judicamur pro parte illorum qui inter nos infirmi fiunt et imbecilles et dormiunt ; et dum ita judicamur, a Domino corripimur, nos scilicet alii, quibus prodest quod de aliis fit judicium ad aliorum correptionem. Secundum hunc intelligentiae modum judicari et a Domino corripiri per divisionem ad alios et ad alios referenda sunt, quamvis de eisdem dici videantur. Quo locutionis genere multa in sacris eloquiis dicta inveniuntur, ut est illud : *Cum occideret eos, quaerebant eum, et revertebantur, et diluculo veniebant ad eum* ². Alii nempe

^a. vel disciplinae om. D || ^b. uterque (bis) : utrumque T utrinque Mg

1. Cf. Lc 12, 46 ; Jn 3, 18.

2. Ps. 77, 34.

tence et de la discipline, « nous ne serions pas jugés par le Seigneur », selon le mouvement de sa fureur ou de sa colère.

« Mais quand nous sommes jugés, nous sommes corrigés par le Seigneur. » Le jugement par lequel les bons se jugent eux-mêmes dans le temps présent est en quelque manière une correction qui vient du Seigneur, et n'est pas étranger à sa sentence. Car c'est bien lui qui l'ordonne ainsi, lui qui le conseille, voulant épargner celui qui ne s'épargne pas. Et celui qui s'impose une peine pour le Christ, ou qui reçoit volontiers et avec patience celle que le Seigneur lui impose, est dans les deux cas jugé par lui-même et corrigé par le Seigneur, pour ne pas être damné avec ce monde, pour que son sort ne soit pas celui des infidèles, qui sont déjà jugés ¹. Car il est l'équivalent d'un infidèle, celui qui s'approche du sacrement à la légère.

On peut encore comprendre d'une autre manière ces paroles : « Quand nous sommes jugés, nous sommes corrigés par le Seigneur. » Il a dit auparavant : « C'est pourquoi beaucoup sont malades et débiles, et beaucoup se sont endormis », signifiant par là que le Seigneur punit quelquefois l'audace des uns, pour la correction des autres. Puis, parlant à la première personne, il ajoute : « Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés. » Et ensuite : « Mais quand nous sommes jugés, nous sommes corrigés par le Seigneur. » Cela revient à dire : Nous, fidèles invités à une si grande grâce, nous sommes quelquefois jugés — nous, c'est-à-dire ceux d'entre nous qui sont malades, débiles, ou se sont endormis — ; et lorsque nous sommes ainsi jugés, nous — c'est-à-dire les autres, à qui profite ce jugement châtiant les uns pour la correction des autres — sommes corrigés par le Seigneur. Selon cette explication, les deux verbes « nous sommes jugés » et « nous sommes corrigés » par le Seigneur se réfèrent séparément l'un aux pécheurs et l'autre aux justes, bien qu'ils semblent dits des mêmes personnes. Cette manière de parler est fréquemment employée dans les Écritures. Par exemple : « Lorsqu'il les tuait, ils le cherchaient, et ils revenaient et recouraient à lui dès le matin ². » Évidem-

erant qui occidebantur ; et alii qui quaerentes eum revertebantur.

Mundi nomine vel infideles intellige, vel generaliter malos, in quibus sunt multi quasi infideles, vel infidelibus deteriores. Manifeste praedicit nobis doctor veritatis, sicut providus gubernator, metuendum nimis hujus nostrae navigationis periculum, velo pariter et remo fugiendum ; metuens ipse sibi, si non corripiatur, ne cum hoc mundo damnetur. Unde et corpus suum castigat et ^a in servitutem redigit, ne reprobus efficiatur ¹. Quo suo metu gravissime pavitantia corda nostra percutit, ut magis timeamus. Quis enim sanum sapiens non timeat, ubi Paulus timet ? Quid faciat virgula deserti, ubi contremiscit cedrus Paradisi ? Causa nostra in arcto posita est. Judicari enim nos oportet, vel a nobis ^b et ideo mitius, vel a Domino et irato et ideo gravius. Timeamus ergo periculum et ^c fugiamus, iudicium iudicio declinantes, *ut peccata nostra castigatione voluntaria cohibentes, temporaliter potius maceremur quam suppliciis deputemur aeternis* ².

a. castigat et : castigans Mg || b. nobis : nobis et ideo minus D || c. et : ut Mg

ment, ce n'étaient pas les mêmes qui étaient tués, et qui revenaient à Dieu et le cherchaient.

Sous le nom de « monde », il faut entendre soit les infidèles, soit généralement les méchants ; parmi ceux-ci, beaucoup sont semblables à des infidèles, ou pires. Le Docteur de vérité, comme un sage pilote, nous avertit clairement qu'il nous faut fuir, à force de rames et de voiles, ce péril très redoutable pour notre navigation : il craint pour lui-même, si Dieu ne le corrige, d'être damné avec ce monde. C'est pourquoi il châtie son corps et en fait un esclave, pour ne pas être lui-même éliminé à l'épreuve ¹. Cette crainte qui l'étreint est un coup terrible pour nos cœurs, et nous invite à craindre davantage. Car quel homme raisonnable n'aurait pas peur, quand Paul a peur ? Que fera le brin d'herbe du désert, quand le cèdre du paradis tremble ? Notre cas est donc difficile : il faut que nous soyons jugés, soit par nous-mêmes, et donc assez doucement ; soit par le Seigneur, par le Seigneur irrité, et donc sévèrement. Craignons donc le danger, et fuyons ; échappons au jugement par le jugement. « Réprimons nos péchés par un châtiment volontaire, et souffrons en ce monde plutôt que d'être envoyés au supplice éternel ². »

1. Cf. I Cor. 9, 27.

2. Missale Cisterciense, Feria VI post Dom. Passionis, Oratio.

QUIS SIT ORDO SEQUENTIUM.

Sacramentum altaris principaliter praefiguratum est in pane et vino oblatis a Melchisedech, et in agno paschali, et manna. Sed quoniam de pane et vino in superioribus, sicut res exigebat et ordo temporis vel ipsorum sacrificiorum poscebat, dictum est, adjiciendum est de agno et manna, et primo de agno, de quo in Exodo ita scriptum est :

DIXIT DOMINUS AD MOYSEN ET AARON IN TERRA AEGYPTI : MENSIS ISTE VOBIS PRINCIPIUM MENSIVM ; PRIMUS ERIT IN MENSIBUS ANNI. LOQUIMINI AD UNIVERSUM COETUM FILIORUM ^a ISRAEL ET DICITE EIS : DECIMA DIE MENSIS HUIUS TOLLAT UNUSQUISQUE AGNUM PER FAMILIAS ET DOMOS SUAS. SIN AUTEM MINOR EST NUMERUS UT SUFFICERE POSSIT ^b AD VESCENDUM AGNUM, ASSUMET VICINUM SUUM, QUI JUNCTUS EST DOMUI EJUS ^c, JUNTA NUMERUM ANIMARUM QUAE SUFFICERE POSSUNT AD ESUM AGNI. ERIT AUTEM AGNUS ABSQUE MACULA, MASCULUS ANNICULUS ^d ; JUNTA QUEM RITUM TOLLETIS ET HOEDUM ; ET SERVABITIS EUM USQUE AD QUARTAM DECIMAM DIEM MENSIS HUIUS. IMMOLABITQUE EUM OMNIS ^e MULTITUDO

a. filiorum om. T || b. possit : non possit T || c. ejus : suae Vlg || d. anniculus : agniculus C, sed infra cit. anniculus || e. omnis : universa Vlg

TROISIÈME PARTIE

LES FIGURES DE L'EUCCHARISTIE DANS L'ANCIEN TESTAMENT

CHAPITRE PREMIER

L'AGNEAU PASCAL

Esquisse de ce qui va suivre.

Les principales figures qui annonçaient le sacrement de l'autel furent le pain et le vin offerts par Melchisédech, l'agneau pascal et la manne. Mais nous avons déjà parlé du pain et du vin, comme le sujet l'exigeait, en suivant l'ordre chronologique des sacrifices. Venons-en donc à l'agneau et à la manne, et d'abord à l'agneau. Voici ce qu'il est écrit de lui dans l'Exode :

1. Exode, 12, 1-11.

LE SEIGNEUR DIT À MOÏSE ET AARON DANS LA TERRE D'ÉGYPTE : CE MOIS SERA POUR VOUS LE COMMENCEMENT DES MOIS. IL SERA LE PREMIER DES MOIS DE L'ANNÉE. PARLEZ À TOUTE L'ASSEMBLÉE D'ISRAËL ET DITES-LEUR : QU'AU DIXIÈME JOUR DE CE MOIS, CHACUN PRENNE UN AGNEAU POUR SA FAMILLE ET POUR SA MAISON. S'IL N'A PAS CHEZ LUI ASSEZ DE PERSONNES POUR MANGER L'AGNEAU, QU'IL PRENNE SON VOISIN, DONT LA MAISON TIENT À LA SIENNE ; QU'IL PRENNE AUTANT DE PERSONNES QU'IL EN FAUT POUR MANGER L'AGNEAU : CET AGNEAU SERA SANS TACHE, MÂLE, DE L'ANNÉE. DANS LES MÊMES CONDITIONS VOUS PRENDREZ UN CHEVREAU. VOUS LE GARDEREZ JUSQU'AU QUATORZIÈME JOUR DE CE MOIS. TOUTE LA MULTI-

Baudouin de Ford. II.

FILIORUM ISRAEL AD VESPERUM, ET SUMENT DE SANGUINE ^a AC PONENT SUPER UTRUMQUE POSTEM ET IN SUPERLIMINARIBUS DOMORUM IN QUIBUS COMEDENT ILLUM. ET EDENT CARNES NOCTE ILLA ASSAS IGNI, ET AZYMOS PANES CUM LACTUCIS AGRESTIBUS. NON COMEDETIS EX EO CRUDUM QUID, NEC COCTUM AQUA, SED ASSUM TANTUM IGNI. CAPUT CUM PEDIBUS EJUS ET INTESTINIS VORABITIS; NEC REMANEBIT EX EO QUICQUAM ^b USQUE MANE. SI QUID RESIDUI ^c FUERIT, IGNE COMBURETIS. SIC AUTEM COMEDETIS ILLUM. RENES VESTROS ACCINGETIS; CALCEAMENTA ^d HABEBITIS IN PEDIBUS, TENENTES BACULOS IN MANIBUS; ET COMEDETIS FESTINANTER. EST ENIM PHASE, ID EST TRANSITUS, DOMINI ¹.

Sicut veritas nunc propalata dudum latebat sub figurarum velamine; sic caligo figurarum radiante veritate nunc manifestatur sicut in lumine, secundum quod scriptum est: *Nox sicut dies illuminabitur* ². Omne quod manifestatur lumen est. Veritas manifestata figuram sic illuminat, ut ex figuræ comparatione ipsa pulchrius elucescat. Collatio quippe figuræ et veritatis mirabili quadam congruentia mutuae similitudinis mysticam figuræ significationem elucidat, et indubiae veritatis fidem confirmat. Figura veritati sic concordat, ut proficiat ad veritatis testimonium, quæ posita ^e est in signum ³. Veritas figuræ sic respondet, ut inde valeat confirmari unde

a. sanguine: sanguine ejus *Vlg* || b. ex eo quicquam: quicquam ex eo *Vlg* || c. residui: residuum *Vlg* || d. calceamenta: et calceamenta *Vlg* || e. quæ posita: quod positum *Mg*

1. *Ex.* 12, 1-11. Avec ce texte, Baudouin aborde l'étude des figures vétéro-testamentaires de l'Eucharistie, selon le plan annoncé au début du traité (cf. *supra*, p. 76). Son exégèse, fortement spiritualisante, pourrait donner à penser qu'il perd souvent de vue l'économie sacramentelle, pour ne considérer que les réalités intérieures. En fait, l'insertion de ces développements dans un traité qui s'intitule expressément *De Sacramento Altaris* montre

TUDE DES FILS D'ISRAËL L'IMMOLERA VERS LE SOIR. ILS PRENDRONT DE SON SANG, ET EN METTRONT SUR LES DEUX POTEAUX ET SUR LE LINTEAU DES PORTES DES MAISONS DANS LESQUELLES ILS LE MANGERONT. CETTE NUIT-LÀ, ILS EN MANGERONT LES CHAIRS RÔTIES AU FEU, AVEC DES PAINS AZYMES ET DES LAITUES SAUVAGES. VOUS N'EN MANGEREZ RIEN DE CRU NI DE CUIT À L'EAU, MAIS SEULEMENT RÔTI AU FEU. VOUS MANGEREZ LES PIEDS, LA TÊTE ET LES INTESTINS; ET IL N'EN RESTERA RIEN JUSQU'AU MATIN. S'IL EN RESTE QUELQUE CHOSE, VOUS LE BRÛLerez AU FEU. VOICI COMMENT VOUS LE MANGEREZ: VOUS VOUS CEINDREZ LES REINS, VOUS AUREZ VOS CHAUSURES AUX PIEDS, ET VOUS TIENDREZ VOS BÂTONS À LA MAIN; ET VOUS MANGEREZ À LA HÂTE, CAR C'EST LA PÂQUE, C'EST-À-DIRE LE PASSAGE DU SEIGNEUR ¹.

Jadis la vérité qui est maintenant manifestée se cachait sous le voile des figures. Aujourd'hui elle rayonne si bien que l'obscurité des figures se dissipe, et qu'elles apparaissent en pleine lumière, ainsi qu'il est écrit: « La nuit s'illuminera comme le jour ². » Tout ce qui est manifesté est lumière. La vérité manifestée illumine la figure, au point qu'elle-même apparaît plus radieuse par ce voisinage de la figure. Car cette confrontation de la figure et de la vérité, par l'admirable harmonie de leur ressemblance mutuelle, éclaire le sens mystique de la figure, et confirme la foi en l'indubitable vérité. La figure s'accorde si bien à la vérité qu'elle lui rend témoignage; elle a été en effet donnée comme signe ³. La vérité répond si bien à la figure qu'elle reçoit une confirmation de ce qui devait

que, dans sa pensée, un lien organique unit l'interprétation sacramentelle et l'interprétation spirituelle des figures anciennes: le sacrement, en effet, est le signe efficace de la sanctification de l'homme, et la vie spirituelle ne fait qu'« interioriser » et « réaliser » ce qui était signifié et contenu comme en germe dans le sacrement. Les réalités de grâce sont l'effet du sacrement et la fin de son institution; aussi est-ce bien encore de ce sacrement qu'il traite, en quelque façon, même lorsqu'il semble passer directement des figures de l'Ancien Testament à la vie intérieure de l'âme chrétienne.

2. *Ps.* 138, 12.

3. Cf. *Lc* 2, 34.

eam oportuit praefigurari. Attendamus igitur quomodo novum sacrificium veteri conveniat, et quam mirabiliter ei sit configuratum a quo dudum exstitit mirabiliter^a praefiguratum.

MENSIS ISTE, VOBIS PRINCIPIUM MENSIVM, PRIMUS ERIT IN MENSIBUS ANNI.

Primus mensis secundum Hebraeos, qui dictus est Nisan, ipse est in quo mundus conditus creditur¹, cujus plenilunium post vernale aequinoctium semper est attendendum. In hoc mense populus Israel a servitute Aegypti liberatur, in quo legale pascha inchoatur. In hoc genus humanum sanguine Christi a potestate diaboli eripitur, et in Christi resurrectione ad vitam reparatur, in quo et novum pascha ab ipso Christo instituitur. Hic igitur mensis, tot titulis insignis, in ordine et numero mensium secundum supputationem Judaeorum merito primus nuncupatur.

LOQUIMINI AD UNIVERSUM COETUM FILIORUM ISRAEL, ET DICITE EIS : DECIMA DIE MENSIS HUIUS TOLLAT UNUSQUISQUE AGNUM PER FAMILIAS ET DOMOS SUAS.

Jubetur agnus decima die de grege tolli, usque ad quartam decimam ad vesperam servandus, et sic immolandus^b. Hoc in figura Christi, qui decima die primi mensis Hierosolymam advenit, ubi exceptus est a turbis cum ramis palmarum et divinis laudibus². Decima die mensis hujus tollitur agnus ; quarta decima immolatur. Denarius legem significat propter decalogum ; quaternarius vero quattuor evangelia. Christus ergo, qui non venit legem solvere sed adimplere³, decima die ad locum

a. mirabiliter om. Mg || b. et sic immolandus om. Mg

1. La tradition selon laquelle le monde aurait été créé au printemps re-

jadis l'annoncer. Voyons donc comment le nouveau sacrifice s'harmonise avec l'ancien, comment il répond merveilleusement à celui qui jadis l'annonça merveilleusement.

Ce mois sera pour vous le commencement des mois. Il sera le premier des mois de l'année.

Le premier mois chez les Hébreux s'appelait nisan : c'est celui dans lequel on croit que le monde fut créé¹. Il amène toujours la pleine lune après l'équinoxe de printemps. C'est en ce mois que le peuple d'Israël est délivré de la servitude d'Égypte, et que commence la pâque légale ; en ce mois que le genre humain est arraché à la puissance du diable par le sang du Christ, et rendu apte à la vie éternelle par la résurrection du Christ. C'est en ce mois aussi que la nouvelle pâque est instituée par le Christ. Ce mois, insigne à tant de titres, est donc à bon droit le premier des mois selon le comput des Juifs.

Parlez à toute l'assemblée d'Israël, et dites-leur : Qu'au dixième jour de ce mois chacun prenne un agneau pour sa famille et pour sa maison.

Dieu ordonne de prendre un agneau dans le troupeau le dixième jour, de le garder jusqu'au quatorzième jour vers le soir, et alors de l'immoler. Ceci en figure du Christ, qui vint à Jérusalem le dixième jour du premier mois, et y fut reçu par les foules avec des palmes et des acclamations². On prend l'agneau le dixième jour, on l'immole le quatorzième. Le nombre dix signifie la Loi, à cause du décalogue. Le nombre quatre figure les quatre Évangiles. Le Christ, qui n'est pas venu abolir la Loi mais l'accomplir³, vient le dixième jour au lieu de sa passion,

monte à Philon ; elle a souvent été exploitée par les Pères dans leurs commentaires sur la date de Pâques ; cf. J. DANÉLOU, *Bible et Liturgie*, Paris, 1951, p. 389-395.

2. Cf. *Jn* 12, 12-13.

3. Cf. *Matth.* 5, 17.

passionis venit, quarta decima luna ad vesperam tradendus his qui eum erant crucifixuri; quia primo oboedientiam legis ^a implevit, deinde animam ponendo pro fratribus suis ^{a'} oboedientiam ^{a'} evangelicae perfectionis addidit.

SIN AUTEM MINOR EST NUMERUS UT SUFFICERE POSSIT AD VESCENDUM AGNUM, ASSUMET VICINUM SUUM, QUI JUNCTUS EST DOMUI EJUS, JUXTA NUMERUM ANIMARUM QUAE SUFFICERE POSSUNT AD ESUM AGNI.

Littera haec plana est, mystice indicans vocationem gentium, quae ad esum agni nunc assumptae sunt. Non sufficiebat solus populus Israel ad vescendum agnum, quia non illi soli sufficiebat hic agnus. Sufficiebat enim et his et illis. Erat autem populus gentium vicinus et conjunctus domui Israel, quia uterque populus ex uno Patre Deo secundum creationem, uterque ex Adam vel Noe secundum originem carnis, et uterque *secundum propositum gratiae* ² in una domo, hoc est Ecclesia, colligendus erat, sed populus gentium per populum Judaeorum. Propterea ipsi monentur assumere vicinum suum, quod et factum est in assumptione gentium per apostolos.

Aliter: Si qui simplices fratres sunt in una domo vel congregatione, qui non sufficiunt ad vescendum agnum, hoc est qui non sufficiunt hoc fidei nostrae intelligere sacramentum; qui hujusmodi sunt ^b monentur assumere non extraneum, id est hominem haereticum, sed vicinum suum junctum domui suae, hoc est hominem catholicum, sanam habentem doctrinam ³, quo adjuti sufficiant comedere agnum, hoc est capere secundum pietatem fidei veri Agni sacramentum.

a-a'. legis... oboedientiam om. O || b. qui hujusmodi sunt om. Mg

1. Cf. I Jn 3, 16. Sur les origines de l'interprétation des « dix jours » à laquelle se réfère Baudouin, cf. J. DANIELOU, o. c., p. 396.

et sera livré le quatorzième jour de la lune, vers le soir, à ceux qui doivent le crucifier. En ceci il a d'abord accompli l'obéissance selon la Loi, puis y a ajouté l'obéissance selon la perfection évangélique en donnant sa vie pour ses frères ¹.

S'il n'a pas chez lui assez de personnes pour manger l'agneau, qu'il prenne son voisin, dont la maison tient à la sienne; qu'il prenne autant de personnes qu'il en faut pour manger l'agneau.

Le sens littéral est clair. Au sens mystique, ce verset signifie la vocation des Gentils, qui ont été invités à manger l'agneau. Le peuple d'Israël ne suffisait pas, seul, à manger l'agneau, parce que cet agneau suffisait pour plus que le peuple d'Israël: il suffisait à la fois pour les Israélites et pour les païens. Le peuple des Gentils était voisin d'Israël, sa maison attenait à la sienne, parce que l'un et l'autre peuple venait d'un seul Père, Dieu, selon la création, l'un et l'autre descendait d'Adam et de Noé selon l'origine charnelle, et l'un et l'autre devait, « selon le décret de la grâce ² », se réunir en une seule maison qui est l'Église, — mais le peuple des Gentils par l'intermédiaire du peuple juif. Aussi les Hébreux sont-ils avertis d'avoir à prendre leur voisin, et c'est ce qui arriva quand les Apôtres accueillirent les païens.

Autre explication: s'il y a, dans une maison ou un groupement, des frères qui soient des simples et ne puissent pas à manger l'agneau, c'est-à-dire ne puissent comprendre suffisamment ce sacrement de notre foi, on leur donne l'avertissement de prendre avec eux non pas un étranger, c'est-à-dire un hérétique, mais leur voisin dont la maison tient à la leur, c'est-à-dire un catholique ayant une saine doctrine ³, qui les aidera à manger l'agneau, c'est-à-dire à comprendre selon la piété de la foi le sacrement du véritable agneau.

2. Rom. 4, 5.

3. Cf. Tite 2, 1.

ERIT AUTEM AGNUS ABSQUE MACULA MASCULUS ANNICULUS.

Secundum mandatum legis absque macula debuit eligi agnus, hoc est qui esset sine vitio corporis, utpote nec claudus nec alias vitiosus. Haec omnia Christo conveniunt. Ipse est enim Agnus qui tollit peccata mundi¹, innocens, immaculatus, segregatus a peccatoribus², qui peccatum non fecit nec inventus est dolus in ore ejus³. Masculus quidem, quia nihil effeminatum habens sed in omnibus viriliter agens⁴. Anniculus vero, quia hujus^a anni est de quo dicitur : *Benedices coronae anni benignitatis tuae*⁵; et de quo ipse per Isaiam dicit : *Ut praedicarem annum placabilem Domino*⁶. Anniculus ergo est per novitatem gratiae, nihil habens de praecedentium annorum antiquitate, videlicet de vetustate culpae.

JUXTA QUEM RITUM TOLLETIS ET HAEDUM^b.

Hic videtur ostendi haedum ad celebrandum pascha, si agnus desit, sumi oportere. Cui Augustinus contradicere videtur, dicens quod Judaei conantur intelligere haedum accipiendum ad celebrandum pascha si agnus desit. Sed Augustinus alia videtur translatione uti, quasi scriptum sit agnum ab agnis vel haedis accipiendum. Dicit enim : *Quare moneretur ovem vel agnum ab agnis vel haedis accipiendum, nisi ille figuraretur, cujus caro ex justis est et peccatoribus sumpta*⁷? At secundum translationem qua nos utimur moneri videtur, juxta ritum de agno praescriptum, haedum esse tollendum. Nec est absurdum per

a. hujus : unius O || b. post haedum add. in rubrica tanquam glossa tollendus est si defuerit agnus O

1. Jn 1, 29.

2. Héb. 7, 26.

3. I Pierre 2, 22, d'après Is. 53, 9.

L'agneau sera sans tache, mâle, de l'année.

Selon le commandement de la Loi, il fallait choisir un agneau sans tache, c'est-à-dire sans vice corporel : ni boiteux, ni déprécié par quelque autre défaut. Toutes ces conditions s'appliquent au Christ. Il est l'Agneau qui efface les péchés du monde¹, innocent, immaculé, « séparé des pécheurs² ». « Il n'a pas commis le péché, et le dol ne s'est pas trouvé dans sa bouche³ ». Il est mâle, parce qu'il n'a rien d'efféminé, mais agit virilement en toutes choses⁴; il est de l'année, puisqu'il est de cette année dont l'Écriture annonce : « Tu couronneras l'année de ta bonté⁵ », et dont le Seigneur lui-même a dit par la bouche d'Isaïe : « Je dois publier l'année de la réconciliation du Seigneur⁶. » Il est de l'année, parce que la grâce est nouvelle, qu'elle n'a pas la vétusté des années précédentes, autrement dit parce qu'elle n'a rien du vieux péché.

Dans les mêmes conditions, vous prendrez un chevreau.

Cette phrase veut dire, il me semble, que faute d'agneau on doit prendre un chevreau pour célébrer la pâque. Augustin paraît contredire cette interprétation ; selon lui, les Juifs font violence au texte en expliquant que faute d'agneau on doit prendre un chevreau pour célébrer la pâque. Mais il semble qu'Augustin se serve d'une autre version, où il y aurait : « Prenez un agneau parmi les agneaux et les chevreaux. » Il dit en effet : « Pourquoi cet ordre, de prendre un agneau parmi les agneaux et les chevreaux, sinon en figure de celui qui prit chair d'ancêtres justes et d'ancêtres pécheurs⁷? » Mais le texte dont nous usons ordonne, je crois, de prendre un chevreau ayant les mêmes qualités que l'agneau. Et il est raison-

4. Cf. Ps. 26, 14.

5. Ps. 64, 12.

6. Is. 61, 2.

7. Citation approximative de S. AUGUSTIN, *Quaest. in Hept.*, 2, 42 ; PL 34, 608 ; CSEL 28, p. 114.

haedum Christum significari pro similitudine carnis peccati ¹.

ET SERVABITIS EUM USQUE AD QUARTAM DECIMAM DIEM MENSIS HUIUS. IMMOLABITQUE EUM OMNIS MULTITUDO FILIORUM ISRAEL AD VESPERUM.

De utroque intelligendum est hoc, de agno videlicet et haedo. Ad hoc enim decima die de grege tolli debebat sive agnus sive haedus, ut servaretur usque ad quartam decimam diem mensis huius et immolaretur ad vesperum, quia in fine saeculorum a Judaeis *immolatus est Christus* ², et ad vesperam traditus est et tentus ut occideretur.

A nobis quoque quasi ad vesperam immolatur Christus, hoc est post ejus mortem, quasi post ^a occasum solis. Licet enim jam resurrexerit, in sacrificio tamen altaris jugiter mors Christi annuntiatur ³, et quod ad vesperam factum est repraesentatur.

ET SUMENT DE SANGUINE, ET PONENT SUPER UTRUMQUE POSTEM, ET IN SUPERLIMINARIBUS DOMORUM IN QUIBUS COMEDENT ILLUM.

Domus in quibus habitamus ipsi nos sumus, si tamen apud nosmetipsos manemus, et non extra nos per *desideria erroris* ⁴ educimur. Postes domorum sunt firmitas cordis et corporis in fortitudine et patientia. Super utrumque ergo postem sanguis agni ponitur, quando passionem Christi per afflictionem utriusque, mentis scilicet et corporis, compatiendo imitamur. Parum est enim super unum postem sanguinem ponere, quia homini christiano necessaria est disciplina in castigatione mentis pariter et corporis. Nam quod per prophetam dicitur,

a. post : ad Mg

1. Cf. Rom. 8, 3.

nable de dire que le chevreau signifie le Christ, parce que celui-ci a pris une chair semblable à la chair de péché ¹.

Vous le garderez jusqu'au quatorzième jour de ce mois. Toute la multitude des fils d'Israël l'immolera vers le soir.

Ceci peut s'entendre de l'un comme de l'autre : agneau ou chevreau. On devait retirer l'agneau ou le chevreau du troupeau le dixième jour, le garder jusqu'au quatorzième jour du même mois et l'immoler vers le soir, parce que c'est à la fin des siècles que « le Christ a été immolé ² » par les Juifs, et vers le soir qu'il a été saisi et livré pour être tué.

Nous aussi, c'est en quelque sorte vers le soir que nous immolons le Christ, car nous l'immolons après sa mort, qui est comme le coucher du soleil. Bien qu'il soit en effet ressuscité, dans le sacrifice de l'autel c'est toujours la mort du Christ qu'on annonce ³, c'est l'événement de ce soir-là qu'on représente.

Ils prendront du sang de l'agneau et en mettront sur les deux poteaux et sur le linteau des portes des maisons dans lesquelles ils le mangeront.

La maison où nous habitons, c'est nous-mêmes — si du moins nous restons chez nous et ne nous laissons pas entraîner au-dehors par les « convoitises décevantes ⁴ ». Les poteaux de nos maisons sont la fermeté du cœur et du corps dans la force et la patience. Nous mettons du sang de l'agneau sur ces deux poteaux lorsque nous imitons la passion du Christ en nous y associant par la souffrance de l'un et de l'autre, c'est-à-dire de l'âme et du corps. C'est trop peu en effet de mettre du sang sur un seul poteau : un chrétien doit faire pénitence en châtiant et son âme et son corps. Ces mots du Prophète : « Déchi-

2. I Cor. 5, 7. Sur cette interprétation, cf. J. DANIELOU, o. c., p. 400.

3. Cf. I Cor. 11, 26.

4. Ephés. 4, 22.

*Scindite corda vestra et non vestimenta vestra*¹, scissionem vestimentorum, hoc est afflictionem corporum, non interdicere sed non solam sufficere ostendit. Sic Dominus, cum dicit, *Misericordiam volo et non sacrificium*², misericordiam quidem praecipue requirit, sine qua nec sacrificium sufficit.

Superliminare est pia intentio, in quo sanguis ponitur, cum intentio cogitationis ad imitationem passionis Christi dirigitur.

Alio quoque modo in superliminari sanguis ponitur, cum crux passionis in fronte portatur. Unde ad eum, qui in medio candelabrorum a propheta Ezechiele aspiciatur similis filio hominis³, Dominus dicit : *Transi per mediam civitatem Jerusalem, et signa Thau super frontes virorum gementium et dolentium super cunctis abominationibus quae sunt in medio ejus*. Et sex viris qui steterunt juxta altare aeneum dixit : *Transite per civitatem, sequentes eum, et percutite* ; et post pauca : *Omnem super quem videritis Thau ne occidatis ; et a sanctuario meo incipite*⁴. Et in Apocalypsi legitur : *Habentes nomen ejus et nomen Patris ejus scriptum in frontibus suis*⁵. Et in Exodo : *Facies laminam de auro purissimo, in quo sculpes opere celatoris : Sanctum Domino ; ligabisque eam vitta hyacinthina, et erit super tiaram eminens*⁶ fronti pontificis⁷. Quid per frontem rectius intelligitur, quam publica et inconfusibilis confessio crucis Christi ? Oportet enim servum Christi inconfusibilem esse, in humilitate Christi non solum praedicanda sed et imitanda, sicut et Christus inconfusibilis exstitit, qui *sustinuit crucem, confusione contempta*⁷. Unde Apostolus Timotheum admo-

a. sunt : fiunt *Vlg* || b. quo : qua *Vlg* || c. eminens : imminens *Vlg* || d. confusione : in confusione *O*

1. Joël 2, 13.

2. Matth. 9, 13, d'après Os. 6, 6.

3. Baudouin rapporte par erreur à la vision d'Ézéchiel un trait emprunté

rez vos cœurs et non vos vêtements¹ », ne nous interdisent pas de déchirer nos vêtements, c'est-à-dire de châtier nos corps, mais montrent que cette pénitence corporelle ne suffit pas. De même, lorsque le Seigneur dit : « Je veux la miséricorde et non le sacrifice² », il donne simplement la première place à la miséricorde, car sans elle le sacrifice à lui seul ne suffirait pas.

Le linteau est l'intention pieuse. On y met du sang lorsque l'intention intérieure est dirigée vers l'imitation de la passion du Christ.

On met encore du sang sur le linteau d'une autre manière, en portant sur le front la croix de la passion. Ainsi le Seigneur dit au personnage que le prophète Ézéchiel aperçoit au milieu des candélabres, semblable à un fils d'homme³ : « Passe au milieu de la ville de Jérusalem, et marque un Tau sur le front des hommes qui gémissent et qui souffrent de toutes les abominations qui s'y font. » Et il dit aux six hommes qui se tenaient près de l'autel d'airain : « Passez dans la ville après lui, et frappez ! » Et un peu plus bas : « Ne tuez pas ceux sur lesquels vous verrez le Tau. Et commencez par mon sanctuaire⁴. » On lit aussi dans l'Apocalypse : « Ils avaient son nom et le nom de son Père écrits sur leur front⁵. » Et dans l'Exode : « Tu feras une lame d'or très pur, sur laquelle un ciseleur gravera : Saint, pour le Seigneur. Tu l'attacheras sur la tiare avec un ruban d'hyacinthe, et elle sera sur la tiare, au front du pontife⁶. » Que devons-nous entendre par le front, sinon la confession publique et courageuse de la croix du Christ ? Il faut en effet que le serviteur du Christ n'ait pas honte de l'humilité du Christ, soit pour la prêcher, soit pour l'imiter. Le Christ n'a pas eu honte, lui qui « a souffert la croix en méprisant la honte⁷ ». C'est pourquoi l'Apôtre donne à Timothée cet avertissement :

à Apoc. 1, 12-13, peut-être parce que S. JÉRÔME, *In Ezech. 3* ; PL 25, 87 B, cite le texte d'Apoc. 1, en commentant Éz. 9.

4. Éz. 9, 4-6.

5. Apoc. 14, 1.

6. Ex. 28, 36-37.

7. Hébr. 12, 2.

net dicens : *Sollicite cura teipsum probabilem exhibere Deo operarium inconfusibilem*¹. Haec est autem fidelis confessio, lingua et vita, verbo et exemplo, sermonibus pariter et moribus, Christum annuntiare, *improperium Christi*² sustinere, humilitatem, paupertatem et omnem vilitatem pro Christo non erubescere. Hinc per prophetam dicitur : *Posui faciem meam ut petram durissimam, et scio quoniam non confundar*³. Ab his autem qui sanguinem ponunt in superliminari, qui Thau vel nomen Dei habent scriptum in fronte, longe sunt illi qui a turpibus et ob turpia laudari non solum non erubescunt sed et concupiscunt, quorum *gloria in confusione est*⁴. Et unde deberent confundi, inde gloriosos se reputant ; et more meretricis frontem obdurant, erubescenda non erubescens, sicut scriptum est : *Frons mulieris meretricis facta est tibi; noluisti erubescere*⁵.

Alio etiam modo sanguinem agni super utrumque postem et in superliminari ponimus, quando sanguinem Christi ore corporis et cordis sumimus, et totam spem nostram, quae sursum est, non in virtute nostra ponimus, sed sanguine hujus Agni signamus. Nam qui perfectiores aliis inveniuntur, martyres scilicet Christi, non in suo sanguine *laverunt stolas suas, sed candidas eas fecerunt in sanguine Agni*⁶. Non enim sanguis eorum, quamvis innocens, quamvis mundus, sufficiebat ad emundationem peccatorum. Sanguinem itaque agni super utrumque postem ponimus, cum corpus et animam dominici sanguinis perceptione communimus^a. In superliminari sanguinem ponimus, cum hujus sanguinis virtute salvari credimus, qui justitiae nostrae fiduciam non habemus.

a. communimus : communicamus D

1. II Tim. 2, 15.

2. Hébr. 11, 26.

3. Is. 50, 7.

« Veille à te présenter devant Dieu comme un homme éprouvé, un ouvrier sans honte¹. » Confesser sa foi, c'est annoncer le Christ par la langue et la vie, la parole et l'exemple, les discours et les mœurs ; c'est porter « l'humiliation du Christ² », ne pas rougir de l'humilité, de la pauvreté, de tout abaissement supporté pour le Christ. Le Prophète dit dans le même sens : « J'ai rendu ma face semblable à une pierre très dure, et je sais que je ne serai pas confondu³ ! » A l'opposé de ceux qui mettent du sang sur le linteau, qui ont le Tau ou le nom de Dieu écrit sur leur front, il y a ceux qui non seulement ne rougissent pas d'être loués par des infâmes et pour des actions infâmes, mais même le désirent ; « ils mettent leur gloire dans ce qui est leur honte⁴ », se vantent de ce qui devrait les couvrir de confusion, durcissent leur front comme celui d'une courtisane, et ne rougissent pas de ce dont il faudrait rougir. Il est écrit : « Tu t'es fait un front de prostituée, tu n'as pas voulu rougir⁵. »

Enfin, nous mettons encore du sang de l'Agneau sur les deux poteaux et sur le linteau, quand nous recevons le sang du Christ dans la bouche du corps et dans celle du cœur, et que nous ne plaçons pas notre espérance dans nos propres forces, car elle est d'en haut, mais la marquons du sang de l'Agneau. Car ceux-mêmes qui sont trouvés plus parfaits que les autres, les martyrs du Christ, n'ont pas « lavé leur robe » dans leur propre sang, mais « les ont blanchies dans le sang de l'Agneau⁶ ». Leur propre sang, si pur et si innocent fût-il, ne suffisait pas à les purifier de leurs péchés. Nous mettons donc le sang de l'Agneau sur les deux poteaux lorsque nous fortifions notre corps et notre âme en recevant le sang du Seigneur. Nous en mettons sur le linteau, quand nous croyons que le pouvoir de ce sang nous sauvera, nous qui ne nous fions pas à notre justice.

4. Phil. 3, 19.

5. Jér. 3, 3.

6. *Breviarium Cisterciense*, In festo SS. Innocentium, Antiph. III ad Vesperas ; cf. Apoc. 7, 14.

ET EDENT CARNES NOCTE ILLA ASSAS IGNI.

Nocte agnum comedimus, quia modo in sacramento dominicum corpus accipimus. Profundum est enim mysterium et sacro tectum velamine.

Nocte comedimus, quia adhuc nostras conscientias invicem non videmus, nec propria delicta, nec qualis quisque accedat plene intelligimus. *Delicta enim quis intelligit*¹ ?

Carnes assas igni comedimus, si de carne Christi digna sentimus, quae de Spiritu sancto concepta, igne caritatis operante, Verbo Dei unita est, et pro salute mundi passioni exposita, et igne passionis sicut *holocaustum* concremata *in odorem suavissimum Domino*².

Potest etiam ignis referri ad caritatem, qua nos Christum diligere debemus, sine qua ad carnes agni nemo dignus accedit. Propterea jubemur carnes assas igni comedere et recte^a. Nam quod ardens amatur, jugi meditatione in corde versatur et calore amoris quasi in corde assatur. Assum ergo comeditur, cum exemplum passionis Christi per amorem imitationis avidè glutitur^b et intra nos recipitur.

ET AZYMOS PANES CUM LACTUCIS AGRESTIBUS.

In singulis verbis aliquid utile nobis suggeritur, et aliqua gratia aedificationis continetur. Ecce hic azymos panes edere monemur cum lactucis agrestibus. Ut quid hoc ? Aut qui sunt panes azymi vel lactucae agrestes ? Justitia pura et incorrupta ipsa panis est et vitalis refectio, unde quis juste vivat, de qua scriptum est : *Beati qui*

a. Propterea... recte om. D || b. glutitur CDO¹S ; sumitur O (a. corr.) T Mg

1. Ps. 18, 13.

Cette nuit-là ils en mangeront les chairs rôties au feu.

Nous mangeons l'Agneau de nuit, car maintenant c'est dans le sacrement que nous recevons le corps du Seigneur. Ce sacrement est un mystère profond, recouvert d'un voile sacré.

Nous le mangeons de nuit parce que nous ne voyons pas encore nos consciences mutuellement ; nous ne comprenons même pas pleinement nos propres fautes, et ne savons dans quel état chacun s'approche. « Qui », en effet, « connaît ses fautes¹ » ?

Nous mangeons la chair rôtie au feu, si nous avons au sujet de la chair du Christ les pensées et les sentiments qui conviennent. Elle a été conçue du Saint-Esprit ; sous l'action de ce feu de l'amour, elle a été unie au Verbe de Dieu, exposée pour le salut du monde à la souffrance, brûlée entièrement comme un « holocauste » au feu de la passion, pour être « un parfum très agréable au Seigneur² ».

On peut aussi voir dans le feu l'amour dont nous devons aimer le Christ, et sans lequel personne ne s'approche dignement des chairs de l'Agneau. Dans ce sens, on nous ordonne de manger les chairs rôties au feu, et c'est bien dit. Car ce qu'on aime ardemment est tourné et retourné dans le cœur par une méditation continuelle, et comme rôti à la chaleur de l'amour. Nous mangeons donc la chair rôtie, lorsque nous recueillons avidement et recevons en nous-mêmes l'exemple de la passion du Christ, par un amour décidé à l'imiter.

Avec des pains azymes et des laitues sauvages.

Chaque mot nous suggère quelque chose d'utile, et contient une grâce d'édification. Voici qu'on nous ordonne de manger des pains azymes et des laitues sauvages : pourquoi ? Qu'est-ce que ces pains azymes et ces laitues sauvages ? La justice pure et incorruptible est le pain la réfection vitale, qui fait vivre en juste. Il est écrit d'elle

2. Nomb. 15, 24.

Baudouin de Ford, II.

esuriunt et sitiunt justitiam ¹. Et ille dudum per inobedientiam justitiae desertor, nunc autem per poenitentiam ad cor rediens, dicit : *Aruit cor meum quia oblitus sum comedere panem meum* ². Panes ergo azymi sunt omnes virtutes mentis bene constitutae, si verae sint et sincerae, et nihilominus ipsa opera justitiae, si sine fictione et sine peccati admixtione fiant. Panes itaque sine fermento comedit, qui recta opera sine corruptione vanae gloriae facit, qui sollicite agit ne per malam intentionem bonum perdat quod recte dispensat. Opus enim pietatis corrumpit intentio vanitatis. E contrario iniquitatem operis non excusat pietas intentionis. Unde increpando dicitur : *Sacrificate de fermento laudem* ³. De fermento enim laudem immolat, qui Deo sacrificium de rapina parat, qui de malo opere gratiam captat.

Lactucae agrestes valde amarae sunt, quibus recte significari possunt poenitentia et disciplina, quarum prima praeterita peccata amare plangit, altera illicita desideria amare restringit.

Quoniam ergo sine justitia, poenitentia et disciplina, ad carnes agni accedere non debemus, recte monemur carnes agni edentes edere etiam azymos panes cum lactucis agrestibus.

NON COMEDETIS EX EO CRUDUM QUID, NEC COCTUM AQUA, SED ASSUM TANTUM IGNI.

Ipsa verba historiae historicum sensum ex parte excludunt, cum consuetudinis non sit agnum crudum comedere. Mystice autem tres differentiae edentium hic insinuantur, in quibus quattuor continentur. Sunt enim quidam qui aemulationem Dei habent secundum scientiam pietatis ;

a. fermento : fermentato *Vlg* (cf. p. 110)

1. *Matth.* 5, 6.

« Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice ¹. » Un homme qui avait déserté la justice par désobéissance, mais qui plus tard revint à lui et fit pénitence, s'écria : « Mon cœur est desséché, parce que j'ai oublié de manger mon pain ². » Les pains azymes sont donc toutes les vertus d'une âme bien faite, mais vertus vraies et sincères ; ce sont aussi les œuvres mêmes de la justice, faites sans hypocrisie, sans mélange de péché. Il mange du pain sans levain, celui qui fait des œuvres droites sans y mêler la corruption de la vaine gloire, qui veille avec soin à ne pas perdre, par une intention viciée, le bien qu'il fait. Car la vaine gloire dans l'intention corrompt une œuvre bonne. Inversement, la bonne intention n'excuse pas un acte injuste. C'est sous forme de reproche qu'il est dit : « Faites un sacrifice de louange avec du levain ³. » Il fait un sacrifice de louange avec du levain, celui qui offre à Dieu le fruit du vol, qui cherche à capter sa faveur par une œuvre mauvaise.

Les laitues sauvages sont fort amères. Elles peuvent signifier la pénitence et la discipline : la première pleure amèrement les péchés passés, la seconde refrène avec sévérité les désirs interdits. C'est parce que nous ne devons pas, sans la justice, la pénitence et la discipline, nous approcher des chairs de l'Agneau, qu'on nous enjoint de manger celles-ci avec des pains azymes et des laitues sauvages.

Vous n'en mangerez rien de cru, ni de cuit à l'eau, mais seulement rôti au feu.

Les termes mêmes de la narration excluent en partie le sens historique, puisqu'il n'est pas d'usage de manger l'agneau cru. Au sens mystique, ce passage suggère qu'il y a trois sortes de convives : trois qui en comprennent quatre. Car certains ont le zèle de Dieu selon la science de la piété ; d'autres ont « le zèle de Dieu mais non selon la

2. *Ps.* 101, 5.

3. *Amos* 4, 5.

alii *aemulationem Dei habent non secundum scientiam*¹ pietatis; alii scientiam et non aemulationem; alii nec scientiam nec aemulationem. Hae quattuor differentiae sub tribus comprehenduntur. Alii quippe crudum quid comedunt; alii coctum aqua; alii assum tantum igni.

Ut a novissimo incipiamus: assum igni est quod calore fidei et pietatis² excoctum est. Assum igni comedunt, qui aemulationem Dei habent secundum scientiam, hoc est secundum ipsam fidei pietatem. Hi sunt qui in Christum pie credunt, et ignito corde eum fideliter diligunt.

Coctum aqua comedunt, qui aemulationem Dei habent non secundum scientiam, id est Christi doctrinam. Sunt enim quidam, aemulationem cognoscendae veritatis habentes, qui adhuc in errore permanentes, non ita credunt ut Christus docuit; et sunt quidam, in proposito et desiderio aemulationem melioris vitae habentes, sed adhuc remissius agentes, non ita vivunt ut Christus instituit. Utrique coctum aqua comedunt, coctum quidem per calorem aemulationis, sed in aqua propter lubricam vitam et incertam conjecturam sui erroris. Voluptas autem fluidae et lubricae vitae per aquam significari solet, ut ibi: *Qui biberit*^b *ex hac aqua*^c *sitiet iterum*². Similiter erronea conjectura vel doctrina per aquam solet significari, ut ibi: *Aquae furtivae dulciores sunt*³.

Sunt alii, qui fidem vel scientiam sed nullam aemulationem habent. Hi crudum comedunt, quia absque omni calore fidei et bonae aemulationis nec aqua nec igni coquunt quae corde concipiunt. Sunt quidam, qui nec scientiam habent, nec aemulationem, vel veritatis cognoscendae vel virtutis sectandae. Et hi crudum comedunt. Inter eos qui crudum comedunt illi habendi sunt, qui Christum purum hominem credunt, et qui panem consecratum in altari secundum speciem panis tantum aestimant^d.

^a. pietatis: charitatis *Mg* || ^b. Qui biberit: Omnis qui bibit *Vlg* || ^c. hac aqua *transp. DO Vlg* || ^d. speciem... aestimant: species... existimant *Mg*

science¹ de la piété; d'autres ont la science et non le zèle; d'autres n'ont ni science ni zèle. Ces quatre groupes peuvent s'indiquer sous trois figures. Les uns mangent donc la chair crue, d'autres cuite à l'eau, d'autres la mangent seulement rôtie au feu.

Pour commencer par ce dernier groupe, est rôti au feu ce qui est cuit à la chaleur de la foi et de la charité. Mangent rôti au feu, ceux qui ont le zèle de Dieu selon la science, c'est-à-dire selon la piété de la foi; ceux qui croient pieusement au Christ, et l'aiment fidèlement avec un cœur embrasé.

Mangent cuit à l'eau ceux qui ont le zèle de Dieu, mais non selon la science, non selon la doctrine du Christ. Car il en est qui ont du zèle pour connaître la vérité, mais qui demeurent dans l'erreur, et ne croient pas conformément à l'enseignement du Christ. Et il en est qui ont le zèle d'une vie meilleure, dans leur désir et leurs desseins, mais agissent mollement, et ne vivent pas comme le Christ l'a ordonné. Ces deux groupes mangent cuit à l'eau: cuit par la chaleur du zèle, certes, mais à l'eau, parce que leur vie est fluctuante ou leur doctrine incertaine. La volupté d'une vie mouvante et fluctuante est souvent figurée par l'eau, comme en ce passage: « Qui boira de cette eau aura encore soif². » L'eau représente aussi une doctrine erronée ou douteuse, lorsqu'on dit par exemple: « Les eaux dérobées sont plus douces³. »

Il y a encore des gens qui ont la foi ou la science, mais aucun zèle. Ceux-là mangent cru, parce que nulle chaleur de foi ou de bon zèle ne cuit, ni à l'eau ni au feu, ce qu'ils conçoivent dans leur cœur. Et il en est qui n'ont ni science ni zèle pour connaître la vérité ou poursuivre la vertu. Eux aussi mangent cru. Parmi ceux qui mangent cru sont à compter ceux qui tiennent le Christ pour un pur homme, et qui ne voient dans le pain consacré de l'autel que le pain ordinaire dont il a l'apparence.

1. *Rom.* 10, 2.

2. *Jn* 4, 13.

3. *Prov.* 9, 17.

CAPUT CUM PEDIBUS EJUS ET INTESTINIS VORABITIS.

Caput celsitudo divinitatis est, de qua scriptum est : *Caput ejus aurum optimum*¹ ; et Apostolus : *Caput Christi Deus*². Vel caput principium omnium, quod Christo convenit, qui dicit : *Ego*³ *principium, qui et loquor vobis*³. Vel caput praeceminentia dignitatis, qua universae Ecclesiae praesidet⁴. Unde Apostolus : *Ipsium dedit caput super omnem Ecclesiam*⁴.

Pedes sunt humanitatis humilia, de quibus propheta ait : *Adorate scabellum pedum ejus, quoniam sanctum est*⁵. Vel pedes, quibus ad nos venit, sunt caritas et humilitas.

Intestina sunt *viscera misericordiae, quibus visitavit nos Oriens ex alto*⁶. Quae sunt, inquit^c, *viscera misericordiae* ? Propositum et consilium nostrae liberationis ; propositum in dispositione, consilium in electione. Quod facere disposuit, et modis innumerabilibus facere potuit, uno certo modo ceteris mirabilior facere praelegit. Vel intestina sunt secreta sacramentorum, quae ipse a nobis suscipienda instituit, ut sacramenta baptismi ceteraque ablutionis et sanctificationis nostrae remedia ; et item arcana sacramentorum, quae ipse in se complevit, quae sunt videlicet sacramentum incarnationis, passionis, resurrectionis et ascensionis.

Caput ergo cum pedibus et intestinis vorare monemur, ut in cibum nobis convertamus, et cum aviditate percipiamus, quae de divinitate et humanitate et sacramentis Christi scripta sunt, et omni desiderio studeamus ex his spiritualiter vivere, et bona quae in nobis sunt nutrire, pie credendo, devotissime venerando, et quae imitanda

a Ego om. Vtg || b. praesidet : praesit T Mg || c. inquit : inquis TS Mg

1. Cant. 5, 11.
2. I Cor. 11, 3.
3. Jn 8, 25.

Vous mangerez la tête, les pieds et les intestins.

La tête est la divinité élevée au-dessus de toutes choses, dont il est écrit : « Sa tête est d'or pur¹. » L'Apôtre dit aussi : « La tête du Christ, c'est Dieu². » Ou bien, la tête est le principe de toutes choses, sens qui convient au Christ, car lui-même a dit : « Je suis le principe, moi qui vous parle³. » Ou bien, la tête est la dignité éminente qui le fait présider à toute l'Église, selon ces mots de l'Apôtre : « Il l'a donné pour tête à toute l'Église⁴. »

Les pieds sont son humble humanité. Le Prophète dit à leur sujet : « Adorez l'escabeau de ses pieds, parce qu'il est saint⁵. » Ou bien, les pieds, qui l'ont porté vers nous, sont l'amour et l'humilité.

Les intestins sont « ses entrailles de miséricorde, qui l'ont amené à nous visiter d'en haut, Soleil levant⁶ ». Quelles sont, diras-tu, ces « entrailles de miséricorde » ? Le décret et le plan de notre délivrance : le décret qui décide, le plan qui organise. Ce qu'il avait décidé de faire, et pouvait faire de bien des manières, il a voulu, de préférence, le faire d'une certaine manière plus admirable que toute autre. Ou bien, les intestins sont les mystères des sacrements qu'il a institués pour que nous les recevions, comme le sacrement du baptême et les autres remèdes destinés à nous purifier et à nous sanctifier. Ils sont encore les mystères des sacrements qu'il a accomplis en lui-même : ceux de l'incarnation, de la passion, de la résurrection et de l'ascension. On nous ordonne donc de manger la tête, les pieds et les intestins, pour que nous prenions comme une nourriture et recevions avec avidité ce qui est écrit sur la divinité et l'humanité du Christ et ses sacrements ; que de tout notre désir nous nous appliquions à en vivre spirituellement, et à en nourrir les biens qui sont en nous, en croyant pieusement, en vénérant dévotement, et en imitant avec ferveur ce qui doit

4. Ephés. 1, 22.
5. Ps. 98, 5.
6. Lc 1, 78.

sunt ferventer imitando. Quanto enim abundantius ista facimus, tanto avidius illa voramus.

NEC REMANEBIT EX EO QUICQUAM USQUE MANE. SI QUID RESIDUI FUERIT IGNE COMBURETIS.

Mane post noctem erit quando, quod nunc in sacramento velatum est, manifesta veritate capiemus; et quando ipsi nobis vel vicissim manifesti erimus. Omnia autem, quae de Christo scripta sunt, certa et immobili fide, dum adhuc in nocte edimus, firmissime tenenda sunt; nec ulla impia dubitatio in corde cuiuspiam residere debet, ut quod nunc credere jubetur usque mane, id est usque ad tempus manifestae cognitionis, differat et dicat: *Nisi videro non credam*¹. Quod enim residet impie dubium, hoc remanet incomestum. Quod ne fiat dicitur: *Non remanebit ex eo quicquam usque mane*.

Si autem, assumpto vicino qui junctus est domui, non potest totus agnus comedi, id est si, doctore catholico exponente, non potest tota profunditas hujus mysterii penetrari, quid faciendum est nisi quod sequitur, in quo infirmitati nostrae consulitur? *Si quid, inquit, residui fuerit, igne comburetis*. Quod ex agno remanet igne comburimus, quando hoc quod penetrare non possumus potestati Spiritus sancti humiliter committimus, ut non superbe quis audeat contemnere quod non intelligit. Igne ergo comburimus, quod Spiritui sancto relinquimus. Igne item residuum comburimus, quando id, quod comprehendere non sufficimus, cum fervore pie devotionis humiliter veneramus.

Totum ergo aut comedendum est aut igne comburen-

1. Jn 20, 25.

être imité. Plus nous faisons tout cela, plus avidement nous dévorons la tête, les pieds et les intestins.

Il n'en restera rien jusqu'au matin. S'il en reste quelque chose, vous le brûlerez au feu.

Le matin succédera à la nuit, quand nous saisirons directement dans la vérité manifestée ce qui maintenant est dévoilé dans le sacrement, et quand nous nous serons également manifestés à nous-mêmes et manifestés les uns aux autres. Pour le moment nous mangeons de nuit: tout ce qui est écrit du Christ, nous devons le tenir fermement dans la foi — une foi certaine et inébranlable. Nul doute impie ne doit s'installer dans le cœur d'un homme, lui faire remettre jusqu'au matin, c'est-à-dire jusqu'au temps de la connaissance manifeste, l'adhésion qui est exigée de lui dès maintenant, et lui faire dire: « Si je ne vois pas, je ne croirai pas¹. » Un doute accueilli contrairement à la piété, c'est une partie de l'Agneau qui n'est pas mangée. On nous dit donc, pour nous mettre en garde: « Il n'en restera rien jusqu'au matin. »

Mais si, après avoir pris notre voisin, dont la maison tient à la nôtre, nous ne pouvons encore manger l'Agneau tout entier, c'est-à-dire: si, après avoir entendu l'explication d'un docteur catholique, nous ne pouvons encore pénétrer toute la profondeur du mystère, que reste-t-il à faire sinon ce qui suit, qui tient compte de notre faiblesse: « S'il en reste quelque chose, dit l'Écriture, vous le brûlerez au feu. » Nous brûlons au feu ce qui reste de l'Agneau, quand nous remettons humblement à la puissance du Saint-Esprit ce que nous ne pouvons pénétrer; car il ne faut pas risquer de mépriser avec orgueil ce qu'on ne comprend pas. Nous brûlons donc au feu ce que nous abandonnons à l'Esprit-Saint. Nous brûlons également au feu ce qui reste, lorsque nous vénérons humblement, avec la ferveur d'une pieuse soumission, ce que nous ne sommes pas capables de comprendre.

Il faut donc que tout soit mangé ou brûlé au feu; rien

dum, ne quid ex his quae tenemur vel monemur credere remaneat incombustum vel incombustum.

SIC AUTEM COMEDETIS ILLUM. RENES VESTROS ACCINGETIS.

Qualiter edendum sit pascha cognovimus. Nunc a quilibet edi debeat prosequitur ^a. Per renes concupiscentia, quae est originale malum, propagatur, ideoque per renes significatur. Renes ergo accingunt, qui cingulo continentiae malas concupiscentias restringunt. Quod et Dominus in evangelio nobis injungit, dicens : *Sint lumbi vestri praecincti* ¹. Castitas namque primo loco imponitur accedentibus ad carnes agni tamquam summopere necessaria, et in tantum ut Apostolus dicat : *Pacem sequimini cum omnibus, et sanctimoniam, sine qua nemo videbit Deum* ². Castimonia quippe sanctimonia frequenter appellari solet, quia sanctificat. Unde idem Apostolus : *Ut sciat unusquisque suum vas* ^b *possidere in sanctificatione et honore, non in passione desiderii, sicut et gentes quae ignorant Deum* ³. Et in primo Regum volumine, veniens ^c David in Nobé, ait ad Abimelech ^d sacerdotem : *Si quid habes ad manum, vel quinque panes da mihi, aut quicquid inveneris. Et respondens sacerdos David ait ei* ^e : *Non habeo panes laicos ad manum, sed tantum panem sanctum. Si mundi sunt pueri, maxime a mulieribus* ^f ? *Et respondit David sacerdoti et ait* ^g : *Et quidem* ^h *si de mulieribus agitur, continuimus nos ab heri et nudiustertius, quando egrediebamur, et fuerunt vasa puerorum sancta* ⁴. Ex hoc loco ostenditur continentia sanctificatio dici; ubi pariter

a. prosequitur : prosequar *Mg* || b. suum vas : vestrum vas suum *Vlg* || c. volumine, veniens : volumine. Veniens omnes *codd.*, quasi citatio hic inciperet || d. Abimelech : Achimelech *Vlg* || e. David ait ei : ad David ait illi *Vlg* || f. mulieribus ? *om. punctum interrogantis DO* || g. ait : dixit ei *Vlg* || h. Et quidem : Equidem *Vlg*

1. *Lc* 12, 35.

de ce que nous sommes tenus de croire et avons ordre de croire ne doit rester sans être soit mangé, soit brûlé au feu.

Voici comment vous le mangerez : vous vous ceindrez les reins.

Nous savons comment il faut manger la pâque en elle-même. Voyons maintenant quelles conditions doivent remplir ceux qui la mangent. Par les reins se propage la concupiscence, qui est le mal originel. Elle est donc figurée par les reins. Se ceignent les reins ceux qui refrènent leurs mauvais désirs par la ceinture de la continence. Le Seigneur nous le recommande dans l'Évangile en disant : « Que vos reins soient ceints ¹. » La chasteté est en effet la première condition imposée à ceux qui s'approchent des chairs de l'agneau, comme étant particulièrement nécessaire, et au point que l'Apôtre dise : « Recherchez la paix avec tout le monde, et aussi la sainteté, sans laquelle nul ne verra Dieu ². » On appelle souvent la chasteté « sainteté », parce qu'elle sanctifie. C'est dans ce sens que l'Apôtre dit encore : « Que chacun de vous sache posséder son corps dans la sainteté et l'honnêteté, et non point en suivant les désirs de ses passions, comme les païens qui ignorent Dieu ³. » Au premier livre des Rois, David, arrivant à Nobé, dit au prêtre Achimélech : « As-tu quelque chose sous la main, ne serait-ce que cinq pains, ou quoi que ce soit ? » Et le prêtre lui répond : « Je n'ai pas sous la main de pains ordinaires, mais seulement du pain consacré ; tes hommes sont-ils purs, surtout à l'égard des femmes ? » David répond : « S'il s'agit des femmes, depuis hier et avant-hier nous nous en sommes abstenus, et les corps de mes hommes ont été saints ⁴. » Ce passage montre qu'on donne à la continence le nom de sainteté. Il laisse aussi entendre que, si cette sainteté a été

2. *Héb.* 12, 14.

3. *I Thess.* 4, 4-5.

4. *I Sam.* 21, 3-5.

insinuatur, cum sanctificatio requisita sit a pueris David ut ederent panem sanctum, multo magis requirendam esse a quibuscumque fidelibus ut edant panem vitae qui de coelo descendit¹. Qui ergo castitatem habent, gratias agant tantae gratiae largitori Deo. Qui non habent postulent a Deo², nec se credant habere posse nisi sibi desuper datum fuerit ab eo; juxta quod in libro Sapientiae scriptum est: *Ut scivi quoniam aliter non possum^a esse continens nisi Deus det; et hoc ipsum erat sapientia^b, scire cujus hoc esset donum^c.*

CALCEAMENTA HABEBITIS IN PEDIBUS.

In procinctu itineris constituti pedes calceamentis munire monentur, sive contra asperitatem viae, sive contra pericula eremi, ne coluber qui calcaneo insidiatur⁴ in occulto mordeat. In qua re figuratur quod omnes qui de Aegypto, id est de vana saeculi hujus conversatione, esu veri Agni liberandi sunt, pedes affectuum suorum^c testimoniis Scripturarum, praeceptis scilicet et consiliis Dei, et exemplis sanctorum patrum, quasi quibusdam calceamentis munire debent, ne aliter vivere aut de Christo aliter sentire praesumant, quam sacrae Scripturae testimonia praescribunt et *majorum cohortantur exempla⁵*. Hinc apostoli jubentur calceati esse sandaliis⁶; et Apostolus dicit: *Calceati pedes in praeparatione evangelii pacis⁷*. Et in sponsae laude dicitur: *Quam pulchri sunt gressus tui in calceamentis, filia principis⁸*.

Sed quid sibi vult quod Moysi a Domino dicitur: *Solve calceamenta^d de pedibus tuis⁹*; et quod apostolis dicitur:

a. possum : possem *Vlg* || b. sapientia : sapientiae *Vlg* || c. affectuum suorum : affectionum suarum *Mg* || d. calceamenta : calceamentum *Vlg*

1. *Jn* 6, 33.35 et *passim*.
2. *Cf. Jac.* 1, 5.
3. *Sag.* 8, 21.
4. *Cf. Gen.* 3, 15.

exigée des soldats de David pour manger le pain du sanctuaire, elle est à plus forte raison requise des fidèles, pour manger le pain de vie « qui est descendu du ciel¹ ». Ceux donc qui possèdent la chasteté doivent rendre grâces, pour une si grande grâce, à Dieu qui la leur a donnée. Que ceux qui ne la possèdent pas la demandent à Dieu², et ne croient pas qu'ils la puissent posséder sans qu'elle leur soit donnée d'en haut ! Car il est écrit au livre de la Sagesse : « Je savais que je ne puis être chaste si Dieu ne me le donne ; et c'était déjà sagesse que savoir de qui vient ce don³. »

Vous aurez vos chaussures aux pieds.

Ceux qui vont se mettre en route reçoivent l'avertissement d'avoir des chaussures aux pieds, soit contre les aspérités du chemin, soit contre les dangers du désert, où le serpent peut viser⁴ au talon et mordre dans l'ombre. Au sens figuré, tous ceux qui doivent, en mangeant l'Agneau, être tirés d'Égypte, c'est-à-dire de la vie inutile du monde, ont à chausser leurs pieds, c'est-à-dire leurs sentiments, des témoignages des Écritures, c'est-à-dire des préceptes et des conseils de Dieu et des exemples des saints Pères, qui leur seront comme des chaussures. Ainsi ils ne risqueront pas de vivre, ou de penser au sujet du Christ, autrement que ne l'ordonne le témoignage des saintes Écritures ou que « n'y exhortent les exemples de nos devanciers⁵ ». C'est pourquoi les Apôtres reçoivent l'ordre d'être chaussés de sandales⁶. L'Apôtre dit : « Les pieds chaussés, pour préparer l'Évangile de paix⁷. » Et il est écrit, comme une louange pour l'épouse : « Que tes pieds sont beaux dans tes sandales, fille de prince⁸ ! »

Mais que signifie alors cette parole de Dieu à Moïse : « Ôte tes sandales de tes pieds⁹ », ou cette recommanda-

5. *Regula S. Benedicti*, c. 7.
6. *Cf. Mc* 6, 9.
7. *Éphés.* 6, 15.
8. *Cant.* 7, 1.
9. *Ex.* 3, 5.

Nolite portare sacculum neque peram neque calceamenta ¹ ? At calceamenta dupliciter intelliguntur : et in bonam partem, secundum ea quae praedicta sunt ; et in malam nonnumquam, quia quasi vincula et onera pedum sunt. Vincula quippe malarum consuetudinum et onera peccatorum in nobis, et in aliis exempla mortuorum operum ^a, et munimenta defensionum et excusationum in delictis nostris, quasi quaedam calceamenta sunt, quibus sensus nostri, per quos anima movetur, ligantur et praegravantur aut male muniuntur. Haec jubentur apostoli non portare ; haec jubetur Moyses solvere ; alioquin in *terra sancta* ², id est in *ecclesia sanctorum* ³, stare et ad Deum accedere non potest.

TENENTES BACULOS IN MANIBUS.

Est baculus sustentationis ; est et baculus coercionis ^b. Baculo debilia membra aut prae labore viae delassata sustentantur. Unde et minor Tobias parentibus debilibus, et quasi jam labore vivendi lassus, baculus senectutis ⁴ eorum dictus est. Nobis autem baculus sustentationis hic esse debet, de quo per prophetam ad Dominum dicitur : *Virga tua et baculus tuus ipsa me consolata sunt* ⁵. Hic est Christus, qui nos in labore hujus peregrinationis sua fortitudine confortat et sustentat. Unde et de sponsa scribitur : *Quae est ista, quae ascendit de deserto, deliciis affluens, innixa super dilectum suum* ⁶ ? Hic baculus semper in manibus tenendus est ; quia in omnibus operibus nostris sola spe gratiae ipsius innitendum est, ut non moveantur vestigia nostra ⁷.

a. Vincula... operum : huic divisioni, contra Mg, favent codd. || b. coercionis : coercionis Mg

1. Lc 10, 4.

tion adressée aux Apôtres : « Ne portez ni bourse, ni besace, ni chaussures ¹ » ? C'est que les chaussures se prennent en deux sens : en bonne part, comme dans nos premières citations, et quelquefois en mauvaise part, comme étant pour le pied un poids et une entrave. Les entraves des mauvaises habitudes et le poids des péchés, en ce qui nous concerne ; les exemples d'œuvres mortes, de la part des autres ; notre arsenal de défenses et d'excuses quand nous péchons est comparable à des chaussures qui entravent et alourdissent nos sens, chargés de mouvoir notre âme, et les blindent dans le mauvais sens. Voilà les chaussures que les Apôtres ne doivent pas porter, que Moïse doit ôter. Autrement, il ne pourrait mettre le pied sur une « terre sainte ² », c'est-à-dire « dans l'Église des saints ³ », et s'approcher de Dieu.

Vous tiendrez vos bâtons à la main.

Il y a le bâton qui soutient et le bâton qui corrige. Un corps débile, ou fatigué par une route pénible, s'appuie sur un bâton. C'est dans ce sens que le jeune Tobie est appelé bâton de vieillesse ⁴ de ses parents, vieillards affaiblis, fatigués par le labeur de vivre. Quant à nous, notre bâton de soutien doit être celui dont le Prophète dit au Seigneur : « Ton bâton et ta houlette, voilà ma consolation ⁵ ! » Ce bâton, c'est le Christ, qui nous raffermir et nous soutient par sa propre force dans le labeur de ce pèlerinage. Il est écrit de l'épouse : « Quelle est celle qui monte du désert, pleine de délices, appuyée sur son bien-aimé ⁶ ? » Il nous faut toujours tenir en main ce bâton, puisque dans toutes nos actions nous devons nous appuyer sur le seul espoir de sa grâce, pour que nos pas ne soient pas ébranlés ⁷.

2. Ex 3, 5.

3. Ps. 149, 1.

4. Cf. Tob. 5, 23.

5. Ps. 22, 4.

6. Cant. 8, 5.

7. Cf. Ps. 16, 5.

Quod autem baculos dixit, quasi plures, si hoc aliquam differentiam facit, ad hoc pertinere potest quod, quamvis unus sit Christus, non uniformiter tamen gratiam partitur, sed unumquemque sustentat secundum modum sibi congruentem, sicut quemque vult sustentari. Vel baculos in manibus tenent qui, inter omnes vitae hujus varietates, super duo ligna crucis spe innixi, tanto fortius sustentantur quanto firmiter innituntur. Quod contra de Pharaone, sub figura diaboli, dictum est : *Ecce confidis super baculum arundineum confractum istum, super Aegyptum, cui si innixus fuerit homo, intrabit in manum ejus et perforabit eam. Sic Pharaon, rex Aegypti, omnibus qui confidunt in eo* ¹.

Est, ut praediximus, et baculus coercionis. Baculus quippe sive virga insigne est potestatis. Hinc qui aliis in Ecclesia praesunt, baculum sive virgam pastorem gestare cernuntur in figura Christi, cujus potestate et auctoritate subditos habent regere, et alios quidem delinquentes corrigere, alios autem cum bene coeperint ad meliora dirigere. Hinc secundum Lucam apostoli virgam ferre jubentur ², virgam scilicet directionis ³, sive justitiae vel disciplinae. De qua Apostolus dicit : *Quid vultis? In virga veniam ad vos, an in caritate et spiritu mansuetudinis* ⁴? Virga quoque sustentationis praelatis permissa est, quia in temporalibus a subditis sustentari licet, et in spiritualibus et si fieri potest in temporalibus subditos sustentare debent.

Quod autem secundum Marcum virga ferenda non est ⁵, eo pertinet quod perfectis Christi discipulis potestas propriae defensionis concessa non est ; secundum quod ipsa Veritas dicit : *Si quis percusserit te in unam maxillam,*

1. *Is.* 36, 6.

2. Cf. *Lc* 9, 3. Une interprétation allégorique permet à Baudouin de résoudre la contradiction apparente entre ce texte et *Matth.* 10, 10, d'une part, et *Mc* 6, 8, de l'autre. En fait, sous une formulation un peu différente, ces

L'Écriture dit : « Vos bâtons » au pluriel. Si l'on veut y voir une nuance, on peut comprendre que le Christ, tout en étant unique, ne distribue pas la grâce uniformément, mais soutient chacun de la manière qui convient comme il veut le soutenir. Autre sens : tiennent leurs bâtons à la main, ceux qui au milieu de toutes les vicissitudes de la vie, s'appuient par l'espérance sur les deux bois de la croix, et y trouvent un soutien d'autant plus fort qu'ils s'y appuient davantage. Au contraire il est dit de Pharaon, qui figure le diable : « Tu t'appuies sur ce bâton cassé, l'Égypte ! Il entre dans la main de quiconque s'appuie sur lui, et la transperce. Tel est Pharaon, le roi d'Égypte, pour tous ceux qui espèrent en lui ¹. »

Il y a aussi, nous l'avons dit, le bâton qui châtie. Le bâton, en effet, ou la houlette, est l'insigne du pouvoir. C'est pourquoi on voit ceux qui dans l'Église commandent aux autres, porter le bâton ou la houlette pastorale en figure du Christ, qui leur délègue son pouvoir et son autorité pour gouverner leurs subordonnés, corriger les délinquants, diriger ceux qui ont bien commencé, les conduire vers de nouveaux progrès. Selon Luc, les apôtres ont ordre de porter un bâton ², le bâton de la direction ³, de la justice ou de la discipline, celui dont l'Apôtre dit : « Que voulez-vous ? Que je vienne à vous avec la verge, ou avec amour et esprit de douceur ⁴ ? » Le bâton de soutien est également permis aux prélats, en ce sens que dans les choses temporelles ils peuvent s'appuyer sur leurs sujets. Eux-mêmes doivent soutenir leurs subordonnés dans les choses spirituelles, et, si faire se peut, dans les temporelles.

Si, selon Marc, il ne faut pas emporter de bâton ⁵, c'est que les parfaits disciples du Christ n'ont pas le droit de se défendre eux-mêmes. La Vérité en personne a dit :

différents textes veulent seulement inculquer la même leçon de détachement absolu.

3. Cf. *Ps.* 44, 7.

4. *I Cor.* 4, 21.

5. Cf. p. 448, note 2.

praebe ei^a et alteram², et cetera quae sequuntur. Hinc et Apostolus : Non vosmetipsos defendentes, carissimi³.

Eliseus baculum habuisse legitur, in quo figurari potuit districtio legis, quae non potuit mortuum suscitare³. Christus autem, sive potestas sive justitia ejus, in plerisque Scripturae locis per virgam sive baculum significatur, ut ibi : *Virgam virtutis suae^b emittet Dominus ex Sion⁴* ; et iterum : *Virga directionis virga regni tui⁵* ; et apud Isaiam : *Egredietur virga de radice Jesse⁶* ; et Jeremias : *Virgam vigilantem ego video⁷* ; pro quo Septuaginta transtulerunt : *Baculum nuceum.*

Non soli autem pastores aliorum, quibus credita est dispensatio ecclesiastici regiminis, baculos in manibus gestare habent ; sed quicumque ad esum veri Agni admittuntur baculos in manibus spiritualiter tenere debent, ut in omnibus operibus suis, si quid indisciplinatum vel inordinatum offenderint, censura districtio et rigore disciplinae quasi baculo percillant. Unusquisque enim curam sui habere debet, ut vice Christi sese delinquentem coerceat, et proprios excessus corripiat^c. Qui modus propriae castigationis insinuat, ubi dicitur : *Uniuscujusque ensis super femur suum ; omnes tenentes gladios et ad bella doctissimi^d.*

ET COMEDETIS FESTINANTER.

Qui in Christo pie vivunt⁹, cibum qui Christus est semper comedunt ; quia semper ut in ipso vivant ab ipso accipiunt. Omnibus autem necessarius est hic cibus ut

a. percusserit te in unam maxillam, praebe ei : te percusserit in dexteram maxillam tuam, praebe illi *Vlg* || b. suae : tuae *T Vlg* || c. corripiat : corrigat *Mg* || d. Uniuscujusque... suum ; omnes... doctissimi *transp.*, scilicet Omnes... doctissimi ; uniuscujusque... suum *Vlg*

1. *Matth.* 5, 39.

2. *Rom.* 12, 19.

3. Cf. *II Rois* 4, 29-31.

« Si on te frappe sur une joue, présente l'autre¹ », etc. L'Apôtre dit aussi : « Ne vous défendez pas vous-mêmes, mes bien-aimés². »

On lit qu'Élisée avait un bâton : celui-ci peut figurer la rigidité de la Loi, incapable de ressusciter un mort³. Mais, en bien des passages de l'Écriture, c'est le Christ, sa puissance ou sa justice qui sont figurées par un bâton ou un sceptre. Par exemple : « Le Seigneur étendra bien loin de Sion le sceptre de ta puissance⁴. » Et encore : « Ton sceptre royal est un sceptre d'équité⁵. » Et dans Isaïe : « Un rameau s'élèvera du tronc de Jessé⁶. » Et Jérémie : « Je vois un sceptre qui veille⁷. » Les Septante ont traduit : « une branche de noyer ».

Mais les pasteurs qui ont charge d'âmes, à qui est confié le gouvernement de l'Église, ne sont pas seuls à tenir un bâton à la main : quiconque est admis à manger l'Agneau véritable, doit au sens spirituel tenir un bâton à la main. En toutes ses œuvres, s'il lui échappe quelque chose contre l'ordre ou la discipline, il frappera comme d'un coup de bâton, par un jugement sévère et une pénitence rigoureuse. Car chacun doit prendre soin de lui-même, se châtier au nom du Christ quand il est en faute, et corriger ses propres excès. L'Écriture suggère de se châtier ainsi soi-même quand elle dit : « Tous portent le glaive et sont experts au combat. Chacun a l'épée au flanc⁸. »

Vous mangerez à la hâte.

Ceux qui vivent pieusement dans le Christ⁹, mangent toujours cette nourriture qui est le Christ, car c'est toujours de lui qu'ils reçoivent de vivre en lui. A tous cette nourriture est nécessaire pour vivre dans la justice. Et

4. *Ps.* 109, 2.

5. *Ps.* 44, 7.

6. *Is.* 11, 1.

7. *Jér.* 1, 11.

8. *Cant.* 3, 8.

9. Cf. *II Tim.* 3, 12.

juste vivant. Et quoniam non licet conversionem ad justitiam deferre, nec post iniciatam conversionem segniter agere, dicitur : *Comedetis festinanter* ; ut qui nondum de Christo vel in Christo vivunt, sine mora et cunctatione incipiant secundum Christum vivere, et ita Christum in cibum sibi habere ^a ; et qui jam in Christo vivunt, nihilominus satagant festinanter comedere, hoc est avide ad meliora proficere.

Quando vero Christus in sacramento altaris comeditur, festinanter comedi debet ; non quod sollemnia missae festinanter et quasi praecipitanter sine gravitate et reverentia peragi debeant ; sed cum ventum fuerit ad ipsam perceptionis horam, festinanter sumendum est, quod toto ^b desiderio comedendum est. Sic enim sumendus est iste cibus, sicut qui toto desiderio desideratur, tota aviditate concupiscitur. Sic sumere debet quisquis accedit, sicut famelicus cibum, vel sitibundus potum, sicut qui nolit moram pati vel a tanta gratia differri.

EST ENIM PHASE, ID EST TRANSITUS, DOMINI ^c.

Quare dicatur *transitus Domini* ostenditur, cum subditur : *Transibo per terram Aegypti nocte illa ^d, percutiamque omne primogenitum in terra Aegypti ab homine usque ad pecus ; et infra : Videbo sanguinem et transibo vos, nec erit in vobis plaga disperdens ¹ ; et infra : Victima transitus Domini est, quando transivit super domos filiorum Israel in Aegypto, percutiens Aegyptios et domos nostras liberans ². Hic transitus Domini causa liberationis est, qua transierunt filii Israel de servitute ad libertatem, de Aegypto ad terram sibi repromissam ; signum autem illius*

^a. sibi habere *transp.* T habere *Mg* || ^b. toto : tanto *Mg* || ^c. Est... Domini : *rubrica codd.* ; *textus Mg* || ^d. illa om. *O*

1. *Ex.* 12, 12-13.

parce qu'il n'est pas permis d'attendre pour se convertir à la justice, ni d'avancer mollement quand on a commencé à se convertir, on nous dit : « Vous mangerez à la hâte. » Donc, ceux qui ne vivent pas encore du Christ ni dans le Christ, doivent commencer sans hésitation ni retard à vivre selon le Christ, et à avoir ainsi le Christ pour nourriture. Ceux qui vivent déjà dans le Christ doivent tout autant se hâter de manger, c'est-à-dire tendre avidement au progrès.

Quand le Christ est mangé dans le sacrement de l'autel, c'est à la hâte qu'il faut le manger. Non qu'on doive célébrer les rites de la messe à la hâte et comme précipitamment, sans gravité ni respect. Mais, lorsqu'on arrive au moment de la communion, il faut prendre sans retard ce qu'on doit manger avec un si grand désir. Car on doit prendre cette nourriture comme une chose que l'on désire d'un grand désir, que l'on convoite avidement. Celui qui s'approche de la communion doit la prendre comme un homme affamé prend la nourriture, comme un homme mourant de soif prend une boisson ; comme quelqu'un qui ne peut supporter d'attendre et de voir retarder une si grande grâce.

Car c'est la Pâque, c'est-à-dire le passage du Seigneur.

Pourquoi ce nom de « passage du Seigneur » ? On le comprend quand on lit la suite : « Je passerai dans la terre d'Égypte cette nuit-là, et je frapperai dans la terre d'Égypte tous les premiers-nés, depuis l'homme jusqu'aux bêtes. » Et plus loin : « Quand je verrai le sang, je passerai vos maisons, et le coup mortel ne sera pas pour vous ¹. » Et encore : « C'est la victime du « passage » du Seigneur, lorsqu'il passa les maisons des fils d'Israël en Égypte, frappant les Égyptiens et délivrant nos maisons ². » Ce passage du Seigneur est la cause de la délivrance qui fit passer les fils d'Israël de l'esclavage à la liberté, de l'Égypte à la terre promise ; mais il est aussi

2. *Ibid.* 27.

transitus quo in futuro transiet, alios percutiens, alios liberans ; sicut scriptum est : *Transiens ministrabit illis* ¹.

Christus autem, victima transitus nostri, et ipse transiens de mundo ad Patrem ² viam nobis transeundi aperuit et modum praemonstravit, dicens : *Amen, amen dico vobis, quia qui verbum meum audit, et credit ei qui me misit* ³, *habet vitam aeternam, et in iudicium non venit, sed transiet* ^b *a morte in* ^c *vitam* ³.

Nobis autem geminus est transitus : aut de mala vita ad bonam, aut de bona ad beatam. Utriusque signum transitus est Hebraeorum de Aegypto ; utriusque causa transitus est Christi de mundo ad Patrem.

DE EXODO ⁴.

HAEC EST RELIGIO PHASE. OMNIS ALIENIGENA NON COMEDET EX EO. OMNIS AUTEM SERVUS EMPITIVUS CIRCUMCIDETUR ET SIC COMEDET. ADVENA ET MERCENARIUS NON COMEDENT ^e EX EO. IN UNA DOMO COMEDETUR ; NEC EFFERETIS DE CARNIBUS EJUS FORAS ; NEC OS ILLIUS CONFRINGETIS. OMNIS COETUS FILIORUM ISRAEL FACIET ILLUD. QUOD SI QUIS PEREGRINORUM IN VESTRAM VOLUERIT TRANSIRE ^f COLONIAM ET FACERE PHASE DOMINI, CIRCUMCIDETUR PRIUS OMNE MASCULINUM EJUS, ET TUNC RITE CELEBRABIT, ERITQUE SICUT INDIGENA TERRAE. SI QUIS AUTEM CIRCUMCISUS NON FUERIT, NON VESCETUR EX EO. EADEM LEX ERIT INDIGENAE ET COLONO QUI PEREGRINATUR ^g APUD VOS ⁴ ^h.

a. me misit *transp. Mg* || b. transiet : transiit *Vlg* || c. in : ad *T* || d. De Exodo *om. DT* || e. comedent : edent *Vlg* || f. voluerit transire *transp. T* || g. peregrinatur : peregrinantur *S* || h. post vos *add. Haec in Exodo T*

1. *Lc* 12, 37.

2. Cf. *Jn* 13, 1.

3. *Jn* 5, 24.

le signe d'un autre passage : un jour le Seigneur passera, frappant les uns et délivrant les autres, ainsi qu'il est écrit : « Il passera et les servira ¹. »

Le Christ est la victime de notre « passage ». En passant lui-même de ce monde au Père ², il nous a ouvert la route pour passer, et il nous en enseigne le moyen : « En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui écoute ma parole et croit en celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle ; et il n'est pas mis en jugement, mais il a passé de la mort à la vie ³. »

Pour nous cependant il existe deux passages : d'une vie mauvaise à une bonne, ou de la bonne à la vie bienheureuse. Le passage des Hébreux hors d'Égypte est le signe de ces deux passages ; celui du Christ passant de ce monde au Père en est la cause.

2. Exode, 12, 43-49.

De l'Exode :

TELLE EST LA RELIGION DE LA PÂQUE : LES AUTRES RACES N'EN MANGENT PAS. TOUT ESCLAVE QUE L'ON AURA ACHETÉ SERA CIRCONCIS, ET APRÈS CELA IL EN MANGERA. L'ÉTRANGER ET LE MERCENAIRE N'EN MANGERONT PAS. UN AGNEAU SE MANGERA DANS UNE MÊME MAISON : VOUS N'EMPORTEREZ PAS DE SA CHAIR AU-DEHORS, VOUS NE BRISEREZ PAS SES OS. TOUTE L'ASSEMBLÉE D'ISRAËL FERA LA PÂQUE. SI QUELQUE VOYAGEUR VEUT PASSER DANS NOTRE SOCIÉTÉ ET FAIRE LA PÂQUE DU SEIGNEUR, TOUT CE QU'IL AURA DE MÂLES SERA CIRCONCIS AUPARAVANT, ET ALORS IL AURA LE DROIT DE LA CÉLÉBRER. IL SERA COMME UN HABITANT DE VOTRE TERRE. MAIS CELUI QUI NE SERA PAS CIRCONCIS N'EN MANGERA PAS. LA MÊME LOI S'APPLIQUERA AUX HABITANTS DU PAYS, ET AUX VOYAGEURS EN SÉJOUR PRÈS DE VOUS ⁴.

4. *Ex.* 12, 43-49.

Hic religionis nomen inducitur, ubi conditio vel qualitas eorum qui ad esum agni non admittuntur distinguitur. In quo monstratur ad religionem hoc maxime pertinere, si ad esum veri Agni non quilibet sine delectu admittatur; sed quis dignus sit vel indignus summopere discernatur. Quattuor autem differentiae non recipiendorum hic distinguuntur: alienigena, servus emptitius, advena et mercenarius. Alienigena per significationem indicat Gentilem vel Judaeum, haereticum vel schismaticum, et excommunicatum, qui manifeste foris sunt, et ideo sacramentis corporis et sanguinis Domini communicare non debent. Servus emptitius est qui nomine tenus in Ecclesia est, et servili timore comprimitur ne palam noceat, ideoque servus qui recte dicitur emptitius; quia qui invitatus servit libertatem vendidit, hoc est a se alienavit. Advena est qui aliunde venit ad fidem, et se credere fingit; ex nobis^a enim non est. Mercenarius est qui pro temporalibus servit. Alienigena ergo est manifeste incredulus vel rebellis; advena occulte incredulus; servus emptitius occulte malus; mercenarius fecte bonus.

Quod de servo dictum est, *circumcidetur et sic comedet*, de alienigena et advena et mercenario intelligi potest. Quicumque enim mali, si spirituali circumcisione purgati fuerint, ad esum agni possunt admitti. In circumcisione autem servi per circumcisionem^b populo Dei aggregandi, et sic ad esum agni recipiendi, indicatur vocatio gentilis populi, qui per circumcisionem non manufactam¹ anti-quis justis associatus^c est, ut ex utroque populo una sit Ecclesia, de qua subditur: *In una domo comedetur*. Extra Ecclesiam quippe, in conventiculis haereticorum, non est locus sacrificii. Unde recte adjungitur: *Nec efferetis*

a. nobis: vobis O || b. per circumcisionem om. Mg || c. associatus: associandus Mg

1. Cf. Col. 2, 11.

**Conditions
d'admission
au repas pascal.**

Le terme de religion apparaît en cet endroit où l'on spécifie quels sont ceux qui ne sont pas admis à manger l'agneau. Ceci montre qu'il importe beaucoup à la religion de ne pas admettre n'importe qui, sans discernement, à manger l'Agneau véritable. Que l'on discerne donc avec grand soin qui est digne et qui est indigne! Ce texte énumère quatre groupes qui sont à éliminer: les hommes d'une autre race, les esclaves achetés, les étrangers et les mercenaires. Les hommes d'une autre race figurent pour nous les païens, les Juifs, les hérétiques et schismatiques, les excommuniés. Manifestement ils sont du dehors, et ne doivent donc pas communier au sacrement du corps et du sang du Seigneur. Est esclave acheté celui qui ne fait partie de l'Église que de nom, celui que la seule crainte servile retient de nuire ouvertement, d'où son appellation d'esclave. On dit à bon droit qu'il est acheté, parce que celui qui sert contre son gré a vendu sa liberté, c'est-à-dire l'a aliénée. Est étranger celui qui vient d'ailleurs à la foi, et fait semblant de croire mais n'est pas des nôtres. Est mercenaire celui qui sert pour des fins temporelles. L'homme d'une autre race est donc l'incredule ou le rebelle manifeste; l'étranger est l'incredule qui se cache; l'esclave acheté est l'ennemi qui se cache; le mercenaire est le faux ami.

Ce qui est dit de l'esclave: « Il sera circoncis, et après cela il en mangera », s'étend à l'homme d'une autre race, à l'étranger et au mercenaire. Car tous les pécheurs, s'ils se purifient par une circoncision spirituelle, peuvent être admis à manger l'agneau. La circoncision de l'esclave qui va être ainsi agrégé au peuple de Dieu et admis à manger l'agneau, figure la vocation des Gentils. Ceux-ci seront associés aux justes de jadis par une circoncision qui n'est pas faite¹ de main d'homme, et les deux peuples formeront ensemble une seule Église, dont il est dit: « L'agneau se mangera dans une même maison. » Car il n'y a pas de place pour le sacrifice en dehors de l'Église, dans les conventicules des hérétiques. C'est pourquoi l'Écriture ajoute avec raison: « Vous n'emporterez pas

*de carnibus ejus foras. Hoc enim sacrificium his qui foris sunt*¹, et de hac domo non sunt, communicandum non est; nec arcanum hujus sacramenti indignis auditoribus revelandum; quia sanctum canibus dandum non est², qui parati sunt magis oblatrare, et irridere vel impugnare, quam reverenter suscipere.

Quod autem subjungitur: *Nec os illius confringetis*; Joannes exponit dicens: *Ad Jesum autem cum venissent, ut viderunt eum jam mortuum, non fregerunt ejus crura*; et post pauca subjungit: *Ut adimpleretur scriptura*^a: *Os non comminuetis ex eo*³. Os ergo agni, secundum praeceptum legis non frangendum, praefigurat crura Christi in cruce non frangenda; et in utroque, per mysticam significationem, monemur spiritualiter os agni infractum et integrum in conscientia fidei conservare. Os autem infractum divinitatem Christi significat quae pati non potuit, vel virtutem potentiae qua a mortuis resurgere potuit, vel virtutem patientiae qua pro veritate usque ad mortem⁴ stare volens^b ipse voluit. Hoc est os de quo dicit: *Non est occultatum os meum a te, quod fecisti in occulto*⁵. Os ergo frangit, qui divinitatem Christi negat, vel divinitatem in Christo passam fuisse affirmat. Os frangit qui ejus potentiae Christum esse negat ut posset a mortuis resurgere; vel ejus patientiae ut sponte vellet mortem subire.

Quod autem ipse Christus dicit: *Dum confringuntur ossa mea, exprobraverunt mihi qui tribulant me inimici mei*⁶, de fortioribus ejus membris accipiendum est. Cui contrarium videtur quod in alio psalmo de justis dicitur: *Custodit Dominus omnia ossa eorum; unum ex his non*

a. adimpleretur scriptura: scriptura impleretur Mg || b. volens cancellatur T om. Mg

1. I Cor. 5, 12.

2. Cf. Matth. 7, 6.

de sa chair au-dehors.» Ce sacrifice, en effet, ne doit pas être communiqué à ceux « qui sont du dehors¹ », qui ne sont pas de la même maison; et il ne faut pas non plus révéler le secret de ce sacrement à des auditeurs indignes. Ce qui est saint ne doit pas être donné aux chiens², plus prêts à aboyer contre lui, à s'en amuser ou à l'attaquer, qu'à le recevoir avec respect.

**Le Christ,
véritable
Agneau pascal.**

Quant à cette prescription: « Vous ne briserez pas ses os », Jean l'explique en disant: « Mais lorsqu'ils vinrent à Jésus et le virent déjà mort, ils ne lui rompirent pas les jambes. » Un peu plus loin il ajoute: « Afin que s'accomplît cette parole de l'Écriture: Vous ne briserez pas ses os³. » Les os de l'Agneau, que la Loi ordonne de ne pas briser, figurent donc les jambes du Christ en croix, qui ne devaient pas être rompues. Et ces deux faits nous avertissent, au sens mystique, qu'il nous faut garder spirituellement les os de l'Agneau intacts et entiers dans la conscience de la foi. Les os non brisés figurent la divinité du Christ, qui n'a pu souffrir, la force de sa puissance, qui l'a fait ressusciter des morts, la force de sa patience, dans laquelle il a tenu bon pour la vérité, « jusqu'à la mort⁴ ». C'est de ces os qu'il est dit: « Mes os ne te sont pas cachés; tu les as faits dans le secret⁵. » Brise les os celui qui nie la divinité du Christ, ou affirme que cette divinité a souffert dans le Christ. Brise encore les os celui qui nie que le Christ ait eu assez de puissance pour ressusciter ou assez de patience pour vouloir de son plein gré subir la mort.

Cette parole du Christ lui-même: « Mes os sont brisés, et les ennemis qui me persécutent se rient de moi⁶ », doit s'entendre de ses membres les plus forts. Un autre psaume semble la contredire, en affirmant des justes: « Le Sei-

3. Jn 19, 33.36.

4. Phil. 2, 8.

5. Ps. 138, 15.

6. Ps. 41, 11.

*conteretur*¹. Sed attendendum est quod varie intelligi potest quod dicitur, *dum confringuntur ossa mea*. Quidam enim putative ossa sunt, id est ^a fortes, et vere franguntur; quidam vere ossa sunt, et putative franguntur; quidam vere ossa sunt, et vere franguntur, sed corpore non animo. Fractio enim duobus modis attendenda est: vel corporis, quae communiter ad bonos et ad malos; vel animi, quae ad solos pertinet malos; nisi quod boni ad horam etiam animo labi permittuntur, ut fortiores resurgant. Fractio autem crurum in latrone malo et blasphemo, animoque fracto, geminam indicare potest fractionem in malis, corporum scilicet et animorum. Fractio crurum in latrone poenitente et confitente indicare potest fractionem corporum in justis², quorum corpora permittit Deus contereri et occidi et ossa confringi et dissipari. Unde est illa vox martyrum: *Dissipata sunt ossa nostra secus infernum*³. Crura Christi infracta indicant invincibilem ipsius et membrorum ejus constantiam. Unde et de Sponso dicitur: *Crura ejus^b columnae marmoreae, quae fundatae sunt super bases aureas*⁴.

Ostenso qui non sunt admittendi ad esum agni, consequenter ostendit qui sint admittendi, generaliter pronuntians quod *omnis coetus filiorum Israel faciet illud*, id est sacrificabit phase, vel observabit quod supra dictum est. Quod autem de solo servo dixerat, nunc de alienigena et advena et mercenario intelligendum insinuat, nomine peregrinorum omnes indicans qui non fuerint de coetu filiorum Israel. *Si quis, inquit, peregrinorum in vestram voluerit transire coloniam, hoc est in cultum religionis vestrae, et facere phase Domini, circumcidetur prius omne masculinum ejus, hoc est omnis masculus de domo ejus.*

a. id est : et vere Mg || b. ejus : illius Vlg

1. Ps. 33, 21.

2. Cf. Lc 23, 39-43; Jn 19, 32.

gneur garde tous leurs os, pas un ne sera brisé¹. » Mais prenons garde que ces mots : « Mes os sont brisés », peuvent s'interpréter de diverses façons : il y a des hommes que l'on prend pour des os, c'est-à-dire pour des forts, et qui en réalité sont brisés. Il y en a qui sont vraiment des os, et semblent brisés. Certains enfin sont vraiment des os, et sont vraiment brisés, mais de corps, non d'âme. Car le brisement est double. Il y a celui du corps, commun aux bons et aux méchants, et celui de l'âme qui n'arrive qu'aux méchants; mais Dieu permet parfois que les bons tombent même quant à l'âme, pour se relever plus forts. Ce brisement des jambes, quand il s'agit du mauvais larron blasphémateur, dont l'âme aussi était brisée, peut indiquer le double brisement des méchants quant au corps et à l'âme. Le brisement des jambes chez le larron pénitent qui proclame sa foi, peut signifier le brisement du corps des justes². Dieu permet parfois que leurs corps soient tués et mis en pièces, leurs os brisés et dispersés. D'où ce cri des martyrs : « Nos os ont été dispersés le long de l'enfer³. » Les jambes du Christ qui n'ont pas été brisées signifient son invincible courage et celui de ses membres. Il est dit de l'époux : « Ses jambes sont des colonnes de marbre, posées sur des bases d'or⁴. »

Après avoir montré qui il ne faut pas admettre à manger l'Agneau, l'Écriture montre qui il faut admettre. Elle affirme d'une manière générale que « toute l'assemblée des fils d'Israël fera cela », c'est-à-dire sacrifiera la pâque, ou observera les rites énoncés. Puis elle fait entendre que la règle donnée d'abord pour le seul esclave s'étend à l'homme d'une autre race, à l'étranger et au mercenaire, comprenant sous le nom de voyageurs tous ceux qui ne font pas partie de l'assemblée des fils d'Israël. « Si quelque voyageur, dit-elle, veut passer dans votre société », c'est-à-dire veut entrer dans votre religion, « et faire la pâque du Seigneur, tout ce qu'il aura de mâles » — c'est-à-dire tous les mâles de sa maison — « sera circoncis

3. Ps. 140, 7.

4. Cant. 5, 15.

In quo ostenditur quod, si quis infidelium cum sectatoribus suis ad nomen et numerum fidelium elegerit transire, ipse et quicumque sectator ipsius spiritualiter circumcidendus est ad faciendum nobiscum phase. Sed et si quis, fidelis cognominatus, peregrinus est a coetu bonorum, ut cum eis phase celebrare dignus sit, circumcidere debet omne masculinum ejus; quia totum quod in ipso forte est ^a ad malum et ea quae mundi sunt ¹ purgare debet, et fortitudinem mutare ad bonum et ea quae Dei sunt ²; et tunc circumcisis *rite celebrabit, eritque sicut indigena terrae. Si quis autem circumcisis non fuerit, non vescetur ex eo*; quia ad sacram communionem accedere non debet nisi qui spirituali circumcissione fuerit purgatus. *Eadem lex erit indigenae et colono qui peregrinatur apud vos*; quia Judaeus et Gentilis in una Ecclesia congregati una sacrificandi lege tenentur.

DE LIBRO NUMERI ^b.

LOCUTUS EST DOMINUS AD MOYSEN, DICENS: LOQUERE FILIIS ISRAEL: HOMO QUI FUERIT IMMUNDUS SUPER ANIMA, SIVE IN VIA PROCVL IN GENTE VESTRA, FACIAT PHASE DOMINO MENSE ^c SECUNDO, DECIMA QUARTA ^d DIE MENSIS AD VESPERAM. CUM AZYMIS ET LACTUCIS AGRESTIBUS COMEDENT ILLUD. NON RELINQUENT EX EO QUIPIAM USQUE MANE, ET OS EJUS NON CONFRINGENT. OMNEM RITUM PHASE OBSERVABUNT. SI QUIS AUTEM MUNDUS ^e EST, ET IN ITINERE NON FUIT, ET TAMEN NON FECIT PHASE, EXTERMINABITUR ANIMA ILLA DE POPULIS SUIS. QUIA SACRIFICIUM DOMINO NON OBTULIT TEMPORE SUO, PECCATUM SUUM IPSE PORTABIT. PEREGRINUS QUOQUE ET

a. est: et *Mg* || b. De libro Numeri *om. D*: De libro Numerorum *Mg* || c. mense: in mense *Vlg* || d. decima quarta *transp. Vlg* || e. mundus: et mundus *Vlg*

1. *Cl. I Cor. 7, 33.*

auparavant ». Ceci veut dire que, si quelque infidèle décide de passer, avec ceux qui le suivent, au nombre des fidèles, lui-même et tous ceux qui le suivent devront être circoncis spirituellement, pour faire la pâque avec nous. Mais en outre, si quelqu'un qui porte le nom de fidèle s'est écarté de l'assemblée des bons, il doit, pour pouvoir célébrer dignement la pâque avec eux, circoncire tout ce qu'il a de mâles. C'est-à-dire: il doit purifier tout ce qui en lui est fort pour le mal et pour ce qui est du monde ¹; il doit tourner cette force vers le bien et vers ce qui est de Dieu ². Circoncis de la sorte, « il pourra légitimement célébrer la pâque, et sera comme un habitant de notre terre. Mais celui qui ne sera pas circoncis n'en mangera pas »: car seul doit s'approcher de la communion celui qui a été purifié par la circoncision spirituelle. « La même loi s'appliquera aux habitants du pays et aux voyageurs en séjour près de vous », parce que Juifs et païens réunis en une seule Église sont tenus à la même loi du sacrifice.

3. Nombres, 9, 9-14.

Du livre des Nombres:

LE SEIGNEUR PARLA À MOÏSE: « DIS AUX FILS D'ISRAËL: L'HOMME QUI SERA DEVENU IMPUR À CAUSE D'UN CADAVRE, OU CELUI QUI SE TROUVERA EN ROUTE, AU LOIN, DANS VOTRE PEUPLE, FERONT LA PÂQUE DU SEIGNEUR AU SECOND MOIS, AU QUATORZIÈME JOUR VERS LE SOIR. ILS MANGERONT L'AGNEAU AVEC DU PAIN SANS LEVAIN ET DES LAITUES SAUVAGES. ILS N'EN LAISSERONT RIEN JUSQU'AU MATIN ET NE BRISERONT PAS SES OS. ILS OBSERVERONT TOUTS LES RITES DE LA PÂQUE. MAIS SI QUELQU'UN EST PUR, NE SE TROUVE PAS EN ROUTE, ET CEPENDANT NE FAIT PAS LA PÂQUE, IL SERA RETRANCHÉ DE SON PEUPLE, PARCE QU'IL N'A PAS OFFERT LE SACRIFICE DU SEIGNEUR EN SON TEMPS. CET HOMME PORTERA SON PÉ-

2. *Cl. ibid. 34.*

ADVENA, SI FUERIT APUD VOS, FACIAT^a PHASE DOMINI^b JUXTA CAERIMONIAS ET JUSTIFICATIONES EJUS. PRAECEPTUM IDEM ERIT APUD VOS TAM ADVENAE QUAM INDIGENAE¹.

Primum pascha observabatur quarta decima die primi mensis². At qui immundi erant super anima, et qui in via procul, faciebant phase quarta decima die secundi mensis. Primus mensis tempus est legis; primum pascha Judaeorum est sub lege. Secundus mensis^c tempus est gratiae; secundum pascha nostrum est. Nos enim, ex gentibus vocati, immundi eramus super anima, colentes *ligna et lapides*³, et in via erroris ambulantes, a Deo longe facti. Quod autem dicit, *immundus super anima*, potest specialiter pertinere ad immunditiam quae est ex contactu mortui, vel generaliter ad omnem immunditiam quae secundum legem purgatione indiget.

Possunt aliter accipi quae de primo et secundo mense dicuntur. Primus quippe mensis indicare potest tempus primaevae innocentiae, et statum vitae incorruptae post baptismum et ante lapsum. Secundus mensis indicare potest tempus poenitentiae post lapsum. Habet autem singularem dignitatem illibata innocentia, et aetas adolescentiae inter tentationes hujus vitae incorrupta et incontaminata. Verumtamen et qui post baptismum lapsi sunt non excluduntur; sed per poenitentiam reparati phase possunt celebrare, sed quasi in secundo mense, quia immundi fuerunt super anima, propriis peccatis foedati, vel consensu alienae iniquitatis quasi contactu mortui contaminati, vel quia procul fuerunt in via quamvis in gente sua.

a. fuerit... faciat : fuerint... facient *Vlg* || b. Domini : Domino *Vlg* ||
c. secundus mensis : secundum *Mg*.

1. *Nombr.* 9, 9-14.

CHÉ. L'ÉTRANGER ET LE VOYAGEUR EN SÉJOUR CHEZ VOUS PEUVENT FAIRE LA PÂQUE DU SEIGNEUR EN SE CONFORMANT AUX PRÉCEPTES ET ORDONNANCES DE LA PÂQUE. LA MÊME LOI S'APPLIQUE CHEZ VOUS À L'ÉTRANGER ET À L'INDIGÈNE¹.

La première
et la seconde
pâque.

La première pâque s'observait le quatorzième jour du premier mois². Mais ceux qui étaient impurs à cause d'un cadavre et ceux qui se trouvaient au loin faisaient la pâque le quatorzième jour du second mois. Le premier mois est le temps de la Loi, la première pâque est celle des Juifs, sous la Loi. Le second mois est le temps de la grâce, la seconde pâque est la nôtre. Car nous, qui avons été appelés de la Gentilité, nous étions impurs à cause d'un cadavre, puisque nous adorions « le bois et la pierre³ »; et nous marchions sur la route de l'erreur, loin de Dieu. Ces mots « impur à cause d'un cadavre » peuvent marquer spécialement l'impureté qui vient du contact d'un mort, ou plus généralement toute souillure qui, selon la Loi, nécessite une purification.

On peut prendre dans un autre sens ce qui est dit du premier et du second mois. Le premier mois peut indiquer le temps de l'innocence primitive, et l'état d'une vie sans souillure après le baptême et avant la chute. Le second mois peut figurer le temps de la pénitence après la chute. L'innocence dans sa fleur, l'adolescence pure et sans tache au milieu des tentations de cette vie, ont leur dignité particulière. Cependant, ceux qui ont péché après le baptême ne sont pas exclus. Réparés par la pénitence, ils peuvent célébrer la pâque. En quelque manière c'est au second mois qu'ils la célèbrent, car ils étaient impurs à cause d'un cadavre; souillés par leurs propres péchés ou par leur consentement à la faute d'autrui, ils étaient comme infectés par le contact d'un mort. Ou bien, ils étaient en route au loin, quoique dans leur peuple.

2. Cf. *Ex.* 12, 6.

3. *Éz.* 20, 32.

Baudouin de Ford. II.

Quod enim dicit, *sive in via procul in gente vestra*, indicat nec Judaeum cum Judaeis posse immolare phase procul a loco quem ad hoc elegerat sibi Dominus. Sicut enim certum tempus constitutum est, sic et certus locus aequè constitutus est ad immolandum phase. Nam de tempore in Exodo scriptum est, ut supra ostendimus, et iterum in Deuteronomio ubi dicitur : *Observa mensem novarum frugum et verni primum temporis, ut facias phase Domino Deo tuo; quoniam in isto mense eduxit te Dominus Deus tuus de Aegypto nocte* ¹. Similiter in Deuteronomio de loco scriptum est : *Non poteris immolare phase in qualibet urbium tuarum, quas Dominus Deus tuus daturus est tibi, sed in loco quem elegerit Dominus Deus tuus, ut habitet nomen ejus ibi* ². Tempus vero pro certis causis mutari poterat, de primo videlicet mense in secundum; locus autem mutari non poterat. Non enim qui procul erat a loco ad hoc constituto poterat immolare phase. In qua re ostenditur quod in loco profano non licet immaculatum sacrificium offerre.

Sed et quiddam altius nobis insinuatur. Locus quippe, quem elegit Dominus sibi ad immolandum phase, Ecclesia est fidelium sed justorum; a quo loco procul est etiam qui fidelis est et justus non est. Fides autem via est ^a. Malus ergo si fuerit in via per fidem, et in gente sua per communem cum fidelibus professionem, et *procul in via* ^b per morum dissimilitudinem a numero justorum dissociatus, hic non potest celebrare phase; quia non est in unitate justorum, in loco scilicet quem elegit sibi Dominus. Cum autem reversus fuerit, tunc poterit celebrare phase in secundo mense; quia reversis per poenitentiam venia conceditur, et communio non negatur. Forte competentius hoc loco per viam intelligi potest erroris semita; ut manifestior differentia appareat, secundum mysticam

a. Fides autem via est om. Mg || b. in via : a via T a domo Mg

1. Deut. 16, 1.

2. Ibid. 5.

Le lieu de l'immolation pascale.

Car ces mots « en route, au loin, dans votre peuple » indiquent que même un Juif au milieu de Juifs ne peut immoler la pâque loin du lieu que le Seigneur a choisi pour lui. De même, en effet, qu'un certain temps a été fixé, un certain lieu aussi a été établi pour immoler la pâque. Le temps a été prescrit dans l'Exode, comme nous l'avons montré plus haut, et encore dans le Deutéronome où il est dit : « Observe le mois des fruits nouveaux et le début du printemps pour faire la pâque en l'honneur du Seigneur ton Dieu. Car c'est en ce mois que le Seigneur ton Dieu t'a tiré d'Égypte, pendant la nuit ¹. » Et au sujet du lieu, le Deutéronome dit ceci : « Tu ne pourras pas immoler la pâque dans n'importe laquelle des villes que le Seigneur ton Dieu te donnera, mais seulement au lieu que le Seigneur ton Dieu aura choisi pour y faire habiter son nom ². » On pouvait changer le temps pour certaines raisons, et prendre le second mois à la place du premier. Mais le lieu ne pouvait être changé. Celui qui se trouvait loin du lieu fixé ne pouvait immoler la pâque. Ceci montre qu'il n'est pas permis d'offrir le saint sacrifice dans un endroit profane.

Mais quelque chose de plus profond nous est encore suggéré dans ce passage : le lieu qu'a choisi le Seigneur pour le sacrifice de la pâque est l'Église des fidèles, mais des fidèles justes. Il en est loin, celui qui porte le nom de fidèle, mais n'est pas juste. La route, c'est la foi. Le méchant, s'il est en route par la foi, au milieu de son peuple parce qu'il professe la même foi que les fidèles, mais « en route, au loin », c'est-à-dire séparé des justes par des mœurs différentes, ne peut célébrer la pâque. Car il n'est pas dans l'unité des justes, c'est-à-dire dans le lieu que le Seigneur s'est choisi. Mais, une fois de retour, il pourra célébrer la pâque au second mois. A ceux qui reviennent par la pénitence, le pardon est accordé, la communion n'est pas refusée. Peut-être vaut-il mieux dans ce passage entendre par « la route » le chemin de l'erreur, pour faire apparaître plus visiblement la différence, au sens mystique, entre l'homme « impur à cause

intelligentiam, inter illum qui *immundus* dicitur *super anima* et illum qui *procul* est *in via*. Ut enim ab invicem discernantur; *immundus super anima* intelligi potest qui gravia jam commisit, at *procul in via* qui scelera committenda disponit. Hic *immundus* est in conscientia perpetrati delicti; ille *procul in via* est ^a proposito et desiderio peccandi. Qui recte dicitur *in via* ^{a'} esse, quia illic ^b mente pergit quo per intentionem cordis tendit.

Qui autem mundus est secundum anteactam vitam, et in via non est qua deserat justitiam, hic dignus est primo mense celebrare phase. Dignior quippe est innocentiae puritas quam poenitentiae utilitas.

Cetera quae sequuntur in hoc capitulo superius exposita sunt, usque ad locum illum: *Si quis autem mundus est, et in itinere non fuit, et tamen non fecerit phase; exterminabitur anima illa de populis suis*. Quibus verbis ostenditur quanto periculo a bono negligatur, quod damnabiliter a malo usurpatur. Non licet malo comedere phase; nam, ut Apostolus dicit: *Qui manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit* ¹. Non licet bono tempore suo non facere phase; nam hinc ^c scriptum est: *Qui sacrificium Domino non obtulit tempore suo, peccatum suum ipse portabit*.

Quod autem sequitur: *Peregrinus et advena, si fuerit apud vos, faciat phase Domini juxta caerimonias et justificationes ejus; necnon et illud quod jungitur: Praeceptum idem erit apud vos tam advenae quam indigenae; concordat cum eo quod in Exodo scriptum est sicut paulo ante posuimus: Eadem lex erit indigenae et colono qui peregrinatur ^d apud vos ²*.

^{a-a'} est... via om. D || ^b. illic : illuc Mg || ^c. hinc : hic DOT || ^d. peregrinatur : peregrinantur S (sicut p. 454, g.)

d'un cadavre» et celui qui se trouve «au loin, en route». Pour les distinguer l'un de l'autre, on peut voir dans l'homme «impur à cause d'un cadavre» celui qui a déjà commis de graves péchés, et dans l'homme qui est «en route, au loin» celui qui se dispose à en commettre. L'un est «impur» par sa conscience chargée de la faute commise; l'autre est «en route, au loin», par le dessein et le désir de pécher. On a raison de dire qu'il est «en route», puisqu'il s'achemine par la pensée là où tend le mouvement de son cœur.

Quant à celui qui est pur par la vie qu'il a menée jusqu'alors, et qui n'est pas sur une route l'éloignant de la justice, il est digne de célébrer la pâque au premier mois. La pureté de l'innocence est plus digne, en effet, que le mérite de la pénitence.

Ce qui suit a été expliqué plus haut, jusqu'à ces mots: «Mais si quelqu'un est pur, ne se trouve pas en route, et cependant ne fait pas la pâque, il sera retranché de son peuple.» Voyez: il est aussi périlleux pour les bons de négliger la pâque que pour les mauvais d'y prétendre! Il n'est pas permis au pécheur de célébrer la pâque; car l'Apôtre le dit: «Celui qui mange et boit indignement, mange et boit un jugement contre lui-même ¹.» Et il n'est pas permis aux bons de ne pas faire la pâque en son temps, car voici ce qui est écrit: «Celui qui n'a pas offert le sacrifice du Seigneur en son temps portera son péché.»

Quant aux règles qui viennent ensuite: «L'étranger et le voyageur en séjour près de vous peuvent faire la pâque du Seigneur en se conformant aux préceptes et ordonnances de la pâque», et «la même loi s'applique chez vous à l'étranger et l'indigène», elles concordent avec cette phrase de l'Exode que nous avons déjà citée: «La même loi s'appliquera aux habitants du pays, et aux voyageurs en séjour près de vous ².»

1. I Cor. 11, 29.

2. Ex. 12, 49.

Ordo propositi nos admonet ut de manna subjungamus secundum ea quae in Exodo scripta sunt ubi sic legitur :

LOCUTUS EST DOMINUS AD MOYSEN DICENS : AUDIVI MURMURATIONES FILIORUM ISRAEL. LOQUERE AD EOS : VESPERE COMEDETIS CARNES ; ET MANE SATURABIMINI PANIBUS ; SCIETISQUE QUOD EGO SUM DOMINUS DEUS VESTER. FACTUM EST ERGO ^a VESPERE ; ET ASCENDENS COTURNIX OPERUIT ^b CASTRA. MANE QUOQUE ROS JACUIT ^c PER CIRCUITUM CASTRORUM ; CUMQUE OPERUISSET SUPERFICIEM TERRAE, APPARUIT IN SOLITUDINE MINUTUM, ET QUASI PILO TUNSUM, IN SIMILITUDINE ^d PRUINAE SUPER TERRAM. QUOD CUM VIDISSENT FILII ISRAEL, DIXERUNT AD INVICEM : MANHU ? QUOD SIGNIFICAT : QUID EST HOC ^e ? IGNORABANT ENIM QUID HOC ^f ESSET. QUIBUS AIT MOYSES : ISTE EST PANIS QUEM DEDIT VOBIS DOMINUS ^g AD VESCENDUM. HIC EST SERMO QUEM PRAECEPTIT DOMINUS : COLLIGAT EX EO UNUSQUISQUE ^h QUANTUM SUFFICIT AD VESCENDUM, GOMOR PER SINGULA CAPITA. JUXTA NUMERUM ANIMARUM VESTRARUM, QUAE HABITANT IN TABERNACULO, SIC TOLLETIS. FECERUNT ⁱ ITA FILII ISRAEL, ET COLLEGERUNT ALIUS PLUS ALIUS ^j MINUS, ET MENSI SUNT AD MENSURAM GOMOR. NEC QUI PLUS COLLEGERAT HABUIT AMPLIUS ; NEC QUI MINUS PRAEPARAVERAT ^k REPERIT MINUS ; SED SINGULI, JUXTA ID QUOD EDERE POTERANT, CONGREGARUNT. DIXITQUE MOYSES AD EOS : NULLUS RELINQUAT EX EO IN MANE. QUI NON AUDIERUNT EUM, SED DIMISERUNT QUIDAM EX EIS USQUE

a. Factum est ergo : Factumque est T || b. operuit : cooperuit Vlg || c. ros jacuit *transp.* ST || d. similitudine : similitudinem Vlg || e. hoc : hic D || f. hoc *om.* Vlg || g. dedit vobis Dominus : Dominus dedit vobis Vlg || h. ex eo unusquisque *transp.* Vlg || i. Fecerunt : Feceruntque Vlg || j. alius... alius : alii... alii T || k. praeparaverat : paraverat Vlg

CHAPITRE DEUXIÈME

LA MANNE

1. Exode, 16, 11-36.

L'ordre que nous nous sommes proposé nous invite maintenant à parler de la manne. Voici ce qu'en dit l'Exode :

LE SEIGNEUR PARLA À MOÏSE ET LUI DIT : J'AI ENTENDU LES MURMURES DES FILS D'ISRAËL. DIS-LEUR : CE SOIR VOUS MANGEREZ DE LA VIANDE, ET DEMAIN MATIN VOUS AUREZ DU PAIN À SATIÉTÉ. ET VOUS SAUREZ QUE JE SUIS LE SEIGNEUR VOTRE DIEU. LE SOIR VENU, LA CAILLE MONTA ET COUVRIE LE CAMP. ET AU MATIN IL Y AVAIT EN OUTRE UNE ROSÉE RÉPANDUE TOUT AUTOUR DU CAMP. QUAND ELLE EUT COUVERT TOUTE LA SURFACE DU SOL, ON VIT DANS LE DÉSERT QUELQUE CHOSE DE MENU, COMME PILÉ AU MORTIER, ET QUI RESSEMBLAIT À DE LA GELÉE BLANCHE SUR LA TERRE. VOYANT CELA, LES FILS D'ISRAËL SE DIRENT LES UNS AUX AUTRES : MAN HU ? CE QUI SIGNIFIE : QU'EST CELA ? CAR ILS IGNORAIENT CE QUE C'ÉTAIT. MOÏSE LEUR DIT : C'EST LE PAIN QUE LE SEIGNEUR VOUS DONNE À MANGER. VOICI LA PAROLE QUE LE SEIGNEUR A COMMANDÉE : QUE CHACUN EN RECUEILLE CE QU'IL LUI FAUT POUR SE NOURRIR : UN GOMOR PAR TÊTE. PRENEZ SELON LE NOMBRE DE PERSONNES QUI HABITENT SOUS VOS TENTES. LES FILS D'ISRAËL FIRENT AINSI, ET EN RAMASSÈRENT L'UN PLUS, L'AUTRE MOINS. ILS LE MESURÈRENT A LA MESURE DU GOMOR, ET CELUI QUI EN AVAIT PRIS D'AVANTAGE N'EN EUT PAS PLUS, CELUI QUI EN AVAIT MOINS PRÉPARÉ N'EN TROUVA PAS MOINS. MAIS CHACUN EN RECUEILLIT CE QU'IL POUVAIT MANGER. MOÏSE LEUR DIT : QUE PERSONNE N'EN GARDE JUSQU'À DEMAIN. ILS NE L'ÉCOUTÈRENT PAS, MAIS CERTAINS EN LAISSÈRENT

MANE, ET SCATERE COEPIT VERMIBUS ATQUE COMPUTRUIT. ET IRATUS EST MOYSES CONTRA EOS ^a. COLLIGEBANT AUTEM MANE SINGULI QUANTUM SUFFICERE POTERAT AD VESCENDUM. CUMQUE INCALUISSET SOL LIQUEFIEBAT. IN DIE VERO SEXTO ^b COLLIGEBANT ^c CIBOS DUPLICES, ID EST DUO GOMOR PER SINGULOS HOMINES. VENERUNT AUTEM OMNES PRINCIPES MULTITUDINIS ET NARRAVERUNT MOYSI, QUI AIT EIS : HOC EST QUOD LOCUTUS EST DOMINUS : REQUIES SABBATI SANCTIFICATA ERIT ^d DOMINO. CRAS QUODCUMQUE ^e OPERANDUM EST FACITE, ET QUAE COQUENDA SUNT COQUITE. QUIDQUID AUTEM RELIQUUM ^f FUERIT REPONITE USQUE IN ^g MANE. FECERUNTQUE ITA UT PRAECEPERAT MOYSES, ET NON COMPUTRUIT, NEQUE VERMIS INVENTUS EST IN EO. DIXITQUE MOYSES : COMEDITE ILLUD HODIE, QUIA SABBATUM EST DOMINI; IDCIRCO ^h NON INVENIETUR HODIE IN AGRO. SEX DIEBUS COLLIGITE ; IN DIE AUTEM SEPTIMA ⁱ SABBATUM EST DOMINI; IDCIRCO NON INVENIETUR. VENIT AUTEM ^j SEPTIMA DIES ; ET EGRESSI DE POPULO UT COLLIGERENT NON INVENERUNT. DIXIT AUTEM DOMINUS AD MOYSEN : USQUEQUO NON VULTIS CUSTODIRE MANDATA MEA ET LEGEM MEAM ? VIDETE QUOD DOMINUS DEDERIT VOBIS SABBATUM, ET PROPTER HOC TRIBUERIT DIE SEXTO ^k CIBOS DUPLICES. MANEAT UNUSQUISQUE APUD SEMETIPSUM ; NULLUSQUE ^l EGREDIATUR DE LOCO SUO DIE SEPTIMO. ET SABBATIZABIT ^m POPULUS DIE SEPTIMO. APPELLAVITQUE DOMUS ISRAEL NOMEN EJUS MAN, QUOD ERAT QUASI SEMEN CORIANDRI ALBUM, GUSTUSQUE EJUS QUASI SIMILAE CUM MELLE. DIXIT AUTEM MOYSES : ISTE EST SERMO QUEM PRAECEPIT DOMINUS : IMPLERE GOMOR EX EO, ET CUSTODIATUR IN FUTURAS RETRO GENERATIONES ; UT NOVERINT PANEM QUO ALUI VOS IN SOLITUDINE, QUANDO

a. Moyses contra eos *transp. Vlg* || b. vero sexto : autem sexta *Vlg* || c. colligebant : collegerunt *Vlg* || d. erit : est *Vlg* || e. Domino. Cras quodcumque : Domino cras. Quodcumque *Vlg* || f. reliquum : residuum *O* || g. in om. *DS* || h. idcirco *om. Vlg* || i. septima : septimo *Vlg* || j. Venit

JUSQU'AU MATIN ; ET LA MANNE SE REMPLIT DE VERS ET SE GÂTA. ET MOÏSE S'IRRITA CONTRE EUX. CHAQUE MATIN ILS EN RECUEILLAIENT TOUT CE QU'IL LEUR FALLAIT POUR SE NOURRIR ; ET LORSQUE LE SOLEIL DEVENAIT PLUS CHAUD, LA MANNE FONDAIT. MAIS LE SIXIÈME JOUR ILS FIRENT DOUBLE PROVISION, PRIRENT DONC DEUX GOMORS PAR TÊTE. LES CHEFS DU PEUPLE VINRENT EN RENDRE COMPTE À MOÏSE. CELUI-CI LEUR DIT : VOICI CE QUE LE SEIGNEUR A DÉCLARÉ. LE REPOS DU SABBAT SERA CONSACRÉ AU SEIGNEUR. DEMAIN, FAITES CE QUE VOUS AVEZ À FAIRE, CUISEZ CE QUI EST À CUIRE. TOUT CE QUI SERA RESTÉ, GARDEZ-LE JUSQU'AU MATIN. ILS FIRENT COMME MOÏSE L'AVAIT ORDONNÉ. LA MANNE NE SE CORROMPIT PAS, ET L'ON N'Y TROUVA PAS DE VERS. ET MOÏSE DIT : MANGEZ CELA AUJOURD'HUI. CAR C'EST LE SABBAT DU SEIGNEUR, ET VOUS NE TROUVEREZ PAS AUJOURD'HUI DE MANNE DANS LE CHAMP. RAMASSEZ-EN SIX JOURS ; MAIS AU SEPTIÈME JOUR, C'EST LE SABBAT DU SEIGNEUR, VOUS N'EN TROUVEREZ DONC PAS. LE SEPTIÈME JOUR VINT ; CERTAINS HOMMES SORTIRENT DU CAMP POUR RECUEILLIR DE LA MANNE, ET N'EN TROUVÈRENT PAS. LE SEIGNEUR DIT À MOÏSE : JUSQUES À QUAND REFUSEREZ-VOUS DE GARDER MES COMMANDEMENTS ET MA LOI ? VOYEZ, LE SEIGNEUR VOUS A DONNÉ LE SABBAT, ET À CAUSE DE CELA IL VOUS A ACCORDÉ DOUBLE PROVISION LE SIXIÈME JOUR. QUE CHACUN RESTE CHEZ SOI, PERSONNE NE DOIT SORTIR LE SEPTIÈME JOUR. ET LE PEUPLE GARDERA LE SABBAT LE SEPTIÈME JOUR. LA MAISON D'ISRAËL APPELA CETTE ROSÉE « MANNE ». ELLE ÉTAIT COMME DE LA GRAINE DE CORIANDRE BLANCHE, SON GOÛT RESSEMBLAIT À CELUI DE LA FARINE MÊLÉE AU MIEL. MOÏSE DIT : VOICI CE QU'ORDONNE LE SEIGNEUR : QU'ON EN REMPLISSE UN GOMOR, ET QU'ON LE GARDE POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR, POUR QU'ELLES CONNAISSENT LE PAIN DONT JE VOUS AI NOURRIS DANS LE DÉSERT, APRÈS VOUS AVOIR TIRÉS

autem : Venitque *Vlg* || k. tribuerit die sexto : die sexta tribuit *Vlg* sexta die tribuerit *T* || l. nullusque : nullus *Vlg* || m. sabbatizabit : sabbatizavit *Vlg*

EDUCTI ESTIS DE TERRA AEGYPTI. DIXITQUE MOYSES AD AARON : SUME VAS UNUM ET MITTE IBI MAN, QUANTUM POTEST CAPERE GOMOR, ET REPONE CORAM DOMINO AD SERVANDUM IN GENERATIONES VESTRAS, SICUT PRAECEPTI DOMINUS MOYSI. POSUITQUE ILLUD AARON IN TABERNACULUM ^a RESERVANDUM. FILII AUTEM ISRAEL COMEDERUNT MAN QUADRAGINTA ANNIS, DONEC IN TERRAM HABITABLEM VENIRENT. HOC CIBO ALITI SUNT, USQUEQUO TANGERENT FINES TERRAE CHANAAN. GOMOR AUTEM DECIMA PARS EST EPHI ¹.

Una facies aliter videtur in pictura, aliter in speculo, aliter in aqua, aliter in seipsa. Tres imagines sive similitudines, sibi invicem dispares et inaequales, unam faciem repraesentant, quae in singulis singillatim conspiciuntur, sed perfecte non cognoscitur donec in seipsa videatur. Sic veritas, quae Christus est, facies Patris et *imago Dei invisibilis* ², dum adhuc videtur *per speculum* et *in aenigmate* ³, secundum aliquid tres habet principaliter figurarum imagines : in pane et agno et manna ; quibus *ex parte* ⁴ cognoscitur, donec in se ^b plenius videatur.

Ipsa autem veritas, sibi semper constans, nec in se sibi dissimilis est nec inaequalis ; sed dissimiliter aut inaequaliter in imagine alia et alia figuratur et repraesentatur ; nec totum quod est in proprietate veritatis resultat in una similitudine imaginis. Et quamvis singulae habeant propriam significationis expressionem, quae ex parte supplet ^c quod ceterae non habent, omnes tamen figurarum imagines et umbrarum similitudines ad plenam veritatis manifestationem non perveniunt, et ipsius veritatis in seipsa revelandae contemplationem aequare non possunt.

a. tabernaculum ; tabernaculo *Vlg. Lectiones variantes pro hac rubrica semel supra notatae utilius non repetuntur pro minoribus pericopis seq. ||*
b. in se *om. Mg ||* c. supplet : supplet *Mg*

D'ÉGYPTE. ET MOÏSE DIT À AARON : PRENDS UN VASE, ET METS DEDANS UN GOMOR DE MANNE, ET GARDE-LE EN RÉSERVE DEVANT LE SEIGNEUR ; QU'ON LE GARDE POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR, AINSI QUE LE SEIGNEUR L'A ORDONNÉ À MOÏSE. ET AARON PLAÇA CE VASE DANS LE TABERNACLE POUR Y ÊTRE GARDÉ. LES FILS D'ISRAËL MANGÈRENT LA MANNE PENDANT QUARANTE ANS, JUSQU'À LEUR ARRIVÉE DANS LA TERRE HABITABLE. CE FUT CET ALIMENT QUI LES NOURRIT, JUSQU'AU JOUR OÙ ILS TOUCHÈRENT LES FRONTIÈRES DE CHANAAN. LE GOMOR EST LA DIXIÈME PARTIE DE L'ÉPHI ¹.

**Complémentarité
et inadéquation
des images.**

Un visage se voit différemment en peinture, dans un miroir, reflété dans l'eau, ou en lui-même. Les trois images ou ressemblances, différentes et inégales entre elles, représentent un seul et même visage : c'est lui que l'on voit en elles trois ; mais il est imparfaitement connu jusqu'à ce qu'on le voie en lui-même. Ainsi la vérité qui est le Christ, visage du Père et « image du Dieu invisible ² », tant qu'elle ne se montre que « dans un miroir et en énigme ³ », a, peut-on dire, trois principales images figuratives : le pain, l'agneau et la manne, qui la font connaître « en partie ⁴ » jusqu'au jour où on la voit plus pleinement en elle-même.

La vérité, en soi, est toujours la même, jamais différente d'elle-même ou inégale à elle-même ; mais telle ou telle image la figure et la représente différemment et inégalement ; et tout ce qu'est la vérité en elle-même n'apparaît pas dans chaque image. Chaque image a sa propre signification ; et supplée partiellement à ce qui manque aux autres ; mais toutes les images et toutes les figures réunies n'arrivent pas à manifester pleinement la vérité, et ne peuvent égaler la vue directe de la vérité révélée en elle-même.

1. Ex. 16, 11-36.

2. Col. 1, 15.

3. I Cor. 13, 12.

4. *Ibid.*

Sunt autem omnium creaturarum istarum quaedam mysticae similitudines, in quibus *invisibilia Dei conspiciuntur*, et *quod notum est Dei manifestum est in nobis*¹; et aliae quidem ex aliqua parte notam faciunt potentiam Dei, aliae sapientiam, aliae bonitatem vel misericordiam vel justitiam, aliae indignationem et iram, aliae ostendunt quod amabilis est, aliae quod terribilis est, omnes quod mirabilis est. In his autem mysticis similitudinibus sapientia Dei mirabiliter se abscondit, et mirabiliter se prodit; et in his in praesenti investigatur, in his contemplatio sanctorum versatur, quos delectat quoquo modo videre in similitudine, quem toto desiderio desiderant^a videre in sui proprietate. Hae similitudines in divino eloquio distinguuntur; cum delectat sanctos per notas sibi similitudines Deum magnificare, laudare, legentes vel auditores aedificare. Hic^b est eorum meditatio et contemplatio; hic eorum sermo, doctrina et praedicatio. De his autem in Canticis Canticorum secundum quamdam translationem scriptum est: *Similitudines auri faciemus tibi cum distinctionibus argenti*².

Tres autem supradictae similitudines ab invicem distinguuntur. Panis enim de terra nascitur; secundum illud: *Ut educat^c panem de terra*³; et: *Veritas de terra orta est*⁴. Agnus immolatur; et de Christo scriptum est: *Quasi^d ovis ad occisionem ductus est, et sicut^e agnus coram tondente se obmutuit, et non aperuit^e os suum*⁵. Manna de coelo descendit; et Christus de se dicit: *Exivi a Patre et veni in mundum*⁶.

De similitudine hujus figurae, qua Christus per manna

a. desiderant: desiderat *CDOT* || b. Hic: Haec *S² Mg* || c. educat: educas *Vlg* || d-d'. Quasi... sicut: Sicut... quasi *Vlg* || e. ductus est... obmutuit... aperuit: ducetur... obmutescet... aperiet *Vlg*

1. Rom. 1, 19-20.

Or il y a dans ces créatures certaines images mystiques, dans lesquelles « se voient les perfections invisibles de Dieu, et se manifeste parmi nous ce qu'on peut connaître de Dieu¹ ». Les unes font connaître pour une part la puissance de Dieu, les autres sa sagesse, les autres sa bonté, sa miséricorde ou sa justice, les autres son indignation ou sa colère. Les unes montrent qu'il est aimable, d'autres qu'il est terrible, toutes qu'il est admirable. Et dans toutes ces ressemblances mystiques la sagesse de Dieu se cache d'une manière admirable, et se manifeste aussi d'une manière admirable. C'est en elles qu'on cherche sur terre la trace de cette sagesse, c'est sur elles que s'arrête la contemplation des saints: ils mettent leur joie à voir d'une certaine manière en image celui que de tout leur désir ils désirent voir en lui-même. Ces images se diversifient dans la parole divine, parce que les saints mettent leur joie à bénir et louer Dieu, à édifier les auditeurs ou les lecteurs, en employant des images connues. Leur méditation et leur contemplation s'y attardent, leur discours et leur doctrine les célèbrent. De ces images il est dit dans le Cantique, d'après une certaine version: « Nous te ferons des images d'or, distinguées par des marques d'argent². »

Les trois figures dont nous parlions tout à l'heure ont des marques qui les distinguent entre elles: le pain naît de la terre, selon cette parole: « Il tire le pain de la terre³ » et « la vérité est née de la terre⁴ ». L'agneau est immolé, et il est écrit du Christ: « Il a été conduit à la mort comme une brebis. Comme un agneau devant le tondeur, il s'est tu et n'a pas ouvert la bouche⁵. » La manne est tombée du ciel, et le Christ a dit de lui-même: « Je suis sorti du Père, et je suis venu dans le monde⁶. »

Il nous faut dire maintenant quelle est la « marque

2. Cant. 1, 10, selon les LXX. S. BERNARD, *Super Cantica* 41, 3; PL 183, 986 C; SBO 2, p. 31, cite également ce texte selon la même version.

3. Ps. 103, 14.

4. Ps. 84, 12.

5. Is. 53, 7.

6. Jn 16, 28.

figuratus est, quae sit distinctio argenti, id est eruditio sacri eloquii, nunc dicendum est.

LOCUTUS EST DOMINUS AD MOYSEN DICENS : AUDIVI MURMURATIONES FILIORUM ISRAEL. LOQUERE AD EOS : VESPERE COMEDETIS CARNES, ET MANE SATURABIMINI PANIBUS; SCIETISQUE QUOD EGO SUM DOMINUS DEUS VESTER. FACTUM EST ERGO VESPERE; ET ASCENDENS COTURNIX OPERUIT CASTRA ¹.

Populus ingratus beneficiis Dei desiderio carniū murmuravit contra Moysen et Aaron. Et quidem greges ovium habebant et armenta boum, de quibus comedere poterant; sed desiderio avium, quibus abundabat Aegyptus, a quibusdam murmurasse putantur. Dominus autem, volens murmurationes eorum compescere et praesentibus eorum desideriis satisfacere, et quae circa eos quandoque futura erant figurare, ad vesperam dedit eis carnes, coturnices scilicet, et mane dedit eis manna, quintodecimo videlicet die secundi mensis, quando secundum ^a pascha celebratur juxta legem. Quae dies dominica fuisse probatur; quia sex continuis diebus collectum est manna, et septima quae est sabbatum cessatum est.

Quod Dominus loquitur ad Moysen dicens : *Audivi murmurationes filiorum Israel*; hoc indicat quod Moysi, hoc est ecclesiastico doctore, manifestat Deus, ut per eum aliis manifestetur, ad suam notitiam pervenire et ad suum iudicium pertinere non solum opera quae in manifesto fiunt, sed murmurationes cordis et oris, quas ipse audit ut puniat, sicut ^b e diverso audit orationes justorum ut parcat. *Audivit* quidem sed *distulit* ²; et non continuo punivit sed beneficia praerogavit. Postea vero in loco qui dicitur *sepulcra concupiscentiae* pro murmuratione *plaga magna nimis percussi sunt* ³. Vel audivit murmurationes,

a. secundum om. Mg || b. sicut : sic Mg

d'argent», c'est-à-dire la signification particulière de la parole sacrée, sur cette image du Christ qui est la manne.

Le Seigneur parla à Moïse et lui dit : J'ai entendu les murmures des fils d'Israël. Dis-leur : « Ce soir vous mangerez de la viande, et demain matin vous aurez du pain à satiété. Et vous saurez que je suis le Seigneur votre Dieu. » Le soir venu, la caille monta et couvrit le camp ¹.

Le peuple, ingrat envers les bienfaits de Dieu, murmura contre Moïse et Aaron, parce qu'il avait envie de viande. Les Hébreux avaient pourtant leurs troupeaux de brebis et de bœufs, et pouvaient en manger; mais certains pensent qu'ils ont murmuré parce qu'ils regrettaient les oiseaux dont l'Égypte abondait. Le Seigneur voulant arrêter leur murmure, satisfaire leur désir présent et leur montrer une figure de ce qui arriverait plus tard, leur donna le soir de la viande, des cailles en l'espèce, et au matin la manne. Cela se passait le quinzième jour du second mois, au temps où la Loi indique de célébrer la seconde pâque. Nous pouvons affirmer que c'était un dimanche, puisque six jours de suite on recueillit la manne et qu'elle manqua le septième qui était un samedi.

Ces mots du Seigneur à Moïse : « J'ai entendu les murmures des fils d'Israël », montrent que Dieu manifeste à Moïse, c'est-à-dire aux docteurs de l'Église, pour le faire savoir à d'autres, que tout vient à sa connaissance et relève de son jugement : non seulement les actes extérieurs, mais même les murmures de cœur et de bouche, qu'il entend en personne, pour punir, comme inversement il entend les prières des justes, pour épargner. « Il entendit » donc les Hébreux, mais « remit à plus tard ² », et ne punit pas immédiatement; au contraire, il leur continua ses bienfaits. Mais dans la suite, au lieu qui fut appelé « Sépulcres de convoitise », il les frappa « d'une très grande plaie ³ », pour leur murmure. Autre

1. Ex. 16, 12-13 a.

2. Ps. 77, 21.

3. Nomb. 11, 34.33.

hoc est murmurantium petitiones, de quibus scriptum est : *Et tentaverunt Deum in cordibus suis, ut peterent escas animabus suis* ¹.

Quod dicit : *Loquere ad eos : Vespere comedetis*, etc.; insinuat promissiones Dei, sicut et comminationes, per legem aut per ecclesiasticum doctorem populo notificandas. Quod dicit : *Scietis quod ego sum Dominus Deus vester*; insinuat Deum cognosci in beneficiis suis per misericordiam, sicut in judiciis per iram. Cum dicit, *ascendens coturnix*, singularem numerum ponit pro plurali; sicut ibi : *Dixit, et venit locusta et bruchus, cujus non erat numerus* ². Quod dicit, *operuit castra*, exponit psalmista dicens : *Et ceciderunt in medio castrorum eorum, circa tabernacula eorum* ³. Et in libro Numeri scriptum est : *Ventus egrediens a Domino arreptas trans mare coturnices detulit, et dimisit ^a in castra, itinere quantum uno die confici potest, ex omni parte castrorum per circuitum; volabantque in aere duobus cubitis altitudinis ^b super terram* ⁴.

Carnes ^c et manna utraque diversis modis accipiuntur. Possunt enim per carnes significari carnalia sacrificia et ceterae carnales legis observantiae, usque ad tempus correctionis impositae ⁵. His nutriti fuerunt filii Israel, has carnes comederunt, sed vespere; ut significaretur defectus et finis carnalium observantiarum, quae quandoque erant cessaturae. E diverso per panes intelligi possunt novi testamenti instituta, quibus saturati sunt filii Israel in apostolis aliisque de eodem populo ad gratiam Christi conversis, et hoc mane, id est in adventu Christi vel a tempore resurrectionis Christi.

Item per carnes significari possunt carnales intelli-

a. dimisit : demisit Vlg || b. altitudinis : altitudine Vlg || c. Carnes : hie et saepe in hac parte habetur littera majuscula depicta C, signum paragraphi DOS, sed nihil tale T

1. Ps. 77, 18.

2. Ps. 104, 34.

interprétation : il entendit les murmures, c'est-à-dire les demandes de ceux qui murmuraient, et dont il est écrit : « Ils tentèrent Dieu dans leur cœur, en réclamant la nourriture de leur choix ¹. »

Ces mots : « Dis-leur : Ce soir vous mangerez... », nous suggèrent que les promesses de Dieu, et aussi ses menaces, doivent être déclarées au peuple par la Loi ou par un docteur de l'Église. Et ceux-ci : « Vous saurez que je suis le Seigneur votre Dieu », insinuent que Dieu se fait connaître dans ses bienfaits par sa miséricorde, dans ses jugements par sa colère. En disant : « La caille monta », l'auteur sacré met le singulier pour le pluriel, comme en cet autre passage : « Il dit, et la sauterelle apparut, avec le criquet innombrable ². » Cette expression « couvrit le camp » est expliquée par le Psalmiste qui dit : « Elles tombèrent au milieu du camp, tout autour des tentes ³. » Et il est écrit au livre des Nombres : « Un vent s'éleva, envoyé par le Seigneur. Il prit les cailles de l'autre côté de la mer et les abattit sur le camp, sur une étendue d'un jour de marche dans toutes les directions autour du camp. Et elles volaient à deux coudées de terre ⁴. »

Viande et manne peuvent s'entendre de diverses manières : cette viande peut, en effet, signifier les sacrifices charnels et les autres observances charnelles de la Loi, imposées « jusqu'au temps où elles seraient corrigées ⁵ ». C'est d'elles que furent nourris les fils d'Israël, c'est cette viande qu'ils mangèrent, — mais le soir, pour signifier le déclin et la fin des observances charnelles, qui devaient un jour cesser. On peut au contraire voir dans les pains les institutions du Nouveau Testament, dont les fils d'Israël ont été rassasiés en la personne des Apôtres et des autres Juifs convertis à la grâce du Christ, et cela le matin, c'est-à-dire à l'avènement du Christ, ou à partir de la résurrection du Christ.

La viande peut encore signifier les pensées charnelles

3. Ps. 77, 28.

4. Nomb. 11, 31.

5. Hébr. 9, 10.

Baudouin de Ford. II.

gentiae Judaeorum de promissis sacramentis et praecceptis, de Christo et adventu ejus. His carnibus pascuntur nunc Judaei in his qui non credunt et ad vesperam; quia nunc vespera eis est et finis diei, id est defectus fidei quae in antiquis justis praecessit. Sed mane tunc erit, quo panibus vitae et intellectus¹ saturabuntur, cum plenitudo gentium intraverit et omnis Israel salvus fiet². In fine enim mundi reliquiae convertentur³; de qua conversione psalmista dicit: *Convertentur ad vesperam*⁴. Vesperam autem hic dicit finem mundi, in quo Judaeis conversis erit mane per illuminationem incipientis gratiae.

Item per carnes et panes⁵ intelligi possunt duo genera beneficiorum Dei, quae saepe murmurantibus confert et indignis. Sunt enim quaedam carnalia bona, quibus omnes indigemus pro infirmitate carnis et defectu vitae, qui per vesperam potest significari. Sunt quaedam spiritualia bona, quibus indigemus pro salute animae, qualia sunt dona Dei in verbo vitae⁶, in sacramentis et ceteris charismatibus gratiarum, quae secundum initium gratiae mane dantur. Haec per panes: illa per carnes designantur. Carnalibus autem bonis mali abutuntur per multimodas vitae corruptiones; et Dei misericordiam convertunt sibi in iram; comedentes et bibentes et in bonis dies suos ducentes, donec veniat mors super illos et descendant in infernum viventes⁷. De quibus psalmista dicit: *Manducaverunt et saturati sunt nimis, et desiderium eorum attulit eis; non sunt fraudati a desiderio suo. Et adhuc escae eorum erant in ore ipsorum, et ira Dei ascendit super eos*⁷. Et Isaias: *Ecce gaudium et laetitia, occidere vitulos et*

a. et panes om. C

1. Sag. Str. 15, 3.

2. Rom. 11, 25-26.

3. Is. 10, 21-22, cité dans Rom. 9, 27.

4. Ps. 58, 7.

5. Éphés. 5, 26.

6. Ps. 54, 16.

des Juifs sur les promesses, les sacrements et les préceptes, et sur le Christ et son avènement. Les Juifs mangent encore cette viande en la personne de ceux qui ne croient pas, et cela au soir. Le temps actuel est, en effet, pour eux le soir et la fin du jour, parce qu'il marque le déclin de la foi qui a existé chez les justes antiques. Un matin viendra, où ils seront rassasiés du pain « de vie et d'intelligence¹ », lorsque « la masse des Gentils » sera entrée et que « tout Israël sera sauvé² ». A la fin du monde, en effet, « le reste se convertira³ ». C'est de cette conversion que le Psalmiste dit: « Ils se convertiront vers le soir⁴. » Par le soir il entend ici la fin du monde, qui deviendra un matin pour les Juifs convertis, en les illuminant des premiers rayons de la grâce.

On peut encore par la viande et le pain entendre deux genres de bienfaits de Dieu, qu'il accorde souvent aux murmurateurs et aux indignes. Car il est des biens charnels dont nous avons tous besoin, à cause de la faiblesse de la chair et d'une vie défaillante qui peut être figurée par le soir. Et il est des biens spirituels dont nous avons besoin pour le salut de l'âme: tels sont les dons de Dieu « dans la parole de vie⁵ », dans les sacrements et les autres grâces; ils sont donnés le matin, parce que le matin symbolise le commencement de la grâce. Les biens spirituels sont représentés par les pains, les biens charnels par la viande. Mais les méchants abusent des biens charnels, qu'ils font entrer de diverses manières dans la corruption de leur vie; et ils font tourner la miséricorde de Dieu en colère contre eux, mangeant et buvant, coulant leurs jours dans l'abondance, jusqu'à ce que « la mort vienne sur eux et qu'ils descendent tout vivants en enfer⁶ ». Le Psalmiste dit d'eux: « Ils ont mangé et ont été rassasiés. Le Seigneur leur a donné ce qu'ils désiraient, ils n'ont pas été frustrés de leur désir; ces aliments étaient encore dans leur bouche, que la colère de Dieu s'est élevée contre eux⁷. » Et Isaïe: « Voici le plaisir et la joie: tuer des veaux, égorger des moutons, manger de la viande et

7. Ps. 77, 29-31.

jugulare arietes, comedere carnes et bibere vinum. Comedamus et bibamus; cras enim moriemur. Et revelata est in auribus meis vox Domini exercituum: Si dimittetur iniquitas haec vobis donec moriamini, dicit Dominus ¹. Horum bona transitoria et levia et illicita desideria per coturnices, sive *volatilia pennata* ², quia *volatica* ³ sunt et cito pertranseunt, significari possunt. Hae sunt carnes quas pluit Dominus. Non solum autem bona carnalia, quae ipse dat, pluit *super bonos et malos* ⁴; sed pluit *super peccatores laqueos* ⁵, et dimittit eos in *desideria cordis eorum* ⁶. Hae autem carnes recte apud psalmistam pulveri et arenae comparantur; tum pro multitudine divitiarum quibus abundant, sicut scriptum est: *Ecce ipsi peccatores et abundantes in saeculo obtinuerunt divitias* ⁷; tum quia pulvere terrenae contagionis ^b foedantur, qui haec temporalia male habent, et quanto damnabilius tanto sterilius et infructuosius possident. Spiritualibus quoque bonis saepe abutuntur mali, qui significati sunt per malos qui manna manducaverunt, de quibus Dominus dicit in evangelio: *Patres vestri manna manducaverunt in deserto et mortui sunt* ⁷.

Item carnes possunt aliter accipi, sicut colligi potest ex verbis beati Augustini super illum locum psalmi: *Et pluit super eos sicut pulverem carnes* ⁸. Sunt quidam boni in Ecclesia, infirmi et quasi carnales, qui profunda fidei mysteria et perfectioris vitae instituta capere et apprehendere non possunt; sed, parvula fide et minimis praeceptis contenti, simpliciter credunt et innocenter vivunt. Talibus pluit Deus *carnes sive volatilia pennata*; quia de

a. *volatica*: *volatilica* C *volatilia* O || b. *contagionis*: *cogitationis* D Mg ||
c. *manna manducaverunt transp.* T Vig

1. Is. 22, 13-14.

2. Ps. 77, 27.

3. Cf. Matth. 5, 45.

4. Ps. 10, 7.

5. Ps. 80, 13.

boire du vin. Mangeons et buvons, car demain nous mourrons ! Et la voix du Seigneur des armées s'est fait entendre à mes oreilles : Non, ce péché ne vous sera pas remis, jusqu'à ce que vous mourriez ! dit le Seigneur ¹. » Ces biens passagers, ces désirs frivoles et défendus peuvent être signifiés par des cailles, c'est-à-dire par des « oiseaux qui volent ² », parce qu'eux-mêmes s'envolent et passent vite. Telles sont les viandes que fait pleuvoir le Seigneur. Mais il ne se borne pas à faire pleuvoir « sur les bons et les méchants ³ » ces biens charnels qui viennent de lui : il fait encore pleuvoir « des calamités sur les pécheurs ⁴ », et abandonne ceux-ci aux « désirs de leurs cœurs ⁵ ». Le Psalmiste a raison de comparer ce genre de viandes à la poussière et au sable, soit à cause de la multitude des richesses dont abondent les pécheurs, ainsi qu'il est écrit : « Voici que les pécheurs sont les heureux de la terre ; ils multiplient leurs richesses ⁶ », soit parce que les indignes possesseurs de ces biens temporels sont salis par la poussière des attaches terrestres, et que plus ils font mauvais usage de ces richesses, plus elles sont pour eux stériles et sans fruit. Les méchants abusent souvent aussi des biens spirituels ; ils sont figurés par ces autres rebelles qui mangèrent la manne, et dont le Seigneur dit dans l'Évangile : « Vos pères ont mangé la manne dans le désert, et ils sont morts ⁷. »

La viande peut encore avoir une autre signification, ainsi qu'il ressort des paroles de saint Augustin sur ce passage du psaume : « Il fit pleuvoir sur eux des viandes, comme de la poussière ⁸. » Il y a des bons dans l'Église qui sont faibles et comme charnels ; ils ne peuvent saisir et comprendre les profonds mystères de la foi, ni les voies de la vie parfaite ; mais satisfaits d'une petite foi et des préceptes élémentaires, ils croient avec simplicité et vivent dans l'innocence. Pour de telles gens Dieu fait pleuvoir « de la viande », ou « des oiseaux qui volent », car

6. Ps. 72, 12.

7. Jn 6, 49.

8. Ps. 77, 27.

nubibus, id est de praedicatoribus, ministrantur eis signa, vocum carne edita et per aerem transcurrentia sicut volatilia ; ut ^a verbis praedicationis, carnalibus congruentibus et parvula fide et innocentia vitae, quasi carnibus pascantur ^{1 a'}. Hinc Paulus dicit : *Humanum dico propter infirmitatem carnis vestrae* ². Et iterum : *Non potui loqui vobis* ^b *quasi spiritualibus, sed quasi carnalibus* ³.

Secundum Origenem vero per carnes perfectionis doctrina, per vesperam finis perfectionis significatur ⁴ ; vel per carnes ad vesperam Verbum in vespera mundi incarnatum ⁵.

MANE QUOQUE ROS JACUIT PER CIRCUITUM CASTRORUM ⁶.

Cum omne datum optimum et omne donum perfectum desursum descendens a Patre luminum ⁷ per manna possit significari, principaliter tamen in eo Christus significatur ; sive ut est in caelo, sive ut fuit in carne inter homines homo, sive ut est in sacramento altaris, sive ut est in lege et prophetis, sive ut est in verbo praedicationis, sive ut est in cordibus electorum per fidem, sive ut est ubicumque per gratiam est ^c.

Mane igitur ros jacuit per circuitum castrorum, quando per resurrectionem Christi mane factam, et in initio gratiae gentibus revelatae, verbum Dei per circuitum gentium et nationum vel ecclesiarum vel cordium fidelium disseminatum, et quasi per circuitum castrorum sparsum, jacuit in credentibus humiliter et reverenter susceptum. Ibi autem jacuit ubi remansit. Ecclesiae autem per orbem

a-a'. ut... pascantur : de... pascuntur Mg || b. loqui vobis *transp. Vlg* || c. est om. D Mg

1. Cf. S. AUGUSTIN, *Enarr. in Ps. 77, 17* ; PL 36, 995 ; CCL 39, p. 1081.
2. Rom. 6, 19.
3. I Cor. 3, 1.
4. Cf. ORIGÈNE, *Homélies sur l'Exode 7, 8* ; PG 12, 349 AB ; SC 16, p. 182.

les nuages, c'est-à-dire les prédicateurs, leur apportent des signes qui, incarnés dans les mots, traversent les airs comme les oiseaux. Ils sont ainsi nourris de prédications adaptées à leur caractère d'hommes charnels, de foi rudimentaire et de vie innocente. C'est là pour eux comme une viande ¹. Saint Paul dit dans un sens analogue : « Je parle humainement, à cause de la faiblesse de votre chair ². » Et encore : « Je n'ai pu vous parler comme à des spirituels, mais comme à des hommes charnels ³. »

Origène, cependant, voit dans la viande la doctrine de la perfection, et dans le soir l'achèvement de la perfection ⁴. Ou, dans la chair donnée vers le soir, le Verbe, incarné au soir du monde ⁵.

Le matin, il y avait en outre une rosée répandue tout autour du camp ⁶.

« Toute grâce excellente et tout don parfait, venant d'en haut et descendant du Père des lumières ⁷ », peuvent être désignés par la manne. Cependant elle figure principalement le Christ, soit tel qu'il est dans le ciel, soit tel qu'il fut dans la chair, homme parmi les hommes, soit tel qu'il est dans le sacrement de l'autel, soit tel qu'on le trouve dans la Loi et les prophètes, ou dans la parole des prédicateurs, soit tel qu'il est dans le cœur des élus par la foi, soit tel qu'il est partout où il se trouve par la grâce.

Donc, « le matin, il y eut une rosée tout autour du camp », lorsque, la résurrection du Christ ayant eu lieu le matin, et la grâce commençant d'être révélée aux païens, la parole de Dieu, disséminée autour des peuples, des nations, des Églises et des cœurs des fidèles, et comme semée autour du camp, fut répandue dans les croyants qui l'avaient reçue avec humilité et respect. Là où elle resta, on peut dire qu'elle se trouva répandue. Car les

5. Cf. Id., *ibid.* ; PG 12, 348 B ; SC 16, 180.
6. Ex. 16, 13 b.
7. Jac. 1, 17.

terrarum longe lateque constitutae castra sunt, per quorum circuitum, circumferentibus apostolis verbum Dei, Christus praedicatus est. Hinc Apostolus ait : *In virtute Spiritus sancti ita ut ab Jerusalem per circuitum usque ad Illyricum repleverim evangelium Christi* ¹. Quod autem verbum Dei ros sit, ostendit qui dicit : *Fluat ut ros eloquium meum* ².

CUMQUE OPERUISSET SUPERFICIEM TERRAE, APPARUIT IN SOLITUDINE MINUTUM, ET QUASI PILO TUNSUM, IN SIMILITUDINE PRUINAE SUPER TERRAM ³.

Cum ros et manna, ut dictum est, communiter possint Christum significare, vel gratiam Christi sive verbum Christi ^a, distincte tamen hoc loco verbum Christi in rore significatur. Hic ros, per praedicationem apostolorum circumquaque diffusus, terram operuit, juxta illud Isaïae : *Repleta est terra scientia Domini sicut aquae maris operientis* ⁴; et tunc manna in solitudine apparuit, id est ^b Christus gentibus innotuit, secundum illud : *Rorate coeli desuper et nubes pluant justum* ⁵.

Ecclesia vel fidelis anima secundum statum priorum temporum solitudini comparari potest, quia ante conversionem solae bestiae habitabant in ea, hoc est in gentilitate homines morum qualitate bestiis similes, vel in anima bestiales affectiones. Potest autem secundum praesentem statum solitudo dici vel in Ecclesia vel in anima, quia tumultum et frequentiam errorum et vitiorum fugiens ad quietem mentis se convertit. Unde et poenitens dicit : *Similis factus sum pellicano solitudinis* ⁶; et iterum : *Ecce elongavi fugiens et mansi in solitudine* ⁷.

a. sive verbum Christi om. C || b. id est (l. e.) : Jesus (IHC) C

1. Rom. 15, 19.
2. Deut. 32, 2.
3. Ex. 16, 14.
4. Is. 11, 9.

Églises établies sur la terre dans toutes les directions sont un camp autour duquel le Christ est prêché, lorsque les Apôtres transportent la parole de Dieu. L'Apôtre dit dans ce sens : « Par la puissance de l'Esprit-Saint, depuis Jérusalem, tout autour, jusqu'à l'Illyrie, j'ai annoncé partout l'Évangile du Christ ¹. » Que la parole de Dieu soit une rosée, l'Écriture le montre en disant : « Puisse ma parole se répandre comme la rosée ². »

Quand elle eut couvert toute la surface du sol, on vit dans le désert quelque chose de menu, comme pilé au mortier, et qui ressemblait à de la gelée blanche sur la terre ³.

Rosée et manne, nous l'avons dit, peuvent signifier en général le Christ, ou la grâce du Christ et la parole du Christ. Mais, dans ce passage, c'est spécialement la parole du Christ qui est signifiée par la rosée. Cette rosée, répandue de tous côtés par la prédication des Apôtres, a couvert la terre, selon ces paroles d'Isaïe : « La terre est remplie de la connaissance du Seigneur, comme les eaux comblent la mer ⁴ », et alors la manne est apparue dans le désert, c'est-à-dire que le Christ s'est fait connaître aux nations, selon ce verset : « Cieux, répandez votre rosée, et que les nuées fassent pleuvoir le juste ⁵. »

L'Église, ou l'âme fidèle, peut dans son premier état être comparée au désert, parce qu'avant sa conversion seules les bêtes féroces habitaient en elles. Autrement dit, dans la gentilité habitaient des hommes que leurs mœurs rendaient semblables aux bêtes, et dans l'âme habitaient des tendances bestiales. Mais même en l'état actuel, on peut dire qu'il y a dans l'Église ou dans l'âme un désert, parce que, fuyant le tumulte et la cohue des erreurs et des vices, elles se tournent vers le repos de l'esprit. C'est pourquoi un pénitent disait : « Je suis devenu semblable au pélican du désert ⁶. » Et encore : « Je me suis enfui au loin, et suis resté dans la solitude ⁷. »

5. Is. 45, 8.
6. Ps. 101, 7.
7. Ps. 54, 8.

Manna minutum erat, quia totum quod de Christo creditur aut praedicatur, propter ejus inaestimabilem humilitatem, quasi propter nimiam exiguitatem, subtile est et incomprehensibile, et hoc apud fideles; apud infideles autem contemptibile est et parvum. Unde Christus apud Daniele lapis parvus praecisus de monte dicitur¹; et ipse regnum colorum grano sinapis comparat².

Manna quasi pilo tunsum erat, non solum quia Christus tonsionibus^a persequentium sese exposuit, sed quia *positus est in signum cui contradicetur*^b; et *verbum fidei*^c in pila contradictionis tunditur, quia a multis impugnatur; et in ipsa tonsione litterali sensu exuitur, sicut exui solet folliculis vel frumentum vel milium vel aliquid tale quod in mortario pilo teritur. Christus quoque^c tonsione passionis et pilo^d crucis mortalitate exutus est.

Christus per pruinam variis de causis potest significari: tum quia candorem habet per munditiam sanctitatis, tum quia terram cordis nostri impinguat et fecundat, tum quia rigore disciplinae fluxa^e vitiorum in nobis restringit, tum quia incentiva carnalium desideriorum refrigerio gratiae extinguit.

QUOD CUM VIDISSENT FILII ISRAEL, DIXERUNT AD INVICEM: MANHU? QUOD SIGNIFICAT: QUID EST HOC? IGNORABANT ENIM QUID HOC ESSET. QUIBUS AIT MOYSES: ISTE EST PANIS QUEM DEDIT VOBIS DOMINUS AD VESCENDUM. HIC EST SERMO QUEM PRAECEPTUM DOMINUS⁵.

Manhu? aliter dicunt fideles, aliter infideles; aliter qui non credunt et quaerunt: *Quomodo potest hic carnem*^f

a. tunsum, tonsionibus: *passim per errorem tonsum, tonsionibus, etc. Mg* || b. contradicetur: *contradiceretur C* || c. quoque: *ergo Mg* || d. pilo: *sic codd., quamvis supra, l. 11, pila* || e. fluxa: *fluxum Mg* || f. carnem: *nobis carnem Vlg, sed vide variantes sub p. 256, c.*

1. Cf. Dan. 2, 34.

2. Cf. Matth. 13, 31.

La manne était quelque chose de menu. A cause de son insondable humilité, et, pourrait-on dire, de son excessive petitesse, tout ce que nous croyons et prêchons du Christ est subtil et difficile à saisir pour les fidèles, chétif et méprisable pour les incroyants. C'est pourquoi dans le prophète Daniel le Christ est symbolisé par une petite pierre arrachée de la montagne¹. Lui-même compare le royaume des cieux à un grain de sénevé².

La manne était comme pilée au mortier, non seulement parce que le Christ s'est exposé aux coups de ses persécuteurs, mais parce qu'« il a été placé comme un signe en butte à la contradiction³ ». Et « la parole de foi⁴ » est pilée au mortier de la contradiction, parce qu'elle est attaquée par beaucoup; on la broie aussi pour la dépouiller du sens littéral, comme le froment, le millet, ou les autres graines qui sont broyées au mortier, y sont dépouillés de leurs follicules. Le Christ, pareillement, a quitté sa condition mortelle dans le mortier de la passion et le broiement de la croix.

Le Christ peut être désigné par le givre pour diverses raisons: soit parce qu'on lui attribue la blancheur, à cause de la pureté de sa sainteté; soit parce qu'il fertilise et féconde la terre de notre cœur; soit parce que la rigueur de ses corrections arrête en nous le déferlement des vices; soit parce que sa grâce rafraîchissante éteint l'incendie des désirs charnels.

Voyant cela, les fils d'Israël se dirent les uns aux autres: « Man hû? » Ce qui signifie: Qu'est cela? Car ils ignoraient ce que c'était. Moïse leur dit: C'est le pain que le Seigneur vous donne à manger. Voici la parole que le Seigneur a commandée⁵.

Man hû n'a pas le même sens dans la bouche des fidèles et des infidèles, chez ceux qui ne croient pas et demandent: « Comment celui-ci peut-il nous donner sa

3. *Lc 2, 34.*

4. *Rom. 10, 8.*

5. *Ex. 16, 15-16.*

suam dare ad manducandum^{1?} aliter qui credunt et mirantes obstupescunt dicentes : *Quis audivit umquam tale, aut^a quis vidit huic simile*^{2?} Quotiens ergo vel in Christo, vel in verbis aut operibus aut sacramentis ejus, aliquid mirum^b comprehendimus, vel per infusionem supernae gratiae aliquid dulcius sentimus, totiens admirantes et stupentes dicimus : *Manhu?* *Quod significat : quid est hoc?* Illi vero, quibus visibile manna apparuit, ignorabant quid hoc esset. In qua ignorantia praefigurata est caecitas Judaeorum, qui Christum ignorant in lege et prophetis, in carne assumpta et in sacrificio altaris absconditum.

In eo autem quod Moyses ait illis : *Iste est panis quem dedit vobis Dominus ad vescendum*, significatur quod ipse Moyses testis est Christi veri, scilicet panis ad vescendum de coelo dati. Hinc Christus ad Judaeos dixit : *Si crederetis Moysi, crederetis forsitan et mihi. De me enim ille scripsit*³. Hic ipse locus Scripturae ad Christum pertinet, dicente Moyse : *Iste est panis*, etc. Iste quippe panis, primum a Deo promissus, deinde de coelo datus, Christum significat, in lege promissum et in tempore gratiae nobis datum. Demonstrans ergo panem qui datus est, ostendit hunc eundem esse qui promissus est, dicens : *Hic est sermo quem praecepit Dominus*, sperare scilicet et desiderare ; ac si diceretur : *Haec est impletio sermonis quo promisit Dominus panes*, cum diceret : *Vespere comedetis carnes ; et mane saturabimini panibus*.

Potest autem simpliciter accipi et ad sequentia referri, quod dicitur : *Hic est sermo*, etc. Sequitur enim : *Colligat ex eo unusquisque*, etc.

COLLIGAT EX EO UNUSQUISQUE QUANTUM SUFFICIT AD VESCENDUM, GOMOR PER SINGULA CAPITA. JUXTA NUMERUM ANIMARUM VESTRARUM, QUAE HABITANT IN TABERNA-

a. aut : et *Vlg* || b. mirum : verum *Mg*

chair à manger^{1?}», ou chez ceux qui croient et disent, émerveillés et stupéfaits : « Qui a jamais entendu rien de pareil ? Qui a jamais vu rien de semblable^{2?} » Toutes les fois que nous saisissons quelque chose d'admirable dans le Christ, ses paroles et ses sacrements, ou toutes les fois que nous sentons se répandre en nous la douceur de la grâce d'en haut, nous nous écrions, étonnés et émerveillés : *Man hû*, « Qu'est cela ? » Or, ceux qui aperçurent la manne visible ignoraient ce que c'était. Cette ignorance préfigure l'aveuglement des Juifs, qui ne reconnaissent pas le Christ caché dans la Loi et les prophètes, dans la chair qu'il a prise et dans le sacrifice de l'autel.

Les paroles que Moïse leur adresse : « C'est le pain que le Seigneur vous donne à manger », montrent que Moïse lui-même est un témoin du Christ, c'est-à-dire du pain véritable donné du ciel pour que nous le mangions. C'est pourquoi le Christ dit aux Juifs : « Si vous croyiez Moïse, vous me croiriez, car il a écrit de moi³. » Ce passage de l'Écriture que nous exposons se rapporte au Christ, puisque Moïse dit : « C'est le pain... », etc. Ce pain, promis par Dieu, puis donné du ciel, représente le Christ promis dans la Loi et qui nous a été donné au temps de la grâce. Montrant donc ce pain qui a été donné, il dit que c'est bien celui qui avait été promis : « Voici la parole que le Seigneur a commandée », c'est-à-dire a commandé d'espérer et de désirer. En d'autres termes : Voici l'accomplissement de la parole que le Seigneur a dite lorsqu'il a promis le pain : « Ce soir vous mangerez de la viande, et demain matin vous aurez du pain à satiété. »

Mais on peut comprendre plus simplement ces mots : « Voici la parole de Dieu », et les rapporter à ce qui va suivre, car on lit ensuite : « Que chacun en recueille... », etc.

Que chacun en recueille ce qu'il lui faut pour se nourrir : un gomor par tête. Prenez selon le nombre de personnes qui

1. *Jn* 6, 53 (52 selon certaines éditions).

2. *Is.* 66, 8.

3. *Jn* 5, 46.

CULO, SIC TOLLETIS. FECERUNTQUE ITA FILII ISRAEL, ET COLLEGERUNT ALIUS PLUS ALIUS MINUS, ET MENSI SUNT AD MENSURAM GOMOR. NEC QUI PLUS COLLEGERAT HABUIT AMPLIUS; NEC QUI MINUS PRAEPARAVERAT REPERIT MINUS; SED SINGULI JUXTA ID QUOD EDERE POTERANT CONGREGARUNT ¹.

Ex hoc loco adverti potest gomor mensuram esse quae uni per diem sufficere possit. Gomor autem, ut in sequentibus habetur, decima pars est ephi. Quid sit ephi ostendit Hieronymus, in expositione super Ezechielem libro decimo quarto, his verbis : *Corus triginta habet modios, et in utraque mensura, tam aridorum quam liquidum, tenet principium. Decima pars cori in his quae modio mensurantur appellatur ephi ^a, id est tres modii. Et decima pars cori in speciebus liquidis vocatur batus, sive vadus, ut ejusdem mensurae sit epha ^{a'} et batus ^a.*

Haec Hieronymus. In quibus verbis notandum quod, cum prius dixisset *ephi*, postea dixit *epha*; quia, ut ipse in eodem libro proxime ante ostendit, *epha* graeco sermone corrupte dicitur *ephi* ^a. In eodem quoque libro paulo post dicit quod *corus*, qui hebraice dicitur *homer*, a Septuaginta dicitur *gomer* ^a. Hoc ideo dicimus, ut quae sit differentia appareat inter *gomor*, quod in finali syllaba quartam vocalem habet, et *gomer*, quod in finali syllaba secundam vocalem habet.

Quod dicit, *colligat unusquisque gomor per singula capita*, intelligendum est, per singulos homines, ut principale corporis pro homine accipiatur. Quod autem subditur, *juxta numerum animarum vestrarum, quae habitant in tabernaculo, sic tolletis*, ad hoc videtur pertinere quod per singulas domos tollendum erat gomor, secundum numerum hominum habitantium in eis. Diligenter conside-

^{a-a'}. ephi... epha (bis) : sic manifeste apud codd. sancti Hieronymi quos adhibuit auctor; quamvis PL 25, l. c., habeat bis epha, praesens vero citatio apud PL 204, contra codd. et contra hunc contextum legit bis ephi.

habitent sous vos tentes. Les fils d'Israël firent ainsi, et en ramassèrent l'un plus, l'autre moins. Ils le mesurèrent à la mesure du gomor, et celui qui en avait pris davantage n'en eut pas plus; celui qui en avait moins préparé n'en trouva pas moins. Mais chacun avait ce qu'il en pouvait manger ¹.

On peut observer dans ce passage que le gomor est la mesure qui peut suffire à un homme pour un jour. Or le gomor, on le dira plus loin, est la dixième partie de l'éphi. Ce qu'est l'éphi, Jérôme le dit en ces termes au livre quatorzième de son commentaire sur Ézéchiël : « Le corus est de trente boisseaux, et sert d'unité pour la mesure aussi bien des liquides que des solides. La dixième partie du corus, pour les matières qu'on mesure au boisseau, s'appelle l'éphi, qui vaut donc trois boisseaux; et la dixième partie du corus pour les liquides s'appelle batus ou vadus. L'épha et le batus ont donc même capacité ². »

Telles sont les paroles de Jérôme. Remarquons qu'il dit d'abord « éphi », puis « épha ». Lui-même explique quelques lignes plus haut que le mot épha est devenu en grec éphi par corruption ³. Dans le même livre, un peu plus loin, Jérôme dit que le corus, qui se dit en hébreu homer, est appelé par les Septante gomer ⁴. Nous le mentionnons ici pour souligner la différence qui existe entre gomor, qui a dans sa syllabe finale la quatrième voyelle, et gomer, qui a dans sa syllabe finale la deuxième voyelle.

Cet ordre : « Recueillez un gomor par tête », doit s'entendre : « Un gomor par homme. » La partie principale du corps est prise pour l'homme tout entier. Ce qui vient ensuite : « Prenez selon le nombre de personnes qui habitent sous vos tentes », veut dire que dans chaque maison il fallait prendre autant de gomors qu'il y avait d'habitants. Qui examine attentivement combien chacun eut

1. Ex. 16, 16 b-18.

2. S. JÉRÔME, In Ezech. 45, 10-12; PL 25, 449 C.

3. Id., *ibid.*

4. Id., *loc. cit.* 13-14; PL 25, 451 B.

rantibus quantum quisque post collectionem repererit vel habuerit, manifestum est gomor a singulis haberi ex eo quod scriptum est, *mensi sunt ad mensuram gomor, et ex eo quod sequitur, nec qui plus collegerat habuit amplius; nec qui minus paraverat reperit minus*. Ergo post collectionem in habito vel reperto aequalitas fuit. Quaerentibus vero, quantum quisque collegerat, quaedam suspicio contrarietatis se videtur ingerere ex verbis quasi contrariis. Nam ex eo quod scriptum est, *colligat ex eo unusquisque quantum sufficit ad vescendum, gomor per singula capita*, si secundum formam praecepti collectio facta est, tunc per singula capita gomor collectum est. Hoc idem videtur ex sequentibus, ubi dicitur : *Singuli juxta id quod edere poterant congregaverunt*. Quantum autem sit quod edere poterant ostenditur, ubi dicitur : *Quantum sufficit ad vescendum, gomor per singula capita*. Quod si ita est, aequalitas fuit in colligendo. Sed videtur contrarium quod dicitur : *Collegerunt alius plus alius minus*. Quid ergo dicemus ?

Primo attendendum quod hoc quod dicitur, *collegerunt alius plus alius minus*, dupliciter intelligi potest. Uno modo ut sit comparatio inter ipsos colligentes ad invicem, quasi alter altero plus vel minus collegerit ; alio modo ut sit comparatio inter ipsa collecta et gomor, quasi unus collegerit minus quam gomor et alter plus quam gomor. Si ergo inter colligentes fiat comparatio, sine ulla contrarietate intelligi potest unumquemque secundum formam praecepti ad minus collegisse gomor, et nonnullos tamen collegisse plus quam gomor et post collectionem non reperisse nisi gomor. Si autem inter collecta et gomor fiat comparatio, ut intelligatur alius minus collegisse quam gomor, difficilis erit expositio litterae ; cum jussi sint colligere gomor et Scriptura dicat : *Feceruntque^a ita filii Israel* ; et in sequentibus addat : *singuli juxta id quod edere poterant congregaverunt*.

ou se trouva posséder après la récolte, voit que chacun eut un gomor, d'après ce texte : « Ils le mesurèrent à la mesure du gomor, et celui qui en avait pris davantage n'en eut pas plus, celui qui en avait moins préparé n'en trouva pas moins. » Donc après la récolte il y avait égalité entre ce que l'un eut et ce que l'autre trouva. Mais si l'on cherche combien chacun avait recueilli, on soupçonne une contradiction. Certaines phrases semblent contradictoires, car l'Écriture dit d'abord : « Que chacun en recueille ce qu'il lui faut pour se nourrir, un gomor par tête ». Si la récolte s'est faite selon les ordres reçus, on a donc recueilli un gomor par tête. C'est ce qu'il semblerait d'après la suite : « Chacun en recueillit ce qu'il pouvait manger. » Quant à ce qu'ils pouvaient manger, on nous l'a dit plus haut : « Ce qu'il faut pour se nourrir : un gomor par tête. » S'il en est ainsi, il y eut égalité dans la récolte. Mais un verset semble dire le contraire : « Ils en ramassèrent l'un plus, l'autre moins. » Que dirons-nous donc ?

D'abord, prenons garde que ces mots : « Ils en ramassèrent l'un plus, l'autre moins », peuvent se comprendre de deux manières. La comparaison peut s'établir entre ceux qui récoltaient, l'un récoltant plus ou moins que l'autre ; elle peut s'établir entre la récolte et le gomor : l'un recueillant moins qu'un gomor, l'autre plus qu'un gomor. Si donc il s'agit d'une comparaison entre ceux qui récoltaient, on peut comprendre le texte sans aucune contradiction : chacun, selon l'ordre reçu, a recueilli au moins un gomor ; quelques-uns ont recueilli plus qu'un gomor, et n'ont trouvé après la récolte qu'un gomor. Mais, si la comparaison se fait entre la récolte et le gomor, et si certains ont récolté moins d'un gomor, il est difficile d'expliquer le texte, puisqu'ils avaient reçu l'ordre de récolter un gomor, et que l'Écriture dit : « Les fils d'Israël firent ainsi », et plus loin : « Chacun en recueillit ce qu'il pouvait manger. »

a. *Feceruntque* : sic codd., *quavis supra in rubrica Fecerunt*

Quod autem scriptum est, *mensi sunt ad mensuram gomor*, intelligi potest quod in colligendo haberent mensuram gomor, ne minus colligerent quam gomor; vel quod post collectionem mensi sint ad mensuram gomor, ut probarent singuli si collegissent gomor; vel quod de collectis et in acervum comportatis mensi sint ut singuli acciperent gomor. Fieri enim potuit ut secundum solam aestimationem primum colligerent gomor, et deinde probarent an vere esset gomor.

Nunc quam aedificationis gratiam hic locus Scripturae contineat prout possumus attendamus.

Per gomor significari potest mensura *donationis Christi*, vel mensura gratiae quae nobis datur *secundum mensuram donationis Christi*¹. Mensura autem donationis Christi potest intelligi aut secundum gratiam donatricem, aut secundum gratiam donatam. Nam apud Deum in praedestinatione est quantum cuique dare velit, alii plus alii minus; et ideo alius plus colligit alius minus. Omnibus tamen justis datur gomor; quia una norma credendi et recte vivendi de lege Dei omnibus proponitur, aut de occulta inspiratione suggeritur. Et quamvis alterius fides cognitione vel devotione major sit, alterius minor, et alius alio justior; una tamen est fides², et una lex justitiae, quae est caritas, et una forma credendi et diligendi, quae omnibus justis et solis communis est, et pro justitia fidei una spes vitae aeternae omnibus nihilominus communis est. Sic unus denarius omnibus promittitur³, cum tamen pro diversitate meritorum sit diversitas praemiorum.

De hoc Scripturae loco videtur Apostolus sumere quod ad Corinthios scribens dicit: *Qui multum non abundavit; et qui modicum non minoravit*⁴. Qui divites cohortans ad praestandam consolationem indigentibus de bonis suis

1. *Ephés. 4, 7.*

2. *Cf. Ephés. 4, 5.*

3. *Cf. Matth. 20, 2.*

Cette phrase: « Ils le mesurèrent à la mesure du gomor », peut vouloir dire qu'en faisant leur récolte ils avaient la mesure du gomor, pour ne pas ramasser moins d'un gomor; ou bien, qu'après la récolte ils ont mesuré à la mesure du gomor, pour que chacun voie s'il avait ramassé un gomor; ou bien qu'ils ont mis en commun toute la récolte, et mesuré pour donner à chacun un gomor. Car il a pu se faire qu'ils aient recueilli d'abord un gomor approximativement, et contrôlé ensuite s'il y avait vraiment un gomor.

Maintenant voyons, selon nos moyens, quelle grâce d'édification contient ce passage de l'Écriture.

Le gomor peut signifier « la mesure du don du Christ », ou la mesure de grâce qui nous est donnée « selon la mesure du don du Christ¹ ». Or la mesure du don du Christ peut s'interpréter soit au point de vue de la grâce qui donne, soit au point de vue de la grâce qui est donnée. Dieu garde par devers lui, dans la prédestination, la mesure de ce qu'il veut donner à chacun: à l'un plus, à l'autre moins. C'est ainsi que l'un recueille plus, l'autre moins. Mais tous les justes reçoivent un gomor, parce qu'une seule règle de croyance et de vie droite est proposée à tous par la loi de Dieu, ou leur est suggérée par une inspiration secrète. Chez l'un, la foi est supérieure à la connaissance ou à la dévotion, chez l'autre elle est inférieure; l'un est plus juste que l'autre. Mais c'est toujours une seule foi², une seule loi de justice qui est la charité, une seule règle de croyance et d'amour qui est commune à tous les justes et à eux seuls. Et pour prix de la justice de la foi, une seule espérance de vie éternelle est également commune à tous. C'est ainsi qu'un seul denier est promis à tous³, bien qu'il y ait diverses récompenses selon la diversité des mérites.

L'Apôtre paraît s'inspirer de ce passage de l'Écriture, lorsqu'il écrit aux Corinthiens: « Celui qui avait pris beaucoup n'eut pas plus, celui qui avait pris peu n'eut pas moins⁴. » Exhortant les riches à prélever sur leurs biens pour donner du soulagement aux pauvres, il dit:

4. *II Cor. 8, 15.*

ita dicit : *In praesenti tempore vestra abundantia illorum^a inopiam suppleat, ut illorum abundantia vestrae inopiae sit supplementum, ut fiat aequalitas¹. Aequalitatem autem dicens, videtur alludere mensurae gomor.*

Sed mirum videri potest quod Apostolus dicit aequalitatem fieri ; cum plus accipiant divites in participatione spiritualium, et minus pauperes in perceptione^b temporalium. Sed aequalitas quantum nunc occurrit tripliciter accipitur : aut secundum aequitatem, aut secundum paritatem, aut secundum qualitatem sive qualemcumque similitudinem. Aequalitas aequitatis est, ut cum pro malo redditur malum, sicut vetus testamentum praescribit, *oculum scilicet pro oculo, dentem pro dente, livorem pro livore²* ; et cum bonum redditur pro bono, sicut *in ratione dati et accepti*, de qua Apostolus ad Philippenses scribens dicit : *Nulla mihi ecclesia communicavit in ratione dati et accepti, nisi vos soli³*. De hac aequalitate dicit Apostolus : *ut fiat aequalitas.*

Quae quidem aequalitas aequitatis potest esse sine aequalitate paritatis. Unde Apostolus : *Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est si^c carnalia vestra metamus⁴ ?* Ac si diceret^d : Non est magnum carnalia metere, etsi magnum sit spiritualia seminare. De aequalitate autem paritatis scriptum est : *Aequales enim angelis sunt et filii sunt Dei, cum sint filii resurrectionis⁵*.

De aequalitate secundum similitudinem potest intelligi quod scriptum est : *Miserere, Domine^e, plebi tuae super quam invocatum est nomen tuum, et Israel quem coaequasti primogenito tuo⁶*. Haec quidem coaequatio non secundum aequalitatem omnimodae paritatis est, sed pro ratione quantulaecumque similitudinis, secundum nomen honoris et secundum honorem nominis. Nam Filius Dei primo-

a. illorum : et illorum *Vlg* || b. perceptione : participatione *Mg* || c. si : si nos *Vlg* || d. Ac si diceret *om. Mg* || e. Domine *om. Vlg, sed inseritur in usu hujus textus liturgico*

« Que dans le temps présent votre surplus aille à la misère des autres, afin que l'abondance des autres compense ce qui vous manque à vous, et que l'égalité se fasse¹. » Quand il parle d'égalité, il semble faire allusion à la mesure du gomor.

On peut cependant s'étonner d'entendre l'Apôtre parler d'égalité, alors que les riches gagnent plus au partage des biens spirituels que les pauvres au partage des temporels. Mais l'égalité dont il est question ici peut s'envisager à trois points de vue : celui de l'équité, celui de la parité, ou celui de la qualité, c'est-à-dire d'une analogie quelconque. Il y a égalité d'équité quand on rend mal pour mal, comme l'indique l'Ancien Testament : « Œil pour œil, dent pour dent, coup pour coup² », ou quand on échange bien pour bien, comme dans « le compte de doit et avoir » dont l'Apôtre écrit aux Philippiciens : « Aucune Église ne m'a, comme vous, ouvert un compte de doit et avoir³. » C'est de cette égalité que l'Apôtre dit : « Que l'égalité se fasse. »

Cette égalité d'équité peut, d'ailleurs, exister sans qu'il y ait égalité de parité. C'est ainsi que l'Apôtre dit : Nous avons semé pour vous les biens spirituels : est-ce trop que nous moissonnions vos biens charnels⁴ ? » Autrement dit : Ce n'est pas grand chose de moissonner des biens charnels, quoique c'en soit une grande d'en semer de spirituels. Il s'agit d'égalité de parité dans ce verset, par exemple : « Ils sont égaux aux anges et sont fils de Dieu, étant fils de résurrection⁵. » On peut voir une égalité d'analogie dans ce verset : « Aie pitié, Seigneur, du peuple appelé de ton nom, et d'Israël que tu as égalé à ton premier-né⁶. » Cette comparaison n'exprime évidemment pas une égalité de parité intégrale, mais tient compte d'une lointaine et imparfaite analogie, basée sur la dignité exprimée par le titre utilisé ici : car le Fils de Dieu est son « premier-né »,

1. *II Cor.* 8, 14.

2. *Ex.* 21, 24-25.

3. *Phil.* 4, 15.

4. *I Cor.* 9, 11.

5. *Lc.* 20, 36.

6. *Sag. Sir.* 36, 14.

genitus dicitur, et de Israel dicitur ^a : *Primogenitus meus Israel* ¹ ^b. *Filius Dei imago Dei* ² dicitur, Deo per omnia similis ; et nos, in quantum conformes sumus imagini Filii Dei ³, pro modulo nostro similes ei sumus, et magis erimus cum *videbimus eum sicuti est* ⁴.

Haec autem dicimus, ut una mensura gomor in omnibus possit intelligi secundum aliquod genus aequalitatis.

DIXITQUE MOYSES AD EOS : NULLUS RELINQUAT EX EO IN MANE. QUI NON AUDIERUNT EUM, SED DIMISERUNT QUIDAM EX EIS USQUE MANE, ET SCATERE COEPIT VERMIBUS ATQUE COMPUTRUIT. ET IRATUS EST MOYSES CONTRA EOS. COLLIGEBANT AUTEM MANE SINGULI QUANTUM SUFFICERE POTERAT AD VESCENDUM ⁵.

Simile est hoc illi quod supra de agno dixerat : *Non remanebit ex eo quicquam* ^c *usque mane* ⁶ ; quia in praesenti vita quisque debet credere quod praedicatur et operari quod jubetur, et non usque mane differre, id est ad tempus quo praeoccupentur morte ⁷ vel iudicio, quando erit mane, hoc est clara et manifesta cognitio meritorum.

Illi vero qui non audierunt Moysen, sed dimiserunt manna usque mane, quod scatere coepit vermibus atque computruit, Judaeos hujus temporis significant, qui verbum Dei per Moysen sibi ministratum in lege male servant, quod vermes peccatorum eis generat et eis computrescit et in corruptionem vertitur.

Christus autem vermis dicitur tribus modis. Pro vera humilitate ; unde in figura Christi de David dicitur : *Tenerrimus ligni vermiculus* ⁸. Illud quoque in figura

a. de Israel dicitur : Deus Israel dicit *Mg* || b. Primogenitus meus Israel : Filius meus primogenitus Israel *Vlg* || c. ex eo quicquam *transp. Vlg*

1. *Ex.* 4, 22.
2. *Col.* 1, 15.
3. *Rom.* 8, 29.

et il est dit dans l'Écriture au sujet d'Israël : « Israël mon premier-né ¹ ». Le Fils de Dieu est « l'image de Dieu ² », semblable à Dieu en tout, et nous-mêmes nous lui sommes semblables en tant que nous sommes conformes à l'image du Fils de Dieu ³, selon notre petite mesure. Nous le serons davantage lorsque « nous le verrons tel qu'il est ⁴ ».

Ceci dit pour expliquer que la mesure du gomor a pu être la même pour tous, selon l'un ou l'autre genre d'égalité.

Moïse leur dit : Que personne n'en garde jusqu'au matin. Ils ne l'écouterent pas, mais certains en laissèrent jusqu'au matin ; et la manne se remplit de vers et se gâta. Et Moïse s'irrita contre eux. Chaque matin ils en recueillaient ce qu'il leur fallait pour se nourrir ⁵.

Plus haut, le même ordre avait été donné au sujet de l'agneau : « Il n'en restera rien jusqu'au matin ⁶. » Car chacun doit dans la vie présente croire ce qui lui est prêché et faire ce qui lui est ordonné, et ne pas différer jusqu'au matin, c'est-à-dire au moment où il sera surpris par la mort ⁷ et le jugement. Ce sera alors le matin, c'est-à-dire la connaissance claire et manifeste des mérites.

Ceux qui n'écouterent pas Moïse et laissèrent jusqu'au matin la manne — laquelle se remplit de vers et se gâta — figurent les Juifs de notre temps : ils observent à contretemps la parole de Dieu, qui leur a été transmise par Moïse dans la Loi ; elle produit pour eux les vers du péché. Pour eux elle se gâte et se change en corruption.

D'autre part, le Christ lui-même est appelé « ver » dans trois sens. D'abord pour sa vraie humilité. C'est ainsi que David est appelé en figure du Christ « tendre vermisseau du bois ⁸ ». On peut aussi comprendre comme une

4. *I Jn* 3, 2.

5. *Ex.* 16, 19-21 a.

6. *Ex.* 12, 10.

7. *Sag.* 4, 7.

8. *II Sam.* 23, 8. Cf. AELRED DE RIEVAUX : *Serm. ined.* (Talbot), p. 136.

humilitatis Christi potest intelligi, quod Isaias dicit : *Noli timere vermis Jacob* ¹. Item pro vili abiectione, sicut in psalmo : *Ego sum vermis et non homo, opprobrium hominum et abjectio plebis* ². Quod etiam de humilitate potest intelligi. Item pro mordaci severitate, sicut dicitur tinea. Hinc apud Osee dicit : *Ego quasi tinea Ephraim, et quasi putredo domui Juda* ³. Quod autem dicitur quod manna coepit scatere vermibus, quasi pluribus, ad hoc pertinere potest quod Christus multis modis gravis est in se non credentibus.

Hoc autem exemplo de manna damnatur malum avaritiae, qua pecunia male servata possessori suo in vermem vertitur qui non morietur ^{4 a}. Sed et gratia fidei in eo qui ^b non operatur, gratia quoque sapientiae vel scientiae, sive gratia sermonis, cum steriliter habetur et in bonum usum non assumitur, sicut manna in vermem vertitur ; quia bonum Dei donum ei in malum cedit, a quo male habetur.

Quibusdam autem placet quod Christus ^c ex Maria vermis sit ex manna. Quod mirum videtur, cum per vermem ex manna demonstrata sit quorundam diffidentia ^d et inoboedientia. Verumtamen non impie dici potest, quod Maria *manna est absconditum* ^e in figuris et testimoniis legis ad ipsam pertinentibus. Sed quoniam quod de ea scriptum est in libris suis Judaei servant, sed non intelligunt nec pie credunt, ideo Christus, qui ex virgine natus est, illis vermis efficitur.

Sequitur : *Et iratus est contra eos Moyses* ^e. In quo ostenditur quia vel lex vel legislator reprehendit, et poenam comminando praedicat his qui manna usque mane dimitunt aliquo modorum qui praedicti sunt.

a. morietur : moritur T Mg || b. qui om. T Mg || c. Christus : Christus est C || d. diffidentia : dissidentia Mg || e. contra eos Moyses : sic codd., qui tamen verba transponunt in cit. sup.

1. Is. 41, 14.

figure de l'humilité du Christ ces paroles d'Isaïe : « Ne crains pas, ver de Jacob ¹. » Ensuite parce qu'il a été rejeté, comme il est dit dans le psaume : « Je suis un ver, et non un homme, l'opprobre des hommes et le rebut du peuple ². » Ce verset peut, d'ailleurs, aussi s'appliquer à l'humilité du Christ. Enfin le Christ est appelé « ver » pour sa rigueur implacable, de même qu'il est comparé à la teigne dans le prophète Osée : « Je suis comme la teigne pour Éphraïm, comme la pourriture pour la maison de Juda ³. » Si l'Écriture dit que la manne se remplit de vers au pluriel, c'est peut-être parce que le Christ se rend redoutable de bien des manières à ceux qui ne croient pas en lui.

Cet exemple de la manne condamne le mal de l'avarice, qui pour son possesseur change l'argent conservé mal à propos en un ver indestructible ⁴. Mais la grâce de la foi elle-même, dans celui qui n'en fait pas les œuvres, et la grâce de la sagesse ou de la science, et la grâce de la parole se changent en vers comme la manne si on les possède pour rien, si on n'en fait pas bon usage. Car le don excellent de Dieu tourne au malheur de qui le possède mal.

Il plaît à certains de considérer que le Christ naît de Marie comme le ver de la manne : étrange idée, puisque le ver de la manne sanctionnait la défiance et la désobéissance. Cependant, on peut dire sans impiété que Marie est la « manne », « cachée ⁵ » dans les figures et les témoignages de la Loi qui la concernent. Mais, puisque les Juifs, tout en conservant dans leurs livres ce qui a été écrit d'elle, ne le comprennent pas et restent à cet égard sans foi et sans piété, le Christ né de la Vierge devient pour eux un ver.

« Et Moïse s'irrita contre eux. » Ceci montre que la Loi, ou le législateur, blâme et menacent de châtiments ceux qui laissent de la manne jusqu'au matin, d'une manière ou d'une autre.

2. Ps. 21, 7.

3. Os. 5, 12.

4. Cf. Mc 9, 47.

5. Apoc. 2, 17. Cf. AELRED DE RIEVAULX, *op. cit.*, p. 503, n. 8.

Illi vero qui colligebant mane quantum sufficere poterat ad vescendum strenuos operarios significant, qui studiosi sunt operari cibum qui non perit ¹, incipientes mane, hoc est mox in initio fidei vel conversionis suae. De qualibus dicitur in psalmo : *Ortus est sol* ; et post pauca : *Exibit homo ad opus suum et ad operationem suam usque ad vesperam* ².

CUMQUE INCALUISSET SOL LIQUEFIEBAT ³.

Hoc multis modis potest intelligi ³. Christus *sol justitiae* ⁴ tunc incaluit, quando fervorem suae caritatis pro nobis, hora sexta ⁵ crucem ascendens, effudit. Qui autem sol est secundum quod lucet, ipse et manna est secundum quod se nobis fruendum et participandum indulget. Qui cum desiderio amoris et affectionibus compassionis in mortem resolutus est, tunc vere manna liquefactum est. Tunc enim apparere cessavit, quando ad tempus humanis obtutibus se subtraxit. Unde et dicit : *Modicum et jam non videbitis me; et iterum modicum et videbitis me* ⁶.

In nobis vero incalescit sol, quando cor nostrum desiderio ^b divini amoris fervescit. Tunc et manna liquefit, quando verbum Dei per amorem Christi cor nostrum liquefieri facit. Unde et sponsa dicit : *Anima mea liquefacta est, ut dilectus ^c locutus est* ⁷. Et in psalmo : *Emittet verbum suum et liquefaciet ea* ⁸. Sic autem dicitur manna, hoc est verbum Dei, liquefieri per effectum, quia liquefacit ; sicut *ignitum eloquium* ⁹ dicitur, quia ignit ; et *molliti sermones super oleum* ¹⁰, quia cor emolliunt.

a. potest intelligi transp. C || b. desiderio : de desiderio C || c. dilectus om. Vig, sed inseri solet in usu liturgico

1. Cf. Jn 6, 27.

2. Ps. 103, 22-23.

Ceux qui « en recueillaient chaque matin ce qu'il leur fallait pour se nourrir » représentent les ouvriers courageux, pleins de zèle pour se procurer la nourriture impérissable ¹. Ils commencent dès le matin, c'est-à-dire dès le début de leur foi ou de leur conversion. Le Psaume dit à leur sujet : « Le soleil se lève ;... l'homme va à son travail, à son ouvrage jusqu'au soir ². »

Lorsque le soleil devenait plus chaud, la manne fondait ³.

Cela peut se comprendre de plusieurs manières. Le Christ, « soleil de justice ⁴ », est devenu plus chaud lorsqu'à la sixième heure ⁵ il a répandu l'ardeur de son amour en montant sur la croix pour nous. Il est soleil en tant qu'il brille, et il est manne en tant qu'il se donne à nous pour jouir de lui et nous unir à lui. Lorsqu'il est mort par amour et par compassion, la manne s'est vraiment fondue. Car alors il a cessé d'apparaître et s'est soustrait pour un temps aux regards humains. Il a dit dans ce sens : « Encore un peu de temps et vous ne me verrez plus, et encore un peu de temps et vous me verrez ⁶. »

En nous, le soleil devient plus chaud lorsque notre cœur s'enflamme du désir du divin amour. Et la manne fond lorsque, à la parole de Dieu, notre cœur se fond par amour du Christ. L'épouse dit : « Mon âme s'est fondue lorsque le bien-aimé a parlé ⁷. » Nous lisons aussi dans le psalme : « Il enverra sa parole et tout se fondra ⁸. » On dit ainsi que la manne, c'est-à-dire la parole de Dieu, fond, en pensant à l'effet qu'elle produit ; tout comme on appelle « langage enflammé ⁹ » celui qui enflamme, et « discours plus doux que l'huile ¹⁰ » ceux qui adoucissent le cœur.

3. Ex. 16, 21 b.

4. Mal. 4, 2.

5. Cf. Jn 19, 14-18.

6. Jn 16, 16.

7. Cant. 5, 6.

8. Ps. 147, 18.

9. Ps. 118, 140.

10. Ps. 54, 22.

Vel manna liquefieri dicitur, quia Christus, cum in corde suscipitur, quodammodo per compassionem resolutionem patitur. Quomodo enim cor peccatoris a sua duritia resolvitur, si non Christus a duritia iudicis relaxatur? Qui cum peccata solvit, sicut glacies in sereno solvitur¹, ipse tunc a severitate^a iudicis resolvitur; ut in verbo ejus mens attacta in spe veniae et amoris desiderio mollius resolvatur.

Incalescit sol iste quandoque super justos quasi per iram, et manna liquefacit, et quasi ut deficiat efficit, dum dulcedinem corporalis aut spiritualis consolationis ad tempus subtrahit. Hinc et Jonas, subtracta sibi consolatione umbraculi in arefactione hederæ, graviter perdoluit; quando percussit sol super caput ejus et aestuabat, et petivit animæ suæ ut moreretur². Incalescit sol iste super bonos et malos³; nec est qui se abscondet^b a calore ejus⁴; sed super bonos per calorem caritatis vel quasi indignationis, super malos vero per calorem iræ et furoris. Unde et infidelis Synagoga, super quam Deus effudit iram suam⁵, nunc manna veræ fidei non habet; quia fides antiquorum patrum^c jam in ea excaecata evanuit et defecit. In nobis autem in futuro manna fidei per plenam illuminationem liquefactum cessabit, quando fides evacuabitur⁶ et omnis intellectus patebit.

Miro autem modo, sicut ex sequentibus patebit, manna quod ad solem delicit ad ignem duruit. In quo ostenditur quod mens, ad solem justitiæ conversa, cum per desiderium amoris liquefacta resolvitur, tunc ad ignem passionis per virtutem patientiæ durius solidatur. Quod ostendit qui dicit: *Factum est cor meum tamquam cera liquescens in medio ventris mei; aruit tamquam testa virtus mea*⁷.

a. severitate: securitate Mg || b. abscondet: abscondat Vtg || c. patrum: primum Mg

1. Cf. Sag. Sir. 3, 17.

2. Jonas 4, 8.

3. Matth. 5, 45.

Ou bien, on dit que la manne fond parce que le Christ, lorsqu'il est reçu dans le cœur, se fond pour ainsi dire de compassion. Comment en effet un cœur humain se relâcherait-il de sa dureté de pécheur, si le Christ ne se relâchait de sa dureté de juge? Lorsqu'il remet les péchés, et qu'ils fondent comme neige au soleil¹, lui-même se fond, abandonnant sa sévérité de juge, pour que l'âme touchée par sa parole se fonde dans l'espoir du pardon et le désir d'aimer.

Parfois ce soleil devient plus chaud, accable les justes comme par colère, et fait fondre la manne. Il la fait disparaître, en ce sens qu'il supprime pour un temps la douceur de ses bienfaits corporels ou spirituels. Ainsi Jonas se désola lorsque son lierre fut desséché et qu'il perdit le bienfait de cet ombrage; « le soleil frappait sur sa tête, il étouffait et souhaitait la mort² ». Le soleil de justice brûle « les bons et les méchants³ », « et nul ne peut se garantir de sa chaleur⁴ ». Mais pour les bons c'est la brûlure de l'amour, même quand elle ressemble à une brûlure d'indignation; pour les mauvais c'est la brûlure de la colère et de la fureur. Ainsi la Synagogue incrédule, sur laquelle Dieu a déversé sa colère⁵, n'a plus maintenant la manne de la vraie foi, parce que la foi des premiers pères s'est aveuglée en elle, s'est évanouie et a disparu. En nous, la manne de la foi passera un jour, se fondant devant la pleine lumière, quand la foi disparaîtra⁶ et que toute intelligence s'ouvrira.

Chose admirable: la manne qui fond au soleil se durcit au feu, ainsi qu'on le verra plus loin. Ceci montre que l'âme, quand elle se tourne vers le soleil de justice et se fond dans le désir d'aimer, se durcit et s'affermi en même temps par la patience au feu de la douleur. C'est pourquoi le Psalmiste dit: « Mon cœur ressemble à la cire, il se fond en moi; et ma force durcit comme un tesson d'argile⁷. »

4. Ps. 18, 7.

5. Cf. Ps. 68, 25.

6. Cf. I Cor. 13, 10.

7. Ps. 21, 15-16.

IN DIE VERO SEXTO COLLIGEBANT CIBOS DUPLICES, ID EST DUO GOMOR PER SINGULOS HOMINES ¹.

Spem vitae aeternae ² per *justitiam fidei* ³ ab exordio mundi per quinque aetates usque ad Christum omnes justi habuerunt ; et haec est unum gomor quod per singulos dies usque ad sextam colligitur. A nobis autem in sexta aetate, quasi sexto die ante sabbatum, hoc est ante requiem animarum, duo gomor colliguntur ; quia vitae aeternae spem habemus et pignus, id est ipsum auctorem et consummatorem fidei nostrae Jesum Christum ⁴, qui in sacramento altaris nobiscum est usque ad consummationem saeculi ⁵. Illi autem unum gomor collegerunt, quia spem et nondum rem habuerunt. Nos autem spem habemus et rem tenemus, nondum tamen sicut post hanc vitam. Quamvis enim Christus nostra refectio sit in praesenti vita et in sacrificio altaris manducetur, nondum tamen usque ad satietatem nos reficit ; sed hoc manducandi modo, quo interim sumimus, ad vitam aeternam capessendam praeparamur ; et quasi alterum gomor in hac sexta die colligimus, ut in septimo die, id est in sabbato animarum, usque ad satietatem reficiamur. Sexta autem die unum gomor colligitur et consumitur ; alterum colligitur et servatur. Spes quippe vitae aeternae, quae in praesenti habetur, cum hac vita deficit. Cum enim plene videbitur res, tunc omnino evacuabitur spes. *Quod enim videt quis quid sperat* ⁶ ? Alterum autem gomor colligitur et servatur. Sic ^a et verum manna, quod est panis vitae aeternae, nunc colligitur et servatur ^{a'}.

a-a'. Sic... servatur om. Mg

1. Ex. 16, 22.

2. Tite, 3, 7.

3. Rom. 4, 13.

Mais le sixième jour ils firent double provision, c'est-à-dire qu'ils prirent deux gomors par tête ¹.

**Le sixième jour
et le repos
sabbatique.**

Tous les justes, à travers les cinq âges qui se sont écoulés depuis le commencement du monde jusqu'au Christ, ont eu « l'espérance de la vie éternelle ² », « par la justice qui vient de la foi ³ ». C'est l'unique gomor récolté chaque jour jusqu'au sixième jour. Quant à nous, nous sommes au sixième âge, et il tient la place du sixième jour avant le sabbat qui sera le repos des âmes. Nous récoltons donc deux gomors : nous avons en effet l'espoir de la vie éternelle, et son gage, c'est-à-dire Jésus-Christ, l'auteur de notre foi qui lui-même la consomme ⁴, et qui, dans le sacrement de l'autel, est avec nous « jusqu'à la consommation du monde ⁵ ». Nos devanciers ont récolté un gomor, parce qu'ils ont eu l'espérance et non encore la chose. Nous, nous avons l'espérance et nous tenons la chose, non point cependant comme après cette vie. Bien que le Christ soit en effet notre nourriture dans la vie présente et que nous le mangions au sacrifice de l'autel, il ne nous rassasie pas encore pleinement ; mais, par cette manière de le manger qui est la nôtre en attendant mieux, nous sommes préparés à saisir la vie éternelle ; et nous recueillons pour ainsi dire en ce sixième jour un second gomor, afin d'être rassasiés le septième jour qui sera le sabbat des âmes. Le sixième jour, un gomor est ramassé et consommé, l'autre est ramassé et réservé. En effet, l'espérance de la vie éternelle, que nous avons maintenant, passera avec cette vie. L'espérance disparaîtra tout à fait lorsque son objet sera vu pleinement. Car « espère-t-on ce que l'on voit ⁶ » ? Mais le second gomor est ramassé et réservé : ainsi la manne véritable, qui est le pain de la vie éternelle, est maintenant recueillie et conservée.

4. Cf. Hébr. 12, 2.

5. Matth. 28, 20.

6. Rom. 8, 24.

Nec obsistit huic sententiae quod panis vitae aeternae hac sexta die manducatur, cum gomor in sabbatum servandum sexta die non ederetur. Praesens quippe refectio, ad futuram refectionem comparata, vix quaedam prae-libatio est, et magis futurae refectionis praeparatio. Sic enim, ut nunc edimus, praegustare per efficientiam hujus cibi, hoc est colligere et servare. Manna enim colligimus, dum per gratiam hujus sacramenti cotidianis profectibus id agimus ut in futuro plenius manducare valeamus. Manna servamus, quando in condigna veneratione hujus sacramenti usque in finem perseveramus¹. Judaei, qui adhuc expectant sicut *onagri in siti sua*², hac sexta die non nisi unum gomor, si tamen unum, colligunt; et ideo in die sabbati remanebunt jejuni, quia in parasceve non praeparaverunt sibi.

Potest hic locus et aliter intelligi. In quinque libris Moysi simplicis et innocentis vitae institutio continetur³, aut secundum exempla justorum, ut in Genesi, aut secundum praecepta recte vivendi, ut in aliis quattuor libris. Hi sunt quinque dies, in quibus colligitur unum gomor. Sexta dies est doctrina novi testamenti, in qua duo gomor colliguntur; hoc est in minoribus praeceptis justitia imperfectorum, qualis erat in lege quae neminem adduxit ad perfectum³, et in majoribus praeceptis et consiliis perfectionis justitia perfectorum. Perfecta autem justitia gomor sabbati est. Nam qui hanc apprehendunt, sabbatismum cordis habent in pace et requie⁴, in laetitia et exultatione⁴.

Possunt haec eadem et aliter intelligi. Sunt enim quinque virtutes, quae per quinque dies possunt significari.

a. institutio continetur : continetur institutio T continetur instructio Mg || b. in pace et requie om. T Mg

1. Cf. *Matth.* 10, 22.

2. *Ps.* 103, 11.

3. Cf. *Héb.* 7, 19.

N'objectons pas que le pain de la vie éternelle est mangé en ce sixième jour, alors que le gomor réservé pour le sabbat ne se mangeait pas le sixième jour : le repas de la terre, comparé au repas futur, est à peine un avant-goût, ou plutôt une préparation du repas du ciel. A la manière dont nous la mangeons maintenant, nous ne faisons que goûter d'avance cette nourriture par ses effets, ce qui revient à recueillir et conserver. Nous recueillons la manne, lorsque par la grâce de ce sacrement nous faisons des progrès quotidiens qui nous préparent à la manger pleinement dans l'autre monde. Nous la conservons quand nous persévérons jusqu'à la fin¹ à vénérer ce sacrement. Les Juifs qui attendent encore, comme « l'onagre altéré² » du Psalmiste, ne recueillent en ce sixième jour qu'un seul gomor — si même ils en ont un. Et donc le jour du sabbat ils jeûneront, parce qu'ils ne se seront rien préparé le sixième jour.

Ce passage peut se comprendre autrement. Les cinq livres de Moïse offrent le programme d'une vie simple et innocente, soit en proposant l'exemple des justes comme la Genèse, soit en donnant les règles d'une vie droite comme les quatre autres livres. Ce sont les cinq jours où l'on recueille un seul gomor. Le sixième jour est la doctrine du Nouveau Testament. On y recueille deux gomors : dans les préceptes élémentaires, la justice des imparfaits, qui existait déjà sous la Loi, laquelle n'a conduit personne à la perfection³; et, dans les préceptes plus élevés ou les conseils de perfection, la justice des parfaits. La justice parfaite est le gomor du sabbat, car ceux qui la saisissent possèdent le repos sabbatique du cœur dans la paix et le repos, « dans la joie et l'allégresse⁴ ».

On peut encore comprendre autrement. Il y a cinq vertus qui peuvent être figurées par les cinq premiers jours.

4. *Ps.* 44, 16. Cette interprétation spirituelle du sabbat se retrouve chez Aelred de Rievaulx, dont Baudouin a dû connaître les œuvres; cf. A. HAL-LIER, *Un éducateur monastique, Aelred de Rievaulx*, Paris, 1959, p. 55, 57, 58, 71. Aelred dépend probablement de Maxime le Confesseur, connu à travers Scot Érigène; cependant, cf. déjà S. AUGUSTIN, *Enarr. in Ps.* 91, 2; *PL* 37, 1172; *CCL* 39, p. 1280.

Baudouin de Ford. II.

Hae sunt quinque species continentiae, quae per quinque virgines ¹ solent designari. Custodia quippe quinque sensuum nobis necessaria est, ut in innocentia ambulantes ² immaculati ab hoc saeculo custodiamur ³. Initium autem justitiae hoc est a malo declinare ⁴, manum ab opere iniquitatis cohibere, oculos claudere ne videant malum, aures obturare ne audiant sanguinem ⁵, ceterosque sensus ab illicitis retinere. Unaquaeque autem continentia ^a simplicem praestat utilitatem, immunitatem scilicet poenae quam contraria praevaricatio potest inferre. Nam qui non furatur, vel non adulteratur, vel non occidit, poenam declinat quae talibus debetur. Propterea per singulos dies unum gomor colligitur usque ad diem sextam. Haec sexta dies pietas est, quae non solum malum detestatur, sed justitiam et misericordiam operatur. Hac die duo gomor colliguntur; quia pietas per immunitatem poenae et spem gloriae duplicem nobis praestat utilitatem. Hoc est quod Apostolus dicit: *Corporalis exercitatio ad modicum utilis est; pietas autem ad omnia utilis est, promissionem habens vitae quae nunc est et futurae* ⁶. Valet quippe pietas ad obtinendam vitam aeternam; valet ad bona spiritualia multiplicanda in hac vita; valet et ad carnalia quantum necesse est obtinenda. Altera autem utilitas hujus temporis est, sextae scilicet diei; altera vero futuri temporis, id est sabbati. Utilitas quoque quinquepertitae continentiae, secundum immunitatem poenae temporalis contra malefactores legibus constitutae, hujus temporis est.

VENERUNT AUTEM OMNES PRINCIPES MULTITUDINIS ET NARRAVERUNT MOYSI, QUI AIT EIS: HOC EST QUOD LOCUTUS EST DOMINUS: REQUIES SABBATI SANCTIFICATA ERIT DOMINO. CRAS QUODCUMQUE OPERANDUM EST FACITE, ET QUAE COQUENDA SUNT COQUITE. QUICQUID AUTEM RELI-

a. continentia : abstinentia T Mg

1. Cf. Matth. 25, 1-13.

Ce sont les cinq espèces de continence, que l'on représente habituellement par cinq vierges ¹. La garde des cinq sens nous est en effet nécessaire pour marcher dans l'innocence ² et nous garder des souillures de ce monde ³. Le commencement de la justice consiste à s'éloigner du mal ⁴, à retenir ses mains de l'œuvre injuste, à fermer les yeux pour ne pas voir le mal, à se boucher les oreilles pour qu'elles n'entendent pas les propos sanguinaires ⁵, et à éloigner ses autres sens des choses défendues. Chacune de ces abstinences a une seule utilité : elle préserve de la peine qu'aurait fait encourir le péché. Celui qui ne vole pas, ne commet pas l'adultère et ne tue pas, évite le châtement dû à de tels crimes. Nous recueillons donc un seul gomor par jour jusqu'au sixième jour. Ce sixième jour est la piété, qui non seulement déteste le mal mais fait justice et miséricorde. Ce jour-là nous recueillons deux gomors parce que la piété nous procure deux biens : l'immunité de la peine et l'espérance de la gloire. C'est ce que dit l'Apôtre : « L'exercice corporel est utile à peu de chose, mais la piété est utile à tout ; elle a les promesses de la vie présente et de la vie future ⁶. » La piété en effet est utile pour obtenir la vie éternelle, utile pour multiplier les biens spirituels en cette vie, utile même pour obtenir les biens temporels dans la mesure nécessaire. Double utilité donc : pour ce temps qui est le sixième jour, et pour le temps à venir qui est le sabbat. Mais l'utilité des cinq continences, qui préservent de la peine temporelle établie contre les transgresseurs de la Loi, regarde le temps présent.

Les chefs du peuple vinrent en rendre compte à Moïse. Celui-ci leur dit : « Voici ce que le Seigneur a déclaré : Le repos du sabbat sera consacré au Seigneur. Demain faites ce que vous avez à faire, cuisez ce qui est à cuire. Tout ce

2. Cf. Ps. 83, 13.

3. Cf. Jac. 1, 27.

4. Cf. Ps. 36, 27.

5. Cf. Is. 33, 15.

6. I Tim. 4, 8.

QUUM FUERIT REPONITE USQUE MANE. FECERUNTQUE ITA UT PRAECEPERAT MOYSES, ET NON COMPUTRUIT, NEQUE VERMIS INVENTUS EST IN EO. DIXITQUE MOYSES : COMEDITE ILLUD HODIE, QUIA SABBATUM EST DOMINI ; IDCIRCO NON INVENIETUR HODIE IN AGRO. SEX DIEBUS COLLIGITE ; IN DIE AUTEM SEPTIMO SABBATUM EST DOMINI ; IDCIRCO NON INVENIETUR. VENIT AUTEM SEPTIMA DIES ; ET EGRESSI DE POPULO UT COLLIGERENT NON INVENERUNT ¹.

Principes multitudinis, qui venerunt ad Moysen et narraverunt de collectione et liquefactione et duplici collectione, hi sunt ecclesiastici ^a doctores, qui lectionem novi testamenti conferunt lectioni Moysi. Lex quippe et evangelium quasi colloquuntur inter se ; quia mutuo sese exponunt et aperiunt, et mutuo sua testimonia approbant et confirmant. Cum ergo ecclesiastici doctores per verba evangelii de Christo legem aperiunt, tunc principes multitudinis de manna annuntiant Moysi. Quando vero lex verba evangelii aperit, tunc loquitur Moyses et dicit : *Hoc est quod locutus est Dominus* ; quasi diceret : Bene respondet eventus rei verbis Dei.

Et addit Moyses : *Requies sabbati sanctificata erit Domino*. Dominus requiem amat, ut requiescat in nobis ac per hoc nos in illo. Est autem quaedam requies futuri temporis, de qua dicitur : *Amodo jam dicit Spiritus, ut requiescant a laboribus suis* ². Est quaedam requies praesentis temporis, de qua dicit propheta : *Quiescite agere perverse* ³. Ad requiem futuri temporis pervenitur per sex opera misericordiae, quae in evangelio enumerantur ubi dicitur : *Esurivi et dedistis mihi manducare* ⁴, etc. ;

a. ecclesiastici om. D Ecclesiae Mg

1. Ex. 16, 22 b-27.

qui sera resté, gardez-le jusqu'au matin. Ils firent comme Moïse l'avait ordonné. La manne ne se corrompt pas et on n'y trouva pas de vers. Et Moïse leur dit : Mangez cela aujourd'hui. Car c'est le sabbat du Seigneur et vous ne trouverez pas aujourd'hui de manne dans le champ. Ramassez-en six jours ; mais au septième jour c'est le sabbat du Seigneur, vous n'en trouverez donc pas. Le septième jour vint, et certains hommes sortirent du camp pour recueillir de la manne et n'en trouvèrent pas ¹.

Les chefs du peuple, qui viennent trouver Moïse, lui rendent compte de la récolte et lui disent comment la manne s'est fondue ou comment on en a recueilli double part, sont les docteurs de l'Église qui rapprochent le texte du Nouveau Testament et le texte de Moïse. Car la Loi et l'Évangile se parlent pour ainsi dire l'un à l'autre : ils s'expliquent et se révèlent mutuellement, ils prouvent et confirment les témoignages l'un de l'autre. Lors donc que les docteurs de l'Église éclairent par les paroles de l'Évangile ce que la Loi dit du Christ, ce sont les chefs du peuple qui viennent rendre compte à Moïse de la manne. Lorsque au contraire la Loi dévoile les paroles de l'Évangile, alors c'est Moïse qui parle et dit : « Voici ce que le Seigneur a déclaré. » C'est comme s'il disait : L'événement répond aux paroles de Dieu !

Moïse ajoute : « Le repos du sabbat sera consacré au Seigneur. » Le Seigneur aime le repos ; il aime se reposer en nous, et qu'ainsi nous nous reposions en lui. Mais il y a un repos du temps à venir dont il est écrit : « Désormais, dit l'Esprit, qu'ils se reposent de leurs travaux ². » Et il y a un repos du temps présent, dont le Prophète dit : « Reposez-vous de faire le mal ³ ! » On parvient au repos du temps futur par les six œuvres de miséricorde qui sont énumérées dans l'Évangile à l'endroit où il est dit : « J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ⁴ », etc. ; ou par

2. Apoc. 14, 13.

3. Is. 1, 16.

4. Matth. 25, 35.

aut per senarium perfectionis ¹ secundum mensuram justitiae cujusque majoris vel minoris. *Sex enim dies sunt in quibus oportet operari* ²; deinde nox, id est mors, in qua *nemo potest operari* ³. Post sex dies sabbatum; quia post consummationem bonorum operum requies ani marum.

Et quoniam omni tempore vitae praesentis bonis operibus insistendum est, sicut scriptum est : *Quodcumque potest manus tua facere* ⁴, *instanter operare* ⁴; adjungitur : *Cras quodcumque operandum est facite*, etc.. Duo ^b monet : quod operandum est facere, et coquenda coquere. Alterum pertinet ad opera justitiae et misericordiae, quae indesinenter quantum sufficimus facienda sunt ; alterum ad infirma morum et operum nostrorum, quae igne poenitentiae coquenda sunt. Vel alterum ad minora opera bona, quae facilius possunt fieri ; alterum ad perfectiora studia virtutum, quae igne ferventioris devotionis debent excoqui. Quod autem dicit, *cras*, sic accipiendum est ac si diceretur : *amodo in posterum hoc pro lege servetur, ut fiant quae dicta sunt.*

Quicquid autem reliquum fuerit reponite usque mane. Hoc intelligendum est de manna in sabbatum servando. *Fece- runtque ita*, etc. Quod reposita pro sabbato non corrumpuntur, signum est quia bona pro futura requie facta in futuro ^c integra manent. Quae autem propter praesentem vitam et amorem saeculi fiunt corrumpuntur, et ex his vermes ebulliunt.

Dixitque Moyses : Comedite, etc. Recte dicitur : *Comedite illud hodie, quia sabbatum est Domini.* In vita enim futura tempus erit comedendi, non colligendi. Quicumque enim hic colligis, *labores manuum tuarum* ^d tunc mandu-

a. potest manus tua facere : manus tua potest facere T facere potest manus tua Vlg || b. Duo : Quo Mg || c. futuro : futura T futurum Mg || d. manuum tuarum : tuos Mg

1. Cf. S. AUGUSTIN, *De Genesi ad litt.* 4, 2 ; PL 34, 296-297 ; Id., *De Civitate Dei* 11, 30 ; PL 41, 343-344 ; AELRED DE RIEVAULX, *Spec. Carit.* 1, 20 ; PL 195, 523 B.

la perfection qu'indique le nombre six ¹, selon la mesure de justice plus ou moins grande qui est celle de chacun. Car « il y a six jours pendant lesquels il faut travailler ² » ; ensuite vient la nuit, c'est-à-dire la mort, ou « nul ne peut travailler ³ ». Après ces six jours, c'est le sabbat : lorsque toutes les bonnes œuvres sont consommées, c'est le repos des âmes.

Et parce qu'il faut, durant tout le temps de la vie présente, s'appliquer aux bonnes œuvres ainsi qu'il est écrit : « Tout ce que ta main trouve à faire, fais-le tout de suite ⁴ », Moïse ajoute : « Demain, faites ce que vous avez à faire », etc. Il donne deux avertissements : faire ce qu'on a à faire, cuire ce qu'on a à cuire. L'un concerne les œuvres de justice et de miséricorde, que nous devons faire sans cesse autant que nous le pouvons. L'autre s'applique à ce qu'il y a de faible dans nos mœurs et dans nos actes : nous devons cuire ces points faibles au feu de la pénitence. Ou bien l'un concerne les bonnes actions élémentaires, qui peuvent se faire facilement, l'autre les vertus plus parfaites qui doivent se cuire au feu d'une dévotion plus fervente. Quant à ce mot « demain », il faut le comprendre comme s'il y avait : Désormais, à l'avenir, gardez ceci pour règle et faites ce que j'ai dit.

« Tout ce qui reste, gardez-le jusqu'au matin. » Il s'agit de la manne gardée pour le sabbat. « Ils firent ainsi », etc. Cette manne, gardée pour le sabbat et qui ne se corrompt pas, est le signe que les bonnes actions faites pour le repos futur se gardent intactes. Celles au contraire qui sont accomplies pour la vie présente et par amour du monde se corrompent et fourmillent de vers.

« Et Moïse dit : Mangez », etc. Il a raison de dire : « Mangez cela aujourd'hui, car c'est le sabbat du Seigneur. » Dans la vie future, en effet, il sera temps de manger et non de recueillir. Toi, qui que tu sois, qui recueilles ici-bas, « tu mangeras alors le fruit du travail de tes mains ;

2. *Lc* 13, 14.

3. *Jn* 9, 4.

4. *Eccl.* 9, 10.

cabis; beatus es et bene tibi erit ¹. Recte adjungitur : *Non inveniatur hodie in agro ; quia post hanc vitam non licebit operari, nec tunc inveniatur manna in operandi exercitio quod per agrum potest significari. Sex, inquit, diebus colligite, hoc est in perfectione bonorum operum vivite. In septimo autem die sabbatum est Domini; idcirco non inveniatur ; hoc est post hanc vitam erit requies animarum, et non inveniatur manna quod colligi possit.*

Venit septima dies. Hoc non de primo sabbato intelligendum videtur, cum prius dictum sit : *Comedite hodie quia sabbatum est Domini.* Sed curavit Moyses ostendere non per unum tantum sabbatum accidisse ut manna non inveniretur. In duobus itaque exemplis manifestat quod de sequentibus intelligendum est. Et de secundo sabbato videtur addere, ut arguat populi incredulitatem. Nam post exemplum primi sabbati (si hoc de secundo intelligendum est), et post verba Moysi de duplici cibo colligendo, egressi ut colligerent non invenerunt. Si autem quod dicit, *venit septima dies, etc.*, de primo sabbato intelligendum est, quo Moyses dixit, *non inveniatur hodie in agro*, probatio potest esse sermonis Moysi, quod egressi ut colligerent non invenerunt.

DIXIT AUTEM DOMINUS AD MOYSEN : USQUEQUO NON VULTIS CUSTODIRE MANDATA MEA ET LEGEM MEAM ? VIDETE QUOD DOMINUS DEDERIT VOBIS SABBATUM, ET PROPTER HOC TRIBUERIT DIE SEXTO CIBOS DUPLICES. MANEAT UNUSQUISQUE APUD SEMETIPSUM ; NULLUSQUE EGREDIATUR DE LOCO SUO DIE SEPTIMO. ET SABBATIZABIT POPULUS DIE SEPTIMO ².

Otium et saturitatem amant et bruta animalia, et in his est eorum qualisqualis ^a beatitudo. Veram autem

a. qualisqualis : qualis OT qualiscumque D Mg

1. Ps. 127, 2.

tu seras heureux et dans la prospérité ¹ ». Il fait bien d'ajouter : « Vous ne trouverez pas aujourd'hui de manne dans le champ », car après cette vie nous n'aurons plus la possibilité de travailler, nous ne trouverons plus la manne dans l'exercice du travail que peut figurer ici le champ. « Ramassez-en six jours », dit-il ; ce qui veut dire : Vivez dans la perfection des bonnes œuvres. « Mais au septième jour, c'est le sabbat du Seigneur, vous n'en trouverez donc pas. » Après cette vie, en effet, ce sera le repos des âmes, et vous ne trouverez plus de manne à recueillir.

« Le septième jour vint. » Ceci ne semble pas devoir s'entendre du premier sabbat, puisqu'on a déjà dit : « Mangez aujourd'hui, car c'est le sabbat du Seigneur. » Mais Moïse a soin de montrer que ce n'est pas par accident, ni un seul samedi, qu'on n'a pas trouvé de manne. Par ces deux exemples il fait comprendre ce qui est arrivé dans la suite, et je crois qu'il cite ce second sabbat pour convaincre le peuple d'incredulité. Car après l'expérience du premier sabbat — en admettant que ceci doive s'entendre du second — et après la recommandation faite par Moïse de recueillir double provision, ils sortirent pour ramasser de la manne et n'en trouvèrent pas. Si au contraire ces mots : « Le septième jour vint », etc. doivent s'entendre du premier sabbat, du jour même où Moïse dit : « Vous ne trouverez pas aujourd'hui de manne dans le champ », on peut voir la preuve des paroles de Moïse en ce qu'ils sortirent pour en ramasser, et n'en trouvèrent pas.

Le Seigneur dit à Moïse : Jusqu'à quand refuserez-vous de garder mes commandements et ma loi ? Voyez, le Seigneur vous a donné le sabbat, et à cause de cela il vous a accordé double provision le sixième jour. Que chacun reste chez soi ; personne ne doit sortir le septième jour. Et le peuple gardera le sabbat le septième jour ².

Les bêtes brutes elles-mêmes aiment le repos et la satiété, et y trouvent une sorte de béatitude. Mais ce qui

2. Ex. 16, 28-30.

beatitudinem perficiunt sanctum otium et sancta saturitas, quae duo significantur per sabbatum et manna. Postquam ergo Dominus otium et saturitatem in manna et sabbato populo suo praestitit, et in his veram beatitudinem quam sibi oboedientibus daturus est figuravit, arguit eorum inoboedientiam, per quam alienari possunt ab his quae potissimum desiderantur. Dicit ergo : *Usquequo non vultis custodire mandata mea et legem meam?* Quasi diceret : Cum otium sabbati et panem de coelo vobis provideo, et per haec ad meliora vos invito, par^a est ut mandata mea servare velitis. Haec autem interrogatio qua quaerit, *Usquequo non vultis*, etc., illi interrogationi consonat qua postea in carne veniens quaesivit dicens : *O generatio incredula, quamdiu vos patiar*¹ ?

Post interrogationem Domini Moyses ad considerationem beneficiorum Dei eos invitavit, monens ut attendant quod Dominus eis sabbatum dederit et in die sexto cibos duplices, ut ei servire velint. In quo significatur quod electis suis daturus sit requiem a labore, et solatia praesentis vitae pariter et futurae. Duae autem vitae nobis hic insinuantur : activa vita, in qua nunc laborandum est ; et contemplativa, pro qua laborandum est, in qua soli Deo contemplando vacabitur. Ipsa autem contemplativa vita, quamvis maxime futuri temporis sit, in hoc tamen tempore per sanctum otium repraesentanda est, quod in sabbato figuratur. De cujus vacatione Moyses subjungit : *Maneat unusquisque apud semetipsum; nullusque egrediatur de loco suo die septimo* ; ac si diceret : Unusquisque requiescat in domo sua, et non egrediatur ad aliquod opus die sabbati. In quo monemur tempore contemplationis apud nos manere, et per illicita desideria foris non exire, sed totam intentionem *in puritate cordis*² ad solum Deum cogitandum et diligendum colligere.

a. par : parum DT Mg

1. Mc 9, 18.

fait la vraie béatitude, c'est le saint repos et la sainte satiété que figurent le sabbat et la manne. Après avoir donné à son peuple repos et rassasiement avec le sabbat et la manne, en figure de la vraie béatitude qu'il donnera aux obéissants, le Seigneur lui reproche sa désobéissance qui peut lui faire perdre les biens les plus désirables : « Jusqu'à quand refuserez-vous de garder mes commandements et ma loi ? » Ceci revient à dire : Quand je vous donne le repos du sabbat et le pain du ciel, et vous invite par là à des biens meilleurs encore, ce serait la moindre des choses que vous gardiez mes commandements. Cette question : « Jusqu'à quand refuserez-vous de garder mes commandements ? » rend le même son que cette autre, posée plus tard par le même Seigneur quand il vint dans la chair : « O génération incrédule, jusqu'à quand vous supporterai-je¹ ? »

Après cette interrogation du Seigneur, Moïse invite ses frères à considérer les bienfaits de Dieu : « Prenez garde que le Seigneur vous a donné le sabbat, et double part le sixième jour, pour que vous consentiez à le servir. » Cet avertissement signifie que Dieu donnera à ses élus le repos de leur labeur, et les consolations de la vie présente aussi bien que la vie future. Mais, en outre, deux vies nous sont suggérées dans ce passage : la vie active, dans laquelle il faut maintenant travailler, et la vie contemplative pour laquelle on travaille, dans laquelle on vaquera uniquement à la contemplation de Dieu. La vie contemplative, bien qu'elle appartienne surtout au siècle futur, doit cependant être représentée en cette vie par le saint repos que figure le sabbat. Au sujet de ce repos, Moïse ajoute : « Que chacun reste chez soi ; personne ne doit sortir le jour du sabbat. » Autrement dit : Que chacun se repose dans sa maison, et ne sorte pour aucun travail le jour du sabbat. Ceci nous apprend qu'au temps de la contemplation nous devons rester chez nous, ne pas sortir par des désirs défendus, mais ramasser toute notre intention « par la pureté du cœur² », pour penser à Dieu seul et n'aimer que lui.

2. Regula S. Benedicti, c. 20.

APPELLAVITQUE DOMUS ISRAEL NOMEN EJUS MAN,
 QUOD ERAT QUASI SEMEN CORIANDRI ALBUM, GUSTUSQUE
 EJUS QUASI SIMILAE CUM MELLE ^{1 a}.

Quia nomen *man* dubitationem significat, interpretatur enim : *Quid est hoc?* et propterea non indicat certam notionem ^b ; curavit Moyses per accidentia nobis aliquam ejus notitiam certi mysterii causa ostendere : per speciem scilicet, ubi dicit *quasi semen coriandri* ; per colorem, ubi dicit *album* ; per saporem, ubi dicit *gustus ejus quasi similiae cum melle*. Videtur tamen secundum tenorem litterae manna semini coriandri comparari per colorem, si indistincte legatur : *quasi semen coriandri album*. Secundum hanc autem intelligentiam oportet semen coriandri usquam terrarum album esse, ut ei manna in albedine recte possit comparari. Si autem distincte legendum et intelligendum est sine comparatione, dicitur manna esse *album*, in comparatione autem *quasi semen coriandri*, quod de specie aut quantitate ^c aut forma intelligi potest.

Recte autem dicitur manna quasi semen coriandri, quia verbum Dei aliquid oleris habet, unde nutriatur infirmus. Unde Apostolus dicit : *Qui infirmus est olus manducet* ². Christus enim condescendit infirmis usque ad exiguitatem parvi seminis in levibus minimisque praeceptis ; ut qui non potest eum capere in sublimitate vitae perfectioris, capere possit in mediocritate vitae levioris ; et eum capere possit in fidei simplicitate, qui capere non potest in mysteriorum profunditate. Manna autem dicitur album, quia verbum Dei ab omni labe mundum est et purum, secundum illud : *Eloquia Domini eloquia casta* ³ ; et Christus, cum sit ipse *candidus et rubicundus* ⁴, suos

a. Appellavitque... melle : *rubr. in codd., sed imprimi continuo in textu Mg* || b. notionem *C²DOS* : notationem *C* (a. corr.) notationem *T Mg* || c. quantitate : qualitate *Mg*

1. Ex. 16, 31.

La maison d'Israël appela cette rosée « manne ». Elle était comme de la graine de coriandre, blanche. Son goût ressemblait à celui de la farine mêlée au miel ¹.

Comme le mot « manne » ne signifie qu'un doute — il se traduit : « Qu'est cela ? » — et n'apporte aucune notion précise sur cette substance, Moïse a soin d'en donner quelque connaissance au moyen de ses accidents, et cela en vue d'une signification mystique précise. Il indique son apparence : elle était « comme de la graine de coriandre » ; sa couleur : « blanche » ; son goût : comme « de la farine mêlée de miel ». On pourrait, d'après le texte, comprendre que la manne est comparée au grain de coriandre pour sa couleur, si on lit d'une traite « comme de la graine de coriandre blanche ». Cette interprétation n'est légitime que si quelque part sur terre il existe de la coriandre blanche, pour que la manne lui soit comparable en blancheur. Mais si on lit en deux fois, avec une distinction logique, Moïse dit d'une part, sans comparaison, que la manne était « blanche », et d'autre part, avec comparaison, qu'elle était « comme de la graine de coriandre » ; ce qui peut s'entendre de son aspect, de sa taille ou de sa forme.

C'est bien dit, de comparer la manne à une graine de coriandre ; car la parole de Dieu a quelque chose du légume, nourriture des faibles à ce que dit l'Apôtre : « Celui qui est faible mange des légumes ². » Le Christ, en effet, condescend à notre faiblesse jusqu'à se faire comme une petite graine, dans les préceptes faciles et élémentaires. Ainsi, celui qui ne peut le saisir dans une vie sublime et parfaite, pourra le saisir dans une vie moyenne et plus facile ; celui qui ne peut le saisir dans la profondeur des mystères, pourra le saisir dans la simplicité de la foi. La manne est blanche, parce que la parole de Dieu est pure et exempte de toute tache, selon ce texte de l'Écriture : « Les paroles du Seigneur sont pures ³. » Le Christ, qui est lui-même « blanc et vermeil ⁴ », purifie et blan-

2. Rom. 14, 2.

3. Ps. 11, 7.

4. Cant. 5, 10.

mundat et dealbat, secundum illud : *Lavabis me et super nivem dealbabor* ¹. Quod autem verbum Dei dulce sit sicut mel, ostendit qui dicit : *Quam dulcia faucibus meis eloquia tua; super mel ori meo* ². Quod gustus ejus sit quasi similiae cum melle ostendit qui dicit : *Cibavit illos* ³ *ex adipe frumenti, et de petra melle saturavit eos* ³.

DIXIT AUTEM MOYSES : ISTE EST SERMO QUEM PRAECEPIT DOMINUS : IMPLERE GOMOR EX EO, ET CUSTODIATUR IN FUTURAS RETRO GENERATIONES ; UT NOVERINT PANEM QUO ALUI VOS IN SOLITUDINE, QUANDO EDUCTI ESTIS DE TERRA AEGYPTI ⁴.

Quod jubet Moyses implere gomor ex manna, ut custodiatur in futuras generationes, significat Christum, qui est verum manna, et in quo est totius justitiae forma et norma, nobis servatum et *generationi omni quae ventura est* ⁵, ut noscamus panem quo aliti sunt in solitudine qui educti sunt de terra Aegypti. In fide enim Christi justificati sumus nos ⁶, et justificandi sunt qui venturi sunt post nos, et justificati sunt quotquot justii fuerunt ante nos, educti de terra Aegypti, hoc est liberati de servitute diaboli.

DIXITQUE MOYSES AD AARON : SUME VAS UNUM ET MITTE IBI MAN, QUANTUM POTEST CAPERE GOMOR, ET REPONE CORAM DOMINO AD SERVANDUM IN GENERATIONES VESTRAS, SICUT PRAECEPIT DOMINUS MOYSI. POSUITQUE ILLUD AARON IN TABERNACULUM RESERVANDUM ⁷.

a. illos : eos *Vlg*

1. Ps. 50, 9.
2. Ps. 118, 103.
3. Ps. 80, 17.

chit les siens, d'après ce verset : « Tu me laveras et je deviendrai plus blanc que neige ¹. » La parole de Dieu, d'autre part, est douce comme du miel ; le Psalmiste nous le montre en disant : « Que tes paroles me sont douces ! plus que le miel n'est doux à ma bouche ² ! » Son goût ressemble à celui « de la farine mêlée au miel » ; nous le voyons dans ce verset : « Le Seigneur les a nourris de la fleur de froment, rassasiés du miel de la pierre ³. »

Moïse leur dit : Voici ce qu'ordonne le Seigneur : Qu'on en remplisse un gomor, et qu'on le garde pour les générations à venir, afin qu'elles connaissent le pain dont je vous ai nourris dans le désert après vous avoir tirés d'Égypte ⁴.

Cet ordre de Moïse, de remplir de manne un gomor et de le garder pour les générations à venir, signifie que le Christ, qui est la vraie manne, et en qui se trouvent la forme et la règle de toute justice, nous a été réservé à nous et « à toutes les générations à venir ⁵ », pour que nous connaissions le pain dont se sont nourris dans le désert ceux qui ont été tirés de la terre d'Égypte. Car c'est dans la foi au Christ que nous avons été justifiés ⁶, et que seront justifiés ceux qui viendront après nous, et qu'ont été justifiés tous les justes qui ont existé avant nous, tirés de la terre d'Égypte, c'est-à-dire délivrés de l'esclavage du diable.

Et Moïse dit à Aaron : Prends un vase et mets dedans un gomor de manne, et garde-le en réserve devant le Seigneur. Qu'on le garde pour les générations à venir, ainsi que le Seigneur l'a ordonné à Moïse. Et Aaron plaça ce vase dans le tabernacle pour y être gardé ⁷.

4. Ex. 16, 32.
5. Ps. 70, 18.
6. Cf. Gal. 2, 16.
7. Ex. 16, 33-34.

Quod Dominus locutus est ad Moysen, hoc Moyses loquitur ad Aaron, ut per ministerium sacerdotis repopulari manna in loco suo. Ponit ergo Aaron manna in vase, quando sacerdos, de lege Dei sumens quod faciendum vel dicendum est, praedicat Christum in beata virgine de Spiritu sancto conceptum, ut credatur *theotokos* et quasi *urna aurea habens manna*¹; et quando Christum praedicando² ponit in corde auditoris, per fidem Christum in se suscipientis; et quando docet Christum in unitate catholicae Ecclesiae esse, non in Synagoga Judaeorum, vel in conventiculis schismaticorum vel haereticorum. Vas habens manna, quod ponitur in tabernaculo, paucitas est electorum³, vel fidelis Synagoga Judaeorum. Ipsum vero tabernaculum multitudo est vocatorum, vel generalis Ecclesia⁴ Judaeorum et gentium. Quod autem dicit: *Posuit illud Aaron in tabernaculum reservandum*; per anticipationem hic dicitur quod postea factum est constructo tabernaculo.

Quod Dominus primo jussit manna non servari, et deinde man in vase et vas in tabernaculo reservari, ad hoc pertinere potest quod verbum Dei quandoque abscondendum est, quandoque non abscondendum. Nam qui dicit: *In corde meo abscondi eloquia tua ut non peccem tibi*³; idem ipse dicit: *Justitiam tuam non abscondi in corde meo*⁴. Verbum enim Dei abscondendum est in sinu dilectionis, in sinu memoriae, ne per negligentiam vel per oblivionem elabatur; abscondendum est et a laude hominum et ab indignis auditoribus. Sed propter gratiam vel timorem hominum, cum res exegerit, abscondendum non est.

a. praedicando : praedicandum Mg || b. Ecclesia : Ecclesiae Mg

1. Héb. 9, 4.

2. Cf. Matth. 20, 16.

3. Ps. 118, 11.

4. Ps. 39, 11.

L'urne d'or
du Christ :
Marie, le cœur
du croyant,
l'unité de l'Église.

Ce que le Seigneur dit à Moïse, Moïse le transmet à Aaron, afin que par le ministère des prêtres la manne soit placée en son lieu. Aaron met la manne dans un vase, lorsque le prêtre, prenant dans la loi de Dieu ce qu'il faut faire ou dire, prêche le Christ conçu du Saint-Esprit dans le sein de la Bienheureuse Vierge Marie, dit de la croire Théotokos, et de voir en elle « l'urne d'or qui renferme la manne »¹; et lorsqu'en prêchant le Christ il le dépose dans le cœur de son auditeur, qui, par la foi, reçoit en lui le Christ; et lorsqu'il enseigne que le Christ est dans l'unité de l'Église catholique, non dans la Synagogue des Juifs ni dans les conventicules des schismatiques ou des hérétiques. Le vase qui contient la manne et est placé dans le tabernacle, est le petit nombre des élus², ou la synagogue des Juifs fidèles. Le tabernacle lui-même est la multitude des appelés, ou l'ensemble de l'Église composée de Juifs et de Gentils. Ce qui est dit ici: « Aaron plaça ce vase dans le tabernacle pour y être gardé », l'est par anticipation; la chose n'eut lieu que plus tard, une fois le tabernacle construit.

Le Seigneur ordonne d'abord de ne pas garder de manne, puis de mettre de la manne dans un vase et de garder ce vase dans le tabernacle. Cela tient peut-être à ce qu'il faut parfois cacher et parfois ne pas cacher la parole de Dieu. Le Psalmiste qui dit: « J'ai caché tes paroles dans mon cœur pour ne pas pécher contre toi »³, dit aussi: « Je n'ai pas caché ta justice dans mon cœur »⁴. Nous devons en effet cacher la parole de Dieu tout au fond de notre amour, tout au fond de notre mémoire, de crainte de la perdre par négligence ou par oubli; la cacher même de la louange des hommes, et la cacher aux auditeurs indignes. Mais quand les circonstances exigent qu'elle soit connue, gardons-nous de la cacher par crainte des hommes ou par complaisance pour eux.

FILII AUTEM ISRAEL COMEDERUNT MAN QUADRAGINTA ANNIS, DONEC VENIRENT IN TERRAM HABITABLEM ^{1 a}.

Verbum Dei, sive corpus Christi, secundum hunc utendi modum quo interim participamur, cibus noster est; donec exeuntes de hoc deserto veniamus ad terram habitabilem, ad terram scilicet viventium ². Quadragenarius numerus diversis servit mysteriis. Hoc enim numero dierum effudit Deus indignationem suam super omnem carnem, ut periret aquis diluvii, exceptis paucis in arca servatis et salvatis ³. Hoc numero, exemplo Moysi et Eliae et ipsius Christi ⁴, dicata est abstinencia, per quam placari potest ira et indignatio Dei. Hoc numero annorum instituit Deus populum suum in eremo, vices temporum beneficiis et flagellis alternans, placatus vel iratus. Hinc scriptum est : *Quadraginta annis proximus fui generationi huic*; vel secundum aliam litteram : *Quadraginta annis offensus fui generationi huic* ⁵. Hoc numero inoboedientia punitur vel corrigitur; hoc numero oboedientia exercetur. Hic igitur numerus per significationem iram continet et gratiam. Significatio vero ex partibus ejus consideranda est, denario scilicet et quaternario. Denarius autem propter decalogum significat oboedientiam legis; quaternarius oboedientiam evangelii. Prima est in simplicitate innocentiae; secunda in consummatione justitiae. Ad primam pertinet non occidere, aliena non rapere ⁶; ad secundam non irasci, propria distribuere ⁷. Quaternarius autem in quattuor evangeliiis accipiendus est; vel in quattuor virtutibus principalibus, quarum

a. venirent in terram habitabilem : sic codd., quamvis supra in rubr. in terram habitabilem venirent

1. Ex. 16, 35 a.
2. Cf. Ps. 26, 13.
3. Cf. Gen. 7.

Les fils d'Israël mangèrent la manne pendant quarante ans jusqu'à leur arrivée dans la terre habitable ¹.

Symbolisme du nombre quarante.

La parole de Dieu, ou le corps du Christ, est notre nourriture selon le mode limité dont nous pouvons actuellement en user, en attendant mieux, jusqu'à ce que nous quittions ce désert et arrivions à la terre habitable, c'est-à-dire à la terre des vivants ². Le nombre quarante répond à plusieurs mystères. Pendant quarante jours Dieu répandit son courroux sur toute chair, et la fit périr dans les eaux du déluge, à l'exception de quelques individus gardés et sauvés dans l'arche ³. Pendant quarante jours nous devons observer, à l'exemple de Moïse, d'Élie et du Christ lui-même ⁴, une abstinence par laquelle nous espérons apaiser la colère et l'indignation de Dieu. Pendant quarante ans, Dieu instruisit son peuple dans le désert, faisant alterner les bienfaits et les fléaux, apaisé ou irrité. C'est ainsi qu'il est écrit : « Pendant quarante ans, je me suis tenu près de cette génération », ou, selon un autre texte : « Pendant quarante ans cette génération m'a été à charge ⁵. » Ce nombre quarante marque donc la punition ou la correction de la désobéissance, et l'exercice de l'obéissance. Il a donc en lui un sens de colère, et un sens de grâce. Cherchons sa signification dans ses facteurs qui sont le nombre dix et le nombre quatre. Le nombre dix, à cause du Décalogue, signifie l'obéissance à la Loi; le nombre quatre l'obéissance à l'Évangile. La première obéissance s'accomplit dans la simple innocence, la seconde dans la justice consommée. Le programme de la première est de ne pas tuer, de ne pas prendre le bien d'autrui ⁶; celui de la seconde, de ne pas se mettre en colère, de distribuer ses propres biens ⁷. Le nombre quatre représente les quatre évangiles, ou les quatre vertus prin-

4. Cf. Deut. 9, 9. I Rois 19, 8. Matth. 4, 2.

5. Ps. 94, 10, selon le Psautier romain et le Psautier gallican; l'une et l'autre versions de ce psaume sont utilisées dans la liturgie monastique.

6. Cf. Ex. 20, 13.15.

7. Cf. Matth. 5, 22.40; 19, 21.

perfectio in evangeliiis ^a praescribitur; vel in quattuor sacramentis, nativitatis scilicet, passionis, resurrectionis et ascensionis Christi, quorum virtute Christo conformamur renascendo, compatiendo, conresurgendo, *de virtute in virtutem* ¹ ascendendo. Quattuor autem virtutes obtinentur institutione quattuor evangeliorum et virtute quattuor sacramentorum. Quoniam igitur tota vita nostra in oboedientia legis secundum moralia ejus praecepta transigenda est, et per oboedientiam evangelii virtus animae semper multiplicanda, quasi denario in quaternarium ducto, recte tempus vitae nostrae hoc numero figuratur.

HOC CIBO ALITI SUNT, USQUEQUO TANGERET FINES TERRAE CHANAAN ².

Fines terrae Chanaan tangemus, cum de hac vita exeuntes terram viventium ingredi incipiemus; sicut scriptum est: *Cum dederit dilectis suis somnum, ecce hereditas Domini* ³. *Cum autem mortale hoc induerit immortalitatem* ⁴, tunc ultra fines progressi securi habitabimus ^b in ea ⁵; *quoniam Dominus* ^c *salvam faciet Sion, et semen servorum ejus possidebit eam, et qui diligunt nomen ejus habitabunt in ea* ⁶.

Terra autem Chanaan terra promissionis est, de qua dictum est ad Abraham: *Dabo tibi* ^a *terram Chanaan, funiculum hereditatis vestrae* ⁷. Cur autem terra illa visibilis ^c dicta sit terra Chanaan ratio in promptu est, cum possessa sit a semine Chanaan, qui maledictus est a Noë et servituti subjectus ⁸. Terra vero viventium ^f, quae

a. evangeliiis : evangelio T Mg || b. habitabimus : habitamus C || c. Dominus : Deus Vlg || d. Dabo tibi transp. Vlg || e. visibilis : visibiliter T Mg || f. viventium : viventium est CO

1. Ps. 83, 8.

principales dont la perfection est enseignée dans l'Évangile, ou les quatre mystères de la naissance, de la passion, de la résurrection et de l'ascension du Christ, qui ont pour effet de nous conformer au Christ en nous faisant renaître, souffrir, ressusciter avec lui, monter avec lui « de vertu en vertu ¹ ». Les quatre vertus sont le fruit des quatre évangiles et l'effet des quatre mystères. Puisque toute notre vie doit se passer dans l'obéissance à la Loi, en ce qui concerne ses préceptes moraux, et que la vertu de notre âme doit toujours se multiplier par l'obéissance à l'Évangile, le temps de notre vie est bien représenté par le nombre quarante, qui est le produit de dix par quatre.

Ce fut cet aliment qui les nourrit, jusqu'au jour où ils touchèrent les frontières de Chanaan ².

Nous toucherons les frontières de la terre de Chanaan, lorsque, quittant cette vie, nous commencerons à entrer dans la terre des vivants, ainsi qu'il est écrit: « Quand il aura donné le sommeil à ceux qu'il aime, voici l'héritage du Seigneur ³! » « Mais quand ce corps mortel aura revêtu l'immortalité ⁴ », alors, la frontière passée, nous habiterons cette terre en sécurité ⁵; « car Dieu sauvera Sion, et la race de ses serviteurs la possédera, et ceux qui aiment son nom habiteront en elle ⁶. »

La terre de Chanaan est la terre de la promesse, dont il fut dit à Abraham: « Je te donnerai la terre de Chanaan comme part d'héritage ⁷. » Pourquoi cette terre s'appelle-t-elle « terre de Chanaan »? Au sens obvie la raison en est claire: elle a été possédée par la race de Chanaan, fils maudit de Noë voué à l'esclavage ⁸. Mais comment la terre des vivants, figurée par la terre de la

2. Ex. 16, 35 b.

3. Ps. 126, 2-3.

4. I Cor. 15, 54.

5. Ez. 28, 26.

6. Ps. 68, 36-37.

7. Ps. 104, 11.

8. Cf. Gen. 9, 25-27.

significata est per terram promissionis, quomodo spiritualiter sit terra Chanaan tres causae occurrunt.

Ejectis enim malignis spiritibus, secundum illud : *Videbam Satanam sicut fulgur de coelo cadentem*¹ ; a filiis Israel, id est a nobis, possidenda est. Item in Adam omnes de Paradiso ejecti sumus, sicut semen Chanaan de terra promissionis, sed commutati in filios Israel, et bene commoti — Chanaan enim *commota* vel *commotio* interpretatur — obtinebimus eam. Item Chananaci dici possunt Judaei, quia *generatio perversa et infideles filii*² facti sunt, *semen Chanaan et non Juda*³, quibus terra repromissa est sed eis propter infidelitatem ablata. Nobis qui secundum spiritum in filios Abrahae reputati sumus data est, secundum illud : *Auferetur a vobis regnum Dei, et dabitur genti facienti fructum*⁴ ejus⁴ ; et iterum : *Multi venient ab Oriente et Occidente*⁵, et *recumbent cum Abraham, Isaac*⁶ et *Jacob, in regno coelorum; filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores*⁵.

GOMOR AUTEM DECIMA PARS EST EPHI⁶.

Per mensuram ephi, quae decem partibus absolvitur, intelligi potest mensura donationis Christi⁷, qua toti rationali creaturae, id est novem ordinibus angelorum et humanae naturae^d, distribuit sicut vult et quantum vult. Et quoniam homo in ordine rationalis creaturae, quae sola justitiae et beatitudinis capax est et ideo sola Christum participare potest, decimum locum tenet, recte ei competit decima pars ephi. Per ephi enim recte intelligitur plenitudo gratiae quae sufficit universis ; per gomor

a. fructum : fructus *Vlg* || b. venient ab Oriente et Occidente : ab Oriente et Occidente venient *Vlg* || c. Isaac : et Isaac *D Vlg* || d. naturae : creaturae *Mg*

1. *Lc* 10, 18.
2. *Deut.* 32, 20.
3. *Dan.* 13, 56.

promesse, est-elle au sens spirituel « terre de Chanaan » ? Nous en apercevons trois raisons.

Une fois chassés les esprits malins, selon cette parole : « Je voyais Satan tomber du ciel comme l'éclair¹ », elle doit être possédée par les fils d'Israël, c'est-à-dire par nous. Autre explication : nous avons été, en Adam, rejetés du paradis comme la race de Chanaan a été rejetée de la terre de la promesse. Mais changés en fils d'Israël, et bien secoués — car Chanaan se traduit « secouée », ou « secousse » — nous la posséderons. Autre explication : On peut appeler les Juifs « Chananéens », parce qu'ils sont devenus « fils infidèles et génération perverse² », « race de Chanaan et non de Juda³ ». La terre qui leur avait été promise leur a été retirée à cause de leur infidélité ; et elle nous a été donnée, à nous qui selon l'esprit sommes comptés comme fils d'Abraham. Le Seigneur a dit en effet : « Le royaume de Dieu vous sera ôté, et sera donné à un peuple qui en fasse les fruits⁴. » Et encore : « Beaucoup viendront d'Orient et d'Occident, et prendront place avec Abraham, Isaac et Jacob dans le royaume des cieux ; mais les fils du royaume seront rejetés dans les ténèbres extérieures⁵. »

*Le gomor est la dixième partie de l'éphi*⁶.

Par la mesure de l'éphi, qui se divise en dix parties, on peut comprendre la mesure du don du Christ⁷, qui distribue à toute créature raisonnable, c'est-à-dire aux neuf ordres des anges et à la créature humaine, comme il veut et autant qu'il veut. Et parce que l'homme occupe le dixième rang dans la hiérarchie de la créature raisonnable — qui est seule capable de justice et de béatitude et donc peut seule participer au Christ — la dixième partie de l'éphi lui convient parfaitement. L'éphi représente bien la plénitude de grâce qui suffit pour tous, et le gomor

4. *Matth.* 21, 43.
5. *Matth.* 8, 11-12.
6. *Ex.* 16, 36.
7. *Cf. Éphés.* 4, 7.

vero partitio gratiae quae invenitur in singulis. Quae partitio gratiae, etsi inaequalis sit, tamen per communionem caritatis reducitur ad unitatem aequalitatis ; cum id efficiat caritas, ut communia sint omnium quae propria sunt singulorum ¹.

EX LIBRO NUMERORUM.

ANIMA NOSTRA ARIDA EST. NIHIL ^a RESPICIUNT OCULI NOSTRI NISI MAN. ERAT AUTEM MAN QUASI SEMEN CORIANDRI COLORIS BDELLII. CIRCUIBATQUE POPULUS ; ET COLLIGENS ILLUD, FRANGEBAT MOLA, SIVE TEREBAIT IN MORTARIO, COQUENS IN OLLA, ET FACIENS EX EO TORTULAS SAPORIS QUASI PANIS OLEATI. CUMQUE DESCENDERET NOCTE SUPER CASTRA ROS, DESCENDEBAT ^b ET MAN ².

Cum vulgus promiscuum quod ascenderat cum filiis Israel flagraret desiderio carni, sedens et flens, junctis sibi pariter filiis Israel, dicebat : *Quis nobis dabit ^c ad vescendum carnes ? Recordamur piscium quos comedebamus in Aegypto gratis. In mentem nobis veniunt cucumeres et pepones, porrique et cepe et allia. Anima nostra arida est. Nihil respiciunt oculi nostri nisi man ³. Forma nostri temporis haec est. Filii quippe Israel juncti murmurantibus bonos indicant, qui ex societate malorum corrumpuntur, sicut de quibusdam scriptum est : *Commixti sunt inter gentes et didicerunt opera eorum ⁴. Et Apostolus dicit : *Corrumpunt bonos mores ⁵ colloquia mala ⁵. Multi de con-***

a. Nihil : Nihil aliud *Vlg* || b. descendebat : descendebat pariter *OST Vlg* || c. nobis dabit *transp. Vlg* || d. bonos mores *transp. ST Vlg*

1. Baudouin révèle ici un aspect caractéristique de sa pensée ; il l'a développé dans son remarquable *Tractatus XV, De vita coenobitica seu communi* ; *PL* 204, 558. Sans doute est-il tributaire en cela d'Acired de Rievaulx ; cf. A. HALLIER, *Un éducateur monastique...*, ch. VI et surtout p. 150.

2. *Nombr.* 11, 6-9.

la part de grâce qui se trouve en chacun. Cette répartition de la grâce, bien qu'inégale, se réduit cependant, par la communion de la charité, à une unité qui remplace avantageusement l'égalité, car la charité fait que ce qui est propre à chacun soit commun à tous ¹.

2. Nombres, 11, 6-9.

Du livre des Nombres.

NOTRE ÂME SE DESSÈCHE. NOS YEUX NE VOIENT RIEN QUE LA MANNE. LA MANNE ÉTAIT COMME DE LA GRAINE DE CORIANDRE ET AVAIT LA COULEUR DU BDELLIUM. LE PEUPLE SE DISPERSAIT POUR LA RECUEILLIR, PUIS ON LA BROYAIT SOUS LA MEULE, OU ON LA PILAIT DANS UN MORTIER. ON LA METTAIT À CUIRE DANS UNE CHAUDIÈRE, ET ON EN FAISAIT DES TOURTEAUX QUI AVAIENT LE GOÛT DE GÂTEAUX À L'HUILE. QUAND LA ROSÉE DE LA NUIT TOMBAIT SUR LE CAMP, LA MANNE TOMBAIT AUSSI ².

Le ramassis d'étrangers qui avaient accompagné Israël brûlaient d'envie de manger de la viande. Ils se lamentaient et les fils d'Israël se joignaient à eux et disaient : « Qui nous donnera de la viande à manger ? Nous nous rappelons les poissons que nous mangions pour rien en Égypte. Concombres, melons, poireaux, oignons et ail nous reviennent en mémoire. Notre âme se dessèche. Nos yeux ne voient rien que de la manne ³ ! » Ceci est une figure de notre temps. Les fils d'Israël qui se joignent aux murmureurs sont les bons, corrompus par la compagnie des mauvais, ainsi qu'il est écrit de certains : « Ils se sont mêlés aux païens et ont appris à faire comme eux ⁴. » L'Apôtre dit aussi : « Les mauvaises compagnies corrompent les mœurs honnêtes ⁵. » Beaucoup quittent la

3. *Ibid.* 4-6.

4. *Ps.* 105, 35.

5. *I Cor.* 15, 33.

versatione saeculari quasi de Aegypto egressi, et iter melioris vitae aggressi, in memoriam revocant cibos aegyptios et eorum condimenta et irritamenta, vitia scilicet praeae conversationis et eorum oblectamenta; et desiderio talium miserabiliter arescunt et contabescunt, et spirituale manna divini verbi fastidiunt dicentes: *Anima nostra arida est. De qualibus scriptum est: Omnem escam abominata est anima eorum* ¹.

Saepe autem, qui hujusmodi sunt animo, malis juncti sed ^a inter bonos positi, sicut odio habent bona facere, ita fastidiunt bona audire et in aliis bona videre. Et dum de vita bonorum scrutantur exempla et solatia sui erroris, non inveniunt nisi bona quae fastidiunt, dicunt: *Nihil respiciunt oculi nostri nisi manna*. Et quoties vel haeretici in viris ^b ecclesiasticis, vel Judaei in Christianis, vel laici in clericis, vel clerici in viris religiosis vel circa eos, non vident nisi quae sancta sunt et pudica et honesta et bonae famae ², et quae cujusque ^c ordinem et professionem deceant, toties qui haec fastidiunt et inviti aspiciunt dicunt: *Nihil respiciunt oculi nostri nisi manna*. Sic autem dicunt fastidiosi: *Nihil respiciunt oculi nostri nisi manna*; sicut justus aggratulando dicit: *Testimonium Jesu Christi quaecumque vidi* ^{3 d}; et illud de sponsa: *Quid videbis in Sunamite nisi choros castrorum* ⁴?

Quale fuerit manna ostendit dicens: *Erat autem manna quasi semen coriandri coloris bdellii*. Hoc in Exodo dixerat, excepto quod ibi colorem album expressit et nomen bdellii non posuit. Bdellium autem, ut aiunt, arbor est aromatica.

Quod circuibat populus colligens manna, significat

a. sed: sunt CO || b. viris: sic omnes codd., sed veris liceat suspicari cum Tissier et Mg || c. quae cujusque: quaecumque T Mg || d. vidi: vidit VIg

1. Ps. 106, 18.

2. Cf. Phil. 4, 8.

vie du siècle, figurée par l'Égypte, et prennent le chemin d'une vie meilleure, puis rappellent à leur mémoire les plats d'Égypte, leurs condiments et leurs épices, c'est-à-dire les vices de leur ancienne vie avec leurs voluptés. Misérablement ils se dessèchent et se consomment en de tels désirs; ils prennent en dégoût la manne spirituelle de la parole de Dieu, et disent: « Notre âme se dessèche. » L'Écriture note à leur sujet: « Leur âme a pris en horreur toute nourriture ¹. »

Souvent les gens de cette sorte, tout en se joignant aux mauvais par le cœur, restent mêlés aux bons. Mais ils n'aiment pas faire le bien, sont dégoûtés d'entendre et de voir du bien chez les autres. Ils scrutent la vie des bons pour y trouver quelque chose qui ressemble à leur propre erreur et les en console; mais ils ne trouvent rien que du bien, qui les dégoûte. Et ils disent: « Il n'y a rien devant nos yeux que la manne. » Les hérétiques regardent ainsi ceux qui appartiennent à la véritable Église, les Juifs regardent les chrétiens, les laïques scrutent la vie des clercs, les clercs celle des religieux. S'ils ne voient rien en eux que de saint, de pudique, d'honnête et de bonne renommée ², en accord avec leur ordre et leur profession, ceux qui sont dégoûtés du bien et le constatent à contrecœur disent: « Nos yeux ne voient rien que la manne. » Pendant que ces aigris disent: « Nos yeux ne voient rien que la manne », le juste s'écrie avec enthousiasme: « Tout ce que j'ai vu est un témoignage pour Jésus-Christ ³! » Et il est dit de l'épouse: « Que voyez-vous dans la Sunamite, sinon les chœurs d'un camp ⁴? »

L'Écriture montre comment se présentait la manne: « Elle était comme de la graine de coriandre, et avait la couleur du bdellium. » L'Exode avait déjà dit cela, mais indiquait la couleur blanche, et ne parlait pas du bdellium. Le bdellium, à ce qu'on dit, est un arbre aromatique.

Le peuple se dispersant pour récolter la manne représente la dévotion des fidèles qui parcourent en esprit ce

3. Apoc. 1, 2.

4. Cant. 7, 1.

devotionem fidelium, qui praedicata de Christo mente perlustrant ut spiritualem refectionem percipiant.

Manna autem mola frangebatur; quia verbum Dei inter duo testamenta, vel inter litteram et spiritum, id est spiritualem intelligentiam vel ^a litterae expositionem, dum discutitur, molitur et comminuitur ut subtilius intelligatur.

Aliter: Mens sua volubilitate multa circuiens et perlustrans, quae pro fide vel contra fidem cogitari possunt, quasi superior mola in circuitu volvitur; cui dum substat inconcussae fidei firmitas, *verbum fidei* ¹ minutatim ^b frangitur et subtilius percipitur. Utraque enim mola in mente invenitur, altera in constantia fidei vel boni propositi, altera in perlustratione, hoc est consideratione, eorum quae credenda sunt vel facienda; vel altera in voluntate quae subjacet rationi oboediendo, altera in iudicio rationis quae circuit quaerendo et comminuit discernendo; vel altera in timore, altera in spe. In his enim verbum Dei comminuitur, ut nec minutissimum mandatum contemnatur, nec unum iota vel unus apex ² negligatur.

Terebatur manna in mortario. Mortarium cor nostrum est, ubi verbum Dei quasi pilo tunditur. Apud Salomonem ostenditur a stulto non auferri stultitiam suam, etsi in pila quasi ptisana contundatur, id est in stultitia vel in conscientia sua conturbetur pilo durae increpationis desuper feriente. Sic enim scriptum est: *Si contuderis stultum in pila quasi ptisanas feriente desuper pilo, non auferetur ab eo stultitia ejus* ³. Sicut autem stultus contunditur ab his qui oderunt stultitiam, sic verbum Dei contunditur ab his qui oderunt sapientiam vel pilo contradictionis vel persecutionis. Alii enim linguis, alii gladiis,

a. vel: et Mg || b. minutatim: minutatum OT minutim Mg

1. Rom. 10, 8.

2. Cf. Matth. 5, 18.

qui est prêché du Christ, pour y trouver leur réfection spirituelle.

On broyait la manne sous la meule, parce que la parole de Dieu, lorsqu'on l'examine à la lumière des deux Testaments, est broyée entre eux, ou entre la lettre et l'esprit, c'est-à-dire entre le sens spirituel et l'explication littérale, et est réduite en farine pour être plus parfaitement comprise.

Autre interprétation: l'esprit, facilement mobile, parcourt et explore beaucoup de choses que l'on peut alléguer pour ou contre la foi: c'est la meule supérieure qui tourne. Entre elle et la foi, qui sert de support ferme et inébranlable, la « parole de la foi ¹ » est broyée en petites parcelles, et par là mieux comprise. Les deux meules se trouvent donc dans l'esprit: l'une est la solidité de la foi ou de la bonne intention, l'autre est cette investigation, cette étude des choses à croire ou à faire. Ou bien: l'une des deux meules est la volonté, qui, par l'obéissance, est soumise à la raison, l'autre est le jugement de la raison, qui tourne en cherchant, et broie en discernant. Ou bien: l'une est la crainte, l'autre l'espérance. A elles deux elles broient la parole de Dieu, pour que le plus menu des commandements ne soit pas négligé, qu'aucun iota ou aucun apex ² n'échappe.

La manne était pilée au mortier. Ce mortier est notre cœur, où la parole de Dieu est broyée comme au pilon. On voit dans Salomon que le fou ne se dépouille pas de sa folie, même si on le broie au pilon comme de l'orge, c'est-à-dire même s'il est tourmenté dans sa folie ou dans sa conscience par le pilon des durs reproches qui frappent sur lui. Il est écrit en effet: « Quand tu pilerais l'insensé dans le mortier comme de l'orge, le pilon qui frappe sur lui ne le dépouillera pas de sa folie ³. » De même que le fou est pilé par ceux qui haïssent la folie, la parole de Dieu est broyée par ceux qui haïssent la sagesse, soit au pilon de la contradiction, soit à celui de la persécution. Les uns par la langue, les autres par le glaive, d'autres

3. Prov. 27, 22.

alii malorum operum exemplis, verbum Dei persequendo atterunt et particulatim comminuunt. Exercitatione enim contradictionis et persecutionis verbum Dei semper subtilius investigatur et subtilius comprehenditur. Multa siquidem mysteria fidei nobis patefacta sunt, quae adhuc clausa permansissent, nisi fides tot sibi adversantes pertulisset. Pilo itaque in mortario manna teritur, cum adversariorum tusione verbum Dei in corde discretius et subtilius cogitatur. Et si forte adversarii desint, quibus verbum Dei impugnetur, exercitatione tamen christianae disciplinae, qua quisque sibi adversari debet, quasi pilo verbum Dei in corde teritur, quod usu disciplinae semper subtilius discernitur.

Dum haec verba discutimus, quid nisi manna vel mola frangimus vel pila terimus? Sed quantumcumque discutimus, quantumcumque studiosa meditatione hoc quasi semen coriandri comminuimus, poterit tamen adhuc magis comminui et partibilis frangi vel atteri; quia partitione ^a semper in augmentum proficit et comminutum crescit. Frangitur autem vel teritur manna duobus modis: vel cum diligenter discutitur verbum Dei ut subtilius intelligatur, vel cum a nobis proficiendi studio id agitur ut districtius custodiatur. Inter manna frangere et manna terere sic distingui potest, ut ad primum pertineant quae difficiliora sunt vel intellectu vel factu ^b, ad alterum vero quae alterutro modo facilia sunt.

Terebat populus in mortario manna, coquens in olla. Est olla tribulationis, de qua Jeremias dicit: *Ollam succensam ego ^c video* ¹. In olla autem tribulationis per ignem passionis aut caritatis manna coquitur, quando bonum quod in nobis est inter mala quae patimur magis magisque solidatur ^d. Quod tunc quidem fit cum Deus inter flagella

a. partitione: participatione Mg || b. factu: facto T Mg; vix legitur D || c. ego: ecce T Mg || d. bonum... solidatur: ad bonum... solidamur Mg

par de mauvais exemples poursuivent la parole de Dieu, l'écrasent et la réduisent en miettes. Sous les coups de la contradiction et de la persécution, la parole de Dieu est de plus en plus étudiée, de mieux en mieux comprise. Bien des mystères de la foi nous ont été ouverts, qui seraient restés clos si la foi n'avait subi tant d'assauts. La manne est donc broyée au pilon dans le mortier, lorsque la parole de Dieu, sous les coups de ses adversaires, est méditée dans notre cœur avec plus de profondeur et de sagacité. Mais, s'il arrive que les adversaires manquent, pour combattre la parole de Dieu, celle-ci est vraiment broyée au pilon dans le cœur, sous les coups de la pénitence chrétienne dont chacun doit se châtier lui-même, et grâce à l'usage de cette pénitence elle est de mieux en mieux comprise.

Quand nous étudions la parole de Dieu que faisons-nous d'autre que broyer la manne sous la meule ou l'écraser au pilon? Mais, si bien que nous l'étudions, si bien que nous écrasions par une méditation persévérante cette graine de coriandre, elle pourra toujours être pulvérisée davantage, écrasée et réduite en plus de parcelles; car le morcellement l'augmente, et ses parcelles se multiplient. Mais la manne est broyée ou pilée de deux manières: nous disséquons la parole de Dieu tantôt pour la pénétrer plus profondément, tantôt par désir de progresser dans la vertu et pour garder plus étroitement sa loi. Entre broyer la manne et la piler on peut faire une distinction, et dire qu'elle est broyée quand il s'agit de choses difficiles à comprendre ou à faire, pilée quand il s'agit de choses plus faciles.

Le peuple pilait la manne au mortier et la faisait cuire dans une chaudière. C'est la chaudière de la tribulation dont Jérémie dit: « Je vois une chaudière bouillante ¹. » La manne cuit dans la chaudière de la tribulation, au feu de la souffrance ou de l'amour, lorsque le bien qui est en nous s'affermi de plus en plus au milieu des maux que nous souffrons. Cela arrive quand au milieu des fléaux nous

1. Jér. 1, 13.

magis diligitur, et propter Deum is etiam qui nos persequitur.

Torta autem, vel per diminutionem tortula, a torquendo dici videtur. Sive autem generaliter panis sic dicatur, pro eo quod torquendo formatur et formando torquetur, sicut formella casei a formando generaliter dicitur; sive aliqua species panis ab aliqua arte torquendi sic appelletur; credendum est non frustra hoc loco tortulas nominari, nec sine causa accipiendum est, quod Scriptura tam diligenter dicere curavit, manna frangi et teri, et ex fracto et trito tortulas fieri. Forte hoc ipsum verbum quod nunc tractamus, quia verbum Dei est et ideo manna, si digne frangi et teri possit, poterunt ex eo tortulae formari; ut hoc quod scriptum est *ad aedificationem fidei*¹ et caritatis valeat intorqueri. Si enim dilectio per quam fides operatur plenitudo legis est², et si in uno mandato caritatis tota lex pendet et prophetae³, cur non liceat ad aedificationem caritatis vel fidei omnia convertere quae salubriter scripta sunt; cum propter caritatem omnia sunt scripta, propter quam et omnia sunt facta? Cum ergo legeris verbum Dei, pro testimonio fidei vel aedificatione caritatis, ad aliud assumptum et quasi usurpatum quam ab initio positum esse videatur, memento quia populus Dei ex manna trito tortulas faciebat. Licet igitur historicum et litteralem et simplicem sensum, gratia fidei vel caritatis, in mysticum intellectum et spirituales sensum convertere; et ex his quae scripta et facta sunt ubicumque salubriter facienda cogitare.

Sed et expedit ex verbis Dei, ubicumque et qualitercumque positus, consilia salutis nostris temporibus, necessitatibus, infirmitatibus et moribus, formare; salva semper caritate qua Deus immobiliter diligendus est, cui

1. *Ephés.* 4, 29.

2. Cf. *Gal.* 5, 6 et *Rom.* 13, 10.

3. Cf. *Matth.* 22, 40.

aimons Dieu de plus en plus, et, pour Dieu, les hommes mêmes qui nous persécutent.

Le mot « tourte », ou par diminutif « tourteau », vient du verbe *torquere*, tordre ou tourner. On appelle souvent ainsi le pain, parce qu'en le formant on le tord, et qu'on lui donne sa forme en le tordant, de même que le mot fromage vient de la « forme » donnée au lait caillé; et peut-être y a-t-il un pain qui soit plus spécialement appelé ainsi à cause d'une certaine manière de le tordre. Croyons cependant que ce n'est pas pour rien qu'on parle de tourteaux en ce passage; cherchons la raison pour laquelle l'Écriture a pris la peine de dire que la manne était broyée et pilée, et qu'avec cette farine on faisait des tourteaux. Cette parole même que nous étudions en ce moment est parole de Dieu, et donc manne: qui sait si après l'avoir convenablement broyée et pilée nous ne pourrions pas en former des tourteaux? Alors ce qui est écrit tournera « à l'édification de la foi¹ » et de la charité. En effet, si la charité, par laquelle la foi agit, est la plénitude de la Loi², et si toute la Loi et les prophètes tiennent dans le seul commandement de la charité³, pourquoi ne serait-il pas permis de tourner à l'édification de la charité ou de la foi tout ce qui a été écrit pour le salut? C'est bien pour la charité que tout a été écrit, de même que tout a été fait pour elle. Quand donc dans ta lecture tu rencontres la parole de Dieu, prise et comme usurpée dans un autre sens que celui qu'elle semble avoir d'abord, et cela pour le témoignage de la foi ou l'édification de la charité, rappelle-toi que le peuple de Dieu faisait des tourteaux avec la manne écrasée. Il est donc permis, en vue de la foi ou de la charité, de tourner le sens historique, littéral et obvie en un sens mystique, profond et spirituel, et de déduire de tout ce qui a été fait ou écrit ce qu'il faut faire pour le salut.

Je dirai plus: il est utile de tirer des paroles de Dieu, où qu'elles se trouvent et quelles qu'elles soient, des conseils de salut appropriés à nos temps, à nos besoins, à nos faiblesses et à nos mœurs, la charité étant toujours sauve. Car nous devons aimer Dieu immuablement; c'est à quoi

omnis Scriptura servit. Pro qua caritate servanda multiformiter et multipliciter inter innumerabilia tentationum discrimina dispensare oportet ; ita ut saepenumero pro justitia quasi contra justitiam nonnulla attentare necessitas imperiosa compellat. Pro hac servanda saepe rigor justitiae inflectendus est in temperamentum misericordiae ; saepe quod indultum est intuitu misericordiae reduci oportet in severitatem disciplinae ; saepe tolerandum est minus malum, ut quod gravius est evitetur flagitium. Propter quod Moyses, attendens duritiam cordis Judaeorum, permisit dari libellum repudii ¹, ne committeretur crimen homicidii. Saepe nobis perdenda est gratia proximi, ne nobis pereat gratia Dei. Saepe, cum contraria jubent Christus et qui vices Christi agere creditur ², praeceptum Christi dicentis, *Qui vos spernit me spernit* ³, ea moderatione dispensandum est, ut quasi contra oboedientiam Deo oboediatur ⁴. Saepe cum illicita fiunt aut promissa aut juramenta, verbum Dei de diligenda ^a veritate ad eam intelligentiam intorquendum est, ne pro reverentia veritatis praesumatur opus iniquitatis. Consultius enim est in tali necessitate errorem poenitentia revocari, quam Dei statuta convelli debitaque reverentia fraudari.

Sicut autem admittenda est dispensatio, cum utrimque periculum instat, in electione minoris mali ; sic praeceptum Dei vel consilium pro humana infirmitate nonnumquam inflectere oportet ad electionem inferioris boni. Hinc Paulus, cum propensior servitus justitiae debeatur a bonis, quam iniquitati soleat exhiberi a malis, humanae infirmitati se condescendere ostendens dicit : *Humanum dico propter infirmitatem carnis vestrae. Sicut enim exhibuistis membra vestra servire immunditiae et iniquitati ad*

a. diligenda : eligenda T Mg

1. Deut. 24, 1-4. Matth. 19, 7-8.

tend toute l'Écriture. Pour garder cette charité, il est nécessaire, parmi les tentations nombreuses et critiques, de varier et de nuancer notre manière d'agir. Bien souvent une impérieuse nécessité nous oblige à entreprendre, pour la justice, des choses qui semblent aller contre la justice. Souvent, pour garder la charité, il faut infléchir une justice trop rigoureuse et la tempérer de miséricorde ; souvent il faut ramener à une sévère discipline ce qu'on a relâché par une vue de miséricorde ; souvent il faut tolérer un moindre mal pour éviter un désordre plus grand. C'est ainsi que Moïse ayant égard à la dureté de cœur des Juifs a permis de donner un billet de divorce ¹, pour qu'on n'en vînt pas à commettre l'homicide. Souvent il nous faut perdre les bonnes grâces du prochain pour ne pas perdre la grâce de Dieu. Souvent, quand le Christ et celui qui tient sa place ² commandent des choses contraires, il faut garder une juste mesure dans l'observance de cette parole du Seigneur : « Qui vous méprise me méprise ³ », et obéir à Dieu ⁴ en paraissant agir contre l'obéissance. Souvent, lorsque se font des promesses ou des serments illicites, la parole de Dieu qui dit de chérir la vérité doit être tournée et comprise de telle sorte que nous n'entreprenions pas une œuvre inique par respect pour la vérité ! Mieux vaut en pareil cas revenir sur son erreur et la regretter, que de saper les décrets de Dieu et de les frustrer du respect qui leur est dû.

Et de même qu'entre deux périls il faut se résigner à choisir le moindre mal, il faut aussi parfois, à cause de la faiblesse humaine, faire fléchir le précepte ou le conseil de Dieu et choisir le moindre bien. Quoique les bons doivent à la justice un service plus assidu que celui fourni généralement au péché par les méchants, Paul, montrant qu'il condescend à la faiblesse humaine, dit : « Je parle humainement à cause de la faiblesse de votre chair : comme vous avez mis vos membres au service de l'impu-

2. Cf. *Regula S. Benedicti*, c. 2.

3. *Lc* 10, 16.

4. Cf. *Act.* 5, 29.

iniquitatem, ita nunc exhibete membra vestra ^a *servire justitiae in sanctificationem* ¹. Quo in loco non invitatur ad id quod perfectum est, sed consilium intorquet ad id quod nostrae infirmitati accommodum est. Similiter cum quodam loco sic dicat : *Dico autem non nuptis et viduis, bonum est eis* ^b *si sic permaneant sicut et ego* ² ; ad Timotheum scribens consilium inflectit dicens : *Volo autem* ^c *juniores nubere* ³.

Omnis autem justitia honorum in praesenti quaedam quasi inflexio est a summa perfectione summaque directione, et si fideliter appendatur invenitur minus habens ⁴ ; ipsaque justitia perfectorum magis conatus quidam et cursus est ad finem consummationis, quam apprehensio perfectionis. Quantumcumque enim quis profecerit et currendo processerit, adhuc tamen *justitia ante eum ambulabit* ⁵, nondum plene apprehensa. Sed *qui continens est justitiae tandem apprehendet illam* ⁶. Hoc Paulus in se ostendens dicit : *Non quod jam acceperim, aut jam perfectus sim. Sequor autem, si quomodo comprehendam, in quo et comprehensus sum a Christo Jesu* ⁷. Vita itaque nostra sic disponenda est et sic dirigenda, ut cum non sit nobis liberum statim apprehendere quod perfectum est, praecepta Dei inflectamus ab eo quod supra vires est ad id quod nobis possibile est ; inflectamus, dico, non ea mutando sed eis accedendo et pro viribus observando. Licet enim non sufficiamus omnes cogitationes nostras et affectiones et intentiones tam caste et pure quam dignum et justum est in Deum dirigere, ut *eum toto corde, tota anima, tota mente* ⁸ diligamus ; consultius tamen est pro modulo infirmitatis nostrae diligere, quam omnino non diligere. Et si non possumus puras orationes quales desi-

a. vestra om. T || b. eis : illis Vlg || c. autem : ergo Vlg

1. Rom. 6, 19.
2. I Cor. 7, 8.
3. I Tim. 5, 14.

reté et du péché, pour le péché, mettez donc maintenant vos membres au service de la justice, pour la sainteté ¹. » En ce passage il n'invite pas à la perfection, mais tourne son conseil pour le rendre accessible à notre faiblesse. De même, bien qu'il écrive quelque part : « Je le dis aux non-mariés et aux veuves : il leur est bon de rester ainsi ² », quand il écrit à Timothée, il fait fléchir son conseil et dit : « Je veux que les jeunes se marient ³. »

D'ailleurs toute la justice des bons, dans le temps présent, n'est qu'une sorte de fléchissement de la souveraine perfection et de la souveraine droiture ; et si on la pèse exactement, elle se révèle trop légère ⁴. La justice des parfaits eux-mêmes est plutôt un effort et une course vers la consommation finale qu'une possession de la perfection. L'homme peut avancer, courir et gagner du terrain tant qu'il voudra : toujours « la justice marchera devant lui ⁵ », sans se laisser pleinement saisir. Mais « celui qui la serre de près finira par la tenir ⁶ ». Paul le dit en se servant de son propre exemple : « Ce n'est pas que j'aie déjà atteint le but, ou que je sois déjà parfait ; mais je cours pour tâcher de le saisir, puisque j'ai été saisi moi-même par le Christ Jésus ⁷. » Voilà donc comme il faut gouverner et diriger notre vie : n'ayant pas le pouvoir de saisir immédiatement ce qui est parfait, infléchissons les préceptes de Dieu, ramenons-les de ce qui est au-dessus de nos forces à ce qui nous est possible. Infléchissons-les, dis-je, non en les changeant, mais en nous rapprochant d'eux et en les observant selon nos forces. Si, en effet, nous ne sommes pas capables de diriger vers Dieu toutes nos pensées, toutes nos affections et intentions, aussi chastement et purement qu'il serait juste et digne, pour l'aimer « de tout notre cœur, de toute notre âme, de tout notre esprit ⁸ », mieux vaut du moins l'aimer selon la petite mesure de notre faiblesse que ne pas l'aimer du tout. Et si nous ne pouvons

4. Cf. Dan. 5, 27.
5. Ps. 84, 14.
6. Sag. Sir. 15, 1.
7. Phil. 3, 12.
8. Matth. 22, 37. Cf. Deut. 6, 5.

deramus Deo offerre, melius tamen est ut datur et ut possumus orare, quam omnino non orare ^a. Ergo, cum nobis injunguntur quae perfecta sunt, ne nihil faciamus, quia totum non possumus, inflectenda sunt ad id quod possumus, ut aliquo modo excusati inveniamur in eo quod debemus et non possumus, juxta vocem Domini de muliere sibi obsequente dicentis : *Quod habuit haec fecit* ¹.

Omnia itaque consilia in verbis Dei nobis praescripta sic intelligenda sunt et sic accipienda, ut in occasionem nostrae fraternaeque ^b salutis convertantur, prout ratio causarum dictaverit, quibus aut necessitati cedere aut infirmitati aliquid indulgentius concedere oportuerit. In omnibus autem quae circa alios disponimus, quamvis districtius interdum agendum sit, misericordiam cogitare debemus, ut et ipsi misericordiam a Deo consequamur ². Sic enim tortulae ex manna factae erunt *saporis quasi panis oleati*.

Postquam autem ostendit Scriptura quomodo manna frangerent, tererent, et tortulas facientes coquerent, curavit adjicere quod cum rore manna descenderet. Verbum Dei cum perfundit ros est ; cum reficit manna est. Cum praedicatur perfundit ; cum digne suscipitur et custoditur reficit. Manna ergo descendit cum rore ; quia verbum Dei in corda fidelium pervenit ex prophetarum et apostolorum praedicatione. Hinc Apostolus ait : *Quomodo credent ei quem non audierunt ? Quomodo autem audient sine praedicante ?* Et post pauca : *Ergo fides ex auditu ; auditus autem per verbum Christi* ³ ^c. Verbum ergo in corde manna est ; verbum in ore ros est ; nihilominus tamen et manna est. Nocte descendit ros, sicut scriptum est : *Cum quietum silentium continerent* ^d *omnia, et nox*

a. quam omnino non orare om. DT || b. fraternaeque : supernaeque OT Mg || c. Christi : Dei T Mg || d. continerent : contineret VIg

1. Mc 14, 8.

2. Cf. Matth. 5, 7.

offrir à Dieu des prières aussi pures que nous les désirerions, mieux vaut prier comme nous pouvons et comme il le donne que ne pas prier du tout. Donc, quand la perfection nous est prescrite, gardons-nous de ne rien faire sous prétexte que nous ne pouvons pas tout faire ; mais infléchissons la perfection à ce que nous pouvons, et nous serons en quelque manière excusés quant à ce que nous devons faire et ne pouvons pas faire. Comme le Seigneur l'a dit de cette femme qui avait répandu son parfum sur sa tête : « Elle a fait ce qu'elle a pu ¹. »

Tous les conseils qui nous sont proposés dans les paroles de Dieu doivent donc être pris et compris de telle manière qu'ils tournent à l'avantage de notre salut éternel et de celui de nos frères. La saine raison dictera parfois de céder à la nécessité, ou de faire quelques concessions à la faiblesse. En tout cas, chaque fois que nous prenons une décision à l'égard d'autrui, bien qu'il faille de loin en loin agir avec plus de rigueur, nous devons toujours avoir en pensée la miséricorde, afin d'obtenir nous-mêmes miséricorde de Dieu ². Ainsi nos tourteaux de manne auront « le goût d'un gâteau à l'huile ».

Après avoir montré comment les Hébreux broyaient la manne, la pilaient, en faisaient des tourteaux et la mettaient à cuire, l'Écriture a soin d'ajouter qu'elle tombait avec la rosée. La parole de Dieu est rosée quand elle se répand, manne quand elle restaure. Lorsqu'on la prêche, elle se répand, lorsqu'on la reçoit et la garde dignement, elle restaure. La manne descend avec la rosée parce que la parole de Dieu pénètre dans le cœur des fidèles par la prédication des prophètes et des apôtres. Saint Paul dit à ce sujet : « Comment croiraient-ils en celui qu'ils n'ont pas entendu ? Et comment entendraient-ils si personne ne prêche ? » Et un peu plus loin : « La foi dépend donc de la prédication de la parole du Christ ³. » Ainsi la parole est manne dans le cœur ; dans la bouche elle est rosée, mais aussi manne. Cette rosée descend de nuit ainsi qu'il est écrit : « Alors qu'un profond silence enveloppait

3. Rom. 10, 14.17.

in suo cursu medium iter haberet, omnipotens sermo tuus, Domine, exsiliens^a de coelo a regalibus sedibus venit^{1 b}.

ITEM EX LIBRO NUMERORUM.

TAEDERE COEPIT POPULUM^c ITINERIS AC LABORIS. LOCUTUSQUE^d CONTRA DOMINUM^e ET MOYSEN AIT : CUR EDUXISTI NOS DE AEGYPTO, UT MOREREMUR IN SOLITUDINE ? DEEST PANIS ; NON SUNT AQUAE ; ANIMA NOSTRA JAM NAUSEAT SUPER CIBO ISTO LEVISSIMO².

Multi, divinis mancipati obsequiis et arctiorem vitam professi, tandem laboriosae disciplinae pertaesi, quae non nisi fine vitae finienda est, contra Moysen, hoc est contra ipsum Deum legislatorem, vel contra ipsius legem, quasi supra modum insuavem murmurant ; et in solitudine non habentes panem absconditum qui suavior est, et aquas furtivas quae dulciores sunt³, dicunt : *Deest panis ; non sunt aquae.* Et manna coeleste supra modum fastidientes, adjiciunt dicentes : *Anima nostra jam nauseat super cibo isto levissimo.* Isti quippe, post novitium fervorem inchoatae conversionis⁴ tepidi facti, deteriores sunt quam frigidi, quos et Dominus ex ore suo evomit ; quia prius sibi quasi incorporatos post ad vomitum suum occulto⁵ judicio suo redire⁶ permittit, unde et dicit : *Utinam esses calidus vel frigidus ; nunc autem, quia tepidus es, incipiam te evomere ex ore meo^{6 g}.*

Cibum autem illum levissimum dicebant fastidiosi, vel quia sine aliquo suo labore a Deo eis praeparabatur, vel

a. Domine, exsiliens om. *Vlg* || b. venit : durus bellator in mediam exterminii terram prosilivit *Vlg* ; sed tantum venit in textu liturgico || c. populum om. *T* || d. Locutusque : locutusque populus *T* || e. Dominum : Deum *Vlg* || f. occulto : justo *Mg* || g. Utinam... meo : Utinam frigidus esses aut calidus, sed quia tepidus es, et nec frigidus nec calidus, incipiam etc. *Vlg*

1. *Sag.* 18,14-15 ; *Missale Cisterciense*, Dominica post Nativit. Domini, Antiph. ad Introitum.

2. *Nombr.* 21, 4 b-5.

toutes choses, et que la nuit était au milieu de sa course, la Parole Toute-puissante s'élança des cieux, du trône royal¹. »

3. Nombres, 21, 4 b-5.

Encore du Livre des Nombres :

LE PEUPLE COMMENÇA À SE DÉGOÛTER DU VOYAGE ET DE TOUTE CETTE PEINE. IL S'EN PRIT À DIEU ET À MOÏSE ET DIT : POURQUOI NOUS AVOIR TIRÉS D'ÉGYPTE ? POUR QUE NOUS MOURIONS DANS LE DÉSERT ? NOUS N'AVONS PAS DE PAIN, PAS D'EAU. CETTE NOURRITURE VULGAIRE NOUS DONNE LA NAUSÉE².

Beaucoup se donnent au service divin, font profession de vie austère ; puis, dégoûtés à la longue de cette discipline pénible qui ne doit finir qu'avec la vie, murmurent contre Moïse, c'est-à-dire contre Dieu lui-même, le législateur, ou contre sa loi, comme désagréable au-delà de toute mesure. Ne trouvant pas dans le désert le pain caché qui est plus savoureux, et les eaux dérobées qui sont plus douces³, ils disent : « Nous n'avons pas de pain, pas d'eau. » Blasés au-delà de toute expression sur la manne céleste, ils ajoutent : « Cette nourriture vulgaire nous donne la nausée. » Ces hommes, devenus tièdes après la ferveur novice du début de leur conversion⁴, sont pires que s'ils étaient froids. Le Seigneur les vomit de sa bouche, parce qu'après se les être en quelque manière incorporés, il les laisse, par un mystérieux jugement, revenir à leur vomissement⁵. Il dit à ce sujet : « Si tu pouvais être chaud ou froid ! Mais parce que tu es tiède, je vais commencer à te vomir de ma bouche⁶. »

Les blasés disaient cette nourriture vulgaire, soit parce qu'elle leur était préparée par Dieu sans aucune peine de

3. *Prov.* 9, 17.

4. Cf. *Regula S. Benedicti*, c. 1.

5. *Prov.* 26, 11.

6. *Apoc.* 3, 15-16.

quia nullo pretio comparabatur, vel quia prae nimia abundantia minus illis sapiebat ideoque contemnebatur. Sic et verbum Dei nonnumquam, ex facilitate intelligendi vel ex copia legendi et audiendi^a et ex desiderio ciborum Aegypti, fastidiosis animis vilescit et in taedium vertitur; nec sufficit eis panis vitae et intellectus et aqua sapientiae salutaris¹, quin mussitantes dicant: *Deest panis; non sunt aquae.*

IN DEUTERONOMIO.

DEDIT TIBI CIBUM MANNA^b, QUEM^c IGNORABAS TU ET PATRES TUI, UT OSTENDERET TIBI QUOD NON IN SOLO PANE VIVIT^d HOMO, SED IN OMNI VERBO QUOD EGREDITUR^e EX ORE DOMINI^f.

Audi nunc, O Judaeae, et intellige, et ex lege tua, si ei credere placet, diligenter disce quid sit manna, ne dicas amplius: *Quid est hoc³?* Ignorabas tu et patres tui, infideles quidem sicut tu et ideo patres tui, hunc cibum; non intelligens⁴ quid esset et ad quid tibi datus esset. Scrutare scripturas in quibus te putas vitam habere⁵; scrutare legem in qua confidis. Ecce ipsa tibi non involute, non obscure, sed manifeste et aperte ostendit tibi quid sit verum manna, et ad quid Deus tibi dederit cibum manna; non ob aliud quam ob id quod hic scriptum est, quod litteris tuis insertum est, quod auribus tuis saepe inculcatum est, quod oculis tuis ingestum est. *Ut ostenderet, inquit, tibi quod non in solo pane vivit homo, sed in omni*

a. vel... audiendi om. Mg || b. manna om. T || c. quem: quod Vlg || d. vivit: vivat Vlg || e. egreditur: contrahitur in T, sed infra legitur egredietur || f. ex ore Domini: ex ore Dei D (sed infra Domini) de ore Domini T de ore Dei Vlg

1. Sag. Sir. 15, 3.

2. Deut. 8, 3.

3. Ex. 16, 15.

leur part, soit parce qu'elle ne s'achetait pas à prix d'argent, soit parce que son abondance la leur rendait moins savoureuse et la leur faisait mépriser. Ainsi il arrive que la parole de Dieu perde son prix pour les âmes blasées et leur inspire du dégoût, soit parce qu'elles la comprennent facilement, soit parce qu'elles la lisent ou l'entendent souvent, soit parce qu'elles désirent les plats d'Égypte. « Le pain de vie et d'intelligence », « l'eau de la sagesse salubre¹ » ne leur suffisent plus, mais elles murmurent et disent: « Nous manquons de pain, nous n'avons pas d'eau. »

4. Deutéronome, 8, 3.

Du Deutéronome :

IL T'A DONNÉ UNE NOURRITURE QUE TU NE CONNAISSAIS PAS ET QUE N'AVAIENT PAS CONNUE TES PÈRES, POUR TE FAIRE VOIR QUE L'HOMME NE VIT PAS SEULEMENT DE PAIN, MAIS DE TOUTE PAROLE QUI SORT DE LA BOUCHE DE DIEU².

Écoute donc, ô Juif, et comprends ! Ta propre Loi, si tu veux bien la croire, va t'apprendre ce qu'est la manne ! Ne dis plus: « Qu'est cela³ ? » Tu l'ignorais, et tes pères avec toi, infidèles comme toi, et c'est bien pour cela qu'ils sont tes pères ! Tu ne comprenais pas⁴ ce qu'était cette nourriture, et pourquoi elle t'était donnée. Scrute les Écritures, dans lesquelles tu crois avoir la vie⁵ ! Scrute la Loi, en laquelle tu mets ta confiance ! Voici qu'elle te montre, non pas d'une manière enveloppée et obscure, mais manifestement et ouvertement, quelle est la vraie manne et pourquoi Dieu t'a donné la manne en nourriture : pour nulle autre raison que celle écrite ici, conservée dans tes propres livres, souvent répétée à tes oreilles et placée devant tes yeux, « pour te faire voir que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute pa-

4. Ps. 105, 7.

5. Jn 5, 39.

verbo quod egreditur ex ore Domini. Frustra tibi manna datum est, si nondum vides ostensionem quae tibi in manna data est. Ad ostensionem datum aliquid ostendit.

Vivit quidem homo secundum hanc corporalem vitam de pane corporali, id est cibo corporali, ad quem pertinet et corporale manna. Nam teste Scriptura de manna panes fiebant. Sed secundum spiritualem vitam non vivit in hoc pane, ad quem pertinet corporale manna, sed in omni verbo Dei, quod ostensum est in manna. Quomodo enim ostenditur hominem vivere in verbo Dei per manna, nisi et ipsum verbum ostendatur tibi per manna? Sed frustra tibi ostenditur, quod detrectas credere, quod non potes videre, sicut de te per Isaiam dicitur: *Quis caecus nisi servus meus; et quis^a surdus nisi ad quem nuntios meos misi¹?* Nobis autem ostendit Deus, quod abscondit ab oculis tuis, abscondens *faciem suam a domo Jacob²*, verum manna esse quod egreditur ex ore Dei, *Christum scilicet, Dei virtutem et Dei sapientiam³*, qui apud Salomonem dicit: *Ego ex ore Altissimi prodii⁴*. Hoc est verbum, quo^b *dixit Deus et facta sunt, mandavit et creata sunt⁵*; hoc est verbum, quod testificatum est *a lege et prophetis⁶*. Et quoniam prophetae in quibus locutus est Deus os Dei dicuntur, omne verbum quo praedicatur hoc verbum a prophetis ex ore Dei egreditur, ut in eo vivat homo.

Verbum egrediens ex ore Dei tribus modis dicitur: Verbum in Patre, a Patre genitum, Patrique coaeternum; verbum in ore praedicantis; verbum in corde credentis. Verbum in corde credentis fides est, vel caritas, vel quaecumque virtus animae quae dici potest *insitum verbum⁷*.

a. quis om. *Vlg* || b. quo *C²OST*: quod *C* (a. corr.) *D Mg*

1. *Is.* 42, 19.

2. *Is.* 8, 17.

3. *I Cor.* 1, 24.

4. *Sag. Sir.* 24, 5.

5. *Ps.* 32, 9.

role qui sort de la bouche de Dieu. » C'est en vain qu'on t'a donné la manne, si tu ne vois pas encore la démonstration qu'elle contenait. Elle t'a été donnée en preuve, elle te démontre quelque chose.

L'homme, certes, au point de vue de cette vie corporelle, vit de pain corporel, c'est-à-dire de nourriture corporelle, et la manne en est bien une, puisque au témoignage de l'Écriture on en faisait du pain. Mais pour ce qui est de la vie spirituelle, il ne vit pas de ce pain auquel se ramène la manne corporelle: il vit de toute parole de Dieu, parole figurée par la manne. Car comment la manne démontrerait-elle que l'homme vit de la parole de Dieu, si elle ne figurait pas cette parole même? Mais c'est en vain qu'on te démontre ce que tu ne veux pas croire, ce que tu ne peux pas voir, ainsi qu'Isaïe le dit de toi: « Qui est aveugle, sinon mon serviteur? Qui est sourd, sinon celui à qui j'ai envoyé mes messagers¹? » Mais Dieu nous a montré, à nous, ce qu'il a caché à tes yeux, « cachant son visage à la maison de Jacob² »! La vraie manne, c'est ce qui sort de la bouche de Dieu: « le Christ, puissance de Dieu et sagesse de Dieu³ », qui dit dans Salomon: « Je suis sorti de la bouche du Très-Haut⁴. » C'est la parole que Dieu a prononcée, « et tout a été fait; il a commandé, et tout a été créé⁵ ». C'est la parole à laquelle ont rendu témoignage « la Loi et les prophètes⁶ ». Et puisque les prophètes, en qui Dieu a parlé, sont appelés « la bouche de Dieu », toute parole dont se sont servi les prophètes pour prêcher cette Parole, sort de la bouche de Dieu pour que l'homme vive d'elle.

Il y a trois paroles qui sortent de la bouche de Dieu: le Verbe qui est dans le Père, né du Père, coéternel au Père; la parole qui est dans la bouche du prédicateur; la parole qui est dans le cœur du fidèle. La parole dans le cœur du fidèle est la foi ou la charité, ou n'importe quelle vertu de l'âme qui puisse être appelée « une parole divine plantée en nous⁷ ». Dans un murmure très doux, Dieu

6. *Rom.* 3, 21.

7. *Jac.* 1, 21.

Verbum autem fidei ¹ *occulto susurrio loquitur Deus in corde, sicut scriptum est : Beatus es Simon Bar-Jona, quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus qui est in coelis* ² *a.*

Omne autem verbum quod egreditur ex ore Dei in manna ostensum est. Nam Christus manna est, et verbum praedicationis manna est, et intimum verbum quod in corde loquitur Deus manna est, et utrumque istorum in Christo manna est, et in utroque Christus manna est.

EX LIBRO JOSUE.

DEFECIT MANNA POSTQUAM COMEDERUNT DE FRUGIBUS TERRAE ; NEC USI SUNT ULTRA ILLO CIBO ^b FILII ISRAEL ; SED COMEDERUNT DE FRUGIBUS PRAESENTIS ANNI ^c TERRAE CHANAAN ³.

Filii Israel, exeuntes de deserto et ascendentes de Jordane, decimo die primi mensis castrametati sunt in Galgalis ⁴ ; ibique, secunda circumcissione purgati ⁵, fecerunt phase decimo quarto ^a die mensis ad vesperam in campatribus Jericho ; et comederunt de frugibus terrae die altero, azymos panes et polentam ejusdem anni ⁶ ; et tunc defecit manna.

Manna verbum Dei est in lege et in evangelio. Manna autem divini verbi secundum figuralia legis tunc defecit quando Christus decima quarta luna ad vesperum cum discipulis suis verum pascha celebravit, et fructum terrae promissionis comedendum dedit. Per fruges enim terrae

a. est in coelis *transp.* *Vlg* || b. illo cibo *transp.* *T Mg* || c. anni : *dehinc deest unum folium D* || d. decimo quarto : *quartadecima Vlg*

1. Rom. 10, 8.

2. Matth. 16, 17.

3. Jos. 5, 12.

4. Cf. Jos. 4, 19.

dit dans notre cœur la « parole de foi ¹ », ainsi qu'il est écrit : « Tu es bienheureux, Simon, fils de Jean, car ce n'est pas la chair ni le sang qui te l'ont révélé, mais mon Père qui est dans les cieus ². »

Toute parole qui sort de la bouche de Dieu est figurée par la manne. Car le Christ est la manne, la parole de la prédication l'est aussi, et la parole intime que Dieu dit dans le cœur est encore la manne. La prédication et la parole intime sont dans le Christ la manne, et, dans l'une et l'autre, le Christ est la manne.

5. Josué, 5, 12.

Du Livre de Josué :

APRÈS QU'ILS EURENT MANGÉ DES FRUITS DU PAYS, LA MANNE CESSA, ET LES FILS D'ISRAËL N'USÈRENT PLUS DE CETTE NOURRITURE ; MAIS ILS MANGÈRENT DES FRUITS QUE LA TERRE DE CHANAAN AVAIT PORTÉS CETTE ANNÉE-LÀ ³.

La fin de l'économie figurative.

Les fils d'Israël, sortis du désert et montant du Jourdain, campèrent à Galgala le dixième jour du premier mois ⁴. Ils y furent purifiés par la seconde circoncision ⁵, et « célébrèrent la pâque le quatorzième jour de ce mois, le soir, dans la plaine de Jéricho. Le lendemain, ils mangèrent des fruits de la terre, du pain sans levain, et de la bouillie d'orge de l'année ⁶ ». Alors la manne cessa.

La manne est la parole de Dieu dans la Loi et l'Évangile. La manne de la parole divine, sous la forme figurative de la Loi, a cessé quand le Christ a célébré la véritable pâque avec ses disciples, le quatorzième jour de la lune, au soir, et leur a donné à manger le fruit de la terre promise. Ces

5. Cf. Jos. 5, 2-8.

6. *Ibid.* 10-11.

significari potest ipse Christus, de quo scriptum est : *Terra nostra dabit fructum suum* ¹; vel fruges justitiae et perfectionis evangelicae, qua incipiente cessavit manna secundum justitiam quae erat ex operibus legis ². Recte ergo phase et usus ^a frugum terrae manna finiunt ; quia mors Christi et lex evangelii figuralibus legis terminum ponunt.

EX LIBRO SAPIENTIAE.

ANGELORUM ESCA NUTRIRI JUSSISTI ^b POPULUM TUUM, ET PARATUM PANEM DE COELO PRAESTITISTI ILLIS ^c SINE LABORE, OMNE DELECTAMENTUM IN SE HABENTEM ET OMNIS SAPORIS SUAVITATEM. SUBSTANTIAM ENIM TUAM, ET DULCEDINEM TUAM QUAM IN FILIOS HABES, OSTENDEBAS ^d; ET DESERVIENS UNIUSCUIUSQUE VOLUNTATI AD QUOD QUISQUE VOLEBAT CONVERTEBATUR ³.

In Exodo scriptum est de manna quod gustus ejus esset quasi similiae cum melle ⁴. In libro Numerorum scriptum est quod esset saporis quasi panis oleati ⁵. Hic vero dicitur quod omne delectamentum in se haberet, et omnis saporis suavitatem, et quod deserviens uniuscuiusque voluntati ad quod quisque volebat convertebatur. Pro tanta varietate dubitari potest de sapore mannae. Si enim unicuique sapiebat secundum suam voluntatem, quomodo ostenditur certum saporem habere, quasi similiae cum melle, vel quasi panis oleati ? Vel quid necesse fuit ut manna fastidirent, et pepones et cucumeres, cepe et allia ⁶, desiderarent ; si omnium sapor in manna eis repraesentabatur ?

a. usus : esus *Mg* || b. nutriri jussisti : nutritivisti *Vlg* || c. praestitisti illis : praeparasti eis *T* || d. Substantiam enim tuam et... ostendebas : Substantia enim tua... ostendebat *Vlg*

1. *Ps.* 84, 13.

2. *Cf. Rom.* 3, 20.

fruits de la terre peuvent, en effet, signifier le Christ lui-même, dont il est écrit : « Notre terre donnera son fruit ¹ », ou bien les fruits de la justice et de la perfection évangéliques. A l'aurore de celles-ci, la manne, c'est-à-dire la justice selon les œuvres de la Loi ², cessa. Il est normal que la pâque et les fruits de la terre promise mettent fin à la manne ; car la mort du Christ et la loi de l'Évangile mettent un terme aux figures de la Loi.

6. *Sagesse*, 16, 20-21.

Du Livre de la Sagesse :

TU AS COMMANDÉ QUE TON PEUPLE SOIT NOURRI DE L'ALIMENT DES ANGES. TU LEUR AS DONNÉ UN PAIN PRÉPARÉ DU CIEL SANS LABEUR, PAIN QUI AVAIT EN LUI TOUTE JOUISSANCE ET LE CHARME DE TOUS LES GOÛTS. TU MONTRAIS AINSI TA NATURE, ET L'AMOUR QUE TU AS POUR TES ENFANTS. LA MANNE, S'ADAPTANT AU DÉSIR DE CHACUN, SE TRANSFORMAIT EN CE QU'IL VOULAIT ³.

Dans l'Exode il est écrit de la manne que « son goût ressemblait à celui de la farine mêlée de miel ⁴ » ; au livre des Nombres, qu'elle avait « le goût d'un gâteau à l'huile ⁵ ». Mais ici on dit qu'elle avait en elle « toute jouissance et le charme de tous les goûts », et que « s'adaptant au désir de chacun elle se transformait en ce qu'il voulait ». Une telle variété peut nous faire hésiter sur le goût de la manne. Car si elle avait pour chacun le goût qu'il voulait, comment dire qu'elle avait un goût bien défini, celui « de la farine mêlée de miel », ou celui « d'un gâteau à l'huile » ? Et pourquoi se lassèrent-ils de la manne et en vinrent-ils à regretter melons, concombres, oignons et ail ⁶, s'ils trouvaient dans la manne tous les goûts ?

3. *Sag.* 16, 20-21.

4. *Ex.* 16, 31.

5. *Nombr.* 11, 8.

6. *Cf. ibid.* 5.

Baudouin de Ford. II.

Sed dici potest quod manna proprie et naturaliter saporem habebat sicut similiae cum melle, et ex parte quasi panis oleati; sicut solet unum condimentum, ex diversis speciebus confectum, diversos simul sapes repraesentare; vel quod non coctum haberet saporem quasi similiae cum melle, coctum vero quasi panis oleati. Hunc siquidem saporem commemorat Scriptura, ubi de manna cocto mentionem facit. Quibus autem isti duo sapes non sufficiebant, alterutro duorum modorum, sive mixti scilicet sive divisi, manna, sicut ex hac scriptura videtur, quemcumque alium saporem juxta desiderium suum referebat. Et sicut illi, qui in mellito poculo dulcedinem mellis sentiunt, possunt tamen suavitatem mellis, sicut est in favo, plenius et fidelius ^a gustandam desiderare; sic illi poterant pepones et cucumeres, cepe et allia, desiderare; quamvis omnium horum sapes in manna experti, forte non ^b omnino sicut in propriis speciebus, sentire consueverant. Vel identitatis fastidio victi, sicut est humana curiositas varietate semper gaudere, poterant sapes in manna gustatos in aliis quoque rebus levitatis causa gustandos ^c affectare; sicut solent vini amatores ejusdem vini saporem in altero scypho post alterum levitatis vel curiositatis suae vitio attentare.

Si cui ^d videtur manna certos habere sapes quos Scriptura determinat, et tamen multipliciter sapere secundum varia desideria, sed ut multipliciter saperet non in illo esse, sed in illis quibus varie sapiebat; hanc opinionem juvare potest, quod unus idemque fructus, sicut usu probamus, diversis modis aliis et aliis sapit, dum unus contendit eum esse minus dulcem, alius magis dulcem, alius nec dulcem. Cui simile est, si tamen vera est opinio, quod sermo unus, per apostolos in quacumque lingua pronuntiatus, in auribus audientium varie sonabat ad

a. et fidelius om. Mg || b. non om. T Mg || c. gustandos : gustatos T Mg ||
 1. Si cui : Sic Mg

Mais on peut dire que la manne avait son goût propre et naturel, qui était celui de la farine mêlée de miel, ou sous un certain rapport celui d'un gâteau à l'huile, comme il arrive qu'un plat fait de diverses substances ait plusieurs goûts à la fois; ou bien, avant la cuisson elle avait le goût de la farine mêlée de miel, et une fois cuite celui d'un gâteau à l'huile. C'est quand elle parle de manne cuite que l'Écriture mentionne le gâteau à l'huile. Et pour ceux auxquels ne suffisaient pas ces deux saveurs, ni leur combinaison, la manne, comme il apparaît dans le présent texte, offrait n'importe quel autre goût, au choix. Mais de même que tout en sentant le goût du miel dans un breuvage au miel, on peut avoir envie de savourer plus pleinement et plus intégralement ce même goût dans un rayon de miel, les Hébreux pouvaient aussi avoir envie de melons, de concombres, d'oignons et d'ail tels en tout point qu'ils avaient l'habitude de les manger sous leurs formes propres, bien que la manne leur offrît le goût de tous ces aliments. Ou bien ils étaient las de manger toujours la même chose, parce que la curiosité humaine prend plaisir au changement, et désiraient par caprice goûter dans d'autres substances toutes les saveurs qu'ils avaient expérimentées dans la manne. Les amateurs de vin essaient souvent le même vin dans des coupes différentes, par caprice et curiosité.

On peut penser que la manne avait certains goûts déterminés que l'Écriture spécifie, et avait d'autre part de multiples saveurs selon le désir des uns et des autres, mais que ces saveurs multiples n'étaient pas à proprement parler en elle, et que le phénomène se produisait plutôt en ceux qui mangeaient la manne. Pour appuyer cette opinion, on peut remarquer — nous en avons fait l'expérience — que le même fruit n'a pas exactement le même goût pour tout le monde: tel le prétend moins sucré, tel autre plus, un troisième dit qu'il n'est pas sucré du tout. Nous avons un cas analogue dans le don des langues, s'il faut en croire l'opinion disant qu'une même parole prononcée par les apôtres en une seule langue résonnait différemment aux oreilles des auditeurs pour être com-

uniuscujusque intelligentiam juxta propriam ipsius linguam¹. Verumtamen huic opinioni obsistere videtur quod Scriptura dicit : *Ad quod quisque volebat convertebatur* ; ut causam varietatis in ipso manna ponere videatur ; nisi forte sic dictum sit, *convertebatur*, quod ita gustantibus videbatur.

Quoniam autem quod incertum est variis opinionibus solet esse obnoxium, sufficere nobis debet in re ambigua modum cogitare quo potuit esse possibile quod Scriptura dicit ; ne fides Scripturae ex aliqua conjectura impossibilitatis in corde nostro vacillet.

Possumus adhuc aliter dicere, quod videlicet manna eam gratiam saporis haberet, quae posset quamcumque saporis suavitatem vel vincere vel aequare, omnique desiderio, quicquid in cibis desideraretur, satisfacere. Hoc si verum est, *convertebatur* manna *ad quod quisque volebat*, non desiderati saporis repraesentatione, sed pari vel potiori recompensatione ; sicut sitim aquae tam aquae quam vini potio refrigerare potest, altera juxta votum altera supra votum.

Spirituale autem manna, cui nihil deest in ulla saporis gratia, tanto dulcius et suavius sapit, quanto plenius omne desiderium vincit. Deus enim, cujus natura^a bonitas est, cujus substantia caritas est, cujus essentia benignitas est², volens substantiam suam ostendere quam dulcis naturae est, et dulcedinem suam quam habebat in filios quam suavissimae benignitatis est, propter nimiam caritatem qua nos dilexit³ Filium suum, panem angelorum, in mundum misit. *Sic enim Deus dilexit mundum, ut Unigenitum suum^b daret⁴*. Hoc est verum manna,

a. enim cujus natura : qui *Mg* (na)tura resumitur *D* post folium deperditum || b. Unigenitum suum : Filium suum Unigenitum *Vlg*

1. Cf. *Act.* 2, 4-11.

2. Cf. S. LÉON, *In Nativ. Domini*, 2, 1 ; *PL* 54, 194 A ; *SC* 22, p. 76. Cf. BAUDOUIN DE FORD, *Tractatus XV* ; *PL* 204, 547 B.

prise de chacun dans sa propre langue¹. Cependant on peut objecter à cette interprétation les termes de l'Écriture : en disant que « la manne se transformait en ce qu'ils voulaient », elle semble placer dans la manne même la cause de cette variété. Mais peut-être a-t-on dit « elle se transformait » pour signifier qu'elle donnait cette impression à ceux qui la mangeaient.

Il est normal que les points incertains donnent lieu à diverses opinions. Contentons-nous, dans le doute, de concevoir comment ce qu'affirme l'Écriture a pu être possible, pour que la foi à l'Écriture ne vacille pas dans notre cœur sur un soupçon d'impossibilité.

Nous pouvons comprendre encore que la manne avait un goût délectable, égalant ou surpassant n'importe quelle saveur, capable de satisfaire tout désir ayant trait à la nourriture. En ce cas, la manne « se transformait en ce qu'ils voulaient », non en rendant présente la saveur du mets désiré, mais en la remplaçant par une saveur comparable ou meilleure encore. Ainsi, quand quelqu'un a soif et demande de l'eau, on peut le rafraîchir soit avec de l'eau soit avec du vin : l'eau répond à son souhait, le vin le dépasse.

La manifestation multiforme du Christ.

Quant à la manne spirituelle, nulle saveur ne lui manque. Son goût est d'autant plus doux et délicieux qu'il dépasse tous les désirs. Dieu, en effet, dont la nature est bonté, dont la substance est amour, dont l'essence est bonté², a voulu nous montrer sa nature et nous faire comprendre combien elle est bonne, nous montrer l'amour qu'il a pour ses enfants et nous faire comprendre tout ce qu'il nous veut de bien ; à cause de l'amour extrême dont il nous a aimés³, il a donc envoyé dans le monde son Fils, le pain des anges. « Car Dieu a aimé le monde au point de donner son Fils unique⁴. » Telle est la manne véritable que le Seigneur a fait pleuvoir pour

3. Cf. *Ephés.* 2, 4.

4. *Jn* 3, 16.

quod pluit Dominus ad manducandum¹; *etenim coeli distillaverunt a facie Dei Sinai*. Haec est pluvia voluntaria quam segregavit Deus hereditati suae. Hoc est quod paravit in dulcedine sua pauperi Deus². Christus enim, pro omnibus descendens et omnibus condescendens, ineffabili gratia suavitatis omnes ad se allicit, neminem abjicit, omnes ad poenitentiam recipit, omnibus sese recipientibus suavissime sapit, omnibus piis desiderius solus ipse sufficit et satisfacit; et habens in se omne delectamentum et condimentum, et omnis saporis suavitatem, aliis et aliis aliter et aliter se contemperat juxta cujusque desiderium, appetitum et affectum. Sunt enim *justitiae Domini rectae, laetificantes corda*³, tam multae quidem quam multae sunt viae in Christo ad Christum. Hoc cuique sapit, secundum quod eligit et diligit. Sunt diversi ordines et mores justorum, diversae professiones et conversationes, diversa vota et studia; et his omnibus se indulget benignitas Christi, qui suavis est universis⁴, omnibus se impertiens et singulis sui saporis condimenta dispertiens⁵. Aliter enim sapit poenitenti et incipienti, aliter proficienti, aliter pervenienti, aliter in vita activa, aliter in contemplativa, aliter utenti hoc mundo, aliter non utenti⁶, aliter coelibis, aliter conjugato, aliter abstinenti qui *sapit a diem inter diem*^b, aliter ei qui *sapit a' omnem diem*⁷. Dulce sapit manna cum necessitates relevat, cum infirmitates curat, cum tentationes mitigat, cum conatus adjuvat et spem confortat. Dulcis Jesus et dulce nomen ejus; et *memoriale ejus in desiderio animae*⁸. Dulcis est cum vota suscipit, cum singultus reprimat, cum

a-a'. sapit (bis) : judicat *Vlg* || b. diem inter diem : inter diem et diem *Mg*

1. Cf. *Ps.* 77, 24. Cf. *supra*, p. 246, note 4.

2. *Ps.* 67, 9-11.

3. *Ps.* 18, 9.

4. Cf. *Ps.* 144, 9.

5. Sur les origines alexandrines de cette interprétation de la diversité des goûts de la manne et sur son analogie avec certaines doctrines bouddhiques,

que nous la mangions¹. « Les cieux l'ont répandue devant la face du Dieu du Sinai. » C'est la pluie volontaire que Dieu a réservée à son héritage. Voilà ce que Dieu a préparé pour ses pauvres, dans sa bonté². Le Christ est descendu pour tous, et condescend à tous. Il attire tout à lui par le charme ineffable de sa bonté, ne rejette personne, admet tous les hommes à la pénitence. Il a le goût le plus délicieux pour tous ceux qui le reçoivent. Seul, il suffit à tous les pieux désirs et les satisfait. Il a en lui tout charme, toute saveur, tout goût délicieux, et s'adapte de manière différente aux uns et aux autres, selon l'envie de chacun, ses désirs et ses tendances. Car « les justices du Seigneur sont droites, elles réjouissent les cœurs³ » : « les justices », dit le Psalmiste, car elles sont aussi nombreuses qu'il y a de routes dans le Christ, pour aller au Christ. Chacun trouve en lui une saveur différente, selon ses choix et ses préférences. Il existe parmi les justes divers ordres et diverses mœurs, diverses professions et genres de vie, divers désirs et tendances. Dans sa bonté, le Christ se communique à travers cette variété. Il est doux pour tous⁴, se donne à tous, attribue à chacun les mets de son goût⁵. Car il n'a pas la même saveur pour le pénitent ou le commençant, pour celui qui avance et celui qui touche au but. Il n'a pas la même saveur dans la vie active et dans la vie contemplative, ni pour celui qui use de ce monde et pour celui qui n'en use pas⁶, pour l'homme marié et pour celui qui garde le célibat, pour celui qui jeûne et « préfère un jour à un autre », et pour celui qui « les met sur le même rang⁷ ». Cette manne a une douce saveur lorsqu'elle aplanit les difficultés, guérit les maladies, repousse les tentations, lorsqu'elle seconde les efforts et affermit l'espérance. Jésus est doux, et son nom est doux, et « son souvenir est le désir de l'âme⁸ ». Il est doux lorsqu'il accueille nos souhaits, calme nos sanglots, met fin

cf. H. DE LUBAC, *Aspects du Bouddhisme*, Paris, 1951, III^e partie : « Les apparences diverses du Christ et du Buddha », surtout p. 115-117.

6. Cf. *I Cor.* 7, 31.

7. *Rom.* 14, 5.

8. *Is.* 26, 8.

suspiria finit, cum lacrimas abstergit ¹. Dulcis in puritate vitae, dulcis in pace conscientiae, dulcis in spe visionis suae. Dulcis in oratione, dulcis in sermone, dulcis in lectione, dulcis in contemplatione, dulcis in compunctione et cordis jubilatione, dulcis in ore, dulcis in corde, dulcis in amore, amor ipse dulcedinis et dulcedo amoris ². Cujus inestimabilis suavitas prima est in donis, summa in deliciis. Qui gustaverint *adhuc esurient* ³, et qui esurient saturabuntur ⁴, et satiati semper laudabunt et ^b *memoriam abundantiae suavitatis ejus eructabunt* ⁵ c.

a. saturabuntur : satiabuntur C || b. laudabunt et om. Mg || c. *Subscribitur Feliciter vivat anima mea. Amen in O. Post ultimum vocabulum eructabunt, relicto spatlo quantum nullibi in tractatus decursu inventur, incipit textus Convenientibus vobis in unum (= Mg, col. 769-774) apud T. Hunc, quamvis distinctum opusculum, Migne, duce Tissier, imprimendum curavit quasi ad nostrum tractatum pertinere.*

1. Cf. Apoc. 7, 17.

2. Cf. S. BERNARD, *Super Cantica*, 15, 6; PL 183, 847; SBO 1, p. 86; cf. également l'hymne *Jesu dulcis memoria*; PL 184, 1317-1320.

à nos soupirs et sèche nos larmes ¹. Il est doux dans la pureté de la vie, dans la paix de la conscience, dans l'espérance de la vision. Doux dans la prière, doux dans le discours, doux dans la lecture, doux dans la contemplation, doux dans la compunction, doux dans l'allégresse du cœur. Doux dans la bouche, doux dans le cœur, doux dans l'amour : doux amour, et douceur qui naît de l'amour ². Son inestimable douceur est le premier des dons, et la plus élevée des jouissances. Ceux qui l'ont goûté « ont encore faim ³ », ceux qui ont faim seront rassasiés : rassasiés ⁴, toujours ils le loueront, et toujours « rejallira de leur cœur le souvenir de sa douceur ⁵ ».

3. *Sag. Sir.* 24, 29.

4. Cf. *Matth.* 5, 6 et *Ps.* 106, 9.

5. *Ps.* 144, 7. *Eructabunt* : cette expression, très bernardine, caractérise admirablement la nature de la « théologie monastique » du XII^e siècle, qui voudrait n'être que « le rejaillement du trop-plein d'une expérience intérieure » ; cf. AELRED DE RIEVAULX, *Quand Jésus eut douze ans*, SC 60, p. 15 (A. Hoste), et J. LECLERCQ, *L'amour des Lettres et le désir de Dieu*, p. 200-204.

INDEX DES CITATIONS BIBLIQUES

Les chiffres renvoient aux pages des volumes.

Genèse

1, 3	143
1, 21-22	119
1, 26	93
1, 28	119
2, 3	119
3, 15	445
3, 19	191-193
4, 10	167-169
6, 6	193
7	531
9, 1	119
9, 25-27	533
14, 18	105
14, 18-20	14, 103
22, 18	129-131
27, 39	81
30, 30	119
31, 44-55	159
32, 26	351
37, 35	161
42, 38	161
49, 11	157

Exode

3, 5	445, 447
3, 6	331, 335
3, 14	377
4, 2-4	125
4, 22	503
12, 1-11	20, 57, 417 s.
12, 2	421

12, 3	421
12, 4	423
12, 5 (<i>bis</i>)	425
12, 6	109, 427, 465
12, 6-8	139
12, 7	427
12, 8	317, 433
12, 9	435, 439
12, 10	441, 503
12, 11	443, 445, 447, 451, 453
12, 12-13	453
12, 15	109
12, 18-19	317
12, 27	453
12, 34	317
12, 39	317
12, 43-49	455 s.
12, 49	469
13, 20-22	325
14, 19-20	325, 327
15, 19	329
15, 24	345
16	22, 57, 66, 67
16, 8	65
16, 11-36	471-475 s.
16, 12-13 <i>a</i>	479 s.
16, 13 <i>b</i>	487
16, 14	489
16, 15	555
16, 15-16	491-493
16, 16 <i>b</i> -18	493-495 s.
16, 18	127

16, 19-21 a	503
16, 21 b	507
16, 22	511
16, 22 b-27	515-517
16, 28-30	521
16, 31	525, 561
16, 32	527
16, 33-34	527
16, 35 a	531
16, 35 b	533
16, 36	535
20, 12-16	85
20, 13, 15	531
21, 24-25	501
28, 36-37	429
28, 43	235
32, 19	133
Lévitique	
17, 14	275
20, 3	399
22, 4-5	313
26, 10	103
Nombres	
9, 9-14	66, 463-465 s.
11, 4-6	537
11, 5	561
11, 6-9	22, 30, 537 s.
11, 8	561
11, 31	481
11, 33	479
11, 34	479
15, 24	433
20, 11-12	345
20, 11	351
21, 4 b-5	553 s.
Deutéronome	
6, 5	199, 549
8, 3	381, 555 s.
9, 9	531
14, 6	97 (bis)
16, 1	467
16, 5	467
24, 1-4	547
32, 2	489
32, 13	351
32, 14	129, 157, 399
32, 20	535
32, 32-33	195
Josué	
4, 19	559
5, 2-8	559
5, 10-11	559
5, 12	559 s.
I Samuel	
21, 3-5	443
26, 25	401
II Samuel	
23, 8	503
I Rois	
8, 32	385
12, 28-29	113
19, 8	129, 531
II Rois	
4, 29-31	451
II Chroniques	
1, 3	333
Tobie	
5, 23	447
Judith	
13, 17	347
Esther	
14, 11	377
II Maccabées	
12, 45	141

Job		35, 9	183
1, 8	385	36, 22	129
5, 14	145	36, 27	515
14, 4	237	39, 3	349, 391
17, 13	161	39, 11	529
Psaumes		41, 11	459
5, 12	283	43, 5	181
7, 3	161	43, 22	93
8, 6	97	44, 6	321
10, 7	397, 485	44, 7	449, 451
11, 7	67, 525	44, 8	247
14, 4	377	44, 16	191, 513
16, 5	447	48, 7-8	167
17, 2	281	48, 9	359
17, 29	77	48, 21	95
17, 51	181	49, 5	77, 237
18, 6	181	50, 9	67, 527
18, 7	509	50, 16	171, 235
18, 9	219, 385, 567	54, 8	489
18, 11	67	54, 14-15	353
18, 13	433	54, 16	483
21, 7	505	54, 21	399
21, 15-16	509	54, 22	507
22, 4	447	55, 9	285
22, 5	357-359, 381	56, 1	133
22, 5-6	233, 395	57, 11	235
23, 5	129	58, 7	483
24, 8	385	58, 9	377
25, 6	313	59, 5	189, 193 (bis), 387
26, 13	531	62, 2	267
26, 14	425	64, 10	109, 257
29, 5	331	64, 12	425
29, 6	203	65, 6	125
29, 10	167	67, 4	185, 321
29, 12	193 (bis)	67, 9-11	567
30, 3	283	67, 11	103
30, 23	93-95	67, 19	153
32, 9	557	67, 29	281
33, 20	191	68, 22	197
33, 21	459-461	68, 25	509
33, 22	233	68, 36-37	533
34, 25	243	70, 3	283
		70, 15-16	85

70, 18	527	88, 4-5	159
71, 7	105	88, 32	399
72, 12	485	89, 17	249
72, 21-23	95	92, 1	205
72, 25	83	93, 15	219
73, 13	349	94, 10	531
73, 14	131-133, 243, 245	98, 5	439
74, 8, 8-9	389-391	98, 6-7	333
74, 9	383, 393 (<i>bis</i>), 397, 399	100, 1	385, 397
74, 11	97	101, 5	435
75, 4	131	101, 7	489
75, 8	401	102, 4, 5	153
76, 11	215, 379	103, 11	513
76, 21	333	103, 14	477
77, 4	323	103, 15	129, 187, 189, 219, 255
77, 16	345	103, 18	349
77, 18	481	103, 22-23	507
77, 21	347, 479	103, 27	263
77, 24	127, 337, 565- 567	103, 30-31	181
77, 25	17, 103, 247, 269, 337, 341	104, 4	253
77, 27	485 (<i>bis</i>)	104, 8	159, 331
77, 28	481	104, 8-9	159
77, 29-31	483	104, 11	533
77, 34	413	104, 25	125
77, 44	125, 217	104, 27	327
77, 65	401	104, 34	481
77, 72	327	104, 41	345
79, 5	351	104, 42	331
79, 6	193	104, 44	81
80, 13	393, 485	104, 45	81, 387
80, 17	129, 527	105, 7	327, 555
82, 6-7	159	105, 8	323
83, 8	325, 533	105, 11	329
83, 13	515	105, 21	327
84, 12	477	105, 22	335
84, 13	561	105, 23	131
84, 14	549	105, 24	327
85, 4	255	105, 30	131
87, 5	329	105, 35	537
87, 15	351	106, 9	569
		106, 10	133
		106, 18	539
		106, 39	191

108, 5	195	144, 7	569
108, 17	189-191	144, 9	385, 567
108, 21	133	144, 15-16	263
108, 28	129	144, 20	277
109, 2	451	145, 2	285
109, 4	14, 103, 105	147, 18	507
109, 7	193	149, 1	447
110, 6	323		
110, 10	219	Proverbes	
111, 3	247	3, 34	389
111, 9	131	8, 6-8	97
113, 4	373	8, 17	279
113, 8	125	8, 31	183
115, 12	233	9, 17	381, 437, 553
115, 13	199, 221	10, 9	211
115, 15	233	12, 7	379
116, 2	279	23, 1-2	227-229
117, 22	327	26, 11	553
117, 23	123-125	27, 22	541
117, 24	183, 321	31, 6	387
118, 11	529		
118, 43	145	Ecclésiaste	
118, 56	399	1, 8	241
118, 66	295	7, 16	389
118, 103	67, 527	7, 30	385
118, 30	147, 291	9, 10	519
118, 140	507		
118, 169	145	Cantique des Cantiques	
121, 1	161	1, 8	329
121, 7	161	1, 10	477
123, 1-3	243	2, 16	321
126, 2-3	83, 533	3, 8	451
127, 2	519-521	5, 6	507
132, 2-3	131	5, 10	67, 525
132, 3	89	5, 11	439
135, 4	125	5, 15	461
138, 4	77	7, 1	445, 539
138, 6	73	7, 13	77
138, 12	77, 419	8, 2	201
138, 15	459	8, 5	447
138, 20	393		
140, 7	461	Sagesse	
143, 10	181	3, 2	267
143, 13	189, 389	3, 4	213

4, 7	503	26, 8	567		
5, 16	247	26, 10	387		
7, 14	269, 355	27, 2	197		
7, 26	147	28, 15	161		
8, 21	445	28, 18	159, 161		
16, 20-21	22, 30, 561 s.	33, 15	515		
18, 14-15	551-553	33, 22	87, 333		
Sagesse de Sirach					
3, 17	509	36, 6	449		
13, 1	313	38, 10	161		
14, 12	159, 161	40, 17	377		
15, 1	549	40, 23	377		
15, 3	145, 187, 219, 381, 483, 555	41, 14	505		
19, 20	209, n. 4	41, 23-24	375		
24, 5	557	42, 2	149-151		
24, 25	89	42, 19	557		
24, 29	133, 253, 569	44, 9	377		
36, 14	501	44, 20	375		
36, 17	135	45, 8	489		
37, 24	209, n. 4	49, 6	391, 393		
44, 25	129	50, 7	431		
44, 26	131	51, 17	395		
45, 30	161	51, 22	395		
Isaïe				53, 5	193
1, 16	517	53, 7	151, 171, 477		
1, 21	385, 387	53, 9	425		
1, 22	385	58, 6	133		
1, 26	385	58, 7	133		
4, 4	235	61, 2	425		
5, 2	195	66, 8	493		
5, 7	195, 197	Jérémie			
7, 9	301	1, 11	451		
8, 10	113	1, 13	543		
8, 17	557	2, 18	217		
9, 5	241	2, 21	195		
10, 21-22	483	3, 3	431		
11, 1	451	4, 18	385		
11, 9	489	10, 9	375		
14, 14	355	31, 15	379		
22, 13-14	483-485	31, 29	193		
		31, 31-32	79		
		48, 11	391		
		51, 7	393		

Lamentations		Michée	
1, 7	103	7, 19	329
4, 4	133	Habacuc	
Ézéchiel		1, 16	241
1, 19	93	2, 4	269, 273, 369
9, 4-6	429	Zacharie	
16, 6	235	12, 10	191
16, 8-9	235	13, 1	329
18, 2	193	14, 8	329
20, 32	465	Malachie	
28, 26	533	4, 2	507
33, 11	157	Matthieu	
36, 25	329	2, 18	379
47, 1	329	4, 2	531
47, 9	329	4, 4	381
Daniel		5, 3	79, 185
2, 34	491	5, 6	243, 255, 435, 569
5, 27	549	5, 7	551
13, 23	221, n. 1	5, 17	197, 421
13, 56	535	5, 18	541
Osée		5, 22	531
2, 19-20	219	5, 39	451
4, 8	245	5, 40	531
5, 12	505	5, 45	485, 509
6, 4	387	7, 6	459
6, 6	429	7, 7-8	351
9, 15	113	7, 21	179
12, 11	113	7, 29	207
Joël		8, 11	169
2, 13	427-429	8, 11-12	535
Amos		9, 13	429
4, 1	113	9, 17	201
4, 5	111, 435	10, 10	449, n. 2
4, 4-6	113	10, 22	281, 513
Jonas		11, 5	81
4, 8	509	11, 25	155
4, 11	97	13, 31	491

13, 33	319	14, 22-25	223 s.
13, 52	77	14, 22	227
15, 20	313	14, 22-24	123
15, 27	131, 381	14, 24	157
16, 17	297, 559	14, 38	191
16, 18	145, 349	15, 23	197
16, 23	299	16, 12	207
17, 1	205	16, 20	333
19, 7-8	547		
19, 11	297	Luc	
19, 21	531	1, 34	265
19, 24	81	1, 55	331
20, 2	499	1, 70-75	323
20, 16	169, 529	1, 73	135
20, 22	151	1, 78	439
20, 23	381	2, 34	291-293, 419, 491
21, 43	391, 535	2, 35	169
22, 32	267	8, 10	349
22, 37	549	9, 3	449
22, 38	199	9, 16	115, 119
22, 40	545	10, 4	447
23, 29	177	10, 16	547
25, 1-13	513-515	10, 18	535
25, 35	517	11, 3	133
26, 17	109	12, 35	443
26, 24	167	12, 37	455
26, 26-29	57, 101 s.	12, 46	413
26, 26	109, 115, 223, 225	13, 14	519
26, 29	16, 151, 173	13, 32	181
26, 31	139	18, 1	351
26, 38	183	18, 9	389
26, 52	137	18, 9-14	389
27, 34	197	19, 26	391
28, 20	273, 511	20, 36	215, 501
		22, 3	141
Marc		22, 15-20	223-225 s.
6, 8	449	22, 15-18	173
6, 9	445	22, 15	183
8, 7	121	22, 16	203, 207
9, 18	523	22, 17	179
9, 23	351	22, 19	115, 135, 139, 145
9, 47	505	22, 19-20	173-175
14, 8	551		

22, 20	157, 179	6, 33-35	445
22, 21	139	6, 40	179
22, 29-30	381	6, 44	297
22, 30	203	6, 47-70	257-259 s.
22, 31-32	139	6, 47	185, 267, 295
23, 39-43	461	6, 49	339, 485
24, 18	207	6, 49.50	17
24, 19	127	6, 51	243
24, 26	193	6, 51-53	263
24, 35	131	6, 53	493
24, 37	207	6, 53-55	265-267
24, 50-51	121	6, 54	291
		6, 56	269, 273, 277 (bis), 293
Jean		6, 57	283
1, 9	207	6, 58	287
1, 13	235	6, 59-63	289
1, 14	65	6, 64	39
1, 16	131	6, 64-69	297
1, 17	89	7, 21	143
1, 18	269	7, 38	341
1, 29	143, 237, 321, 425	8, 25	439
2, 1 s.	217	8, 58	335
3, 13	291	9, 4	519
3, 16	169-171, 565	9, 24	329
3, 18	413	10, 30	269
3, 36	387	11, 41	115
4, 7	179	12, 12-13	421
4, 10	179	12, 25	199
4, 13	187 (bis), 437	12, 31	395
4, 14	179	12, 49-50	89
4, 14-15	251	13, 1	171, 193, 281, 455
4, 23	85	13, 7	211
4, 34	179	13, 27	113-115, 141
5, 24	455	14, 6	207
5, 26	285	14, 17-26	145
5, 39	555	14, 23	277, 279
5, 46	493	14, 30	395
6	39, 56, 57	15, 1	143, 183, 201
6, 15	251	15, 4	277 (bis), 293
6, 25-26	245	15, 9	277
6, 27	213, 245, 507	15, 13	171 n. 4, 219
6, 27-35	239 s.	16, 8	397
6, 28-35	249	16, 13	145

9, 7	199
10, 5	209
11, 14	205
11, 29	469
Galates	
1, 11-12	407
2, 16	527
2, 21	387
3, 13	129
3, 15	157-159
3, 16	323
3, 27	135
3, 28	363-367
5, 6	247, 545
5, 15	243
5, 24	345, 399
5, 25	85
6, 3	375
6, 8	195
Éphésiens	
1, 4	279
1, 6	89
1, 14	235
1, 22	367, 439
2, 4	165, 565
2, 8	247
2, 14	161
3, 17	269, 283, 367
4, 3	279
4, 5	333, 499
4, 7	499, 535
4, 12	149
4, 22	397, 427
4, 29	545
5, 3	341
5, 5	373
5, 23	365
5, 26	483
5, 28	365
5, 30	365
6, 15	445
6, 17	201

Philippiens

1, 11	277
1, 18	247
2, 8	231, 459
2, 10	153-155
3, 8	243
3, 12	549
3, 19	431
3, 21	185
4, 8	237, 539
4, 15	501

Colossiens

1, 15	95, 475, 503
1, 24	277
2, 11	457
3, 2	217, 395
3, 3	261

I Thessaloniens

4, 4-5	443
4, 5	195

II Thessaloniens

2, 7	373
------	-----

I Timothée

2, 5	285
3, 9	235, 297
4, 4-5	119
4, 8	515
5, 14	549
5, 15	299
5, 22	315
6, 20	149

II Timothée

2, 15	431
3, 12	451

Tite

1, 1	291
2, 1	423

2, 12	141
3, 7	163, 511

Hébreux

1, 1	333
1, 9	247
5, 4	383
5, 14	301
7	14
7, 2-3	103
7, 19	85, 201, 513
7, 26	315, 425
8, 5	79
8, 6	79, 81
9, 4	529
9, 8-10	87
9, 10	333, 481
9, 12	103
9, 15	163
9, 17	159
9, 18.20	163
10, 1	85
10, 29	167, 399, 409
10, 34	231
11, 1	231
11, 6	117, 249
11, 13-16	83
11, 26	335, 431
12, 2	335, 429, 511
12, 4	219
12, 14	443
12, 22.24	167
13, 10	137

Jacques

1, 5	445
1, 6	351
1, 11	389
1, 13	393
1, 17	135, 487
1, 18	215
1, 21	557
1, 27	515
4, 6	389

I Pierre

1, 12	253
2, 7	327
2, 8	327
2, 9	209
2, 21	233
2, 22	425
3, 15	117, 301
3, 22	163
5, 5	389
5, 10	255

I Jean

2, 17	393
2, 18	65
3, 2	215, 503
3, 16	199, 227, 275, 423
4, 10	171-173, 279, 365
4, 16	277
4, 18	219
5, 8	221

Apocalypse

1, 2	539
1, 5	173, 235
1, 8	105
1, 12-13	429 n. 3
2, 17	505
3, 14	221
3, 15-16	553
3, 20	321
7, 13-14	237
7, 14	431 n. 6
7, 16	133, 253
7, 17	567-569
14, 1	429
14, 13	517
18, 2-3	395
18, 6	385
18, 6-7	395
22, 13	105

INDEX DES NOMS PROPRES

Les chiffres renvoient aux pages. Les noms de personnes figurent en caractères, les noms de lieu en italiques. Les noms qui reviennent très fréquemment — en particulier les noms bibliques les plus utilisés — n'ont pas été signalés.

- Aaron 102, 130, 383, 417, 529
 Abel 105, 107, 161
 Abimelech 442
 Achimélech 443
 Aelred de Rievaulx 64, 93 n. 4, 503 n. 8, 505 n. 5, 513 n. 4, 518 n. 1, 536 n. 1, 569 n. 5
Alcobaça (ms) 61, 62, 63
 Alexandre III 9, 55
 Alger de Liège 110 n. 1
 Ambroise, Saint 43, 105
 Ambroise, Pseudo- 348 n. 1
Angleterre 8, 60
 Arinze, Fr. A. 90 n. 1
 Arnould de Bonneval 10
Assyrie 217
 Augustin, Saint 43, 48, 130 n. 3, 139, 140 n. 3, 247-301 *passim*, 341 n. 1, 348 n. 2, 364 n. 1, 425 et n. 7, 485, 486 n. 1, 513 n. 4, 518 n. 1.
Babylone 393, 395
 Barthélemy d'Exeter 7 n. 3, 10, 55, 63, 71
 Beleth, John 63
 Bélial 357
 Bell, M. 9 n. 5
 Benoît, Saint 44, 445 n. 5, 523 n. 2, 553 n. 4
 Béranger 44, 48
 Bernard, Saint 50, 93 n. 1, 171 n. 5, 172 n. 1, 217 n. 8, 229 n. 1, 246 n. 4, 328 n. 5, 341 n. 1, 400 app. e, 477 n. 2, 477 n. 2, 568 n. 2
 Beumer, J. 46 n. 1
Bodleian Library Voir : *Oxford*
 Bonnes, J. P. 38 n. 1
 Botte, B. 119 n. 1
 Bouyer, L. 64
Bruzelles (ms). 61
 Buddha 566 n. 5
Cadès 345
Cambridge 58 et n. 3
Cambridge (mss) 2, 52, 56 et n. 2, 61, 63, 64 n. 2, 68
Cana 217
 Canivez, J.-M. 7 n. 2, 8 n. 3
Cantorbery 2
Cantorbery (ms.) 52
 Cassiodore 130 n. 3
Cham 326
Chanaan 327, 475, 533, 535, 559
 Cicéron 15
Clairvaux (ms.) 54, 55, 58, 61
Corinthe 403

- Costello, Hilary 60
 Coxe, H. O. 53
 Daniélou, J. 64, 420 n. 1, 422 n. 1, 427 n. 2
 Déchanet, J. M. 93 n. 1
 Denys, Pseudo- 375 et n. 6
Durham (ms.) 53, 56 n. 2, 61, 68

- Élie 531
 Élisée 451
 Éphraïm 387, 505
 Essex 54
 Éthan! 325
Éthiopie 243, 245
 Étienne, Saint (protomartyr) 399 et 398 n. 1
 Eugène III 8
Exeter 8, 9, 10, 71

- Flemmyng, Robert 53
Ford (Abbaye) 8, 52, 71
 Foreville, R. 8 n. 2

- Galgala* 559
 Gervais de Cantorbéry 8
 Ghellinck, J. de 23, 59, 60, 149 n. 2
 Gilbert de la Porrée 46 n. 1
 Giraud le Cambrien 8, 9
 Glorieux, P. 9 n. 4, 46 n. 1
Gomorrhe 195
 Gratian 8
 Greenslade, S. L. 53
 Grégoire le Grand, Saint 48
 Guébin, P. 9 n. 7
 Guillaume de Saint-Thierry 172 n. 1

- Hallier, A. 513 n. 4, 536 n. 1
Haselbury 9 n. 5
 Henri II Plantagenet 8 n. 2
 Henriquez 8 n. 3, 9

- Hilaire, Saint 43, 249 et n. 1 285 et 284 n. 1

- Hippone* 43
 Holdsworth, C. 56
Horeb 129
 Hoste, A. 569 n. 5
 Hunt, R. W. 53

- Illyrie* 489
 Innocent II 8

- James, M. R. 52
 Jean de Fécamp 38, 44
 Jean de Ford 9
Jéricho 559
 Jérôme, Saint 43, 111, 112 n. 1, 428 n. 3, 494 app. a-a', 495
 Jessé 451
 Joseph, chanoine d'Exeter 9
Jourdain 559
 Judas (Iscariote) 113, 139, 141, 171, 297, 352,
 Jungmann, J. A. 110 n. 1
 Jusserand, J. 9 n. 6

- Ker, Neil 64

- Laban 119, 123, 159
 Landgraf, A. 46 n. 1
Laon 46 n. 1
 Laurent, Saint 399 et 398 n. 2
 Lazare 115
 Leclercq, J. 38 n. 1, 64 n. 3, 328 n. 5, 569 n. 5
 Lee, Sidney 58 n. 4
 Léon, Saint 564 n. 2
 Lepin, M. 44, 45
Lisbonne (ms.) 23 n. 1, 61, 62, 63
 Lofthouse, Richardus 53
Londres (mss.) 54, 56 n. 2, 61, 63, 68

Louth Park (ms.) 64 n. 2
Lubac, H. de 23, 566 n. 5

Manrique 8 n. 3
Marie (Sainte Vierge) 505, 529
Marie (sœur de Moïse) 345
Maxime de Turin 348 n. 2
Maxime le Confesseur 513 n. 4
Melchisédech 14, 22, 103, 105,
107, 417
Merk, A. 258 n. 1
Michels, Th. 19 n. 1
Migne, J. P. 54, 56, 58, 59, 63,
68, 568 app. a.
Moab 391
Morey, A. 7 n. 3, 9 n. 3

Nobé 443
Noé 107, 191, 161, 423

Origène 43, 50, 64-67, 348
n. 2, 487 et 486 n. 4
Oxford (ms.) 53, 56 n. 2, 61, 68

Paris (mss) 46 n. 1
Parker, Matthew 52
Pégon, J. 188 n. 4
Pharaon 329, 449
Philon 420 n. 1
Pierre Lombard 7, 10
Pierre de Saint-Chrysogone 9
Pierre le Vénéralbe 10
Pollard, A. W. 58 n. 4
Poole, L. 8 n. 1

Ralph de Diceto 55, 63
Reading (ms.) 61
Redgrave, G. R. 58 n. 4
Richard Cœur de Lion 8
Robert de Pullen 7, 8
Rochais, H. M. 328 n. 5
Rouge (mer) 327

Rousseau, O. 46 n. 1
Rufin 64

Saint-Davids 8
Salomon 97, 227, 541, 557
Scot Érigène 375 n. 6, 513 n. 4
Siberch, John 58
Sin 345
Sinai 567
Smith, Thomas 54
Socoth 325
Sodome 195
Stephen, Leslie 58 n. 4
Syrie 8

Talbot, C. H. 64, 328 n. 5, 503
n. 8
Thomas d'Aquin, Saint 44
Thomas Becket, Saint 55, 63
Tissier, Bertrand 8 n. 3, 9, 23
n. 1, 58, 59, 68, 568 app. a.
Tomsonis, Joannes 61
Totnes 8
Troyes (ms.) 23 n. 1, 54, 55,
56 n. 2, 61, 68
Tyr 8

Varin, René 55
Venance, Fortunat 181 n. 5
Visch, C. de 8 n. 3

Waltham Cross 54
Wardon (ms.) 64 n. 2
Waverley 64 n. 2
Weiss, R. 53
Werken, T. 61
Wilmart, A. 7 n. 1
Worcester 8
Wulfric de Haselbury, Saint 9

Zacharie 323
Zébedée 151

INDEX ANALYTIQUE

Les chiffres renvoient aux pages ; les références à l'*Introduction* ont été mises en italiques.

Action de grâces du Christ, 151-155.
Admiration devant le mystère, 47-51, 73, 125.
Agneau pascal, 20-21, 139-143, 417-469.
Amour. Dieu nous a aimés le premier, 171, 172 n. 1, 279 ; le sacrifice rédempteur est l'œuvre de cet amour, 36, 165, 169-173, 235, 507 ; l'homme doit répondre à l'amour de Dieu, 171, 172, n. 1, 233 ; l'amour est la plénitude de la loi, 231 ; demeurer dans l'amour, 277 ; passage de l'amour « charnel » à l'amour « spirituel », 89-93. — Amour du prochain, à l'imitation du Christ, 227 ; il est le fruit de l'eucharistie, v. Unité, Corps mystique.
AnGES. Leurs neuf ordres, 535 ; ils se nourrissent de la louange, de l'amour et de la contemplation de Dieu, 241 ; v. Pain des anges, Nourriture.
Animaux. L'homme déchu leur est assimilé, 95 ; il doit se mettre à leur école, 97.
Azymes. Symbolisme, 317-321, 433-435 ; leur usage comme matière du sacrement, 109-115.

Baptême. Il nous fait revêtir le Christ, 135, 325 ; figuré par le passage de la mer Rouge, 329, 333.
Bénédiction, 119-123.
Bible. La connaissance par la Bible selon Baudouin, 25-33 ; l'Écriture doit régler la réflexion théologique, 75, bien que l'utilisation de termes non-scripturaires soit parfois légitime, 149 ; interprétation spirituelle et accomodatrice, 545 ; par condescendance, la Parole de Dieu s'adapte à la faiblesse humaine, 525, 545-551 ; v. Figures.

Cailles (de l'Exode), 481-487.
Calice. Triple signification, 343-345 ; symbole de jugement et de miséricorde, 383-401 ; symbole de la passion, 151 ; participation

au calice, charité parfaite et martyr, 217-221 ; cette participation réalise la communion dans la charité, 359 ; le calice eucharistique, « philtre d'amour », 235 .

Ceinture. Symbolisme, 443-445.

Cène. Centre de la catéchèse de la messe, 34-35.

Charité v. Amour.

Chaussures. Symbolisme, 445-447.

Christ. Il accomplit les promesses et les figures, 87-89, 323-325, 359-361, 561 ; il a brisé notre pacte avec l'enfer, 161, et scellé la Nouvelle Alliance dans son sang, 79, 163-165 ; sa grâce capitale, 131, 130 n. 3 ; modèle d'obéissance, 195-201, 233 ; son action de grâces, 151-155 ; il est pour l'homme vêtement, aliment et rançon, 135 ; v. Nourriture, Rédemption, Goût.

Circoncision. Symbolisme, 463.

Communion des saints, 537 .

Communion eucharistique. Participation au sacrifice, 38 ; elle unit l'homme au Christ, 271, 277-281, et unit les hommes entre eux, v. Corps mystique, Unité ; manducation sacramentelle et manducation par la foi, v. Foi.

Componction, 188-193.

Conscientia fidei, 74 n. 3.

Contemplation, 49 ; v. Vie active et vie contemplative.

Coriandre. Symbolisme, 72.

Corps (mystique) du Christ. Fruit de la communion eucharistique, 215, 279, 363-369 ; il est animé par l'Esprit-Saint, 277.

Coupe, v. Calice.

Désert, 489.

Désir de Dieu, 133, 569 ; permanence du désir dans la béatitude, 253-255.

Disciplina, 386, 408 n. 3, 411-413, 435.

Discrétion. Adapter les exigences de la Parole de Dieu aux possibilités des âmes, 545-551.

Église. La tradition de l'Église, 35-36, 115, 145, 149, 157 ; l'Église des justes est le lieu où se célèbre la vraie pâque, 467.

Eructare, 569.

Esprit-Saint. Breuvage spirituel, 341-343 ; il anime le corps mystique, 277 ; il grave la loi nouvelle dans les cœurs, 165.

Eucharistie. Mémorial de la cène et de la passion, 36-37, 135, 227, 406 ; signe efficace et engagement de vie sainte, jusqu'au martyr, 39-42, 217-221, 231, 233-235 ; signe de notre transformation eschatologique, 211-217, et gage de la vie éternelle, 231, 233-235, 259-263 ; v. Corps mystique, Unité.

Figures de l'Ancien Testament. Le Nouveau Testament les accomplit, 79-103, 163-165 ; l'intelligence de la foi consiste à en pénétrer la signification, 74 n. 3, 75, 347-349, 541 ; elles sont à la fois inadéquates et complémentaires, 475-479.

Foi. Elle est une connaissance (*conscientia fidei*), 74 n. 3, 301 ; elle est « intelligence spirituelle », 293 ; elle voit l'invisible, 147 ; cependant, elle ne peut pénétrer le « comment » des mystères, 209-211 ; deux degrés dans la connaissance de foi : foi des simples et foi des *majores*, 48, 50, 74 n. 3, 301, 347-349, 525 ; la foi est un don du Père, 297 ; une manducation spirituelle du Christ, 38-39, 269-273, 337-341 ; elle agit par la charité, 247-251 ; on doit la confesser courageusement, 429-431 ; utilité de la contradiction pour l'approfondissement de la foi, 541-543 ; raison philosophique et foi, 48, 73, 75, 207-209 ; v. Église (tradition de l').

Forma verborum. Rôle des paroles rituelles comme « forme » des sacrements, 123.

Givre. Symbole du Christ, 491.

Goût. Goûter la douceur du Christ, 133, 569 ; goûts divers de la manne, 561-565 ; saveurs multiples du Christ, 565-569.

Grâce. Diversité dans la répartition des grâces, 131, 155, 343, 361-363, 537.

Grecs. Controverse sur l'usage du pain azyme, 48, 109-111.

Hiérarchie. L'homme occupe le dixième rang dans la hiérarchie des créatures raisonnables, 535.

Idolothytes, 360-383.

Image de Dieu. Le Fils de Dieu peut la restaurer dans l'homme, parce qu'il est lui-même l'Image par excellence, 95, 249 ; rite sacrificiel et restauration de l'image, 93-97 ; seule la créature raisonnable est capable de béatitude, 535.

Imitation du Christ, 226, 233 ; v. Méditation.

Incarnation. En s'incarnant, le Pain des anges s'est fait le pain des hommes, 129, 247.

Intellectus fidei, 74 n. 3 ; v. Foi, Théologie monastique.

Intelligence spirituelle de l'Écriture, 48 ; v. Figures de l'A. T.

Juifs. Ils observent à contretemps la Parole de Dieu, 503 ; leur conversion à la fin du monde, 483 ; l'Église ne judaïse pas en usant de signes sensibles dans son culte, 109-111.

Justes de l'Ancien Testament. Ils ont été justifiés par la foi dans le Sauveur à venir, 331.

Baudouin de Ford. II.

- Liturgie. Caractère liturgique du *De sacramento altaris*, 42-43.
Loi nouvelle, 85 ; gravée dans les cœurs par l'Esprit-Saint, 165.
- Manne, 22-24, 127, 251, 261-263, 337-341, 471-569.
- Marie (la T. S. V.). Theotokos, Urne d'or contenant la manne, 529 ; elle est elle-même la « manne cachée », 505.
- Martyre et eucharistie, 201, 217-221.
- Méditation. Elle procède de l'amour et conduit à l'imitation, 433, 529, 539-543.
- Melchisédech. Son sacrifice, 103-107.
- Mer Rouge. Type du baptême, 329, 333.
- Mystères du Christ (naissance, passion, résurrection, ascension).
Comment nous y participons, 533.
- Nombres symboliques. Quatre et dix, 421 ; quatre, dix et quarante, 531-533.
- Nourriture spirituelle, v. Foi. Incarnation, Manne, Pain des anges ; nourriture des anges, des démons et des justes, 239-245. Nuée. Symbolisme, 325-329.
- Obéissance évangélique. Elle imite celle du Christ, 195-201, 233.
- Os non brisés de l'Agneau. Symbolisme, 459-461.
- Pain des anges, 17, 19, 103, 247, 269-271, 339-341 ; v. Manne, Incarnation.
- Pâque, Sens du mot, 319-321, 453-455.
- Parole de Dieu. Parole créatrice et paroles de l'institution de l'eucharistie, 143, 121-123 ; Dieu nous parle par son Verbe, par des prédicateurs, par « un murmure très doux au fond du cœur », 557-559 ; v. Bible.
- Passion. Souffrances de la passion, 183, 189-191.
- Pères de l'Église, 43-44, 149.
- Philosophes, 48, 207-209.
- Poenitentia et disciplina*, v. *Disciplina*.
- Présence réelle. Le fait, 157, 165-166 ; les paroles du Christ n'ont pas un sens métaphorique, 143-145 ; intégrité du corps du Christ sous chaque parcelle, 127 ; concomitance, 273-275 ; v. Transsubstantiation.
- Prêtres. Ne sont que ministres du Christ, 123.
- Printemps. Époque de la création du monde, 420 n. 1, 421.
- Rédemption. Œuvre d'amour, 36, 169-173, 235, 507 ; son universalité, 167-169 ; ses trois temps : *in apparatu*, *in actu*, *in fructu*, 16, 181.

- Repraesentare*, 36-37, 406.
- Résurrection. Elle consomme l'œuvre du salut, 181 ; joie de la résurrection, 183-187, 193, 203 ; résurrection des corps à la Parousie, 185, 215, 533.
- Rocher (de l'Exode), 341-351.
- Rosée. Symbolisme, 487-489, 551.
- Sabbat, 511-523.
- Sacrifice. Universalité de la pratique des sacrifices, 91 ; ils signifient le passage de la chair à l'esprit, la restauration de l'image divine dans l'homme, 91-99 ; le sacrifice de Melchisédech, 103-107 ; le sacrifice du Christ, 36-37 ; v. Rédemption.
- Sang du Christ, 157, 165 ; sa vertu purifiante, 235-237 ; v. Calice. Sceau du Père, 249.
- Simplicitas fidei, simpliciter credere*, 50, 74 n. 3, 211, 301, 347-349, 525.
- Soleil de justice, 507-509.
- Terre promise, 533-535.
- Testament, 157-165.
- Théologie monastique, 15, 46 n. 1, 47-51, 74 n. 3.
- Tradition, v. Église.
- Transsubstantiation. Le mot, 149 ; elle n'est pas une transfiguration, 205-207 ; mais elle est le signe de notre transformation eschatologique, 211-217.
- Unité. L'eucharistie, sacrement d'unité, 39-42, 277, 359, 363-369 ; v. Corps mystique.
- Unitas spiritus*, 91-93.
- Ver. Symbole appliqué au Christ, 503-505.
- Vertus cardinales, 531-533.
- Vicissitudo*, 170, 172 n. 1, 232.
- Vie active et vie contemplative, 523.
- Vie éternelle. L'eucharistie en est le gage, 17, 259-267.
- Vin, 177-203 ; sens du changement de l'eau en vin et du vin en sang, 219 ; v. Calice.
- Volonté propre. Y renoncer, 199.

TABLE DES MATIÈRES

TOME I

Pages

INTRODUCTION

I. Baudouin de Ford et son œuvre.....	7
II. Dogme et Histoire.....	12
1) Croissance du genre humain.....	12
2) Unité de l'Histoire Sainte.....	18
III. La connaissance par la Bible.....	25
IV. Doctrine eucharistique.....	34
1) Le Sacrifice unique.	35
2) La Sainte Communion.....	38
3) Fidélité aux sources et progrès doctrinal... ..	42
La présente édition (J. Morson).....	52
Appendice I. Les manuscrits connus du <i>De sacramento altaris</i> (J. M.).....	61
Appendice II. L'utilisation d'Origène dans le <i>De sacramento altaris</i> (J. M.).....	64
Sigles et abréviations	67

TEXTE ET TRADUCTION

Lettre dédicace.....	70
Plan de l'ouvrage.....	74
Première partie. Le passage de l'Ancien Testament au Nouveau.....	78
1. L'accomplissement de l'Ancien Testament	78
2. L'accomplissement des lois sacrificielles..	88

Deuxième partie. L'institution du sacrifice nouveau selon le Nouveau Testament.....	100
Chapitre I. Saint Matthieu.....	100
1. La fin de la pâque mosaïque et le retour aux formes plus anciennes du sacrifice..	100
2. Le récit de l'institution de l'Eucharistie..	108
3. Exposé doctrinal.....	204
Chapitre II. Saint Marc et saint Luc.....	222
1. Marc, 14, 22-25.....	222
2. Luc, 22, 15-20.....	222
Chapitre III. Saint Jean.....	238
1. Jean, 6, 27-35.....	238
2. Jean, 6, 47-69.....	256

TOME II

Chapitre IV. Saint Paul.....	312
1. I Corinthiens, 5, 1-8.....	312
2. I Corinthiens, 10, 1-4.....	320
3. I Corinthiens, 10, 14-21.....	350
4. I Corinthiens, 11, 20-27.....	400
5. I Corinthiens, 11, 28-32.....	408
Troisième partie. Les figures de l'Eucharistie dans l'Ancien Testament.....	416
Chapitre I. L'Agneau Pascal.....	416
1. Exode, 12, 1-11.....	416
2. Exode, 12, 43-49.....	454
3. Nombres, 9, 9-14.....	462
Chapitre II. La manne.....	470
1. Exode, 16, 11-36.....	470
2. Nombres, 11, 6-9.....	536
3. Nombres, 21, 4 b-5.....	552
4. Deutéronome, 8, 3.....	554
5. Josué, 5, 12.....	558
6. Sagesse, 16, 20-21.....	560

INDEX

Index des citations bibliques.....	571
Index des noms propres.....	584
Index analytique.....	587

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 14 JUIN 1963
SUR LES PRESSES
DE PROTAT FRÈRES,
A MACON

NUMÉROS D'ORDRE : IMPRIMER, 5999 ; ÉDITEUR, 5234.
DÉPÔT LÉGAL : 3^e TRIMESTRE 1963.

SOURCES CHRÉTIENNES

LISTE COMPLÈTE DE TOUS LES VOLUMES PARUS

N. B. — L'ordre suivant est celui de la date de parution (n° 1 en 1942), et il n'est pas tenu compte ici du classement en séries : grecque, latine, byzantine, orientale, textes monastiques d'Occident; et série annexe : textes para-chrétiens.

Sauf indication contraire, chaque volume comporte le texte original, grec ou latin, souvent avec un appareil critique inédit.

La mention *bis* indique une seconde édition.

	F
1 bis. GRÉGOIRE DE NYSSE : Vie de Moïse. J. Daniélou, S. J., prof. à l'Inst. cath. de Paris (1956).....	14,40
2 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Protreptique. C. Mondésert, S. J., prof. aux Fac. cath. de Lyon, avec la collaboration d'A. Plassart, prof. à la Sorbonne, réimpression 1961....	12,00
3. ATHÉNAGORE : Supplique au sujet des chrétiens. G. Bardy (trad. seule) (1943).....	<i>Épuisé</i>
4. NICOLAS CABASILAS : Explication de la divine Liturgie. S. Salaville, A. A., de l'Inst. fr. des Ét. byz. (trad. seule) (1943).....	<i>Épuisé</i>
5 bis. DIADOQUE DE PHOTICÉ : Œuvres spirituelles. E. des Places, S. J., prof. à l'Inst. biblique de Rome (1955)....	14,40
6. GRÉGOIRE DE NYSSE : La création de l'homme. J. Laplace, S. J., et J. Daniélou, S. J. (trad. seule) (1944).....	<i>Épuisé</i>
7. ORIGÈNE : Homélie sur la Genèse. H. de Lubac, S. J., prof. à la Fac. de Théol. de Lyon, et L. Doutreleau, S. J. (trad. seule) (1944).....	<i>Épuisé</i>
8. NICÉTAS STÉTRATOS : Le paradis spirituel. M. Chalendard, doct. ès lettres (1945).....	<i>Remplacé par le n° 81</i>
9. MAXIME LE CONFESSEUR : Centuries sur la charité. J. Pégon, S. J., prof. à la Fac. de Théol. de Fourvière (trad. seule) (1945).....	<i>Épuisé</i>
10. IGNACE D'ANTIOCHE : Lettres. — Lettre et Martyre de POLYCARPE DE SMYRNE. P.-Th. Camelot, O. P., prof. aux Fac. dominic. du Saulchoir (3 ^e édition, 1958).....	12,00
11. HIPPOLYTE DE ROME : La Tradition apostolique. B. Botte, O. S. B., au Mont-César (1946).....	<i>Épuisé</i>
12. JEAN MOSCHUS : Le Pré spirituel. M. J. Rouët de Journal, S. J., prof. à l'Inst. cath. de Paris (trad. seule) (1946)....	<i>Épuisé</i>
13. JEAN CHRYSOSTOME : Lettres à Olympias. A. M. Malingrey, agr. de l'Université (1947).....	<i>Épuisé</i>
	Trad. seule 8,70
14. HIPPOLYTE : Commentaire sur Daniel. G. Bardy et M. Le-fèvre (1947).....	<i>Épuisé</i>
	Trad. seule 9,60

	F
15. ATHANASE D'ALEXANDRIE : Lettres à Sérapion. J. Lebon, prof. à l'Univ. de Louvain (trad. seule) (1947).....	8,40
16. ORIGÈNE : Homélie sur l'Exode. H. de Lubac, S. J., et J. Fortier, S. J. (trad. seule) (1947).....	10,50
17. BASILE DE CÉSARÉE : Traité du Saint-Esprit. B. Pruche, O. P. (1947).....	<i>Épuisé</i>
Trad. seule....	10,50
18. ATHANASE D'ALEXANDRIE : Discours contre les païens. De l'Incarnation du Verbe. P.-Th. Camelot, O. P. (trad. seule) (1947).....	12,30
19. HILAIRE DE POITIERS : Traité des Mystères. P. Brisson, prof. à l'Univ. de Poitiers (1947).....	7,50
20. THÉOPHILE D'ANTIOCHE : Trois livres à Autolycus. J. Sender (1948).....	10,80
Trad. seule.....	7,20
21. ÉTHÉRIE : Journal de voyage. H. Pétré, prof. à Sainte-Marie de Neuilly (réimpression 1957).....	11,70
22. LÉON LE GRAND : Sermons, t. I. J. Leclercq, O. S. B., et R. Dolle, O. S. B., à Clervaux (1949).....	<i>Épuisé</i>
23. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Extraits de Théodote. F. Sagnard, O. P., prof. aux Fac. du Saulchoir (1948).....	<i>Épuisé</i>
24. PTOLÉMÉE : Lettre à Flora. G. Quispel, prof. à l'Univ. d'Utrecht (1949).....	<i>Épuisé</i>
25 bis. AMBROISE DE MILAN : Des sacrements. Des mystères. B. Botte, O. S. B. (1961).....	13,20
26. BASILE DE CÉSARÉE : Homélie sur l'Hexaéméron. S. Giet, prof. à l'Univ. de Strasbourg (1950).....	19,50
27. Homélie Pascale : t. I. P. Nautin, chargé de recherches au C.N.R.S. (1951).....	8,40
28. JEAN CHRYSOSTOME : Sur l'incompréhensibilité de Dieu. F. Cavallera, S. J., prof. à l'Inst. cath. de Toulouse, J. Daniélou, S. J., et R. Flacelière, prof. à la Sorbonne (1951).....	<i>Épuisé</i>
29. ORIGÈNE : Homélie sur les Nombres. J. Méhat, agr. de l'Univ. (trad. seule) (1951).....	21,00
30. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Stromate I. C. Mondésert, S. J., et M. Caster, prof. à l'Univ. de Toulouse (1951).....	<i>Épuisé</i>
31. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Histoire ecclésiastique, t. I. G. Bardy (1952).....	<i>Épuisé</i>
32. GRÉGOIRE LE GRAND : Morales sur Job. R. Gillet, O. S. B., et A. de Gaudemaris, O. S. B., à Paris (1952).....	14,40
33. A Diognète. H.-I. Marrou, prof. à la Sorbonne (1952).....	11,70
34. IRÉNÉE DE LYON : Contre les hérésies, livre III. F. Sagnard, O. P. (1952).....	<i>Épuisé</i>
35. TERTULLIEN : Traité du baptême. F. Refoulé, O. P. (1952).....	<i>Épuisé</i>
36. Homélie Pascale, t. II. P. Nautin (1953).....	5,85

	F
37. ORIGÈNE : Homélie sur le Cantique. O. Rousseau, O. S. B., à Chêvetogne (1954).....	6,30
38. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Stromate II. P. Camelot, O. P., et C. Mondésert, S. J. (1954).....	10,80
39. LACTANCE : De la mort des persécuteurs. 2 volumes. J. Moreau, prof. à l'Université de la Sarre (1954).....	25,80
40. THÉODORET : Correspondance, t. I. Y. Azéma, agr. de l'Univ. (1955).....	7,80
41. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Histoire ecclésiastique, t. II. G. Bardy (1955).....	19,20
42. JEAN CASSIEN : Conférences, t. I. E. Pichery, O. S. B., à Wisques (1955).....	19,50
43. S. JÉRÔME : Sur Jonas. P. Antin, O. S. B., à Ligugé (1956).....	8,40
44. PHILOXÈNE DE MABBOUG : Homélie. E. Lemoine (trad. seule) (1956).....	21,00
45. AMBROISE DE MILAN : Sur S. Luc, t. I. G. Tissot, O. S. B., à Quarr Abbey (1957).....	21,00
46. TERTULLIEN : De la prescription contre les hérétiques. P. de Labriolle et F. Refoulé, O. P. (1957).....	9,60
47. PHILON D'ALEXANDRIE : La migration d'Abraham. R. Cadiou, prof. à l'Inst. cath. de Paris (1957).....	6,00
48. Homélie Pascale, t. III. P. Nautin et F. Floëri (1957).....	7,80
49. LÉON LE GRAND : Sermons, t. II. R. Dolle, O. S. B. (1957).....	<i>Épuisé</i>
50. JEAN CHRYSOSTOME : Huit Catéchèses baptismales inédites. A. Wenger, A. A., de l'Inst. fr. des Et. byz. (1957).....	16,50
51. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIE : Chapitres théologiques, gnostiques et pratiques. J. Darrouzès, A. A. (1957).....	9,60
52. AMBROISE DE MILAN : Sur S. Luc, t. II. G. Tissot, O. S. B. (1958).....	18,00
53. HERMAS : Le Pasteur. R. Joly (1958).....	19,50
54. JEAN CASSIEN : Conférences, t. II. E. Pichery, O. S. B. (1958).....	21,00
55. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Histoire ecclésiastique, t. III. G. Bardy (1958).....	17,50
56. ATHANASE D'ALEXANDRIE : Deux apologies. J. Szymusiak, S. J. (1958).....	12,90
57. THÉODORET DE CYR : Thérapeutique des maladies helléniques. 2 volumes. P. Canivet, S. J. (1958).....	48,00
58. DENYS L'ARÉOPAGITE : La hiérarchie céleste. G. Heil, R. Roques, prof. à la Fac. de Théol. de Lille, et M. de Gandillac, prof. à la Sorbonne (1958).....	24,00
59. Trois antiques rituels du baptême. A. Salles, de l'Oratoire (trad. seule) (1958).....	3,60
60. ALBERT DE RIEVAULX : Quand Jésus eut douze ans... Dom Anselme Hoste, O. S. B., à Steenbrugge et J. Dubois (1958).....	6,60
61. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : Traité de la contemplation de Dieu. Dom J. Hourlier, O. S. B., à Solesmes (1959).....	8,40

	F
62. IRÉNÉE DE LYON : Démonstration de la prédication apostolique. L. Froidevaux, prof. à l'Institut catholique de Paris. Nouvelle trad. sur l'arménien (trad. seule) (1959)...	9,60
63. RICHARD DE SAINT-VICTOR : La Trinité. G. Salet, S. J., prof. à la Fac. de Théol. de Lyon-Fourvière. (1959).....	24,00
64. JEAN CASSIEN : Conférences , t. III. E. Pichery, O.S.B. (1959).	15,00
65. GÉLASE I ^{er} : Lettre contre les Lupercales et dix-huit messes du sacramentaire léonien. G. Pomarès, D ^r en théol. (1960).....	13,80
66. ADAM DE PERSRIGNE : Lettres , t. I. J. Bouvet, sup ^r du grand séminaire du Mans (1960).....	10,50
67. ORIGÈNE : Entretien avec Héraclide. J. Scherer, prof. à l'Univ. de Besançon (1960).....	9,60
68. MARIUS VICTORINUS : Traité théologique sur la Trinité. P. Heney, S. J., prof. à l'Institut catholique de Paris, et P. Hadot, chargé de rech. au C.N.R.S. Tome I. Introd., texte critique, traduction (1960).	
69. Id. — Tome II. Commentaire et tables (1960). Les 2 vol.	49,50
70. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Le Pédagogue , t. I. H.-I. Marrou et M. Harl, prof. à la Sorbonne (1960).....	16,80
71. ORIGÈNE : Homélie sur Josué. A. Jaubert, agrégée de l'Université (1960).....	30,00
72. AMÉDÉE DE LAUSANNE : Huit homélie mariales. G. Bavaud, prof. à Fribourg, J. Deshusses et A. Dumas, O.S.B. à Hautecombe (1960).....	15,00
73. EUSÈBE DE CÉSARÉE : Histoire ecclésiastique , t. IV. Introd. générale de G. Bardy et tables de P. Périchon (1960).....	24,00
74. LÉON LE GRAND : Sermons , t. III. R. Dolle, O.S.B. (1961).	15,60
75. S. AUGUSTIN : Commentaire de la I^{re} Épître de S. Jean. P. Agaësse, S. J., prof. à la Fac. de Philos. de Vals-près-Le-Puy (1961).....	18,00
76. ALRED DE RIEVAUX : La vie de recluse. Ch. Dumont, O. C. S. O., à Scourmont (1961).....	13,80
77. DEFENSOR DE LIGUGÉ : Le livre d'étincelles , t. I. H. Rochais, O. S. B., à Ligugé (1961).....	18,00
78. GRÉGOIRE DE NAREK : Le livre de Prières. I. Kéchichian, S. J. (trad. seule) (1961).....	25,20
79. JEAN CHRYSOSTOME : Sur la Providence de Dieu. A. M. Mallinrey (1961).....	19,50
80. JEAN DAMASCÈNE : Homélie sur la Nativité et la Dormition. P. Voulet, S. J. (1961).....	14,70
81. NICÉAS STÉTHATOS : Opuscules et lettres. J. Darrouzès, A. A. (1961).....	39,00
82. GUILLAUME DE SAINT-THIBERRY : Exposé sur le Cantique des Cantiques. Doim J.-M. Déchanet, O. S. B. (1962)....	21,00

	F
83. DIDYME L'AVEUGLE : Sur Zacharie. Texte inédit. L. Doutreleau, S. J. Tome I. Introduction et livre I (1962).	
84. Id. — Tome II. Livres II et III (1962).	
85. Id. — Tome III. Livres IV et V, Index (1962). Les 3 vol ...	84,00
86. DEFENSOR DE LIGUGÉ : Le livre d'étincelles , t. II. H. Rochais, O. S. B. à Ligugé (1962).....	15,00
87. ORIGÈNE : Homélie sur S. Luc. H. Crouzel, F. Fournier et P. Périchon, S. J. (1962).....	33,00
88. Lettres des premiers Chartreux , tome I : S. Bruno, Guigues, S. Anthelme. Par un Chartreux (1962).....	17,40
89. Lettre d'Aristée à Philocrate. A. Pelletier, S. J. (1962).....	24,00
90. Vie de sainte Mélanie. D ^r D. Gorce, D ^r ès lettres (1962).....	24,00
91. ANSELME DE CANTORBÉRY : Pourquoi Dieu s'est fait homme. R. Roques, Dir. d'Ét. à l'Éc. prat. des H. E. (1963).....	33,00
92. DOROTHÉE DE GAZA : Œuvres spirituelles. L. Regnault et J. de Préville, O. S. B., à Solesmes (1963).....	42,00
93. BAUDOIN DE FORD : Le sacrement de l'autel. J. Morson, O. C. S. O., E. de Solms, O. S. B., J. Leclercq, O. S. B. Tome I (1963).	
94. Id. — Tome II (1963).	

SOUS PRESSE :

SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIE : **Catéchèses.** Texte critique, 3 volumes. B. Krivochéine et J. Paramelle, S. J.

MÉTHODE D'OLYMPÉ : **Le banquet.** H. Musurillo, S. J., V.-H. Debidour.

CYRILLE D'ALEXANDRIE : **Deux dialogues christologiques.** M. G. de Durand, O. P.

Également aux Éditions du Cerf :

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE

publiées sous la direction de

R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX.

Texte grec et traduction française.

Volumes déjà parus :

	NF
1. Introduction générale, De opificio mundi. R. Arnaldez, prof. à l'Univ. de Lyon (1961).....	15,60
2. Legum allegoriae. C. Mondésert, S. J. (1962).....	24,60

	F
7-8. De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis. A. Mosès (1963).	15,00
9. De agricultura. J. Pouilloux, prof. à l'Univ. de Lyon (1961).	9,60
10. De plantatione. J. Pouilloux (1963).....	11,70
11-12. De ebrietate. De sobrietate. J. Gorez (1962).....	14,70
19. De somniis. P. Savinel (1962).....	21,00
26. De virtutibus. R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Servel et P. Delobre (1962).....	15,00
27. De praemiis et poenis. De exsecrationibus. A. Beckaert, prof. à l'Inst. Cath. de Paris (1961).....	12,60

Sous presse :

- 3. De cherubim. J. Gorez.
- 13. De confusione linguarum. J.-G. Kahn.